
This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

<https://books.google.com>





A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

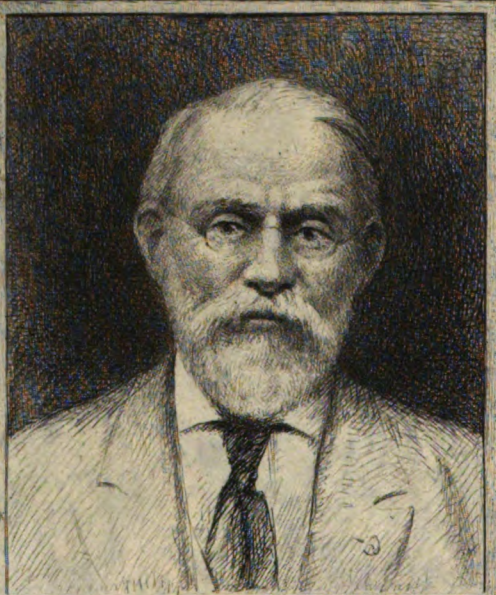
Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

B 51245 3 DUPL



SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

1912 Engr. 1920

La Revue

Savoisienne

*L'Académie Flrimontane laisse à chaque auteur la responsabilité
entière des opinions qu'il émet.*

67^{me} Année

1926

1^{er} Semestre

Omnes omnium caritates patria una complexa est.

(Cicéron : *De Officiis*, lib. I.)

La Revue Savoisienne

PUBLICATION PÉRIODIQUE

de

L'ACADÉMIE FLORIMONTANE D'ANNECY

Reconnue d'utilité publique par décret du 17 décembre 1866

1926

Soixante-septième Année



ANNECY

Imprimerie J. ABRY et C^{ie}. Editeurs

1926

ACADÉMIE FLORIMONTANE

Fondée à Annecy en 1606

par Saint François de Sales et le Président Antoine Favre.

Réorganisée en 1851

par

Louis BOUVIER (1819+1908).

Etienne MACCHARD (1824+1887).

Jules PHILIPPE (1827+1888).

Eloi SERAND (1826+1891).

BIENFAITEURS :

LÉON MARÈS 1854+1916

Donateur du château, des collections et du domaine de Montrottier

D^r C. ANDREVEYAN (1802+1879).

D^r F. DAGAND (1815+1886).

MELVILLE-GLOVER (1824+1897).

Aimé CONSTANTIN (1831+1900).

D^r THONION (1830+1917).

F. GARDIER (1854+1919).

ASGHIL FAVRE (1877+1920).

Isidore NANCHE (1850+1922).

MEMBRES DE L'ACADÉMIE FLORIMONTANE

Tués à l'ennemi pendant la grande guerre.



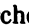
Joseph DINGEON, capitaine commandant le 51^e bataillon de chasseurs alpins, tué le 14 novembre 1914, aux environs d'Ypres (Belgique), cité à l'ordre de l'armée et nommé Chevalier de la Légion d'honneur après sa mort.

Alfred-Joseph BARD DE COUTANCE, avocat à Bonneville, soldat au 109^e régiment d'infanterie, mortellement frappé le 1^{er} décembre 1914 à l'assaut de Vermelles (Pas-de-Calais), décoré de la médaille militaire.

Pétrus ROLLIER, notaire à Annecy, docteur en droit, capitaine au 416^e régiment d'infanterie, tué le 26 septembre 1916 en Champagne (cité à l'ordre de l'armée et nommé Chevalier de la Légion d'honneur après sa mort).

Louis GRIVAZ, notaire à Annecy, docteur en droit, chef de bataillon au 170^e d'infanterie, blessé mortellement au Bois du Seigneur, le 3 mai 1917, décédé le 3 juin suivant à l'ambulance allemande de Blanzly (Aisne), où il avait été recueilli. Chevalier de la Légion d'honneur et cité à l'ordre de la division.


LISTE DES MEMBRES

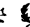
Présidents honoraires : MM. Ch. MARTEAUX  I, professeur agrégé en retraite ; Max BRUCHET *  I †  I, archiviste départemental du Nord ; Charles BUTTIN, archéologue, Les Balmes, par Rumilly (Haute-Savoie).

COMITÉ

Président : M. F. MIQUET  I, receveur honoraire des finances.

Vice-Présidents : MM. Albert CROLARD, ingénieur, ancien député ;

J. DÉSORMAUX  I, professeur agrégé au Lycée Berthollet ;

M. Louis BALLEYDIER, *  I, doyen honoraire de la Faculté de Droit de Grenoble.

Secrétaire perpétuel : M. Marc LE ROUX  I, docteur ès-sciences, conservateur du Musée.

Secrétaire-adjoint et bibliothécaire : M. Louis PFISTER, diplômé notaire, organiste de la Cathédrale.

Archiviste : M. Joseph SERAND, ancien archiviste-adjoint de la Haute-Savoie.

Trésorier : M. Hubert PFISTER, directeur départemental d'assurances.

Membres du Comité : MM. F. CROSET, E. FALLETTI, A. FLAMARY, chanoine J.-M. LAVOREL, C. RUPHY.

REVUE SAVOISIENNE

Directeur de la *Revue* : M. LE ROUX.

Comité de rédaction : Section historique et archéologique : MM. LAVOREL, MIQUET.

Section scientifique : MM. FLAMARY et LE ROUX.

Section philologique et littéraire : MM. DÉSORMAUX et G. MARTIN.

DOMAINE DE MONTROTTIER

Conservateur du château : M. J. SERAND.

Conservateur Adjoint : M. F. SERAND.

Econome du domaine : M. Ch. RUPHY.

MEMBRES D'HONNEUR

DATES
d'admission

MM.

- 1887 ALLART Achille, ingénieur des Arts et Manufactures, à Genève.
 1915 BORDEAUX Joseph-Paul-Emile (le général) C * ☞, à Lyon.
 1913 BORDEAUX Henry O * ☞ C * ☞, de l'Académie Française.
 1892 BRUCHET Max * ☞ I + ☞, archiviste départemental, à Lille.
 1920 CHARLÉTY Sébastien C * ☞ I, recteur de l'Université de Strasbourg.
 1906 COURTOIS D'ARCOLLIÈRES * ☞, secrétaire perpétuel de l'Académie de Savoie.
 1882 DEMOLE Eugène, conservateur du médaillier de Genève.
 1921 DINA A., ingénieur, château des Avenières, par Cruseilles.
 1915 DONNET Fernand C * ☞, secrétaire de l'Académie royale d'Archéologie de Belgique.
 1924 GROS Adolphe, président de la Société d'Histoire et d'Archéologie de St-Jean de Maurienne.
 1923 MARGOT O * ☞, Directeur général de la Cie P.-L.-M.
 1916 MARTIN Paul-Edmond, archiviste d'Etat, docteur ès-lettres, à Genève.
 1924 MORET Alexandre * ☞, professeur au Collège de France.
 1911 MURET Ernest * ☞, prof. de philologie romane à l'Université de Genève.
 1917 PARiset Ernest, notaire, docteur en droit, à Lyon.
 1916 PÉROUSE Gabriel ☞ I, archiviste départemental de la Savoie, à Chambéry.
 1916 S. G. Mgr PETIT Louis * ☞, ancien archevêque d'Athènes à Rome.
 1881 REVIL Joseph * ☞ I, ancien président de l'Académie de Savoie, à Chambéry.
 1888 REVON Michel * ☞, professeur de littérature orientale à la Sorbonne.
 1885 RITTER Eugène, doyen honoraire de la Faculté des Lettres de l'Université de Genève.
 1911 VAN GENNEP * ☞, professeur, à Bourg-la-Reine.

MEMBRES EFFECTIFS

- 1910 ADÉ Henri, architecte, à Annecy.
 1919 ANDRÉ Léon ☞ I, administrateur de la Manufacture d'Annecy.
 1903 AUSSÉDAT Louis, ingénieur des Arts et Manufactures, directeur général de la Société des Forces du Fier, à Annecy.
 1900 BALLEYDIER Louis * ☞ I, doyen honoraire de la Faculté de Droit de Grenoble.
 1906 BARUT Jules O * ☞, industriel à Annecy.
 1907 BLANDIN Henri ☞ A, receveur honoraire des Domaines, à Annecy.
 1896 BUTTIN Charles, ancien président de l'Académie Florimontane, membre du Comité de perfectionnement du Musée de l'Armée, Les Balmes, par Rumilly (Haute-Savoie).
 1905 CATTIN Benoit, notaire, à Annecy.
 1890 CROLARD Albert, ingénieur des Arts et Manufactures, à Veyrier-du-Lac.
 1897 CROSET François * ☞, ancien économiste de l'Hôpital d'Annecy.
 1906 DÉPOLLIER Louis ☞ I, imprimeur, à Annecy.
 1896 DÉSORMAUX J. ☞ I, professeur agrégé au Lycée Berthollet, à Annecy.
 1910 DESSERTÉZ Alfred, comptable, à Annecy.
 1910 DUBETTIER Ernest ☞ A, préposé en chef de l'octroi d'Annecy.
 1909 DUNAND Alexis, rentier, à Annecy.
 1915 FALLETTI Eugène, ancien entrepreneur de travaux publics, à Annecy.
 1921 FAURE Claude ☞ I * ☞ méd. col., archiviste départemental du Rhône, à Lyon.
 1901 FERRERO Marius * ☞, président de la Chambre de Commerce d'Annecy.

- 1913 FLAMARY Antoine O I , entomologiste, au Pont-Neuf, près Annecy.
 1916 FONTAINE Antoine O A , architecte, à Albigny, par Annecy.
 1906 GALLET Claudius $\ast \text{O A}$, doct. en méd., sén. de la H^{te}-Sav., à Annecy.
 1883 GALLIARD Louis, O A , docteur en médecine, à Annecy.
 1913 GAVARD Adrien (le chanoine), aumônier à Annecy.
 1904 GENEVOIS Ferréol, docteur en pharmacie, à Annecy.
 1906 HÉRISSON Jean O I , imprimeur, à Annecy.
 1906 LACHAT Louis I , Inspecteur principal des Eaux et Forêts, à Annecy.
 1921 LACOMBE Joseph, notaire à Rumilly.
 1916 LANGLOIS Pierre, compositeur de musique, à Nice.
 1905 LAVOREL J.-M. (le chanoine), à Annecy.
 1901 LAYDERNIER Léon $\ast \text{O I}$ I , banquier, à Annecy.
 1891 LE ROUX Marc O I , docteur ès-sciences, bibliothécaire et conservateur du Musée d'Annecy.
 1908 LETONNELIER Gaston I O I , archiviste départemental, à Grenoble.
 1923 LEVITTE J., O I , professeur honoraire, à Annecy.
 1891 MARTEAUX Charles O I , professeur agrégé en retraite, à Annecy.
 1910 MARTIN Georges $\ast \text{O I}$, professeur agrégé au Lycée Berthollet, à Annecy.
 1906 MICHEL Amédée, ancien conseiller général, à Thônes.
 1893 MILLET François O I I , ing. hon. des Ponts et Chaussées, à Annecy.
 1885 MIQUET François O I , receveur honor. des finances, à Annecy (Vovray).
 1903 MURGIER Jules, chirurgien-dentiste, à Annecy.
 1901 OGIER J.-M. (Mgr), à Talloires.
 1906 ORLYÉ Jean (d') I , licencié ès-sciences, à Annecy.
 1906 ORLYÉ Phillibert (d') $\ast \text{I}$ I , propriétaire, maire de Menthon-St-Bernard.
 1911 PAUL-DUBOIS, conseiller référendaire honoraire à la Cour des Comptes, à Paris et à Menthon-St-Bernard.
 1915 PFISTER Louis, diplômé notaire, organiste de la cathédrale, à Annecy.
 1915 PFISTER Hubert, directeur départemental d'Assurances, à Annecy.
 1894 PICCARD L.-E. (Mgr) O I O I , proton. ap., chan. hon., à Thonon.
 1897 RAILLON Fleury O I , architecte départemental, à Annecy.
 1913 REBORD Charles (Mgr), prévôt de la Cathédrale, à Annecy.
 1912 REVIL Jean, licencié en droit, à Annecy.
 1921 RIBATTO Eugène, administrateur de la Manufacture d'Annecy.
 1901 RICHARD Jean, I ancien géomètre en chef du Cadastre, à Annecy.
 1922 RITZ François-Maurice I , Caissier de la Caisse d'Épargne d'Annecy.
 1894 ROBERT Victor I , à Annecy.
 1906 RUPHY Charles, industriel, à Annecy.
 1912 RUPHY Louis, architecte, à Annecy.
 1897 SAUTHIER-THYRION, propriétaire, à Veyrier-du-Lac.
 1908 SERAND François, chef de bureau à la Préfecture, à Annecy.
 1891 SERAND Joseph, archiviste-adjoint en retraite, à Annecy.
 1904 VARAY François $\ast \text{I}$, docteur en médecine, à Annecy.

MEMBRES ASSOCIÉS

- 1910 ABRY Joseph, imprimeur-éditeur, à Annecy.
 1914 AIX-SOMMARIVA (marquis d') Claude, lieutenant-colonel au 1^{er} régiment d'infanterie italienne (Brigade du Roi).
 1924 ANGELLOZ, professeur agrégé au Lycée français de Dusseldorf.
 1911 ANTHONIOZ Alfred, $\ast \text{O}$ I O A , industriel à Genève.
 1911 ANTHONIOZ Charles $\ast \text{I}$ O A , sculpteur, à Evian.
 1920 AUSSÉDAT Joseph, industriel, à Cran-Gevrier.
 1921 BARTHOLONI René \ast , ancien député, à Paris.
 1910 BLANC $\ast \text{I}$, capitaine détaché à l'École de Guerre.
 1924 BLANCHARD Camille, architecte, Annecy.

- 1912 BOUCHET Claudius ☿, négociant, à Annecy.
 1923 BOUCHET Jean, négociant, à Annecy.
 1920 BRAND Charles, industriel, au Châble-Beaumont.
 1911 BROCADET A.-P., pharmacien, à Paris.
 1919 BRUNIER Georges, procureur de la République, Annecy.
 1919 BURNIER Gilbert, agent d'assurances, Annecy.
 1921 BUTTIN J., vétérinaire, Caudry (Nord).
 1903 CARLE Henri ✚, à Chambéry.
 1895 CARNOT François ✨ ☿, ingénieur des Arts et Manufactures, à Paris.
 1909 CARRIER Maurice, ancien avoué, à Chambéry.
 1895 CATTIN Charles, docteur-médecin, à Annecy.
 1913 CHOLLEY A. ☿, professeur de Géographie à la Faculté des Lettres de Lyon.
 1922 CHEVRIER Pierre ☿, négociant, à Annecy.
 1903 COSTA DE BEAUREGARD (C^{te}) Olivier, ✨ ☿, à Sainte-Foy (Seine-Inférieure).
 1911 COSTAZ Gabriel ☿ A, d^r du Syndicat agricole de la H^{te}-Savoie, à Annecy.
 1921 CROLARD Louis ☿, à Lyon.
 1906 CROYN A. ✨ ☿ I, directeur honoraire des Contributions indirectes, à Pipriac (Ille-et-Vilaine).
 1916 CURRAL, avocat, sénateur de la Haute-Savoie, à Bonneville.
 1920 S. G. Mgr CUSIN Jules, évêque de Nysse et coadjuteur de Mgr l'évêque de Mende.
 1906 DESCHAMPS ☿, sous-ingénieur des Ponts et Chaussées, à Bonneville.
 1919 DOYEN O ✨ ☿, commandant de chasseurs, Paris.
 1911 DUFOURNET Antoine (l'abbé) ☿ A, ancien professeur, à Paris.
 1919 DUPARC Emile, agent d'assurances, Annecy.
 1913 DUSSAUGEY Ernest ✨, ingénieur civil, à Annecy-le-Vieux.
 1926 FALLETTI Edouard, directeur honoraire des tabacs, à Annecy.
 1920 FAVRE D'ANNE Pierre ✨ ☿, géomètre, à Manigod.
 1919 FAVRE-FÉLIX J. ✨, président du tribunal, Annecy.
 1906 FAVRE-LORRAINE Jean-Marie ☿, maire de Saint-Jean de Sixt.
 1911 FOURNIER Jacques, propriétaire, à Annecy-le-Vieux.
 1924 GAILLARD Luc ☿ I, ancien professeur à l'École supérieure, Annecy.
 1924 GAYET, négociant, à Annecy.
 1920 GIROD Paul ✨, industriel, à La Forclaz (Montmin).
 1925 GRABER ✨ ☿, inspecteur-adjoint des Eaux et Forêts, à Annecy.
 1906 GUINIER Philibert O ✨ ☿, inspecteur des Eaux et Forêts, Directeur de l'École forestière, à Nancy.
 1922 GUY Lucien ✨, directeur de banque, Sallanches (Haute-Savoie).
 1920 LAEUFFER Frédéric ✨, notaire, à Paris.
 1911 MARCHAND Francis, avoué, à Annecy.
 1916 MARQUET Fernand ☿, vétérinaire du Haras, à Annecy.
 1913 MARTIN Paul (l'abbé), curé de Moye (Haute-Savoie).
 1911 MENTHON ✨ ☿ ☿ (le comte Antoine de), à Charbonnière, Menthon.
 1925 MENTHON (comte Henri de), député de la Haute-Saône.
 1916 MICHAUD François, rentier, Castelnau-le-Sez (Hérault).
 1899 MONNET Marie (Mlle), à Annecy.
 1916 MONNIER Jean-Jacques, professeur d'histoire à l'École supérieure des jeunes filles, à Genève.
 1921 MORAND Joseph-Marie (le chanoine), vicaire général, à Annecy.
 1916 MORET Léon ☿, maître de Conférences à la Faculté des Sciences, à Grenoble.
 1926 MORET Maurice, notaire, à Annecy.
 1921 MOUTHON Joseph, docteur en médecine, conseiller général, à Faverges.
 1913 PASSORIO PEYSSARD (Ch. de), au château de Montaigu (Chalonnnes-sur-Loire), et à Nantes.

- 1916 PATURLE Camille, industriel, à Saint-Laurent du Pont.
 1902 PÉRILLAT Emile ✱, ancien administrateur du Bon Marché, à Paris.
 1911 PERNOUD Louis, curé de Bossey-sous-Salève.
 1914 PERNOUD Louis, inspecteur-voyer en retraite, à Vizille (Isère).
 1909 PERRET Henri, avocat, à Bonneville.
 1912 PERRIER DE LA BATHIE Ernest, ingénieur agricole E. N. A., à Ugine.
 1919 PERRISSIN-FABERT, maire du Grand-Bornand.
 1911 PISSARD Louis, notaire, à Saint-Julien en Genevois.
 1923 PISSARD Pierre, enseigne de vaisseau.
 1911 REPLAT Jacques, directeur de l'assurance « L'Union », à Annecy.
 1903 REY Emile Ⓞ A (N-I), avocat général, à Grenoble.
 1912 ROBERT Louis, agent d'assurances, à Annecy.
 1925 ROULLET André, colonel au 99^e régiment d'Infanterie, à Lyon.
 1916 ROUSSY DE SALES ✱ ✱ (le comte de), à Thorens, conseiller général.
 1925 RUPHY Fernand ✱ ✱, avocat, à Annecy-le-Vieux.
 1922 SERAND Jules, Ⓞ maître de phare principal, à Tamara (Guinée Française).
 1926 SOUCHIER Ⓞ A., professeur au Lycée Berthollet, à Annecy.
 1923 SUCHARD François, Juge au Tribunal d'Annecy.
 1902 TERRIER Auguste C ✱ Ⓞ A, secrétaire général du Comité de l'Afrique française et du Comité du Maroc, à Paris.
 1912 TISSOT-DUPONT André, à Paris.
 1914 TRÉSAL (l'abbé), diplômé d'études supérieures d'histoire, à Conflans (Charenton-le-Pont, Seine).
 1919 VINIT A., docteur en médecine, Thônes.

MEMBRES CORRESPONDANTS

- 1926 BERGER, ingénieur à Ugine.
 1923 BERNARD Pierre, ingénieur, à Moutiers.
 1916 BOILLOT (l'abbé), curé de Liesle (Doubs).
 1925 BORDEAUX Jules, ingénieur, à Vincennes.
 1926 CROLARD Albert, chef d'exploitation des Automobiles des Alpes Françaises.
 1926 DESPINE Paul, propriétaire à Hauteville.
 1923 DIJOU, Directeur de l'*Echo de Savoie*, à Lyon.
 1916 DUNOYER Norbert Ⓞ, à Juvigny.
 1922 DUPUPET, architecte, à Thonon.
 1916 EMPRIN (l'abbé), à Moutiers (Savoie).
 1923 EXCHAQUET Louis ✱, docteur-médecin, à Lausanne.
 1924 GRUFFAZ Auguste, président de la corporation des employés de la Soierie lyonnaise, 4, rue de la Gerbe, Lyon.
 1926 LORTSCH Adolphe (Baron de), à Nice.
 1923 MAILFERT André ✱ ✱, architecte-décorateur, à Orléans.
 1923 MAREUSE, membre de la Commission du Vieux Paris, à Paris.
 1925 MONNET Henri, capitaine d'artillerie, à Grenoble.
 1926 MOSSU René, homme de Lettres, à Annemasse.
 1922 PERNET-SOLLIET Ⓞ, rue Pache, à Paris.
 1916 PCHAT-BARON François (le chanoine), supérieur du collège de Thônes.
 1925 TAPPONNIER Paul, ancien député, à Collonges-sous-Salève.
 1926 TERRIER Léon, imprimeur à Etampes.

LISTE DES SOCIÉTÉS SAVANTES

QUI ÉCHANGENT LEURS PUBLICATIONS AVEC LA *Revue Savoissienne*

FRANCE

- ANNECY.** Académie Salésienne.
AUTUN. Société éduenne.
AVIGNON. Académie de Vaucluse.
BEAUNE. Société d'histoire et d'archéologie.
BELLEY. Société scientifique du Bugey.
BESANÇON. Société d'émulation du Doubs.
BOURG. Société d'émulation de l'Ain.
 — Société des sciences naturelles et d'archéologie de l'Ain.
 — Société Gorini.
CHAMBÉRY. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie.
 — Société savoissienne d'histoire et d'archéologie.
 — Société centrale d'agriculture.
 — Société d'histoire naturelle.
DIJON. Académie des sciences, arts et belles-lettres.
GAP. Société d'études des Hautes-Alpes.
GRENOBLE. Académie delphinale.
 — Annales de l'Université de Grenoble
 — Société de statistique de l'Isère.
 — Annuaire de la Société des Touristes du Dauphiné.
LYON. Société de botanique de Lyon.
 — Académie des sciences et belles-lettres
 — Annales de l'Université (bibliothèque universitaire).
 — Revue du Lyonnais.
 — Revue alpine (don)
MACON. Académie des sciences.
MONTPELLIER. Académie des sciences et lettres
MOUTIERS. Académie de la Val-d'Isère.
NICE. Société des lettres des Alpes-Maritimes.
PARIS. Polybiblion. (Revue bibliographique universelle.)
 — Comité des travaux historiques et scientifiques
 — Société nationale des antiquaires de France.
 — « Pro Alesia » revue des fouilles d'Alise.
 — Revue mensuelle de l'École d'anthropologie.
 — Société nationale d'agriculture (don du Ministère).
 — Le Mercure de France
 — Bulletin du Comité de l'Afrique française et du Comité du Maroc (don).
 — La Grande Revue (don).
 — Revue archéologique (souscription).
SAINT-JEAN DE MAURIENNE. Société d'histoire et d'archéologie.
THONON. Académie chablaisienne.
VIENNE. Revue archéologique « La Rhodania ».

ETRANGER

- AOSTE.** « Augusta Praetoria », revue valdôtaine.
FRIBOURG. Société d'histoire du canton de Fribourg.
GENÈVE. Institut national genevois.

- GENÈVE. Société d'histoire et d'archéologie.
— Société suisse de numismatique.
— Société de géographie (le Globe).
— Genava.
- LAUSANNE. Société vaudoise des sciences naturelles.
— Société d'histoire de la Suisse romande.
- MILAN. Atti della Società italiana di scienze naturali.
- NEUCHÂTEL. Société des sciences naturelles.
- NEUCHÂTEL et ZÜRICH. Glossaire des Patois de la Suisse romande.
- PADOUE. Atti dell. Acad. scient. Veneto-Trentino-Istria.
- TURIN. Miscellanea di storia italiana (Regia deputazione di storia patria).
— Société d'archéologie et Beaux-Arts.
— Associazione fra oriundi savoïardi e nizzardi italiani.
— Bolletino storico bibliografico subalpino.
- VÉRONE. Madona Verona (Museo Civico).
- WASHINGTON. (U. S. A.). Smithsonian Institution.
- ZÜRICH. Anzeiger für schweizerische Geschichte alterthumskunde (Indicateur d'antiquités suisses).

JOURNAUX

- ANNECY. Industriel savolsien.
— Annecy, Lac d'Annecy, Vallée de Thônes (*don*).
- PARIS. Le Savoyard de Paris.

ACADÉMIE FLORIMONTANE — ANNECY

Assemblée générale du 27 janvier 1926

PRÉSIDENTE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 16 h. 30 (1).

Lecture est donnée du procès-verbal de la séance précédente, qui est approuvé.

Le PRÉSIDENT adresse les félicitations de l'Académie à M. Philibert Guinier, directeur de l'Ecole nationale des Eaux et Forêts de Nancy, qui vient d'être promu officier de la Légion d'honneur, et à notre jeune et déjà remarqué collègue M. Pierre Pissard, enseigne de vaisseau, qui a mérité la croix de guerre et une belle citation pour « l'habileté et les brillantes qualités militaires » dont il a fait preuve sur le torpilleur *Tonkinois* pendant la campagne du Maroc.

M. MIQUET dit qu'il assistait à la séance de l'Académie de Savoie du 17 décembre dernier, où furent proclamés les noms des lauréats des derniers concours, et qu'il a été très heureux d'entendre appeler, parmi ces lauréats, MM. Max Bruchet pour son *Histoire de Marguerite d'Autriche, duchesse de Savoie*, et M. Désormaux pour sa *Bibliographie des parlars de Savoie*, déjà couronnée par l'Institut. Il renouvelle à nos savants confrères les plus chaudes félicitations de l'Académie Florimontane.

M. le Ch^{re} LAVOREL donne lecture de son rapport sur le concours d'histoire de 1925. Les conclusions du jury ayant été adoptées, il est décerné une récompense de 300 fr. à M. Maniguet, horloger, auteur de l'histoire de Morillon.

M. LEVITTE donne aussi lecture de son rapport sur le concours de poésie. Les prix sont décernés de la façon suivante : Prix 100 fr. *ex æquo* à Mlle J. Portron, de Niort, et M. Valette, du Mans.

(1) Sont présents : MM. Blandin, Croset, Désormaux, Domenjoud, Dunand, Falletti, Faure, Flamary, Lachat, Ch^{re} Lavorel, Le Roux, Levitte, Marteaux, Miquet, J. d'Orlyé, Ph. d'Orlyé, H. Pfister, L. Pfister, Mgr Rebord, Revil, Ribatto, Ritz, Robert, Ch. Ruphy, F. Serand, J. Serand.

Excusés : MM. André, Dépollier, Laydernier.

- GENÈVE.** Société d'histoire et d'archéologie.
— Société suisse de numismatique.
— Société de géographie (le Globe).
— Genava.
- LAUSANNE.** Société vaudoise des sciences naturelles.
— Société d'histoire de la Suisse romande.
- MILAN.** Atti della Società italiana di scienze naturali.
- NEUCHÂTEL.** Société des sciences naturelles.
- NEUCHÂTEL et ZÜRICH.** Glossaire des Patois de la Suisse romande.
- PADOUE.** Atti dell. Acad. scient. Veneto-Trentino-Istriana.
- TURIN.** Miscellanea di storia italiana (Regia deputazione di storia patria).
— Société d'archéologie et Beaux-Arts.
— Associazione fra oriundi savoïardi e nizzardi italiani.
— Bolletino storico bibliografico subalpino.
- VÉRONE.** Madona Verona (Museo Civico).
- WASHINGTON.** (U. S. A.). Smithsonian Institution.
- ZÜRICH.** Anzeiger für schweizerische Geschichte alterthumskunde (Indicateur d'antiquités suisses).

JOURNAUX

- ANNECY.** Industriel savoisien.
— Annecy, Lac d'Annecy, Vallée de Thônes (*don*).
- PARIS.** Le Savoyard de Paris.

ACADÉMIE FLORIMONTANE — ANNECY

Assemblée générale du 27 janvier 1926

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 16 h. 30 (1).

Lecture est donnée du procès-verbal de la séance précédente, qui est approuvé.

Le PRÉSIDENT adresse les félicitations de l'Académie à M. Philibert Guinier, directeur de l'Ecole nationale des Eaux et Forêts de Nancy, qui vient d'être promu officier de la Légion d'honneur, et à notre jeune et déjà remarqué collègue M. Pierre Pissard, enseigne de vaisseau, qui a mérité la croix de guerre et une belle citation pour « l'habileté et les brillantes qualités militaires » dont il a fait preuve sur le torpilleur *Tonkinois* pendant la campagne du Maroc.

M. MIQUET dit qu'il assistait à la séance de l'Académie de Savoie du 17 décembre dernier, où furent proclamés les noms des lauréats des derniers concours, et qu'il a été très heureux d'entendre appeler, parmi ces lauréats, MM. Max Bruchet pour son *Histoire de Marguerite d'Autriche, duchesse de Savoie*, et M. Désormaux pour sa *Bibliographie des parlers de Savoie*, déjà couronnée par l'Institut. Il renouvelle à nos savants confrères les plus chaudes félicitations de l'Académie Florimontane.

M. le Ch^{re} LAVOREL donne lecture de son rapport sur le concours d'histoire de 1925. Les conclusions du jury ayant été adoptées, il est décerné une récompense de 300 fr. à M. Maniguet, horloger, auteur de l'histoire de Morillon.

M. LEVITTE donne aussi lecture de son rapport sur le concours de poésie. Les prix sont décernés de la façon suivante : Prix 100 fr. *ex æquo* à Mlle J. Portron, de Niort, et M. Valette, du Mans.

(1) Sont présents : MM. Blandin, Croset, Désormaux, Domenjoud, Dunand, Falletti, Faure, Flamary, Lachat, Ch^{re} Lavorel, Le Roux, Levitte, Marteaux, Miquet, J. d'Orlyé, Ph. d'Orlyé, H. Pfister, L. Pfister, Mgr Rebord, Revil, Ribatto, Ritz, Robert, Ch. Ruphy, F. Serand, J. Serand.

Excusés : MM. André, Dépollier, Laydernier.

M. H. PFISTER fait connaître la situation financière de l'Académie fin 1925 et le projet de budget pour 1926.

COMPTE-RENDU FINANCIER DE L'EXERCICE 1925

RECETTES :

Rente 4 % O.-E.	35 10
— 5 %	27 50
— 5 % fondations Thonion-Gardier.....	75 00
Intérêts des fonds placés.....	30 05
Cotisations de 1925 et arriérées	2.170 00
Abonnements à la <i>Revue Savoisienne</i>	240 00
Annonces dans la <i>Revue Savoisienne</i>	100 00
Vente de publications.....	114 15
Subvention du Musée Léon Marès.....	3.000 00
	<hr/>
TOTAL DES RECETTES..	5.791 80

DÉPENSES :

Impression de la <i>Revue Savoisienne</i>	5.260 60
Note Société Photogravure pour illustration de la <i>Revue Savoisienne</i>	36 45
Frais de recouvrement et Correspondance	130 00
Matériel et divers.....	60 00
Assurance	53 55
Réparations du tombeau de M. le Chanoine Ducis	200 00
Entretien des tombes pour la Toussaint	42 00
Excédent des Recettes	9 20
	<hr/>
TOTAL...	5.791 80

PROJET DE BUDGET POUR 1926

RECETTES :

Intérêts des Rentes.....	137 60
Intérêts des fonds placés.....	40 00
Cotisations.....	3.000 00
Abonnements à la <i>Revue Savoisienne</i>	250 00
Publicité	100 00
Vente de publications.....	100 00
Subvention du Musée L. Marès.....	500.00
	<hr/>
TOTAL DES RECETTES..	4.127 60

DÉPENSES :

Impression de la <i>Revue</i>	3.500 00
Correspondance et Recouvrement	160 00
Matériel et divers	60 00
Assurance	55 00
Achat de livres	100 00
Entretien des tombes	40 00
Dépenses imprévues.....	212 60
	<hr/>
	4.127 60

M. J. SERAND lit son rapport sur la gestion en 1925 du domaine de Montrottier. Il rend hommage aux qualités du personnel du château, remercie tous les généreux donateurs et en particulier M. P. Guillon qui a bien voulu consacrer quelques lignes à Montrottier dans son bel ouvrage « Au cœur de la Savoie ».

M. Ch. RUPHY, trésorier, expose les recettes et dépenses pour 1925 et propose le budget de 1926.

Le PRÉSIDENT constate de nouveau le grand dévouement et l'activité de MM. Serand et Ruphy et souhaite qu'ils soient toujours les artisans de la prospérité de notre domaine.

Le PRÉSIDENT annonce qu'en raison du renchérissement progressif du coût de la vie, l'Académie se voit dans la nécessité de rehausser le montant des cotisations, en les portant à 20 fr., pour tous les membres sans distinction. Cette proposition est adoptée à l'unanimité. Il est procédé aux élections portées à l'ordre du jour de l'assemblée.

Sont élus : *Membres du comité* : MM. H. PFISTER, L. BALLEYDIER, FLAMARY, L. PFISTER et J. SERAND ; *membres effectifs* : MM. LEVITTE, ANDRÉ et LACOMBE ; *membres associés* : MM. ANGELLOZ, professeur, D^r L. MORET, colonel ROULLET, Ed. FALETTI, Jules SERAND, D^r CATTIN, MORET, notaire, SOUCHIER, professeur ; *membres correspondants* : MM. P. DESPINE, R. MOSSU, L. TERRIER, A. de LORTSCH, Albert CROLARD, BERGER, ingénieur.

A l'unanimité est élu membre d'honneur de l'Académie Florimontane, M. DINA, ingénieur, aux Avenières, en hommage de reconnaissance, pour la magnifique libéralité dont il a doté la science française, et contribué au renom du pays de Savoie par la fondation de l'observatoire du Salève.

Une somme de 100 francs est votée, à l'unanimité, comme

participation de l'Académie florimontane au monument qui sera élevé à l'Institut de Grenoble à la mémoire de l'illustre géologue alpin, Wilfrid Kilian.

M. FAURE résume une importante étude sur la diplomatie secrète de l'évêque Jean d'Arenthon d'Alex et du duc de Savoie Victor-Amédée II et leurs projets sur Genève. (V. article séparé.)

Après la séance, le comité procéda à l'élection de son bureau pour 1926. Les membres sortants sont réélus et M. Louis Balleydier, professeur, ancien doyen de la Faculté de droit de Grenoble, est nommé vice-président.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h. 30.

Le Secrétaire,

Marc LE ROUX.

Séance du 17 février 1926

PRÉSIDENTE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 17 heures (1).

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Le PRÉSIDENT adresse les félicitations de l'Académie à plusieurs membres qui ont obtenu des distinctions : à M. Charléty, recteur de l'Université de Strasbourg, promu Commandeur de la Légion d'honneur ; à M. d'Orlyé (Philibert), officier du Mérite Agricole ; à M. Graber, chevalier du même ordre et à M. Hérisson qui a reçu la rosette d'officier de l'Instruction publique. Il félicite également M. Alfred Anthonioz, qui vient d'être nommé président de la Chambre de Commerce française de Genève.

Il souhaite la bienvenue à MM. Cattin, Graber, Souchier, nouveaux membres, qui assistent pour la première fois à la séance.

Il lit des lettres de remerciements de M. Dina, élu membre d'honneur, des nouveaux membres effectifs, associés et correspondants.

Le président lit des articles de bibliographie savoisienne

(1) Sont présents : MM. B. Cattin, C. Cattin, Croset, Désormaux, Falletti, Flamary, Ch^{re} Gavard, Graber, Le Roux, Levitte, Marteaux, Miquet, H. Pfister, L. Pfister, Mgr Rebord, Revil, Ribatto, F. Ritz, J. Serand, Souchier.

Excusés : MM. A. Crolard, Ch^{re} Lavorel, Sauthier-Thirion, F. Serand.

concernant : *La Révolution en Savoie*, par F. Vermale; *La Presse savoisiennne — Après l'annexion*, par Louis Dépollier, et *les généraux Mollard*, par le général Bordeaux.

Remerciements sont adressés aux donateurs des ouvrages suivants : M. Ferrero, *La Haute-Savoie, Alpinisme, Tourisme, Hôtellerie*, offert par la Chambre de Commerce.

Jules Serand, *Sur la prévision des grains en A. O. F.*, par T. S. F.

L. Dépollier, *Les noms des nouvelles rues d'Annecy*, rapport au Conseil municipal.

Sous ce titre : *Botanique et Dialectologie savoisiennne*, M. DÉSORMAUX signale une source inconnue d'études lexicologiques savoisiennes. (Voir article séparé.)

M. DÉSORMAUX présente ensuite, en l'analysant, le nouveau tome de *l'Histoire de la Langue française*, qui vient de paraître ce mois. (Voir à la Bibliographie.)

M. MIQUET donne de nouveaux renseignements sur un des descendants de Claude-François Perret, entrepreneur, né à Samoëns, en 1747, qui avait fait une fortune considérable en construisant le canal de Saint-Quentin. (Voir *Revue Savoisiennne* de 1910.)

Ce descendant, M. Henri-Gabriel-Jean-Martial Perret, qui avait obtenu l'autorisation d'ajouter à son nom celui de *du Cray*, vient de mourir à Versailles, le 3 février dernier, lieutenant-colonel de cavalerie, officier de la Légion d'honneur, croix de guerre. Il était né le 12 octobre 1860, à Buxy (Saône-et-Loire) de Jules-Joseph-Marie Perret (arrière-petit-fils de Claude-François) et d'Elodie-Henriette-Charlotte de Vogny.

Il laisse deux fils, l'un ingénieur civil et l'autre lieutenant, et deux filles : la vicomtesse de Palandre et Mme Hubert Coste (maître de forges).

Mgr REBORD continue la lecture amorcée à une précédente séance de ses recherches sur l'histoire des hôpitaux d'Annecy et en particulier sur l'hospice de la Charité au Saint-Sépulcre (caserne Balleydier), bâti au commencement du xv^e siècle et incendié par malveillance afin d'éviter la contagion dans le quartier.

En terminant la séance, M. MIQUET donne lecture de la poésie suivante dont il est l'auteur :

VOVRAY

Sistimus hic, tandem....

Après avoir couru dans tous les coins du monde
Et jeté notre gourme au large, un peu partout,
Nous avons mis un frein à l'humeur vagabonde
Et borné notre route, heureux d'en voir le bout.

Dans un vallon boisé, qu'un ruisseau frais inonde,
Nous avons rencontré le gîte à notre goût,
Bien loin des trimardeurs, dont la banlieue abonde,
Des mendiants, des sots à l'inferral bagout,

A l'abri des autos, du bruit, de la poussière ;
Environnés d'oiseaux, comme en une volière,
Nous goûtons les plaisirs du sage agrarien ;

La paix autour de nous, le calme et le silence,
Plus de frugalité que de vaine opulence,
Et nous buvons de l'eau qui ne nous coûte rien !

François MIQUET.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures.

Le Secrétaire,

Marc LE ROUX.

Séance du 10 mars 1926

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 17 heures (1).

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. MIQUET souhaite la bienvenue à MM. Moret, notaire, et Falletti Edouard, qui assistent pour la première fois à notre séance.

Le PRÉSIDENT lit un mémoire envoyé par M. Paul Taponnier, ancien député, intitulé : *Une controverse entre le Mont-Blanc et le Léman, au sujet de la représentation nationale (1798)*.

Ce différend contestait au Léman la représentation à

(1) Sont présents : MM. André, Croset, Désormaux, E. Falletti, Eug. Falletti, Flamary, Fontaine, Ch^{me} Gavard, Graber, Lacombe, Le Roux, Miquet, Morel, H. Plister, L. Plister, Mgr Rebord, F. Ritz, Joseph Serand.

Excusés : MM. A. Crolard, Faure, Lachat, F. et Jules Serand.

laquelle il avait droit : il donna lieu à de longues discussions, dont nous trouvons l'écho dans la séance du Conseil des Cinq Cents du 3 ventôse, an VII.

Créé par la loi du 8 fructidor an VI, le Léman comprenait : 1^o le ci-devant territoire genevois (40.000 habitants) ; 2^o une partie détachée du département de l'Ain (20.000 h.) ; 3^o une fraction du Mont-Blanc, qui atteignait 120.000 h. ; total : 180.000 habitants. Ce chiffre, qui contient quatre fois celui de 43.945 requis par la loi pour la nomination d'un député, donnait droit à 4 représentants.

Mais on objecta qu'il fallait en déduire les 40.000 habitants du territoire genevois, qui n'avaient pas été prévus dans la répartition des députés faite par une loi antérieure à la réunion de ce territoire.

Finalement, on accorda au Mont-Blanc deux représentants au Conseil des Anciens, et cinq au Conseil des Cinq Cents, et au Léman un député aux Anciens et deux aux Cinq Cents.

Le mémoire donne les noms (bien connus) de tous les représentants, et entre dans des détails (également connus) sur la composition des districts. L'auteur a reproduit, d'après Folliet, l'affirmation que Jérôme Philippe n'était ni Savoyard, ni Genevois. Or, j'ai démontré, dans la *Revue Savoisienn*e de 1924, qu'il était natif de La Roche-sur-Foron.

Le travail de M. Taponnier sera déposé dans les archives de l'Académie, où l'on pourra le consulter.

M. MIQUET lit un article de bibliographie relatif à un volume de poésies patoises de M. Georges Kerbœuf, intitulé *Rimes et fianfiournes*.

Mgr REBORD fait une lecture sur l'origine d'un des hôpitaux d'Annecy, à la fin du xvii^e siècle : celui de la Providence, qui occupa un instant la maison historique de la Galerie. L'auteur donne des détails sur l'administration sous la présidence de l'évêque, les règlements de cette maison hospitalière. La fin de celle-ci fut marquée par la destruction de la chapelle incendiée par la foudre en juillet 1725. L'hôpital de la Providence s'élevait à l'emplacement actuel de la maison Laeuffer, aux Marquisats.

M. J. SERAND présente deux médailles de Sainte-Hélène et deux insignes de l'ordre du lis, donnés au musée de Monttrotier, par Mme d'Orlyé, née Sallet, à laquelle l'Académie Florimontane adresse ses sincères remerciements.

M. DÉSORMAUX donne de curieux renseignements sur les coutumes et superstitions populaires dans les Alpes (spécialement dans le Valais), vers 1760. Ils sont extraits d'un manuscrit conservé à Val d'Illiers, que vient de faire connaître un romaniste suisse, M. F. Fankhauser, professeur à Winterthur : *Aus der Walliser Volksunde des 18 Jahrhunderts*. Cette brochure fait partie d'un recueil de travaux publiés en l'honneur du savant linguiste Louis Gauchat (*Festschrift*), recueil paru ce mois à Aarau. Le manuscrit de l'abbé Jean-Maurice Clément (1736-1810) est extrêmement intéressant. Les superstitions des paroissiens de Mase ont suggéré à ce prêtre des remarques judicieuses qui témoignent en faveur de ses bonnes intentions. Il s'élève avec indignation contre une foule de coutumes et remèdes étranges, qui n'ont peut-être pas tous disparu. Son jugement est analogue à celui que portera M. de Verneilh, préfet du Mont-Blanc, dans la *Statistique* (1807) publiée par ordre de Napoléon. Ce « recueil des principales superstitions dominantes dans la vallée d'Erens (Hérens), surtout ici, *Marsiae*, et même ailleurs dans le pays », énumère notamment les croyances astrologiques, les remèdes imposés aux enfants « mâcheurs », l'extirpation des verrues, la guérison des maux de dents à l'aide de formules cabalistiques, celle de la jaunisse, des « avives » des chevaux, le rôle des *sarvens*, les « *commençons* », la *béla*, le lait tari, les secrets pour éloigner les loups ou les voleurs d'une paroisse, les hémorragies, l'arrêt du sang, la traite du lait, le rôle des hirondelles dont on mange le cœur, celui des corbeaux qui éprouvent le même sort, etc. Les observations les plus originales concernent les âmes errantes, les fantômes, la « balance égale des âmes », la quête de Dieu ou celle du diable, ainsi que les traditions relatives à la nuit de Noël et à la nuit suivante, etc. Autant de documents très précieux pour le linguiste, le psychologue, l'historien des mœurs et le folkloriste.

Il y a lieu de signaler dans ce même recueil de *Festschriften* des travaux qui se recommandent des noms autorisés de MM. E. Muret, J. Jeanjaquet, J. Jud, K. Jaberg, Tappolet, Bertoni, P. Aebischer, etc. A remarquer notamment une étude de M. O. Keller, sur « le Passé défini dans le dialecte genevois », si proche parent de nos parlars de Savoie.

Le PRÉSIDENT annonce que le 21 avril prochain marquera le centenaire de la naissance d'Eloi Serand, l'un des rénova-

teurs de la Florimontane en 1851. L'Académie commémorera cette date par une séance spéciale ce jour-là.

En terminant la séance, M. Miquet donne lecture de la poésie suivante : *Boutiquière*, dont il est l'auteur.

BOUTIQUIÈRE

AU GAGNE-PETIT.

L'été comme l'hiver, un programme identique
Veut qu'à sept heures juste on ouvre la boutique
Et qu'au public qui passe on présente avec art
Les mannequins parés : *babys, boys-scouts, Jean-Bart...*

C'est là qu'on m'acheta ma première culotte...
Si, depuis soixante ans, la marchande a flanché,
L'on y trouve toujours la même camelote,
Et le même souci de faire un bon marché.

La boutiquière est dès le matin sous les armes :
Comme sa marchandise, elle expose ses charmes,
Mais il faut être deux pour engager sa foi :
De l'offre et la demande elle subit la loi.

En attendant, avec un calme résolu,
Je la vois chaque soir rentrer les personnages
Qui reprendront demain leur place aux étalages...
Et l'on dit que la vie est pleine d'imprévu !

François MIQUET.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 18 h. 15.

Le Secrétaire,

Marc LE ROUX.

Séance du 21 avril 1926

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 17 heures (1).

(1) Sont présents : MM. Adé, Aussedat, Blandin, J. Bouchet, Buttin, Cattin, D^r Cattin, Croset, Désormaux, Dubettier, Dunand, E. Faletti, Faure, Flamary, Gaillard, Ch^{re} Gavard, Gayet, Genevois, Lachat, Lacombe, Ch^{re} Lavorel, Le Roux, Levitte, Marteaux, Miquet, Mlle Monnet, J. d'Orlyé, Ph. d'Orlyé, L. Pfister, Revil, Ribatto, F. Ritz, Robert, Ch. Ruphy, F. Ruphy, L. Ruphy, F. Serand, J. Serand, Suchard.

Excusés : MM. Favre, Laydernier, H. Pfister, Mgr Rebord.

Lecture est donnée du procès-verbal de la réunion précédente qui est approuvé.

Le PRÉSIDENT prend ensuite la parole en ces termes :

« Conformément à la décision que nous avons prise dans notre dernière séance, nous avons ajourné au 21 de ce mois la réunion d'avril, pour la faire coïncider avec le centenaire de la naissance d'Eloi Serand, centenaire que nous voulons commémorer dans un esprit de gratitude, mais avec recueillement et simplicité pour rester en harmonie avec le caractère sans prétention de l'homme que nous n'avons cessé de regretter.



• ELOI SERAND (1826-1891)

« Trente-quatre ans se sont écoulés depuis sa mort, et son souvenir, avivé par la présence de ses fils dans nos rangs, n'a jamais été menacé d'oubli, parce qu'il est impossible de feuilleter nos vieilles annales et de rappeler le passé de notre ville sans rencontrer la trace de ce chercheur qu'un amour passionné solidarisaient avec son pays.

« Son nom a été donné à une rue d'Annecy, dans un quartier neuf appelé à un bel avenir, et c'est justice, car peu d'hommes ont rendu plus de services en faisant moins de bruit.

« Son extrême modestie qui, de son vivant, lui avait valu

des amitiés précieuses, n'a pas nui à sa réputation : la Florimontane, dont il fut le véritable fondateur et dont les premières séances avaient lieu chez lui, sait ce qu'elle lui doit et son président actuel, qui s'honore d'être un des derniers survivants des amis d'Eloi Serand, est particulièrement heureux de rendre hommage à sa mémoire ; que ses fils veuillent bien agréer, en cette occasion, l'expression de nos plus cordiales sympathies.

« Un hommage du même genre a déjà été rendu à la mémoire du docteur Bouvier, dans la séance du 5 mars 1919, et nous nous proposons de payer l'an prochain le même tribut de reconnaissance à Jules Philippe (né en 1827) ; mais nous avons omis de remplir ce devoir à l'égard d'Etienne Machard, qui était né en 1824 et qui est mort en 1887. En exprimant des regrets pour cet oubli involontaire, nous associons le nom d'Etienne Machard à ceux de ses trois autres collègues et nous enveloppons dans un même souvenir de gratitude nos quatre fondateurs. »

Le PRÉSIDENT donne lecture de deux lettres tout particulièrement sympathiques de MM. Louis Dépollier et du Baron de Lortsch.

Au nom de ses deux frères et au sien, M. Joseph Serand exprime ses sincères remerciements au Président et aux nombreux membres présents, pour l'hommage qu'ils rendent à la mémoire de leur père.

Rappelant que l'Académie Florimontane a été reconstituée chez eux, en 1851, ils la considèrent, un peu, comme leur famille et sont heureux de pouvoir continuer une tradition qui remonte, sans interruption, à 75 ans.

Ils offrent à l'Académie Florimontane le portrait de leur père, en souvenir de cette séance commémorative et des précieuses marques de sympathie qu'ils ont reçues en la circonstance et dont ils sont profondément touchés.

Le PRÉSIDENT ajoute ensuite : « Nous avons à déplorer la mort de M. Claudius Servettaz, ancien professeur à l'Ecole primaire supérieure d'Annecy, mort prématurément le 20 mars dernier. Né le 18 décembre 1871, à Etercy, il était sorti le premier de l'Ecole normale et il s'était de bonne heure signalé par ses capacités. On lui doit un précieux recueil de *Vieilles chansons savoyardes* recueillies et notées avec commentaires, et publiées en 1910. M. Désormaux, dans l'*Echo de Savoie* du 4 avril, a fait un juste éloge de ce volume et du regretté folklo-

riste. Nous adressons à la famille de M. C. Servettaz nos plus vives condoléances.

« Pour terminer moins tristement, je félicite M. Fontaine, architecte, qui vient d'obtenir la médaille d'or de l'ordre pontifical *Bene merenti*. M. Fontaine est un chrétien convaincu, qui ne craint pas de manifester ses sentiments religieux et qui chante au lutrin de sa paroisse depuis soixante-trois ans, ce qui, par ces temps de veulerie a bien son mérite. »

M. Miquet donne connaissance d'une *Note sur les opérations cadastrales du département de la Haute-Savoie*, dont l'auteur est M. Richard, géomètre en chef, qui, en terminant ces opérations avec un plein succès a eu la bonne pensée d'en relater les intéressantes péripéties avec méthode, exactitude et impartialité.

Commencé en 1862, à la suite d'une délibération du Conseil général du 29 août 1861, le cadastre a été achevé en 1925. Il comprend le lever de 445.200 hectares et de 1.325.142 parcelles.

Il est juste de féliciter notre sympathique collègue M. Richard d'avoir pu mener à bien, depuis 1901, cette tâche hérissée de difficultés, pour laquelle il fallait un homme compétent, désintéressé, bien vu du personnel tout en exerçant son autorité, et nous sommes heureux que cet homme se soit trouvé sans sortir de notre département. (Voir article séparé.)

M. FAURE offre pour la bibliothèque de l'Académie un exemplaire du Répertoire numérique de la série G, clergé séculier, des archives départementales de la Haute-Savoie. Ce fascicule indique le contenu de plusieurs fonds, dont le plus considérable est celui de l'évêché de Genève. Une introduction expose les vicissitudes subies par les archives de cet évêché; beaucoup de documents sont perdus; ce qui subsiste est conservé à Turin, à Genève et à Annecy.

M. LE ROUX fait une communication sur une trouvaille archéologique au hameau du Mollard près de Gruffy. En éven-trant un tertre on a mis au jour une sépulture à inhumation contenant un squelette couché dans la direction Nord-Sud, accompagné d'un mobilier funéraire consistant en cinq bracelets en bronze gravés de zones de lignes fines parallèles, verticales et horizontales, séparées par des figures angulaires dites : dents de loup, plusieurs morceaux de gros bracelets de lignite et des débris de poterie grise en argile non micacée et un fragment de poignard en fer. L'état du crâne incomplet et dé-

térioré n'a malheureusement pas permis d'effectuer les mesures qui auraient fourni des données anthropométriques. Toutefois en comparant cette trouvaille avec celle du Murgier du Mollard anciennement découvert, dont les objets sont conservés au Musée (poignard à antennes, ceinture en bronze battu et à décor estampé, bracelets en bronze, en lignite, fibules à timbales, etc.), on peut dater approximativement le nouveau Murgier; M. Le Roux estime qu'on doit le rapporter à la deuxième période Hallstadienne, s'étendant du VII^e au V^e siècle avant J.-C. époque où les Gaulois armés de la grande épée de fer, vinrent définitivement s'installer dans notre pays.

M. SERAND présente un récent ouvrage : *Les Préalpes de Savoie*, dû à M. Cholley, agrégé de l'Université, maître de conférences à la Faculté des Lettres de Lyon.

M. LE ROUX, qui a lu cet important travail, en donne une rapide analyse.

Pour la dénomination de *Préalpes de Savoie*, M. Cholley étudie la morphologie du terrain résultant des effets d'érosion du régime hydrographique ancien et des glaciations quaternaires. Il expose la notion des vallées et des dépressions transversales et discute les formes structurales du terrain.

La deuxième partie extrêmement intéressante de ce travail concerne le climat, les saisons, les types de temps et l'ensemble du réseau hydrographique. L'auteur étudie ensuite l'homme et les conditions naturelles, les rapports de la végétation sur l'économie humaine.

Il montre les genres de vie depuis le moyen âge jusqu'à nos jours, le développement des cultures, l'exploitation du bétail et de la forêt, la vie régionale et l'avenir de la villégiature et du tourisme. Cet excellent ouvrage, très copieusement documenté, représente un effort considérable qui a valu à son savant auteur le grade de docteur ès-lettres.

M. Ch. BURTIN a étudié un tableau de la collection Manzi attribué par tous les critiques au XVI^e siècle allemand. Notre savant maître en armement publie dans la *Gazette des Beaux-Arts* une étude très lumineuse des diverses parties des armures figurées dans ce tableau qu'il restitue à un primitif espagnol du XV^e siècle.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h. 30.

Le Secrétaire,

Marc LE ROUX.

Séance du 12 mai 1926

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 17 heures (1).

Le PRÉSIDENT exprime les regrets de l'Académie à l'occasion de la mort de l'un de nos membres honoraires, M. Henri Ferrand, ancien président de l'Académie delphinale et président de la Société des touristes du Dauphiné, à Grenoble.

M. Ferrand était un grand ami de la Savoie : il lui a consacré les plus belles pages de ses nombreuses publications.

M. MIQUET lit des comptes-rendus bibliographiques des ouvrages suivants, qui ont été offerts à l'Académie :

La Croix-Rousse sous la Révolution, beau volume envoyé par notre collègue A. Gruffaz, président de la Corporation des employés de la soierie lyonnaise ; il intéresse la Savoie qui peut considérer la Croix-Rousse comme un de ses faubourgs, en raison du grand nombre de nos émigrants qu'on y retrouve ;

La Vallée d'Aoste sur la scène, par le chanoine L. C. Gérard, offert par l'entremise de l'*Echo de Savoie* par M. Joseph-Aira Hugo, qui s'intitula *Globe-Trotter* et fondateur de l'œuvre des prisonniers de guerre valdôtains, à Lyon.

La Vallée d'Aoste sur la scène est un poème patriotique où l'on trouve des vers magnifiques et de belles envolées.

Combourgeois, Genève, Fribourg, Berne, par Edouard Favre, Genève, Atar, 1926, 1 vol. in-8°, 146 p.

Ce superbe volume, édité par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, pour l'anniversaire du quatrième centenaire de la combourgeoisie avec Fribourg et Berne (1526), fait revivre avec talent la Genève du XVI^e siècle et il est précédé d'une remarquable introduction par Charles Borgeaud sur la *Destinée de Genève*.

La Haute-Savoie, par M. Ferrero, Annecy, 1926, 1 vol. in-4°, 195 pages.

C'est un inventaire raisonné des richesses touristiques de notre département, et il est illustré de nombreuses photographures, dont la plupart sont remarquables par leur finesse.

M. MIQUET adresse les félicitations et les remerciements de l'Académie à M. Adé, architecte, qui vient de mettre la der-

(1) Sont présents : MM. Buttin, Croset, Désormaux, Flamary, Le Roux, Levitte, Marteaux, Miquet, H. Pfister, L. Pfister, Mgr Rebord, Robert, J. Serand.
Excusés : MM. Faure, Falletti, F. Serand, Ribatto.

nière main au monument de saint François de Sales, par l'installation d'une grille en fer du meilleur goût, dont on peut dire qu'elle encadre harmonieusement la statue.

M. DÉSORMAUX, à propos d'une charte de 1227, pose un petit problème de toponymie annécienne (voir article séparé).

Parmi les manuscrits entrés récemment aux Archives départementales grâce aux recherches et aux démarches de M. C. Faure, figure un curieux document en date de 1384. M. Faure a bien voulu le transcrire et le communiquer très obligeamment à M. Désormaux, qui en donne connaissance, en le commentant.

Il s'agit d'un contrat d'apprentissage, naturellement rédigé en latin et scellé par un notaire d'Annecy, Jean de Villa. En vertu des conventions passées, un nommé Jean « Jordani » (Jourdain ? Jordan ?) fils de « Jordane de Choumonz », s'engage à servir trois ans Jaquemet du Fouz (alias : *de Fago*), chapuis, bourgeois d'Annecy. Celui-ci devra lui apprendre son métier de charpentier, lui fournir vivres et logement, un salaire annuel de vingt sols, et, à l'expiration du terme, un certain nombre d'outils.

Ce document, dont nous publions le texte plus loin, avait été connu de l'abbé Ducis, comme en témoignent quelques lignes d'analyse inscrites en tête. L'ancien archiviste départemental n'avait pas jugé à propos de le publier. Du moins M. Faure n'a pas trouvé trace de cette pièce dans les écrits de ce polygraphe.

Pourtant, comme le montre M. Désormaux, un tel document offre un double intérêt, sociologique et linguistique. La date même et les clauses de ce contrat méritent de retenir l'attention. D'autre part, l'historien du langage y relève quelques bons vieux mots du dialecte parlé dans notre ville au *xiv^e* siècle.

Ceux-ci transparaissent aisément sous l'ancienne graphie ou sous la forme latine dont ils sont affublés.

Le métier de *chapuis*, charpentier, est appelé *ministerium chapoteriæ* : *chapoterie* est un dérivé de *chapot*, verbe *chapoter*. Les outils fournis sont les suivants : une *deluyri* (doloire), une *detra* (de *dextralem*, la hache), une *gogiz* (gouge), une *eschapro* (ciseau), une *rassetam* « rasette » (diminutif de *raisse*, scie), patois actuel : *rastà*, une *taravallam*, où l'on reconnaît aisément la « *taravelle* », tarière.

M. DÉSORMAUX fait remarquer l'ancienneté de ces voca-

bles. Tous existent encore de nos jours. Ils ont été enregistrés (ou leurs variantes) dans le *Dictionnaire Savoyard*.

LE MÊME se plaît ensuite à signaler une courte publication de M. G. Letonnelier : *Le Faucigny il y a cent dix ans* : Rapport de l'intendant de la province (extr. du journal l'*Allobroge*, janvier-mars 1926). On voit que, malgré ses nombreux travaux dauphinois, l'archiviste départemental de l'Isère n'oublie pas la Savoie, où il a laissé les meilleurs souvenirs.

C'est à lui que M. Désormaux doit aussi de connaître une intéressante édition d'un *Noël Savoyard*, qu'il signale à son tour aux nombreux amateurs de cette branche du folklore. Il s'agit d'un *Dialogue entre un ange et les bergers sur la Naisance du Sauveur*, extrait du *Caier* (sic) de chansons pour moi, Marie-Françoise Roullier, du bourg Saint-Maurice en Tarentaire, pais (= pays) de Savoie, district de Moûtiers, département du Mont-Blanc. Fait ce 19^e jour du mois de février 1796. » — Paroles et musique avec accompagnement de piano ou harmonium, par Edmond Angot ; Laval, imprimerie Goupil. On remarquera que l'ange parle français, tandis que les bergers s'expriment en patois.

Au nom de l'Académie, le vice-président félicite M. MIQUET, président, d'avoir su mener à bonne fin ses érudites et minutieuses recherches sur *les Officiers savoyards dans l'armée française*. Elles ont été réunies en une brochure tirée à très petit nombre (Abry, éditeur). On lira avec émotion deux belles lettres de feu le général Borson, de si honorée mémoire.

M. FLAMARY parle de quelques noms populaires et vulgaires de plantes et de leurs rapports avec les termes scientifiques. (Voir article séparé.)

M. BUTTIN, en présentant une pièce de sa collection, explique le mode d'emmanchement des haches en pierre polie dans une base d'andouiller de cerf, au moyen de bitume. M. LE ROUX présente quelques objets intéressants offerts au Musée par M. Jules Laffin, de Thorens : deux haches néolithiques en amphibolite et en euphotide, recueillies sur le territoire de cette commune ; un bronze à l'effigie de Faustine jeune trouvé avec des tuiles à rebord au hameau du Biot — enfin une peau de python de l'Amérique du Sud, mesurant 4 m. 60 de long.

M. Ch. BUTTIN offre son étude sur l'armement au xiv^e siè-

cle à propos du tombeau d'Ulrich de Werdt à l'église Saint-Guillaume de Strasbourg.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h. 30.

Le Secrétaire, Marc LE ROUX.

Séance du 2 juin 1926

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 17 heures (1).

Lecture est donnée du procès-verbal de la dernière réunion qui est adopté.

Le PRÉSIDENT lit un compte-rendu bibliographique d'une plaquette de M. le général Bordeaux intitulée *les Savoyards dans l'armée française après 1815*.

Cette plaquette, extraite des *Mémoires et documents* de l'Académie Chablaisienne, concerne principalement des officiers généraux et supérieurs sur lesquels elle fournit des renseignements précieux, souvent inédits, du plus grand intérêt.

Mgr REBORD continue la lecture de son travail sur les hôpitaux d'Annecy. Il parle de la plus ancienne des maisons hospitalières de cette ville, celle de Notre-Dame qui occupait la cure actuelle dont le jardin était le cimetière. Cet établissement avait entre autres privilèges le droit d'asile. Le bâtiment sur l'emplacement d'un autre très ancien fut reconstruit en 1315. On trouve des devis de travaux en 1444 et une bulle d'Eugène IV, au sujet de la démolition de l'hôpital et de la recherche d'un endroit pour le reconstruire. L'auteur donne des détails inédits sur la grande inondation de 1721. Le lac et les canaux ayant débordé, les eaux démolirent une partie des murailles du cimetière et une tour des Cordeliers.

M. DÉSORMAUX informe l'Académie Florimontane que le comité du *Millénaire*, représenté par son président et son trésorier, a rendu visite à M. le Maire de Menthon, pour s'entretenir avec lui des détails de la cérémonie qui doit avoir lieu prochainement, en vue de perpétuer le souvenir des fêtes du Millénaire de saint Bernard de Menthon. Sauf empêche-

(1) Sont présents : MM. Croset, Désormaux, Falletti, Faure, Flamary, Fontaine, Gaillard, Guiber, Lachat, Le Roux, Marteaux, Miquet, H. Pfister, L. Pfister, Mgr Rebord, Ribatto, J. Serand.

Excusés : MM. F. Serand, Buttin.

ment imprévu, la date a été fixée au dernier dimanche de juin, dans l'après-midi. Il sera procédé à l'inauguration du magnifique triptyque dû au talent de M. Tissot, l'artiste annécien bien connu.

Toutes les personnes qui ont contribué au succès du Millénaire, les donateurs, ainsi que les membres de l'Académie Florimontane et de l'Académie Salésienne, compagnies dont les présidents respectifs sont présidents d'honneur du comité actif, sont priés de vouloir bien honorer de leur présence cette fête du souvenir. Un avis ultérieur communiqué à la Presse fera connaître l'heure définitivement choisie, ainsi que le programme arrêté par le Comité, de concert avec M. le Maire de Menthon.

M. DÉSORMAUX signale, à titre de curiosité, une singulière méprise que vient de lui faire connaître l'éminent linguiste M. Antoine Thomas, membre de l'Institut. Dans l'*Hommage* offert à Menendez Pidal (I, 808), au cours d'un article intitulé : « Latin universitaire », un savant maître de l'Université de Salamanca parle d'un certain frère « *Jacobus Casalis, indignus religiosus sacri cenobii beate Marie de Alpibus ordinis cisterciensis Gebennensis diocesis in ducatu Sabaudie* ». Il s'agit de l'abbaye d'Aulps et du diocèse de Genève. Or l'auteur juge à propos d'expliquer l'adjectif *Gebennensis*, terme si fréquent dans une foule de nos chartes. Ce mot concerne, dit-il, « las montanas *Cebenus* ». Et voilà comment le diocèse de Genève a émigré dans les Cévennes. Pareilles méprises doivent rendre modestes les érudits et même ceux qui ne le sont pas. M. A. Thomas relève à ce propos la graphie erronée, mais très répandue : *Saint-Jean-d'Aulph*, au lieu d'*Aulps* (étymologie : *Alpes*).

Au sujet de la dernière communication de M. DÉSORMAUX sur une charte dans laquelle il s'agissait de retrouver un mot laissé en blanc dont le qualificatif était *nigram*, M. MARTEAUX dit qu'on peut le restituer : *joriam nigram*, la Joux ou la forêt noire, comme limite des biens de l'abbaye de Sainte-Catherine dont l'autre limite était le ruisseau de Vovray.

M. J. SERAND dépose sur le bureau la nouvelle édition du *Guide des Gorges du Fier et du château de Montrottier* que l'on peut, dès à présent, se procurer au prix de 0 fr. 25 soit au Syndicat d'Initiative soit au château de Montrottier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures.

Le Secrétaire, Marc LE ROUX.

Séance du 7 juillet 1926

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 17 heures (1).

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et approuvé.

Le PRÉSIDENT prend ensuite la parole en ces termes :

« La Florimontane a été cruellement éprouvée depuis notre dernière séance.

« Le 11 juin, s'éteignait, à Groisy, M. Marie Rosset, ancien instituteur, membre de notre Académie depuis 1909, qui vivait entouré de la sympathie générale au milieu des générations qu'il avait élevées. Né à Evires en 1842, il avait fait un court début à Aviernois (1862), après quoi il avait obtenu le poste de Groisy qu'il occupa pendant trente-quatre ans (1866-1899). Il y avait mérité tous les genres de distinction qu'un instituteur peut désirer, et, ce qui est plus appréciable encore, il avait beaucoup contribué, par son enseignement et ses conseils, à faire de sa résidence une commune modèle. Sa prestance, son aménité, ses manières qui n'avaient rien de vulgaire, non moins que ses qualités morales, et la dignité de sa vie avaient fait de lui le type idéal de l'instituteur primaire.

« Le 16 juin, M. Domenjoud (Henri-François-Damien), ancien percepteur, qui appartenait à notre compagnie depuis 1892, succombait à une maladie qui le minait depuis quelque temps.

« Issu d'une vieille famille bourgeoise qui a produit nombre d'ecclésiastiques et d'hommes de loi, il comptait parmi ses ancêtres un avocat du Parlement de Paris qui avait épousé une nièce du poète Regnard, nièce dont le portrait charmant fait encore aujourd'hui l'admiration des Annéciens.

« En 1814, un abbé Henri Domenjoud, professeur à l'Ecole Sainte-Barbe à Paris, publiait un poème intitulé *La Lisiade*, pour célébrer le retour des Lys.

« D'autre part, du côté de sa mère, Henri Domenjoud était apparenté à toute une lignée d'officiers.

« Malgré de tels antécédents, quand le moment vint de choisir une carrière, il n'eut pas d'autre ambition que de rem-

(1) Sont présents : MM. A. Crolard, Croset, Désormaux, Falletti, Gaillard, Lachat, Le Roux, Marteaux, Miquet, H. Pfister, L. Pfister, Rebord, Ritz, Robert, J. Serand, Suchard.

Excusés : MM. Lacombe, Ribatto, F. Serand

placer son père qui était percepteur de Duingt, et il fut installé dans ce poste, en résidence à Annecy, en 1874. Il ne le quitta que pour passer quelques années à Faverges, après quoi il revint jouir de sa retraite dans son pays natal, partageant ses jours entre Annecy et Sevrier, qu'il affectionnait particulièrement.

« Il assistait, aussi souvent que possible, à nos séances, et s'intéressait à nos travaux. Il était également membre de l'Académie Salésienne.

« A Sévrier, il fut capitaine des sapeurs-pompiers, président de la fanfare et conseiller municipal.

« Dans toutes les situations qu'il occupa, il ne connut que des amis : son jugement droit, sa modestie et son urbanité lui attiraient toutes les sympathies.

« Une amitié de plus de quarante ans me liait à lui : je sens très vivement sa perte.

« Au nom de l'Académie florimontane, je prie Mme Henri Domenjoud, ses enfants et petits-enfants et Mmes Boimond d'agréer nos plus respectueuses condoléances.

« Enfin, nous avons encore à déplorer le décès de Mme Auguste Ruphy, née Potier, mère de notre excellent trésorier, M. Charles Ruphy, qui est morte le 17 juin, à l'âge de 85 ans. Dernière survivante de la belle jeunesse de l'Annexion, elle avait conservé presque jusqu'à la fin son caractère aimable et son esprit enjoué.

« Nous présentons à sa famille l'expression de nos plus vifs regrets.

« A côté de nos pertes, je dois encore ajouter, dans un autre ordre d'idées, le départ de M. Claudius Faure, archiviste, qui vient d'être nommé archiviste départemental du Rhône, à Lyon. Par sa cordialité, son caractère toujours égal et sa franchise, non moins que par ses qualités professionnelles, il avait su gagner, non seulement l'estime, mais l'amitié de tous ceux qui l'ont approché. Nos meilleurs vœux l'accompagnent dans sa nouvelle résidence. »

M. MIQUET lit des compte-rendus bibliographiques relatifs aux ouvrages suivants : *Guide du visiteur aux Allinges*, par le P. Léon Buffet, et *l'Italie actuelle et nos annexions de 1860*, par le général Bordeaux.

M. MIQUET fait une communication sur un certain nombre d'émigrants savoyards fixés en Belgique au xvii^e siècle, dont l'existence a été signalée à M. Buttin par M. Edm.

Niffle Anciaux, directeur de la *Revue héraldique et onomastique*, à Ixelles (Bruxelles).

M. DÉSORMAUX, étudiant le vocabulaire des chartes savoisiennes, signale une singularité digne de remarque. L'une d'elles, du XII^e siècle, intercale la locution *de Savoja*, dans son texte latin. Il s'agit de la charte de fondation de l'abbaye de Hautecombe. M. Désormaux pose à ce sujet la question de l'authenticité d'un tel document. L'original a disparu. Nous le connaissons par une transcription de Delbene, l'ami de Ronsard, qui fut abbé d'Hautecombe avant d'être élevé au siège épiscopal d'Albi. (Voir article séparé.)

Le MÊME expose diverses trouvailles archéologiques faites aux Fins par l'un de ses élèves, le jeune P. Broise. (Voir à ce sujet la revue illustrée *Lac d'Annecy*, n^o 57, 15 août 1926.) Il analyse ensuite un nouvel ouvrage de M. Albert Dauzat, consacré aux *noms de lieux* (leur origine et leur évolution) : noms de villes et de villages, noms de pays, de cours d'eau, de montagnes, lieuxdits, etc. Une telle étude, due à un linguiste si compétent, ne manquera pas d'être bien accueillie, notamment en Savoie. Beaucoup de nos toponymes sont expliqués avec netteté et précision.

M. DÉSORMAUX, au nom du *Comité du Millénaire de Saint-Bernard de Menthon*, offre au Musée de la Ville la maquette du sculpteur annécien M. Tissot, bas-relief destiné à commémorer l'œuvre du Millénaire. (On sait que l'inauguration du triptyque a été reportée au mois d'octobre.)

M. LE ROUX fait part à la Florimontane du succès remporté par M. le D^r L. Moret, maître de conférences de géologie à l'Université de Grenoble, qui vient de soutenir brillamment ses thèses de docteur ès-sciences devant la Faculté de Strasbourg où il avait débuté dans l'enseignement supérieur, dès la fin de ses études médicales.

L'Académie des Sciences vient, en outre, de lui décerner l'une de ses plus hautes récompenses : le *grand Prix* Fontanes de paléontologie pour ses magnifiques recherches sur les Eponges fossiles.

M. Moret s'est attaché à un sujet très peu connu : l'étude des *Spongiaires siliceux du Crétacé supérieur français*. Il a découvert et fait connaître le mode de fossilisation si curieux des Spongiaires à squelette d'opale ou de calcédoine, et étudié dans le détail les formes crétacées dont il a décrit de nombreuses espèces nouvelles. On lit avec un vif intérêt le cha-

pitre où l'auteur explique les corbeilles vibratiles et le système canalifère où l'eau circule entrant par les pores inhalants et est expulsée par les canaux exhalants après avoir été privée par les échanges nutritifs de la silice et des matières organiques.

Le squelette siliceux des éponges est une merveille d'organisation, aux formes géométriques impressionnantes, dont M. Moret a mis en relief par de très habiles coupes microscopiques en stéréo l'agencement particulier utilisé dans la classification de ces êtres.

Un chapitre très nouveau est celui de la comparaison des espèces vivantes et fossiles et le problème de l'origine de la Silice dans les tissus de ces êtres.

M. Moret donne la raison définitive de la biologie spéciale de ces animaux, leur distribution dans le temps et dans l'espace, les stations où ils se développent, littorales, récifales ou de profondeur. M. LE ROUX expose sommairement les résultats des remarquables recherches de M. Moret. Il prend comme éléments de démonstration quelques formes fossiles et des éponges actuelles, en particulier celles qui habitent les eaux du Thiou. Il explique la place de ces organismes dans l'échelle animale, l'agencement du squelette, la distribution des spicules, enfin leur biologie générale dans les eaux douces et marines.

Mgr REBORD fait une communication sur l'hôpital qui devint propriété de la ville le 10 avril 1793, montrant la vie de cet établissement, les transactions et baux consentis de ses diverses dépendances.

M. le Ch^{ne} GAVARD donne connaissance de trois documents inédits de 1577 sur la duchesse Anne d'Este, femme de Jacques de Savoie Nemours, « fleur de la chevalerie », et ses rapports avec le prieuré de Peillonnex qui fut fondé à la fin du x^e siècle par l'évêque Gerold de Genève. (Voir article séparé.)

M. A. CROLARD parle des succédanés panifiables qui pourraient être introduits dans le pain en cas de pénurie de blé. Il montre, d'après des observations suivies, que la farine de riz rend le pain lourd et indigeste.

Il a pu recueillir au Semnoz, grâce à l'obligeance de M. Valliet, l'*alchimille* dite *goutte de rosée* dont le bétail est friand et qui donne aux laitages un goût très délicat.

M. A. CROLARD montre un échantillon de l'excellente

anthracite actuellement exploitée en puissant filon à Montagny sur les flancs du Mont-Jovet.

MM. J. et F. SERAND déposent trois de leurs topos-guides : le Veyrier, la Tournette et la Pointe Percée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h. 30.

Le Secrétaire,

Marc LE ROUX.

Un contrat d'apprentissage, à Annecy au XIV^e siècle

Anno a nativitate Domini millesimo ccc^o LXXXIII, indictione VII^a, die peneultima mensis septembris, coram me notario publico et testibus infrascriptis personaliter constitutus Johannes Jordani de Espanie, filius Jordane de Choumonz, filie Perroni de Teralibus (?) condam, sciens et spontaneus ut asserit promittit, per juramentum suum super sancta Dei evangelia corporaliter prestitum et sub obligatione omnium bonorum suorum quorumcumque, morare cum Jaquemeto dou Fouz, burgensi Annessiaci, spatio tres annorum a data presentis instrumenti inquohandorum (*sic*) et continue finierendorum et ipsum Jaquemetum servire posse suo ydoneo spatio predicto de misterio chapoterie preceptaque ipsius Jaquemeti liciter obedire et facere dictusque vero Jaquemetus promittit per juramentum suum... dare dicto Johanni pro solario (*sic*) suo spatio predicto in fine dicti temporis unam deluyri, unam detra, unam gogy, unum eschapro, unam rassetam ferri, unam taravallam bonam et receptibilem, necnon eidem Johanni quo[libet] anno, spatio predicto, dare viginti octo solidos gebennensium, videlicet in principio cujuslibet anni spatio predicto solvere eidem Johanni medietatem dicte pecunie et aliam medietatem in fine cujuslibet anni et dare eidem Johanni victum spatio predicto secundum ejus facultatem (*sic*) et eidem administrare cameram et lectum ubi jaceat spatio predicto et ipsum Johannem docere posse suo. Dictus vero Johannes promittit modo quo supra se contra predicta non facere vel venire sed omnia predicta eidem Jaquemeto attendere et complere ; pro quibus firmiter attendendis ex parte dicti Johannis et ad ejus requestam se dat et

constituit fidejussorem erga dictum Jaquemetum videlicet dicta Jordana mater ipsius Johannis, que Jordana promittit per juramentum suum..... solvere, emendare et restituere eidem Jaquemeto omnia dampna gravamina disperdos (?) interesse et expensas exinde per dictum Jaquemetum factas et sustentas occasione omnium predictorum per dictum Johannem ut supra dictum non completorum et adrenditorum (?) eidem Jaquemeto, supponentes se et sua dicti mater et filius et Jaquemetus jurisdictioni, curie, viribus dominorum episcopi et comitis Gebennensis..... Actum Anessiaci in domo habitationis mei notarii infrascripti, testibus presentibus ad premissa vocatis videlicet Johanne Presbiteri de Avyernu, Roletto de Boulo coudurerio et ego Johannes de Villa auctoritate imperiali publicus notarius presens instrumentum recepi, scripsi, signo meo firmavi.

UN TOPONYME DU SEMNOZ

L'érudit historien F. Mugnier, à la fin de son *Histoire documentaire de l'Abbaye de Sainte-Catherine* (Cf. *Mém. Soc. Sav. Hist. et Arch.*, t. XXI [1886]) a publié un certain nombre de « preuves ». Plusieurs de ces documents intéressent non seulement l'histoire d'Annecy, mais la topographie et l'onomastique. Telles les chartes datées de 1227 (Documents I et II).

La première atteste la prononciation à cette date de l'i post-tonique, issu d'un *a* final atone soumis à l'influence d'une palatale : *Montanea* > *montagni*, qui deviendra *montagne* : domui « de la *Montagnj* », p. 254.

La seconde charte nous apprend que Guillaume II, comte de Genève, fit donation en faveur des « Dames de Sainte-Catherine de la Maison de la montagne d'Annecy », entre autres biens, de tout ce qu'il possédait dans sa « villa » de *Malaz* (1).

Ce qui suit m'a particulièrement intéressé. Il s'agit de déterminer la partie du Semnoz (2) concédée aux Dames de Sainte-Catherine.

1. « Quidquid habebam vel abere debebam in villa de Mallaz. F. Mugnier (p. 255) traduit : « dans le village de Malaz », ce qui est légèrement inexact.

(2) Remarquons en passant la graphie du mont Semnoz : « in monte de Seymeno ».

Le texte offre une lacune. Cette lacune se retrouve dans une copie faite en 1714 par le notaire d'Annecy Jean-Alexis Collomb. La copie, qui se trouve aux Archives de Turin, fut à son tour transcrite par le général A. Dufour, avec la même lacune. Par suite cette copie n'a pu servir à F. Mugnier pour compléter, comme il l'a fait ailleurs, ou pour rectifier l'original.

Voici le texte : « quidquid juris habebam in monte de *Seymeno* a nanto de *vourey* [= Vovrey] usque ad *nigram*.... in pratis in pascuis in nemoribus et in terra culta vel incul-ta.... » (p. 257).

F. Mugnier se demande quel mot il convient de restituer : *rupem* ? *lapidem* ? « Jusqu'à la *Pierre noire*, peut-être, dit-il. Cette hypothèse passe, sous la forme suivante, dans le commentaire (p. 37) de cette charte :

« Le comte de Genève donne à Dieu, à la bienheureuse Vierge du mont et à ses servantes, à perpétuité, tous les droits qu'il a au mont de Semnoz depuis le nant de Vovray jusqu'à la [*Pierre*] *noire*....

Quelle est cette *Pierre noire* qui sert ainsi de limite ? On l'ignore.

Nous savons toutefois avec quelle constance les générations successives conservent les appellations toponymiques usitées avant elles. Dans la nomenclature du Semnoz y a-t-il quelque accident de terrain conservant de nos jours encore ce qualificatif de *noir*, appliqué à un nom féminin ? Immédiatement le promeneur annécien doit songer soit à *Combenoire*, soit à *Barbenoire*. Mais cette seconde dénomination est toute récente. Elle n'est, paraît-il, que le sobriquet d'un individu, notre contemporain, devenu plaisamment une manière de toponyme.

Reste *Combenoire*. Ce lieu-dit est-il ancien ? Je l'ignore. Il semble d'ailleurs trop rapproché de l'autre limite.

Y aurait-il un autre juxtaposé convenant mieux ? Je n'ai pas su le découvrir ; mais certainement l'un de nos lecteurs sera plus heureux. Le nom féminin à trouver devrait être plutôt le second terme, puisque le texte mentionné indique une lacune après *nigram*. Le type serait alors : *Hautecombe*, *Noirétable* (*Noire*... ?).

Peut-être le scribe de 1227 a-t-il hésité à transcrire un mot qui lui paraissait bizarre. Quant au notaire de 1714, il avait sans doute bien d'autres préoccupations que les conjectures

linguistiques. Ou plutôt son devoir n'était-il pas de copier exactement la charte qu'il avait sous les yeux ?

J. DÉSORMAUX.

P. S. — M. Marteaux veut bien me rappeler (séance florimontane de juin) que j'ai moi-même répondu — indirectement — à la question posée, en mettant jadis en lumière l'existence d'une appellation usitée dans la toponymie du Semnoz. Il s'agit de la locution *Jou(z) neyri(z)*, qui signifie : forêt noire. Elle figure en effet, pour l'année 1492, dans les *Registres des délibérations consulaires de la Ville d'Annecy*, dont M. l'archiviste G. Letonnellier a dressé une belle *Table* manuscrite. On la retrouvera dans un de mes articles intitulé : *Notes annéciennes : Une source de l'histoire d'Annecy ; Remarques sur l'Onomastique Savoisiennne et le langage d'Annecy à la fin du xv^e siècle.* (Voir *Revue Savoisiennne*, 1921, p. 87 sqq.)

La *Jou noire* : tel est probablement le toponyme dont la charte de donation n'a transmis que l'adjectif : *nigram*. Comme je le pensais, le scribe a dû laisser en suspens le mot *jou*, parce qu'il ne savait pas comment le rendre exactement en son latin.

Ce terme, peut-être préceltique ou préligure, a sans doute été contaminé par le mot *jugum*, et aussi peut-être, dans *Mont-Jou(x)*, *Colonne-Jou(x)*, premières appellations du Grand et du Petit Saint-Bernard, par le cas oblique de *Jupiter (Jovis, Jovem)*. *Jou(x)* a donné lieu à de remarquables études linguistiques, en Suisse et en France. On le retrouve dans le nom du *Jura*.

Reste à localiser dans le Semnoz cette *Jou noire* des anciens documents annéciens, formant la limite méridionale du premier domaine concédé aux Religieuses de Sainte-Catherine. Cette limite, d'ailleurs assez vague, commencerait avec les épais fourrés de sapins, opposant leur teinte sombre à celle des bouleaux, des hêtres, et autres essences similaires, qui peuplaient la partie voisine du monastère.

J. D.

BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE

Les Savoyards dans l'armée française après 1815, par le Général Bordeaux, Thonon, 1926, 1 vol. in-8°, 58 p.

C'est une bonne fortune pour les officiers savoyards qui ont servi en France après 1815 d'avoir trouvé en M. le Général Bordeaux un biographe averti, qui les aime et qui ne néglige rien pour les mettre en relief.

Dans cette plaquette, extraite des Mémoires de l'Académie Chablaisienne, il s'agit surtout d'officiers généraux et supérieurs dont quelques-uns sont peu connus, même de leurs compatriotes, mais qui n'ont pas passé inaperçus et qui méritent à tous égards que leur souvenir soit conservé.

L'auteur, qui connaît à fond son sujet, fournit des détails circonstanciés, souvent inédits, sur les personnages qu'il nous présente, et il nous les rend sympathiques au plus haut degré.

F. M.

La duchesse Anne d'Este

et la commende du prieuré de Peillonex

avec trois documents inédits, 1577

Le prieuré de Peillonex fondé à la fin du x^e siècle par l'évêque Gérold de Genève, richement doté quelques années plus tard (1012) par le comte Robert, resta toujours sous la tutelle et la protection des dynastes de la maison de Genève. Ainsi Amédée I^{er}, en 1156, le plaça sous la juridiction de l'abbaye d'Abondance. En 1219, Guillaume II reconnaît les donations déjà faites par ses aïeux et les augmenta de plusieurs terres (1). Les comtes de Genève semblaient encore exercer leur patronage sur leur ancien prieuré, lorsque le dernier d'entre eux, Robert, devenu pape d'Avignon en 1378 sous le nom de Clément VII, émancipa Peillonex de la juridiction de l'abbé d'Abondance, voulant tout à la fois rappeler le souvenir de ses aïeux et donner un témoignage d'affection à une maison si ancienne qu'elle se trouvait être la doyenne d'âge parmi tous les autres établissements religieux, abbayes, prieurés, couvents, dans l'immense diocèse de Genève (2).

* * *

Héritier des Comtes du Genevois, le duc de Savoie n'eut garde de laisser périmer son droit de patronage. Pour en obtenir la confirmation d'une façon définitive et effacer tout ce qu'on pouvait, à Rome, lui opposer contre l'usage plus ou moins constant et continu de ce droit, le roi Charles-Emmanuel III, après Victor-Amédée II, activa ses démarches. Une joute diplomatique dont il reste un volumineux dossier à Turin

(1) On est ici en présence d'un fait assez commun de la géographie féodale. Peillonex, qui est en plein Faucigny, est une enclave du Genevois, comme d'ailleurs Passy, Charosse, la vallée de Chamonix... Plus tard, lorsque les ducs de Savoie devinrent maîtres du Genevois en 1411, comme ils l'étaient déjà du Faucigny (1355), ces anomalies disparurent et ces divers territoires étant donnés en apanage aux mêmes titulaires, il n'y eut plus raison de maintenir ces divergences administratives. Cependant en 1546, dans le *dénombrement des feux* pour l'assiette de la taille, le prieur de Peillonex figura encore dans le bailliage du Genevois (G. PÉROUSE, *Revue Savoie.*, 1911, p. 173). C'était toujours Peillonex in *Pago Gebennensi* de la charte du Comte Robert de 1012.

(2) *Peillonex, Ac. Sal.*, xxiv, p. 9.

dura de 1751 à 1757 (3). A la fin, le pape Benoît XIV déclara purement et simplement que le prieuré de Peillonex serait considéré comme de nomination royale (4). Parmi les documents allégués dans le débat l'on avait rappelé, à l'appui des revendications royales, le placet d'Emmanuel-Philibert nommant prieur commendataire de Peillonex le cardinal Gui Ferrero, évêque de Verceil, en 1572. Nous nous y arrêterons, car des pièces d'archives, inconnues jusqu'ici et que ne renfermaient point les dossiers de Turin, nous ont permis de jeter un jour tout nouveau sur ce menu fait de notre histoire religieuse. Il nous paraissait en effet, si naturel que cet illustre personnage, par la nomination du pouvoir civil et les lettres de provision du pape, eût obtenu sans difficulté le titre de prieur de Peillonex (5).

* * *

Jean de Saint-Jeoire de l'antique famille de ce nom, prieur de Peillonex, venait de mourir (6). Pendant sa longue administration (1522-71), il avait vu la réforme s'implanter à Genève, les bandes huguenotes se répandre dans le pays. Grâce à l'intervention de Charlotte d'Orléans, comtesse de Genevois, auprès de son cousin François I^{er}, le mandement de Thiez (Viuz-en-Sallaz), terre épiscopale, fut préservé de leurs trop longues déprédations en 1536. Mais Peillonex n'eut-il pas dans cette circonstance lamentable à souffrir de la violence des troupes Genevoises ? Besson parle d'incendie et de pillage. Il y a eu peut-être exagération et l'on a pu confondre cet incendie, avec celui absolument sûr de 1589, mais il y eut certainement pillage du prieuré en 1536 déjà. Nous n'en voulons comme preuve que les réparations considérables faites les années qui suivirent par le prieur Jean de Saint-Jeoire, à l'église, aux murs d'enceinte, à la tour qui protégeait et dominait l'entrée du prieuré (7).

* * *

(3) Turin, *Archives royales*, liasse n° 9, n°s 23, 24.

(4) Cf. *Peillonex, Ac. Sal.*, xxiv, chap. xxi tout entier.

(5) Ces trois lettres que nous publions en appendice proviennent de la vente faite à Genève (cat. 42 de la libr. Thury-Baumgartener et C^{ie}), après la mort du Comte Amédée de Foras, auteur de *l'Armorial et nobiliaire de l'ancien duché de Savoie*.

(6) Son neveu fut François-Melchior, baron d'Hernance, futur gouverneur du fort des Allinges du temps de saint François de Sales.

(7) *Peillonex*, loc. cit. chap. x.

A la mort de Jean de Saint-Jeoire, Jean-François Vidomne de Chaumont, protonotaire apostolique, se mit sur les rangs et fut pourvu de la commende de Peillonnex en bonne forme, semble-t-il, car, dans sa requête au duc de Savoie dont il va être question, il se dit « dûment et canoniquement » mis en possession. Peut-être obtint-il des bulles du vivant du prieur de St-Jeoire, qui se serait ainsi démis en sa faveur, ou fut-il installé comme coadjuteur avec future succession, ainsi qu'il était souvent coutume en pareil cas. Nous ne savons pas comment les choses se passèrent. Mais sa nomination fut régulière et sa prise de possession effective, c'est certain.

Pour Gui Ferrero la date du placet ducal est du 19 juillet 1572. A ce moment, son compétiteur s'était déjà démis, il faut croire. Mais il avait joui au moins une année du bénéfice, car il rendit au cardinal les revenus perçus, ainsi qu'il le dit. A Turin l'affaire fut menée avec une certaine précipitation, il semble. Le duc étant *indisposé*, c'est sa femme, Marguerite de France qui signa le *placet* autorisant la prise de possession du prieuré par le cardinal, le 19 juillet 1572 et ce n'est que le 8 décembre suivant que le duc signa lui-même un nouveau placet ratifiant la nomination de *son très cher et très aimé cousin le cardinal de Verceil*.

Comme on le voit le nouveau commendataire de Peillonnex, car il ne sera plus question à ce titre de l'infortuné protonotaire, était hautement favorisé par la cour de Turin. Aussi ce dernier avait-il jugé sage de céder au plus tôt, en relâchant au cardinal tous ses titres au prieuré. Mais ce ne fut pas toutefois sans espoir de compensation. Il reçut, comme bon argent, la promesse du premier bénéfice vacant et en outre, toujours en promesse, une récompense pour la « prise » (récolte) qu'il avait accepté de rendre au cardinal et le remboursement des frais supportés par son frère, M. de Charmoisy, pour « trois voyages faits de là les monts » pour cette affaire. Mais une occasion se présente — et c'est l'objet de sa requête au duc, le premier de nos documents inédits, — on la signale au prince qui n'aurait qu'à renoncer à certains droits dus par le Sr de Charmoisy, résultant de l'acquisition de quelques biens grevés en faveur de Son Altesse. Le Sr de Charmoisy trouverait ainsi la récompense promise — en sus du bénéfice à venir — pour son frère le protonotaire. C'est ce qui ressort très nettement de l'analyse de ce document, la requête adressée au duc de Savoie.

* * *

Les choses traînèrent et Gui Ferrero jouissait toujours tranquillement de son prieuré, sans qu'on songeât, en haut lieu, à dédommager Jean-Fr. de Vidomne, qui pouvait se plaindre, mais encore devait-il le faire dans les formes. Il était curé de Minzier et de Jonzier, deux petits bénéfices à charge d'âmes, qu'il faisait desservir par le prêtre Pierre Pinget, car lui-même n'était pas dans les ordres.

Sa famille était attachée aux de Genevois-Nemours qui administraient Annecy et l'on pensa à bon droit que l'intervention du duc et de la duchesse Anne d'Este serait capable d'exercer une salutaire pression à Turin. C'est par ce moyen qu'on espérait tirer avantage d'une situation qui paraissait plutôt compromise. Les années passaient et les promesses ne recevaient aucune réalisation : l'on était déjà en 1577, 5 ans après que le protonotaire s'était purement démis en faveur du cardinal.

* * *

Anne d'Este s'intéressa au protonotaire de Vidomne et c'est là le point vraiment inédit de notre récit. Veuve du duc de Guise, assassiné en 1563, cette princesse illustre par sa famille et distinguée par son esprit, avait épousé en 1566 Jacques, fils de Philippe de Savoie, qui tenait en apanage le duché de Genevois, le Faucigny, Beaufort, le duché de Nemours en France (8). De son château de Montargis elle écrivit une lettre ne portant que la date de l'année 1577, adressée à André de Provana, comte de Leyni, conseiller d'Etat et « *admiral de la religion des SS. Maurice et Lazare.* » Il avait commandé à Lépante la marine ducale, il pouvait faire arriver à bon port l'infortuné protonotaire.

Le Sieur de Charmoisy, frère du prieur dépossédé, devant aller à la cour « *par devers Son Altesse pour la supplier très humblement d'avoir récompense du prieuré de N.-D. de Peillonex, qu'il avait fait quitter à son frère le protonotaire de Noverly, par le vouloir de Son Altesse,* » (9) Anne d'Este

(8) Emmanuel-Philibert confirma le don du Genevois, Faucigny, etc. à Jacques de Savoie avec le titre de duc. Ce fut l'apanage de sa famille jusqu'en 1665 ; lors du mariage de Jeanne-Baptiste de Savoie-Nemours avec Charles-Emmanuel II, il fit retour à la branche aînée.

(9) Jean-François de Vidomne de Chaumont, protonotaire, prend le titre de Seigneur de Folliet mais est désigné aussi sous le nom de Seigneur de Noverly, titre porté par son frère Georges. Quant à Charles, appelé Seigneur de Villy quelquefois, il signe la requête au duc du nom de Charmoisy.

le recommande lui et son frère au comte de Leyni. C'est pour mieux faire voir la justice de sa réclamation, ajoute-t-elle, qu'elle « a bien voulu accompagner M. de Charmoisy de ce mot, pour être lui et son frère gentilhommes qui le méritent et de nos bons amis. »

La lettre — qui est notre second document — fut sans doute remise au comte Leyni et la recommandation de la duchesse de Genevois suivit son cours naturel.

* * *

Anne d'Este écrivit aussi au prince de Piémont, fils du duc Emmanuel-Philibert. Elle se dit sa tante : elle l'était en effet, mais à la mode de Bretagne (10). Sa lettre est le troisième de nos documents inédits.

Elle lui rappelle qu'au dernier voyage qu'elle fit en Piémont avec son mari, Son Altesse Emmanuel-Philibert avait promis au S^r de Charmoisy pour son frère le protonotaire le premier bénéfice vacant ou bien l'équivalent, car c'était pour lui obéir uniquement, qu'il s'était démis du bénéfice de Peillonnex, qu'on lui en avait délivré un brevet en bonne et due forme. Elle insiste sur le dévouement de la maison de Vidomne et recommande vivement sa cause à son illustre neveu « de quoy, dit-elle, pour le bien qu'ils en recevront ils vous demeureront à jamais obligés et très grandement tenus. Et moi pour la très humble prière que je vous en fais pour eux, je vous ferai en récompense très humble service. »

On ne saurait mieux dire. Mais les cours et les chancelleries ont leurs secrets et rarement elles sont accessibles aux seuls sentiments (11). Nous n'ajouterons que quelques mots sur les principaux personnages de ce petit drame.

* * *

(10) Le prince de Piémont qui devait être le futur duc Charles-Emmanuel I^{er} (1580-1630) était fils de Marguerite de France, cousine germaine d'Anne d'Este. Son père Emmanuel-Philibert l'avait d'ailleurs associé à son pouvoir en lui abandonnant l'administration intérieure. C'est sans doute pour cela qu'Anne d'Este s'adresse à lui pour lui recommander l'affaire de son protégé.

(11) Pendant la lutte de François I^{er} et Henri II contre Charles-Quint et Philippe II, deux princes de la maison de Savoie s'étaient trouvés dans les camps opposés : Emmanuel-Philibert avec l'empire et Jacques avec la France. Par la restitution de la Savoie ce dernier, héritier de l'apanage du Genevois et des baronies de Faucigny et Beaufort redevenait le feudataire de la branche aînée. Appuyé par la France, il voulait partager avec le duc de Savoie les provinces restituées et arrondir son apanage. Emmanuel-Philibert essaya de satisfaire le chef de la branche cadette en lui concédant le titre de duc de Genevois et en

Jean-François de Vidomne, malgré ses hautes recommandations n'obtint rien. Lors de la visite de Mgr de Granier, le 23 août 1581, il est encore simplement curé de Minzier et Jonzier. Pierre Pinget en avait toujours l'administration spirituelle. Vivant dans son château solitaire de Folliet, sur les bords du Fier, à Alex, le protonotaire mourra en juin 1587. Il ne semble pas avoir été jamais prêtre, jamais non plus il n'eut d'autre titre que celui de curé (12).

Sa famille, les Vidomne de Chaumont, dont les membres étaient seigneurs de Noverly, de Charmoisy, de Marclaz, de Villy..., fut illustrée par la femme de l'un d'eux, Louise Duchâtel. Elle épousa en 1600 le neveu du protonotaire, Claude de Charmoisy et fut « la Philothée, » la destinataire de l'*Introduction à la Vie dévote* de saint François de Sales.

* * *

Le cardinal Gui Ferrero, l'heureux compétiteur de Jean-François de Chaumont fut possesseur du bénéfice de Peillon-nex dès l'année 1572. Mais il ne paraît pas en avoir joui jusqu'à sa mort. Car lorsque Mgr de Granier fit la visite du prieuré, le 28 août 1580, il constata que le commendataire n'est plus le Cardinal de Verceil, mais bien Louis de Bourouges (Aloysius Burontius) dont nous ignorons tout, si ce n'est qu'à la même époque il possède aussi comme bénéfice la cure d'Habères, où il est suppléé par un vicaire, Pierre Biolli, de Megève.

Le cardinal mourut à Rome, le 26 mai 1585. C'est la date donnée par les actes du Concile de Trente où il siégea. Son tombeau, nous dit Besson, est à Sainte-Marie-Majeure.

* * *

Enfin Anne d'Este, la protectrice des gentilshommes de la famille Vidomne de Chaumont, les Charmoisy, si dévoués aux

augmentant ses revenus. Les rapports furent souvent très tendus entre Jacques de Savoie Nemours et la cour de Turin. (Cf. Ducis, *Rev. Sav.* 1877, p. 26.) N'y aurait-il pas là une explication du peu d'ardeur mise par le duc de Savoie à répondre aux désirs de ceux qui étaient les fidèles amis du duc de Genevois ? Il fut toujours si difficile de servir deux maîtres. Les Vidomne de Chaumont l'apprirent après tant d'autres.

(12) Nous avons la lettre par laquelle, après la visite de 1581, Pierre Pinget écrit au protonotaire (Mgr J.-Fr. de Vidomne, seigneur de Folliet) lui parle des injonctions faites par le R^me évêque et du commandement *sub paena juris*, d'être promu aux ordres sacrés dans l'année. (N^o 235 arch. de Foras, cat. 42, Thury, Genève.)

de Nemours, mourut à Paris. Ses funérailles eurent lieu avec la plus grande solennité à N.-D. d'Annecy, le 5 août 1607. Saint François de Sales prononça l'oraison funèbre.

Celle qui s'était trouvée mêlée à tant d'évènements tragiques, qui avait été contemporaine de la Ligue, vu tant d'intrigues se nouer et se dénouer autour d'elle, s'en vint, selon sa volonté, dormir son dernier sommeil auprès de son second époux, Jacques de Savoie, celui qui avait été « la fleur de la chevalerie ».

A. GAVARD.

I. *Requête de M^{re} Jean-François de Vidompne à S. A.
pour Pellionex.*

Monseigneur,

Supplie tres humblement Rd Messire Jehan François Vidompne de Chaumont prothonotaire du Saint Siège apostolique, comme il seroit esté deüement et canoniquement prouvu du prieuré de Pellionex et d'iceluy comme juste titulaire fait possesseur et jouissant sans contredict de personne, fors de Reverendissime Seigneur monsieur le cardinal Ferrero, qui s'en seroit rendu competiteur dont l'instance a este pendante par devant le juge ordinaire et depuis au moyen de l'instance poursuyte du dit Seigneur Cardinal vers votre Alteze evoquee par devant votre sénat de ce pais, auquel il vous auroit pleu, pour favoriser le dit Seig. Cardinal, ordonner et escrire de mettre en possession du dit prieuré le dit Seigneur cardinal au prejudice du dict suppliant, sous la promesse qu'il vous plaisait fere au dict suppliant de le prouvoir d'aulture benefice, le premier qui vacqueroit de mesme revenu à celluy dont il a este despouille et pour plus vallider la dite mise en possession au proufit du dict Seig^r Cardinal vous auroit pleu commander au dict suppliant de lui relascher le dict prieuré et faire cession de son juste droict et titre en icelluy. A quoy obeyssant le dict suppliant auroit requis le Sg^r de Charmoisy son frère d'aller en Piemont devers votre Alteze, pour entre ses mains remettre ledict prieuré et cession en droit d'icelluy pour en disposer à sa volonté dont Votre Alteze, s'il luy plait, se porra souvenir qu'au jour que le dict Sg^r de Charmoisy executa ceste charge il luy pleut luy reconfermer la promesse faicte du premier bénéfice vacquant et en outre luy promettre recompense tant de la prise qu'il a con-

venu rendre au dict Seigr Cardinal, que despense faicte par le dict Seigr de Charmoisy en trois divers voyages faicts delà les monts a ceste occasion, et que lad. recompense par V^{re} Alteze declairee de huict cents escus en bas seroit assignée sur partie causuelle qui adviendroit en ce pays, et tout de mesme en fut dict aud. Seigr de Charmoisy par Monsieur de Lenny et par Mong^r Delbenne (de) la part de votre Altesse lorsque luy fut baillé le billet du premier benefice vacquant.

Or estant advenu que led. Seigr de Charmoisy a acquis de noble Claude Ypolite de Graveruel, jadis tresaurier de Votre Alteze en Chablais, la moitié du diesme d'Antie et du clos des vignes et près de Valon par led. de Graveruel acquis de Mons^r d'Hostel des Maistres auditeurs en vostre Chambre des comptes et procureur de Votre Alteze soubz toutefois grâces de reachat pour le prix de douze cents escus de cinq florins (de) Savoye pièce, iceluy Sg^r de Charmoisy desireroit prendre sad. recompense sur le reachept prevaleu du bien par luy acquis appartenant a V^{re} Alteze et qu'il luy pleut par sa bonté remettre lad. prevaleu et reachept pour la satisfaction sienne de lad. prise et despens et frais par luy supportés occasion dudit prieuré, ce que très humblement il supplie à V^{re} Alteze à laquelle ledict suppliant donnera reachept de ses pieces et prevaleu. Et de commander qu'a cet effect luy en soit expedie les lectres requises et necessaires et le suppliant et son dict frere qui par ce moyen porra tant mieulx s'entretenir pour continuer au service de V^{re} Alteze prieront Dieu pour la prosperite dicelle et augmentation de ses estats.

CHARMOISY.

II. *(Lettre d'Anne d'Esle à) Monsieur le conte de Leyny, Chevallier de l'ordre de Son Altesse et admiral de Savoye.*

Monsieur le conte, le S^r de Charmoisy que vous pouvez cognoistre m'a faict entendre qu'il desire s'en aller par devers Son Altesse pour la supplier tres humblement d'avoir recompense du prieure de N^{re} Dame de Pellionex qu'il auroit faict quitter à son frere le prothonotaire de Novery par le vouloir de Sad. Altesse, ainsy que vous mesme scavez trop mieux pour avoir pris la peine au commencement de cest affair. En avenir il vous fera plus amplement entendre et dautant que l'occasion se presente aujourdhuy den pouvoir treire lad. recompense. Jay bien voulu l'accompagner de ce mot

pour estre luy et son frère gentilhommes qui le meritent et de nos bons amis, pour vous prier bien affectionnement de les avoir en cest affaire pour recommandez et le fruit qu'ils en rapporteront par votre merite ce sera une perpetuelle obligation qu'ils vous auront pour vous faire service et moy je mettray ce plaisir avec tant d'autres que vous mavez faitz pour m'en souvenir quand l'occasion se presentra. Sur ce, apres m'estre bien affectionnement recommandé a vostre bonne grace je prieray Dieu vous donner, Monsieur, le Conte en très bonne santé ce que vous desirez.

Ce jour 1577.

V^{re} plus affectionnée et meylleure amy,

Anne d'Est.

III. (*Lettre d'Anne d'Este à*)

Monsieur le prince de Piedmont.

Monsieur, Au dernier voyage que Monsieur mon mary et moy avons fait en Piedmont à n^{re} tres humble requeste il auroit pleut à Son Altesse promettre au S^r de Charmoisy le premier benefice vacquant en son pais ou bien la vray vailleu du revenu du prieuré de N^{re} Dame de Pellionex en Foucigny en recompense de la demission que le prothonotaire de Novery son frere auroit faite du dit prieure de Pellionex par le commandement de S. Altesse. De quoy lors luy fut expedie ung brevet et par ce, Monsieur, que led. S^r de Charmoisy ma fait entendre que l'occasion est presente aujourdhuy de pouvoir estre recompense selon le bon voloir de Son Altesse. Et le brevet qu'il en a comme il luy pourra faire entendre s'il vous plaist luy faire cest bien et a moy cest honneur que de le faire ouyr. Je nay point voulu faillir que en consideration des services quil a faitz a Vos Altesse auxquels luy et ceulx de sa maison desirent, comme il massure, y continuer encore mieulx a l'advenir aux occasions quil se presenteront il vous plaise, Monsieur, davoir en ce fait ledict S^r de Charmoisy et son dict frère pour recommandez. De quoy pour le bien qu'ils en recevront ils vous en demeureront a jamais obligez et tres grandement tenus. Et moy pour la très humble priere que je vous en fait pour eulx je vous feray en recompense tres humble service, qui sera, Monsieur, daussy bon cœur

comme en cest endroit. Je vous baise humblement les mains et prie Dieu vous donner

Monsieur, en très bonne sante tres heureuse et tres contente vie.

Du Chateau de Montargis ce.. de .. 1577.

Votre tres humble et tres obeissante tante et servante,
Anne d'Est.

La diplomatie secrète de l'évêque Jean d'Arenthon d'Alex et du duc de Savoie Victor-Amédée II : leurs projets sur Genève.

Dans sa *Vie de Jean d'Arenthon d'Alex*, dom Innocent Le Masson a parlé du zèle de cet évêque pour la conversion de Genève. « C'étoit icy l'endroit qui tenoit le plus au cœur de notre évêque, et il sentoit que son zèle le brûloit, lorsqu'il considéroit cette belle ville, cette grande cathédrale, qui avoit été le siège de quatre-vingt-quinze évêques ses prédécesseurs, devenue en si peu de temps l'ennemie de la religion de ses pères, le refuge de tous les déserteurs de la religion catholique, et délaissée de ses habitans, qui la plupart en ont été chassez. Cette considération occupoit tout l'esprit de notre évêque, et le faisoit soupirer pour la conversion de cette ville qui est sa ville épiscopale, dont il se voyoit exilé avec injustice et par violence (1). »

Mais le Général des Chartreux s'est borné à rappeler quelques traits édifiants, sans exposer les tentatives de l'évêque pour se faire remettre en possession de Genève : il est d'ailleurs vraisemblable qu'il ne connaissait pas ces tentatives.

En classant la partie des archives de l'évêché de Genève récemment entrée aux Archives départementales de la Haute-Savoie, j'ai découvert un mémoire, tout entier de la main de Jean d'Arenthon d'Alex, dont il a lui-même signalé l'intérêt par cette note préliminaire : « Mémoires très importants sur les affaires de Genève et que Sa Sainteté pourroit envoyer promp-

(1) Livre III, chapitre II. Edition de 1895, p. 238.

tement à ses nonces de France et de Piedmont et les exhorter d'en poursuivre incessamment les effets ; sans néanmoins commettre l'évesque de Genève, ny donner à cognoistre qu'il soit l'auteur de ces mémoires. » En voici le texte :

MÉMOIRE SUR LES AFFAIRES DE GENÈVE

« Quoyque la ville de Genève soit aujourd'huy la Rome des hérétiques, le boulevard des protestans et la clef des Bernois et des autres cantons pour entrer dans la Savoye et dans la France, elle subsistera longtems dans l'estat où elle est par la concurrence des intérêts et des prétensions du duc de Savoye et du Roy de France, si le pape, comme souverain pasteur des ames et comme médiateur naturel des princes chrestiens, ne s'applique a la recherche des moyens de désintéresser ces deux monarques et de les unir pour réduire cette ville infortunée dans le giron de l'église et dans la soumission qu'elle doit à son légitime pasteur.

« Le duc de Savoye prétend que ceste ville luy appartient et la politique luy peut faire croire que, ne la pouvant pas posséder, il y a moins d'inconveniens pour ses intérêts particuliers qu'elle demeure dans l'estat où elle est, que si elle passoit dans les mains du Roy ou des Bernois, qui estans puissans se serviroient de ce poste pour l'incommoder dans ses estats de Savoye, dont ceste ville est comme la clef.

« Le Roy, au contraire, quoyqu'il n'ait pas des droits sur ceste mesme ville, trouve ses advantages dans sa rebellion, parce qu'elle affoiblit d'autant le duc de Savoye et qu'estant foible au point qu'elle l'est, il en retire des services sans en craindre les forces et qu'elle luy peut servir un jour de porte pour entrer chez les cantons.

« Les Suisses, qui regardent Genève comme une place qui leur donneroit des jalousies mortelles si elle estoit entre les mains du duc de Savoye, parce qu'il seroit en même temps maistre du pays de Vaux dont il est le propriétaire et que les Bernois luy usurpent, et qui les aneantiroit si elle estoit entre les mains d'un puissant monarque comme l'est le Roy de France, parce qu'il pourroit sans crainte parcourir les cantons ou du moins les faire contribuer à tous ses desseins, ils ont intérêt de maintenir ceste petite république dans l'estat où elle est et de s'en déclarer les protecteurs et les défenseurs contre tous ceux qui la voudroient attaquer.

« Cela estant supposé comme un principe incontestable, n'y ayant personne qui ne voye que ceste concurrence d'intérêt et de prétensions faict toutte la seureté de ceste double rebelle, et qu'elle subsistera dans ce pitoyable estat jusques à ce qu'on ayt trouvé les moyens de désintéresser la France et la Savoye et de donner des bornes à la fierté et à la présomption des Suisses et singulièrement à celle des Bernois, l'on croyt qu'il est temps de mettre la main à ce grand ouvrage et que l'on peut réussir fort aisément si on entreprend la chose en la manière suivante.

« Premièrement, il faut représenter au Roy de France et au duc de Savoye que c'est une chose honteuse à leur règne de laisser cette petite rebelle dans l'estat où elle est, tandis que la Hollande se soumet et que toutte l'Allemagne tremble, et qu'ils ne peuvent rien entreprendre de plus utile à la religion, ny de plus glorieux à leurs armes, que d'y establir la foy catholique. L'on y peut ajouter qu'après la partialité qu'elle vient de tesmoigner aux Hollandois et aux Gènois, on peut bien juger qu'elle est ennemie de ces deux monarques et que, si elle trouvoit des dispositions pour troubler ces deux monarchies, elle pourroit facilement y contribuer en y donnant l'entrée aux Suisses.

« Secondement, que n'y ayant pas de l'apparence que le Roy voulût s'emparer de ceste ville parce qu'elle appartient de droit à l'évesque et au duc de Savoye, ny que le duc de Savoye puisse la conquérir, parce que la France et les Bernois ont intérêt de politique de s'y opposer, on pourroit prendre un tempérament, qui seroit d'engager ces deux monarques à favoriser le St Siège et l'évesque et à contribuer de leurs forces au restablissement de la foy et du clergé dans ceste ville, et qu'ils le pourroient faire sans s'exposer à aucun fascheux événement, en faisant cognoistre qu'ils ne l'auroient faict qu'à l'instance du pape et à la prière de l'évesque, si mieux ils n'aymoient fournir secrettement du monde et des secours, pour se conserver la liberté de desadvouer l'évesque au cas que le succès n'en fût pas favorable.

« Troisièmement, que ces deux monarques y trouveroient des advantages beaucoup plus considérables que ceux qu'ils en tirent dans l'estat où elle est : 1^o en ce que l'évesque estant foible, il ne seroit jamais en estat de donner de la jalousie à personne, et qu'au contraire, ne pouvant subsister que par la protection de France et de Savoye, il seroit tousjours prest à

seconder leurs desseins contre les Bernois et contre tous les cantons des Suisses ; 2^o que le pape et l'évesque pourroient récompenser ces monarques d'une manière très advantageuse en leur cédant la souveraineté des mandemens, des terres et des fiefs que l'évesque possédoit rière le pays de Gex et rière la Savoye et que la république y usurpe actuellement ; c'est-à-dire que le Roy entreroit en possession de la souveraineté du mandement de Peney, des terres de Mortier et de plusieurs autres terres et fiefs que la république de Genève usurpe dans le balliage de Gex, et le duc de Savoye, outre qu'il pourroit estre conservé dans la possession de nommer à l'évesché de Genève, il entreroit en possession de la souveraineté du mandement de Jussy l'Evesque et d'un très grand nombre de terres et de fiefs que la république usurpe souverainement dans les balliages de Ternier et Gaillard, comme dépendans de le mense épiscopale. Et l'évesque se contenteroit de reconnoistre ces terres comme dependantz du Roy rière la France et du duc de Savoye rière la Savoye, et borneroit sa souveraineté par les mesmes limites qui limitent aujourd'hui la jurisdiction de la ville de Genève.

« Que si ces monarques desiroient encor d'autres avantages il y auroit beaucoup d'autres moyens de les contenter, comme de leur donner le droit de nommer aux canonicats à l'alternative, et de leur ottroyer des privilèges et des libertés dans le commerce en faveur de leurs sujets, etc.

« Par ces precautions, on borneroit la fierté des Suisses et par l'establisement de la foy catholique et de l'évesque dans Genève, sous la protection de ces deux puissans monarques, on leur osteroit tous les moyens de favoriser une irruption des hérétiques dans la Savoye et dans la France et de foumenter aucune brouillerie dans ces deux estats et mesme d'attenter jamais sur la ville de Genève par aucune entreprise. Au contraire, la ville de Genève fourniroit une entrée libre et une retraite assurée au duc de Savoye pour réduire le pays de Vaux à la foy et dans son domaine, et au roy pour entrer chez les cantons hérétiques autant de fois qu'il le voudroit.

« Que si toutes ces raisons n'estoient pas assez fortes pour engager le Roy et le duc de Savoye à la destruction de cette petite république et à l'entier changement de son gouvernement pour en rendre l'église absolument maistresse, on pourroit du moins les engager à y establir l'intérim et la liberté de

conscience et à procurer que la République restituât l'église cathédrale et une partie des paroisses et des revenus d'église. Le Roy qui, par l'édict de Nantes, n'accorde l'intérim qu'en faveur de ses sujets, étend ce privilège en faveur des citoyens de Genève et des autres calvinistes étrangers qui viennent négotier dans son royaume ; n'a-t-il donc pas droit de demander le mesme privilège à la république de Genève en faveur des François catholiques qui y habitent pour le commerce et de forcer cette ville à donner des églises aux catholiques ? Les villes d'Allemagne qui sont possédées par les hérétiques, comme Copennagen et les autres, ont accordé des églises aux catholiques sujets de sa Majesté à la première demande de ses ambassadeurs ; est-il probable que Genève, qui n'est qu'une bicoque qui ne subsiste que par la protection de la France, refuse de donner cette satisfaction au Roy s'il la demande et que la soumission des Hollandais ne serve pas d'exemple à la ville de Genève, pour lui apprendre le respect qu'elle doit à ce grand monarque ?

« Il importe que cette grande négociation soit entreprise promptement et vigoureusement dans les conjonctures présentes par les nonces de France et de Piedmont, parce que l'indignation que le Roy a conçu contre les Hollandois lui peut inspirer d'entreprendre l'humiliation de la république de Genève, parce qu'elle a tesmoigné insolemment par des prières publiques, par des jeûnes et par cent discours qu'elle estoit outrée des conquestes du Roy dans la Hollande. L'évesque ne peut pas d'abord entreprendre la négociation luy-mesme, parce qu'il a des raisons qui l'obligent à ne pas se commettre avec ces deux monarques et que sa négociation feroit trop d'esclat et ne manqueroit pas de donner occasion aux Huguenots de se précautionner en toutes manières ; comme il arriva en l'an 1662, quand il fut à Paris pour la démolition des temples de Gex et pour les autres intérêts de son esglise, où il n'eut pas plutost obtenu la démolition de 22 temples dans le voisinage de Genève que ceste république ne luy suscita tous ses partisans, et nommément les députés de Hollande, qui rendirent ses sollicitations inutiles pour tous les autres chefs de sa négociation. De sorte qu'il est évident que, pour réussir, il est nécessaire que le nonce en France négocie se-
secrettement auprès du Roy, et celui de Savoye auprès de S. A. R., y ayant d'ailleurs toutes les apparences du monde qu'on réussira, car outre que les gens de bien le croyent et le

publient hautement, la conjoncture des affaires de Hollande et la disposition des esprits des princes et des ministres le font croire à toute l'Europe et chacun dict que la réduction de Genève est réservée à Clément X^e pour faire la matière de sa gloire et un des beaux endroits de son histoire. Fiat (2). »

Le pape Clément X étant mort le 22 juillet 1676, le mémoire de l'évêque de Genève est donc antérieur à cette date ; d'autre part, il est postérieur à l'invasion de la Hollande par Louis XIV au mois de juin 1672.

Il convient de rapprocher de ce mémoire un autre document, anonyme, peut-être incomplet et qui exprime des idées analogues. Il est intitulé : *Réflexions d'un politique chrétien sur l'état de Genève*.

« Lorsqu'on fait réflexion sur l'état de Genève et qu'on remarque qu'elle n'est considérable ny par ses richesses, ny par sa force, ny par ses alliances ; qu'elle est située entre les estats les plus formidables de l'Europe et qu'elle a pour voisins deux monarques qui sont les soutiens et les défenseurs de la foy catholique, on a sans doute sujet de s'étonner que cette ville suive depuis plus d'un siècle la R. P. R. (3) sans souffrir la liberté de conscience ; ne permettant pas mesme aux François l'exercice de la religion catholique dans ses murs, quoique Sa Majesté très chrétienne permette aux Genevois l'exercice de la R. P. R. dans son royaume.

« Mais il faut avouer qu'il n'y a pas moins de sujet de s'étonner de la liberté que de la religion de Genève, quand on considère que cette liberté est également contre le bien commun des habitans et contre l'intérêt des estats voisins.

« Elle est contre le bien commun des habitants, car comme cette ville est rebelle, qu'elle a secoué le joug de son légitime souverain et qu'elle est presque de toutes parts environnée des estats du duc de Savoye, ce prince ne peut pas estre armé sans luy donner beaucoup de jalousie, qui l'oblige souvent de faire des despenses au-dessus de ses forces. D'où vient qu'à présent le peuple y est chargé d'impôts et qu'il y gémit sous la pesanteur d'un joug d'autant plus insupportable que depuis que le duc de Savoye a fait construire quelques barques et bastir un magasin à Bellerive, il ne luy reste que peu

(2) Archives de la Haute-Savoie, 1 G. 197. Cahier de 8 feuillets.

(3) Abréviation constante au xvii^e siècle, signifiant *Religion Prétendue Réformée*.

de commerce sur le lac, étant d'ailleurs privée de celui qu'elle avoit avec la Savoye dont elle tiroit des avantages considérables.

« Si bien que la liberté de Genève est très désavantageuse au peuple ; car, outre qu'il n'en jouit pas, et qu'au lieu d'un seul maître qu'il auroit sous le commandement de son légitime souverain, il en a plusieurs sous la conduite de ses seigneurs, il est certain qu'il souffre des charges extraordinaires et qu'il est privé du commerce sans lequel il ne peut subsister, pour défendre une liberté dont il n'y a que les seigneurs ou ceux qui gouvernent qui en tirent de l'avantage.

« Il est certain aussi que la liberté de Genève est contre l'intérêt de ses voisins, du Roy de France, du Roy d'Espagne et des cantons catholiques, parce que ceux de ces pays, dont la vie est dérèglée et scandaleuse et dont les actions sont criminelles et punissables, se retirent dans cette ville, où ils trouvent un azile et une retraite assurée. Par ce moyen, ils échappent à la justice et le public est privé de l'exemple de la punition qu'ils méritent. Ainsy l'impunité entretient les désordres, le vice déshonore le christianisme, et le libertinage, l'hérésie, l'apostasie et l'impiété se maintiennent parmy les catholiques dans ces estats.

« De sorte que la liberté de Genève n'est pas moins contre l'intérêt de ses voisins que contre le bien commun des habitans.

« D'où il faut conclure que Genève ne scauroit prendre un meilleur party que celui de se soumettre à son légitime prince dont le gouvernement peut estre modéré par les conditions d'une avantageuse capitulation ; car cette ville pourroit demander qu'il luy conserva les mesmes privilèges dont elle jouissoit autrefois, et d'ailleurs sa tranquillité seroit assurée, sous la domination de ce prince, parce qu'il n'est point suspect aux souverains capables de troubler son repos.

« Ainsy Genève sortiroit de la jalousie où elle est et des dépenses qu'elle fait pour maintenir sa liberté, ses alliances et ses fortifications, sans espérance de recevoir désormais aucun secours des Holandois ; elle feroit cesser l'oppression et la misère du peuple ; elle s'attireroit le commerce avec tous ses voisins ; enfin par l'établissement de la liberté de conscience et par la résidence de son évesque, elle deviendroit en peu de temps aussy riche et aussy peuplée qu'elle est belle et agréable par son assiette.

« Mais comme le peuple n'est pas moins préoccupé de l'amour d'une fausse liberté que du zèle d'une fausse religion, il n'y a point d'apparence que Genève se réduise d'elle-même, parce que les seigneurs qui la gouvernent ont trop d'intérêt à la maintenir comme elle est. Et parmi les souverains capables de la réduire, il n'y a que le Roy qui soit en état de procurer sa réduction, parce que luy seul a la force, le crédit, l'autorité et le zèle nécessaire pour cela ; n'étant pas moins au-dessus des autres princes par la générosité de ses pensées qu'il est au-dessus d'eux par la grandeur de sa puissance.

« D'ailleurs, il a un intérêt tout particulier à réduire cette ville, car c'est par ce moyen qu'il affoiblirait le party d'une religion qui a causé tant de désordres dans son royaume, qui ne se maintient dans son pays de Gex que par le voisinage de Genève et qui ne se conserve en France et dans la plupart des lieux où elle est établie, que par la communication qu'ils ont avec cette ville, qui est le centre du calvinisme et la source de l'hérésie ; c'est par cette marque de son zèle qu'il s'attireroit l'admiration de Rome, l'applaudissement des peuples et les vœux de toute la chrétienté ; c'est enfin par la réduction de Genève, rebelle contre Dieu et contre les hommes, usurpatrice des revenus d'une illustre cathédrale et du siège de l'un des plus grans, des plus anciens, et des plus célèbres éveschés de l'Europe, que Sa Majesté très chrétienne donneroit la dernière élévation à la réputation de sa justice et à la gloire de l'auguste titre qu'elle porte de Roy très chrétien et de fils aîné de l'Eglise.

« Et l'on ne peut pas dire qu'en cette occasion le Roy puisse estre arrêté par aucune considération ny du Roy d'Espagne, ny des Suisses, ny des princes d'Italie. Il ne peut estre arrêté par la considération du Roy d'Espagne, parce que ce monarque prend intérêt à la destruction de la liberté et de la religion de Genève, puisqu'il porte le glorieux titre de Roy catholique et que, possédant la Franche-Comté, il luy importe que ceux de ce pays qui sont déreglez, scandaleux, apostats et impies ne trouvent un azile dans cette ville. Il ne peut aussy estre arrêté par la considération des Suisses, parce que, outre que Genève n'est point alliée du corps helvétique, les cantons catholiques doivent souhaiter sa réduction, non seulement par les mesmes raisons que Sa Majesté très chrétienne, mais encore par des raisons particulières ; puisque, ayant souvent différend avec les cantons protestans, cette

ville augmenteroit leur force, si elle étoit réduite à la puissance de son légitime souverain, au lieu qu'en l'état où elle est, elle fortifie le party des cantons protestans pour estre alliée du canton de Berne. Enfin le Roy ne peut estre arrêté par la considération des princes d'Italie, parce que, aussy bien que la France et l'Espagne, ils ont intérêt à la réduction de Genève, et particulièrement le Pape qui ne peut avoir de pensée plus digne de son zèle, ny plus avantageuse à l'Eglise et à la gloire de Dieu que celle de solliciter, d'engager, d'armer toutes les puissances pour la réduction de cette ville d'où sortent tous les livres les plus injurieux à la réputation de son autorité et à l'honneur de la religion catholique.

« De sorte qu'il y a sujet de s'étonner de deux choses également ; la première est que la crainte de donner jalousie aux puissances voisines de Genève ait empêché l'entreprise de réduire cette ville à l'obéissance de son prince, puisqu'il est certain qu'à la réserve des cantons protestans, il n'y a point d'estat qui n'ait intérêt à cette réduction. Le second sujet d'étonnement est qu'il y ait des politiques capables de croire qu'il vaut mieux pour la France que Genève demeure dans l'état où elle est, que si elle étoit soumise à son légitime souverain, c'est à-dire, suivant ces politiques, qu'il vaut mieux pour la France que Genève soit libre et hérétique, que si elle étoit catholique et sujette à son prince. Ce qui est si éloigné de la vérité, qu'il est certain que le Roy seroit plus maistre de Genève catholique et sujette à son prince, qu'il ne l'est de Genève libre et hérétique. Car quelque soumission que cette ville témoigne à Sa Majesté, il est indubitable qu'elle est plus attachée aux cantons protestans, et particulièrement à celui de Berne, qu'elle ne l'est à la France : au lieu que si elle étoit réduite à l'obéissance de son prince, elle seroit plus attachée au Roy qu'aux cantons protestans.

« Et quand il y auroit lieu d'en douter (ce qui est contre toute sorte d'apparence), ne seroit-il pas aysé au Roy de prendre ses seuretés et de faire démolir ses fortifications, s'il ne jugeoit plus à propos de les conserver pour l'assurance de la religion et de l'autorité de son souverain.

« Il est donc visible qu'un double intérêt de religion et de politique doit porter le Roy à la réduction de Genève, et, quand il n'y auroit que le premier, ne seroit-il pas suffisant, puisque la religion est le fondement des estats et que les Roys et les Monarques n'ont point de plus auguste caractère que

d'être les portraits et les images vivantes de la Divinité sur la terre.

« Mais ce qui y doit engager plus particulièrement le Roy, c'est l'entreprise de porter ses armes en Holande qu'il a exécutée si heureusement ; car après tant de glorieux succès si avantageux à la religion, il semble qu'il manqueroit quelque chose à sa gloire s'il n'entreprendoit de réduire Genève qui est le centre de l'hérésie, comme Rome est le siège de la foy catholique.

« En effet, quelle entreprise pourroit-il former plus digne de la réputation de son zèle, de son autorité, de sa puissance et de sa justice qui le rendent l'arbitre de l'Europe et le protecteur des princes chrétiens, que la réduction de cette ville ? Il est vray que par les conquestes de diverses provinces et de tant de places, où l'hérésie sembloit avoir un retranchement invincible et où la religion s'exerce maintenant avec toute liberté, il a rendu immortelle la mémoire de sa générosité, de son zèle et de sa piété ; mais après avoir établi la foy dans ces pays par ses armes victorieuses, comment se pourroit-il défendre de l'établir dans Genève par son autorité ? Car, sans employer la force il le peut, puisque son autorité ne peut estre plus grande, étant fondée sur la réputation de ses armes, sur le bonheur et sur les glorieux succès de ses grandes entreprises, sur sa puissance invincible et sur sa vertu héroïque, qui le rendent l'étonnement et l'admiration de tout le monde et qui le font craindre et révéler de tous les souverains.

« Et quelle apparence qu'après l'exemple de la Holande humiliée et du pays du monde le plus fort et le plus riche, ou conquis ou réduit à l'extrémité, Genève, avec ses alliés, ose entreprendre de résister aux volontez de Sa Majesté ?

« Ainsy, le Roy peut, s'il veut, détruire la liberté et la religion de cette ville, et cela étant, il n'a qu'à vouloir ce qu'il peut pour persuader toujours plus les peuples de la sincérité de son zèle et de la sainteté de ses intentions dans ses grandes et heureuses entreprises.

« De sorte que si Sa Majesté ne juge à propos de réduire Genève à l'obéissance de son légitime souverain, il y a au moins lieu d'espérer qu'Elle y établira la liberté de conscience ; car il est de sa grandeur, de sa gloire, de sa générosité, de sa piété et de sa justice de ne pas souffrir que les François soient privez de la liberté d'exercer la religion catholique dans cette

ville, puisque le Roy permet aux Genevois d'exercer la religion P. R. dans son royaume.

« Mais il faut avouer que la réduction de Genève au pouvoir de son légitime souverain auroit des suites plus heureuses et plus avantageuses pour la France ; car ainsy non seulement le Roy donneroit moins de jalousie aux souverains par ses conquestes, mais encore il s'attireroit leur confiance et il les obligeroit de rechercher son alliance dans leurs justes prétentions, en voyant un effet et un exemple si illustre de sa puissante protection.

« D'ailleurs, par cette réduction, Sa Majesté se feroit justice à elle-même, puisque la partie de Genève qui est delà le Rhosne luy appartient, s'il faut en cette occasion se régler par le traité de Lyon conclu avec les Ducs de Savoie (4). »

Ce mémoire, probablement incomplet, est antérieur à la conquête de la Franche-Comté par Louis XIV, aux mois de mai et juin 1674. Il paraît avoir été rédigé dans l'entourage de l'évêque et destiné au roi de France.

Malgré toutes les raisons développées dans ces deux mémoires, ni le Pape, ni Louis XIV ne paraissent s'être occupés de faire remettre l'évêque de Genève en possession de sa ville épiscopale (5).

En 1680, Jean d'Arenthon d'Alex fit un voyage à Paris, où il séjourna pendant plusieurs mois. Après son retour dans son diocèse, le bruit se répandit à Genève que le roi de France voulait s'emparer de cette ville. Le résident de France, Roland Dupré, a transmis à Colbert de Croissy, secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, à diverses reprises, l'écho des inquiétudes des Genevois.

21 octobre 1681. « Quoy que je puisse dire à M^{rs} de Genève, je ne sçaurais leur oster de l'esprit que Sa Majesté a résolu de

(4) Archives de la Haute-Savoie, 1 G. 197. Cahier, 4 feuillets.

(5) Si le nonce du Pape en France est intervenu en faveur de l'évêque de Genève, on ne retrouve pas de trace écrite de cette intervention aux Archives du Ministère des Affaires étrangères. On n'y retrouve pas non plus les *Reflexions d'un politique chrétien*. Du moins ces documents ne sont-ils pas mentionnés dans le grand ouvrage d'Edouard ROTT : *Inventaire sommaire des documents relatifs à l'histoire de Suisse conservés dans les Archives et Bibliothèques de Paris*. Par contre, il existe un mémoire de Chauvigny, ancien résident de France à Genève, daté de 1683 (ROTT, *op. cit.*, t. III, p. 402), que M. Fr. BARBEY a résumé dans son Introduction à la *Correspondance de Roland Dupré* (p. xxxv-xxxvii) : Chauvigny proposait, dans ce mémoire, de replacer l'évêque sur son siège et d'annexer Genève à la France.

retablir M. l'Évesque dans cette ville, et que la fin de leur souveraineté est très prochaine. Ils s'en expliquent assez hautement, et le marquis de Falses, qui a passé avant hier ici au retour de Vienne, où il a esté trois ans en qualité d'ambassadeur pour le Roy d'Espagne, n'a pas peu servi à les confirmer dans cette pensée. Il leur a fait un plan des desseins du Roy tel que son imagination vague luy a fourni ; la ville de Genève est comprise dans le nombre de celles, dont il assure que Sa Majesté veut s'emparer. Il la trouve d'une trop grande conséquence par sa situation et un poste trop considérable, pour la laisser entre les mains des magistrats. Je vous assure, Monseigneur, qu'ils sont fort allarmés et qu'ils ont tous beaucoup de disposition à croire ce qu'on leur mande là-dessus de toutes parts (6). »

13 octobre 1682. « Les avis que M^{rs} de Genève recevoient de toutes parts que le Roy venoit à Lyon pour estre plus à portée de cette ville, dans le temps qu'il plairoit à Sa Majesté d'y faire restablir l'évesque commencent à n'estre plus si fréquens. Ils les croient pourtant fort sincères.... Après avoir inutilement tenté toutes les voies imaginables pour remettre un peu ces esprits allarmez, et voiant que je n'y avançois rien, j'ay dit à ceux qui m'en parloient que M^{rs} de Genève se faisoient bien de l'honneur de se flater que Sa Majesté prist la peine de venir Elle-mesme dans ce pays, si jamais Elle prenoit la résolution de restablir M. l'Évesque dans les biens qui luy appartiennent, et qu'un ordre suffiroit pour cela (7). »

Pendant l'été de 1683, Louis XIV entreprit un voyage en Bourgogne et en Alsace et cela inquiéta les Suisses. Dupré écrit le 1^{er} juin : « les ennemys de l'Estat ne cessent point de publier que Sa Majesté vient restablir Mgr l'Évesque dans Genève. Je tasche, autant que je puis, de faire connoistre la vanité de ces faux bruits (8). »

*
* *

Si l'évêque Jean d'Arenthon d'Alex affirmait qu'il était le

(6) *Correspondance de Roland Dupré, second résident de France à Genève (1680-1688)*, publiée par Frédéric Barbey, 1906, p. 139, lettre n° 106. (*Mémoires et documents publiés par la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève*, tome XXIX.)

(7) *Ibid.*, p. 176, lettre n° 145.

(8) *Ibid.*, p. 200, lettre n° 171.

légitime souverain de Genève, le duc de Savoie, lui aussi, prétendait avoir des droits sur cette ville. En 1675, Victor-Amédée II avait tenté d'obtenir du pape l'annulation du traité conclu à Saint-Julien, le 21 juillet 1603, entre Charles-Emmanuel I^{er} et les Genevois.

Onze ans plus tard, il voulut intéresser le Roi de France à ses projets sur Genève et ce fut précisément Jean d'Arenthon d'Alex qu'il choisit pour confident de ses plus intimes pensées. Il lui adressa, le 19 juillet 1686, des instructions secrètes.

« La Divine Providence s'explique par des événemens si remarquables pour la dépression de l'hérésie et le rétablissement de sa sainte religion catholique (nous venons même d'en ressentir des effets si manifestes par la protection qu'elle a donnée à notre entreprise de chasser le calvinisme des vallées de Luserne) que, bien loin de rejeter les mouvemens qu'elle nous inspire pour sa plus grande gloire, nous croyons d'être en mesure de les suivre, quelque formidables que paroissent les difficultés qui s'opposent à notre idée, quand nous considérons les moyens extraordinaires dont le monde et l'enfer se sont servis pour enlever en mesme tems la ville de Genève à la foy catholique et à notre couronne et pour soutenir un si grand crime que la rébellion à son Dieu et à son Souverain. Mais comme tout est aisé à Celui qui prescrit toujours des bornes à l'impïété, il y a lieu de croire qu'il a enfin décrété de réduire cette ville infidèle, source de tant de maux. Et la confiance que nous prenons en sa bonté, nous fait espérer que sa justice éclatera aussi, rendant également ce peuple dévoyé à son ancienne religion comme à son prince naturel et qu'il ne dédaignera peut-être pas de se servir de nous pour instrument de sa divine volonté. Les bénédictions, que nous remarquons que Dieu répand sur les saints travaux que votre zèle vous a fait entreprendre dans votre diocèse, et que vous continuez sans cesse avec succès, nous animent dans ce dessein, réfléchissant qu'il peut avoir réservé à un si digne évêque la consolation de reporter la croix victorieuse dans l'ancienne cathédrale de Saint-Pierre de Genève. C'est dans cette espérance que nous avons jeté les yeux sur votre personne pour nous en prévaloir à tracer les premiers fondemens de cette entreprise, d'autant plus que nous sommes entièrement persuadé de trouver en vous le zèle fidèle et ardent pour notre service, le secret impénétrable, toute l'habileté, les lumières

et la prudence consommée qui sont nécessaires dans une affaire de cette extrême importance.

« De tous les moyens humains qui peuvent aider à son heureuse issue, celui de la France est le principal et le plus puissant ; mais, quoique nous ayons tout sujet de recourir à l'appui de ce grand Roy avec une entière confiance, et que toutes les raisons nous fassent présumer qu'un monarque aussi juste que celui-là, plein d'un si grand zèle pour les avantages de la Religion catholique, se feroit un plaisir d'acquérir de nouveaux lauriers contribuant au rétablissement d'un prince, uni par tant de liens à sa personne et à ses intérêts, dans une ville de son ancien héritage, dont il a été spolié d'une manière qui est assez notoire, il semble qu'il est plus de la prudence de ne pas exposer nos instances, et même de ne point laisser pénétrer cette pensée, sans reconnaître le terrain et savoir par une voie bien affidée le fond que nous pouvons faire en cela sur la protection de Sa Majesté. Pour nous assurer d'un point si essentiel et pour tâcher d'y donner les dispositions plus favorables qu'il sera possible par une voie tout à fait sûre et où nous ne paroissions point, nous jugeons à propos que vous preniez occasion de faire un voyage à la cour de France, sous le prétexte apparent des intérêts de votre diocèse qui vous y ont conduit d'autres fois. Votre mérite y est si connu et vous y a attiré tant d'estime et d'approbation, que vous n'avez pas besoin d'autre entremise auprès des ministres, de M. l'Archevesque de Paris, du P. de La Chaise et du Roy mesme. Vous y estes certain d'un très bon accueil, après lequel les discours qu'on vous tiendra tomberont naturellement sur les conversions de votre diocèse et sur les progrès de vos soins pastoraux, ce qui vous ouvrira un champ libre de parler du préjudice irréparable que notre religion catholique reçoit par la ville de Genève, qu'elle nourrit les semences du calvinisme dans le secret du cœur de la plupart des nouveaux convertis...

« Cette proposition, qui est fort solide en elle-même et l'intérêt que vous avez de rétablir votre siège épiscopal dans Genève ne laissera pas aller plus loin l'idée de ceux qui vous entendront et les engagera aisément à s'ouvrir avec vous des veues qu'on peut avoir en France à cet égard, puisque vous savez qu'on en a fort parlé, que ladite ville en est en alarme, que les Suisses sont dans une continuelle agitation, crainte de

quelque dessein de Sa Majesté Très Chrétienne sur Genève et sur eux....

« Cet éclaircissement vous donnera un grand jour touchant le meilleur biais que vous pourrez prendre pour insérer à propos dans quelque discours les droits que la maison de Savoie a sur la ville de Genève, que si nous pouvons entreprendre de nous y rétablir, ce seroit peut-estre le moyen plus plausible, moins odieux et qui donneroit moins de soupçons et d'alarme aux Suisses et à l'Allemagne qui est déjà beaucoup effrayée des grandes conquêtes de la France : vous insinuerez cette pensée, ou tout d'un temps, ou insensiblement, comme vous jugerez mieux, d'un air qui n'ait rien d'affecté et qui fasse croire qu'elle ne vient que de naître à votre idée ; vous pourrez ajouter que nous avons les qualités personnelles qui paraissent plus propres à une entreprise de cette nature....

« Mais comme quelquefois les grands envient des petits biens dans des personnes qui sont beaucoup au-dessous d'eux, il ne sera pas mal d'avilir cette conquête, disant que ce qui rend Genève considérable présentement, c'est le réduit de l'hérésie et le grand commerce qui s'y fait par les correspondances qu'elle entretient avec l'Allemagne ; que quand elle ne pourra plus affecter de s'ériger en capitale du calvinisme, que cette religion en sera bannie, elle ne restera au plus qu'un bon bourg. Et si vous remarquez que le Roy ait le moindre ombrage que cette place fût entre nos mains, vous ajouterez à ce que dessus qu'on pourroit démolir toutes les fortifications, les réduisant à une simple muraille d'enceinte comme les bourgs ordinaires, et qu'enfin il n'y a rien de considérable en cela que d'y abolir l'hérésie ; car d'ailleurs ce rétablissement ajoute si peu à l'état présent du duc de Savoie qu'il n'en sera nullement plus considérable, ni le Roy moins au-dessus de luy....

« A mesure de l'impression que vous vous apercevrez que de pareils discours feront, vous les retiendrez ou les pousserez, et s'ils rencontroient une assez bonne disposition pour vous convier à vous offrir de sonder notre inclination, vous le pourrez faire, disant par avance que le recouvrement de Genève est le but ordinaire de la Maison de Savoye, qu'ainsi vous ne doutez nullement que nous ne répondions de tout notre pouvoir aux bonnes dispositions de Sa Majesté....

« On conviendra aisément de la maxime qu'il faut abolir l'hérésie dans la ville de Genève, mais il se peut faire que tous

les discours qui se sont faits des desseins du Roy sur cette ville-là ont effectivement quelque source, comme l'expérience l'a fait voir à Strasbourg. Il est vray que le cas n'est pas pareil, puisque Strasbourg était effectivement une ville libre et que celle de Genève est rebelle à la maison de Savoye ; ainsy la conqueste qu'en ferait le Roy renfermeroit en soy une circonstance d'injustice et d'oppression contre nous. En effet, pendant que la ville de Genève sera dans l'état où elle est présentement, la Maison de Savoye n'est pas sans espérance de la recouvrer et elle ne pourroit jamais s'y attendre une fois que la France en seroit en possession....

« On pourroit peut-être alléguer dans ce cas que le service de notre religion catholique exigeant qu'on l'établisse dans Genève, le Roy ne l'entreprend que parce que nous n'avons pas des forces suffisantes de le faire. Il est fort aisé de détruire ce prétexte par les raisons que nous avons alléguées ci-dessus de la facilité et de la gloire avec laquelle le Roy pourroit nous aider à ladite entreprise, qui n'en rendroit pas le succès moins certain....

« Il y a qui a voulu dire un sentiment qui ne peut pas tomber dans l'âme d'un prince catholique, asçavoir que Sa Majesté Très Chrétienne, bien loin de nous aider à recouvrer la ville de Genève, désapprouveroit que nous l'entreprissions et s'opposeroit mesme à notre rétablissement dans ladite ville, par quelques engagements que l'on suppose que la couronne de France a pris en sa faveur par la liaison qu'elle a avec les cantons protestans de la Suisse. Ce sentiment est si éloigné de la bonté de Sa Majesté pour nous, de toute équité, et même si contraire à la conscience d'un prince catholique que nous croirions d'offenser Sa Majesté de l'en croire capable....

« Le nonce qui est à Paris est un prélat de mérite qui est assez estimé en cette cour-là, duquel vous pourrez tirer quelque lumière... Le marquis Ferrero, qui remplit présentement la place de notre ambassadeur en France, n'a aucune connaissance du contenu de cette lettre, dont nous vous avertissons à toute bonne fin, afin que vous sachiez que cette affaire est extrêmement secrette et que notre intention est qu'elle ne passe à la connoissance de personne que de vous et que vous ne devez parler que comme de vous-mesme, sans que notre nom y paroisse en aucune manière. Nous avons seulement marqué à notre dit ambassadeur, il y a quelque tems, de sur-

veiller tout ce qu'il entendra dire touchant la ville de Genève et les Suisses, pour nous en avertir et de glisser dans quelques occasions favorables quelque chose de nos droits sur la ville de Genève et le pays de Vaux...

« La matière dont il s'agit est de telle conséquence qu'il sera nécessaire pour la sûreté du secret d'écrire telle chose qui se peut présenter en chiffre et à cet effet nous vous envoyons celui que vous trouverez ci-joint.

« Tout ce que dessus vous doit persuader de l'estime particulière que nous avons pour vous et de l'entière confiance que nous y prenons. Nous souhaitons que vous le soyez également du souvenir, qui nous demeurera toujours d'une marque si essentielle de votre zèle que celle que nous en attendons et des effets de notre ressentiment et de notre protection dont, vous confirmant les assurances par ces lignes, nous prions Dieu qu'il vous ait en sa sainte et digne garde.

« De Luserne, le 19 juillet 1686 (9). »

En somme, le duc de Savoie demandait à l'évêque de Genève ce que celui-ci, une douzaine d'années auparavant, avait demandé au Pape : une intervention secrète auprès du Roi de France pour le persuader de faire la conquête de Genève afin de la rendre à son légitime souverain. Or, l'évêque et le duc de Savoie se considéraient, chacun de son côté, comme ayant des droits sur la ville ; chacun d'eux estimait que ses droits étaient supérieurs à ceux de l'autre ; chacun se regardait comme le légitime souverain de Genève. Victor-Amédée ne pouvait pas ignorer les prétentions de l'évêque : le choisir pour une mission secrète auprès du Roi de France, loin d'être une maladresse, était une grande habileté. En effet, si l'évêque faisait auprès du Roi de France la démarche dont le chargeait le duc, il reconnaissait par là-même que les droits de la Maison de Savoie sur Genève étaient supérieurs aux siens. Mais, si Victor-Amédée était habile, Jean d'Arenthon d'Alex l'était aussi.

Le courrier, chargé des instructions du duc, rencontra l'évêque en tournée pastorale, dans les environs de Genève. Aussitôt après en avoir pris connaissance, l'évêque écrivit au duc.

(9) TURIN, *Archivio di Stato*, 1^{re} section. Fonds Genève, 1^{re} catégorie, paquet 22, n^o 1 (minute et copie).

« Monseigneur,

« Je suis, par la grâce de Dieu, si convaincu et si pénétré de ce que je dois à ma qualité de sujet et à la confiance dont votre Altesse Royale m'honore que je suis prest à me rendre au lieu qu'elle me marque et au temps et de la manière qu'elle me l'ordonnera.

« Je supplie néanmoins V. A. R. d'examiner avant que je parte et d'avoir la bonté de me faire scavoir ses volontés précises sur la réflexion suivante, qui est que je m'exposerois à n'estre pas escouté et peut-estre à des rebuts, si je paroissois dans la cour de France, sans en avoir tiré auparavant l'agrément du Roy ou du moins de quelque principal ministre, et cela pour diverses raisons, dont l'une est que l'on a toujours jugé à propos que j'aye pris cette précaution autant de fois que je suis allé à Paris pour les affaires de Gex, et l'autre que le R. Père de La Chaise m'a tesmoigné par sa dernière lettre que je me devois tenir en paix sur ces mesmes affaires sans mē tremousser, parce qu'elles se termineront bientôt sans beaucoup de sollicitations. J'ajoute à cela, Monseigneur, que dès le moment qu'on me verra dans la cour de France, Genève, les Suisses et les Hollandois vont augmenter leurs allarmes et leurs précautions pour faire eschouer ma négociation, comme ils l'ont fait les autres fois.

« Il est mesme à craindre que ma présence ne chagrine le Roy de France dans les conjonctures présentes que l'on voit que, pour endormir les protestans estrangiers, il affecte d'écrire aux Suisses et à Genève les lettres du monde les plus obligeantes, parce qu'il est de son intérêt et de la sûreté de ses estats d'extirper l'hérésie de son royaume avant que de porter ses armes chez ses voisins... Nous avons pénétré par le canal du Résident de France que ce qui a donné occasion au jeûne solennel que les protestans de Genève et de Berne ont fait depuis peu, a esté un advis que le prince d'Aurenge a donné au comte Donat, son parent et dont le fils commande les gardes de ce prince, que très certainement le Roy alloit attaquer Genève, et cependant nous voyons de nos yeux qu'il affiche en mesme temps de souffrir de cette ville-là des fiertés et des avanies qui surprennent les officiers de Gex et le résident mesme et tous m'en tesmoignent leur estonnement..

« J'ay cru, Monseigneur, que je devois exposer le plan des affaires présentes à V. A. R. avant que de me mettre en voye d'exécuter ses ordres ; si après cela elle me fait l'honneur de

me commander de partir, je le feray avec la fidélité la plus exacte et la plus respectueuse et, pour estre en état de le faire sans delay, je me rendray mardy Annessy pour partir avec moins d'esclat que je ne scaurois faire partant d'icy, où je ne suis qu'à une lieue de la ville de Genève.

« De quelque manière que V. A. R. dispose de moy, j'espère qu'elle n'aura jamais sujet d'entrer en défiance ny de ma parfaite obéissance, ny de mon zèle pour son service, ny de ma fidélité ; c'est de quoy je luy renouvelle le serment, aussy bien que d'un secret impénétrable avec le mesme respect que j'ay l'honneur d'estre,

Monseigneur,

de V. A. R.,

le très humble, très obéissant, très fidèle et très obligé serviteur et sujet,

« JEAN, evesque de Genève. »

« De Versoix, rière Genève,
le 24 de juillet 1686 (10). »

Le 28 juillet, Victor-Amédée répondit à Jean d'Arenthon d'Alex :

« Nous sommes si prévenu de vostre fidélité et de la ferveur de vostre zèle pour tout ce qui regarde notre service que vous ne devez nullement mettre en doute que nous ne vous rendions en cela toute la justice que vous mérités, attribuant à l'une et à l'autre tout ce que votre prudence vous a suggéré de nous représenter par la réponse que vous avez faite à notre lettre précédente ; entrant donc dans vos justes reflexions, nous convenons qu'il ne serait pas à propos que vous entreprissiez dans les conjonctures présentes d'aller à la Cour de France sans en avoir eu auparavant l'agrément du Roy, mais comme nous serions fort aise que vous puissiez faire ce voyage, nous désirons que vous n'oubliez rien de tout ce qui pourra aider à le faire approuver, vous laissant le choix de la personne à laquelle vous devrez vous adresser et des motifs sur lesquels vous donnerez les couleurs plus appa- rentes que vous pourrez à votre voyage. »

Le 2 août, de retour à Annecy, l'évêque écrivit au duc de Savoie :

(10) Turin, *Archivio di Stato*, 1^{re} section, fonds et dossier cités, lettre autographe.

« Monseigneur,

« Je ne suis point surpris des bénédictions que le Ciel donne à tous les desseins de V. A. R. ny de ce qu'elle a commencé son règne par un exploit après lequel les plus grands héros de la Maison royale de Savoie avoient soupiré si inutilement depuis 500 ans (11) ; c'est par votre incomparable prudence, Monseigneur, que vous vous distingués si glorieusement d'avec tous vos ancêtres. J'en descouvre une marque sensible dans la précaution que V. A. R. veut bien que je prenne avant que j'aïlle à la cour de France ; elle est d'autant plus nécessaire, Monseigneur, que le Roy vient de voir partir de France le résident de M. de Brandebourg et que M. Fôcher (12) escrit d'Allemagne que la matière qui avait commencé à Ratisbonne s'achève à Clève, où M. de Brandebourg, de concert avec M. le prince d'Orange, se déclare le moteur d'une ligue offensive et défensive de tous les protestants contre la France. M. Focher escrit que la chose est si avancée qu'il la faut tenir pour faite, et que le Brandebourg a déjà engagé l'électeur du Palatinat et prétend d'y faire entrer l'empereur et toute la maison d'Autriche, si le Pape n'en détourne le coup ; on croit mesme que cette ligue se conclura à Ausbourg. Les deux autres électeurs catholiques refusent d'y entrer, disant que puisque la France ne tesmoigne pas de vouloir troubler l'Allemagne, c'est en vain que l'on propose de lui opposer une ligue.

« C'est apparemment cette grande nouvelle qui engage le Roy à vouloir détruire incessamment tout ce qui reste d'hérésie dans son royaume... Les assurances que M. Tambonneau, ambassadeur chez les Suisses, vient de donner aux cantons, sont encore un effect qui part de la mesme cause ; en vain la France auroit fait porter ce nouveau témoignage de sa parfaite correspondance avec les Suisses, si elle n'avoit eu dessein de ne pas se faire des affaires avec eux, pour avoir plus de facilité à résister aux Allemands et d'anéantir sans delay l'hérésie dans ses estats.

« Genève s'est flatté d'avoir été nommé dans les paroles obligeantes que M. Tambonneau a porté depuis peu de jours aux Suisses de la part du Roy son maistre, mais, comme bien

(11) Allusion à la guerre faite aux Vaudois de la vallée de Luserna et à leur émigration en Suisse.

(12) Focher, résident de France à Mayence.

des gens en doutent, j'ai engagé M. le Résident qui est à Genève d'en écrire à M. Tambonneau pour en scavoir la vérité. Cette prétendue république faict assez voir que sa foy n'est pas grande à l'égard de la France, puisqu'elle a faict venir de Hollande son ancien ingénieur, qui est M. Hyvoëx, et qu'il s'applique continuellement à réparer les fortifications de cette ville-là et a marqué toutes les précautions nécessaires, pour qu'elle puisse estre en estat de donner le temps aux cantons de la secourir au cas qu'elle fut assiégée. Cette mesme ville publie que les cantons catholiques entreront dans la cause parce qu'ils la regardent comme un boulevard nécessaire à la seureté de leurs estats.

« Ce plan de l'estat présent des affaires n'empesche pas que le Roy ne puisse bien faire un coup d'esclat et sauter sur Genève dès le moment qu'il aura une certitude entière de la conclusion de la Ligue. Il scait si bien profiter des intervalles qui sont inévitables entre les résolutions d'une ligue et l'exécution des desseins que l'on y a pris, qu'il pourroit bien faire cette surprise aux Suisses et aux Allemands, et cela avec d'autant plus de sujet, que Genève affecte de se rendre redoutable à ses voisins par ses nouvelles fortifications et qu'elle ne garde point assez de mesure avec la France, par la facilité qu'elle a de donner retraite et le passage aux déserteurs.

« Je vay travailler sans remise à l'exécution des ordres de V. A. R. pour que le Roy puisse agréer mon voyage. M. le Résident m'ayant vu chez les Jésuites d'Ornex, rière Gex, m'en a fourni une première occasion qui m'a paru assez juste : M^{lle} Dupré, sa sœur, m'ayant escrit que mes amis ne désespéroient pas de me revoir encore une fois à Paris, j'ay pris ce temps pour luy dire qu'il me feroit un très grand plaisir de pressentir par le canal de M. le marquis de Croissy, qui a le département des Affaires étrangères, et qui est son ami et le mien, si l'on agréeroit en cour que j'y fisse encore un voyage dans les conjonctures présentes pour les affaires du chapitre de ma cathédrale et pour les miennes. Il en a escrit à M. de Croissy et m'a promis de me communiquer la réponse qu'il en recevra.

« Et comme je vais rendre compte au Roy du bon état où j'ai laissé les affaires de la religion dans la province de Gex et dont j'espère qu'il sera content, j'adresserai ma lettre à M. le marquis de Châteauneuf, qui a Gex dans son département et le prieray en mesme temps de pressentir du Roy

s'il auroit de la répugnance que je lui allasse rendre un compte plus exact des affaires de Gex et le ressouvenir en mesme temps des intérêts de ma pauvre église. Ces sortes de réponses ne viennent quelquefois qu'un peu tard ; mais de quelque nature qu'elles soient, V. A. R. peut s'asseurer que je prendray la liberté de les luy envoyer telles qu'elles seront et que je recevray tous ses ordres avec tant de respect et de soumission qu'elle n'aura jamais lieu de douter ni de la vérité, ni de l'ardeur de ma fidélité... (13). »

Jean d'Arenthon d'Alex n'obtint pas l'autorisation de faire ce voyage à la cour de France. L'archevêque de Paris, malade, laissa trois de ses lettres sans réponse. L'évêque écrivit au duc, le 21 décembre 1686 : « je ne scai si son silence est un peu l'effect de la maladie du Roy ou de la sienne ou de la répugnance que S. M. a tesmoigné d'avoir à mon voyage, dès qu'elle a cru que Genève ou les cantons protestants ne manqueroient pas d'en prendre de nouveaux ombrages. »

L'évêque ne quitta donc pas son diocèse. Il s'intéressait vivement à ce qui se passait à Genève et c'est par son intermédiaire que le duc de Savoie reçut, pendant l'année 1687, les renseignements fournis par un personnage désigné dans ses lettres sous divers noms : le cavalier de Genève, le cavalier, l'inconnu (14). »

Il écrivait le 21 décembre 1686 : « il est d'une noble famille distinguée dans cette ville-là ; il en est le plus honnête et un des plus éclairés des six auditeurs qui administrent la justice, frère du chancelier du Conseil et fils d'un conseiller qui est premier secrétaire d'Etat. » Cinq jours plus tard, il donne le nom du personnage, M. Du Puys, et ajoute : « il a abjuré l'hérésie et embrassé secrètement la foy catholique entre mes mains,... il n'y a pas lieu de se défier de sa sincérité. »

Le 21 mars 1687, l'évêque transmet une lettre du cavalier inconnu : « Genève, écrit-il, est dans un trouble extraordinaire.... V. A. R. verra par les lettres ci-jointes de M. le Résident et du cavalier inconnu qu'ils ont réclamé les recomman-

(13) Turin, *Archivio di Stato*, 1^{re} section, fonds et dossier cités ; lettre autographe.

(14) Les lettres autographes de l'évêque, au nombre de plus de 40, sont conservées à Turin, les unes dans le dossier déjà plusieurs fois cité, les autres dans le même fonds Genève, 12^e catégorie, paquet 5. Aux lettres de l'évêque, sont jointes celles de l'inconnu, non signées ou en chiffres ; au dos de la transcription en clair de l'une de celles-ci, on lit : « M. Du Puy, n^o 5, li 20 marzo 1687. »

dations de leurs alliés, qu'ils députent au Roy et qu'ils font abattre tous les bastimens qui sont à 40 ou 50 toises des fortifications. Je crois que ce qui les allarme le plus est la bonne intelligence qui est restablie entre l'Empereur et la France, ils regardent la paix de l'Europe comme leur destruction prochaine. »

Même au cours de ses tournées pastorales, l'évêque trouve le temps d'informer le duc des affaires de Genève.

« Au bourg de la Cluse, 12 juin 1687.

« ... Genève craint toujours quelque surprise du côté de France et de Savoie. M^{gr} de Paris m'a fait avertir par le doyen de La Perrouse de ne point faire de bruit et surtout de ne point aller à Paris sans un ordre exprès, sans doute parce que mon voyage augmenteroit les ombrages et les précautions de Genève et des Suisses.

« Genève publie malicieusement que le Roy revient sur ses pas parce qu'il a manqué son coup à Philipsbourg où il avoit des intelligences et peut-être aussi dans Bâle. Il est à présumer que c'est un pur artifice de Genève et des protestants pour rendre suspect à l'Empire et aux cantons tous les desseins du Roy... »

Le 26 juin, il rend compte longuement d'une conférence avec l'inconnu : ... « Genève travaille plus que jamais à ses fortifications, à la démolition des maisons qui sont à 60 toises des glacys et continue d'exercer les bourgeois et la milice pour amuser le peuple, qui craint toujours d'être vendu par les magistrats et qui soubçonne toujours M. Franceny, conseiller d'Etat et M. Fabry, premier syndic, d'estre d'intelligence avec M. le Résident pour les intérêts de la France.... Les sages y advouent que les magistrats y ont trop d'esgard aux folles préventions du peuple, parce qu'à force de multiplier leurs fortifications, ils se jettent dans la nécessité fatale d'introduire les Suisses dans la ville, parce qu'elle ne sera plus en état de se défendre elle-mesme et qu'ainsi Berne et Zurich s'en rendront les maîtres. »

Le 11 juillet, il écrit encore : ... « Il semble bien que plusieurs personnes notables de Genève croyant leur ville proche de ses fins penchent à se faire des patrons et des aziles, qui du costé de France, qui du costé de Savoye, qui du costé des Suisses et pour peu que la France les presse, chacun se fixera dans l'un de ces trois partys... »

L'évêque profite d'une tournée pastorale pour avoir une conférence à Thonex avec le résident de France et les officiers royaux de Gex. Il voit aussi l'inconnu : « il assure qu'il ne peut estre utile qu'autant que M. son frère marchera d'intelligence avec lui, parce qu'il ne peut voir les lettres et les secrets du Conseil que par son canal. » Il donne des renseignements sur un autre Genevois : « M. Gallatin m'a veu une heure de temps en rase campagne, à la faveur de la lune, à demy lieue de Genève ; mais comme c'est un rusé, nous nous sommes observés l'un l'autre et nous avons renvoyé notre conférence au temps que je passerai Annemasse. Il est cousin du second syndic de Genève, il a été auditeur et il est actuellement du conseil des 60 ; il se dict originaire du Piedmont et descendant d'un secrétaire d'Estat de Savoye... Il a pris pied sur ce que m'ayant advoué que Genève estoit sur ses fins et que la chose ne porteroit pas loing, je luy dis qu'il estoit de la prudence de Genève de prévenir ce coup et que la voie la plus naturelle estoit celle de s'entendre avec la maison royale de Savoye pour le temporel et avec l'evesque pour le spirituel, et qu'en ce cas Genève pouvoit establir sa seureté dans la main de son souverain légitime et dans la correspondance de son légitime pasteur ; à quoy il répliqua que cela estoit vray mais qu'il y avoit bien des mesures à prendre pour porter ce sentiment dans l'esprit du conseil de Genève.... C'est un esprit fort délié et dont la pénétration est à craindre (15). »

Quelques semaines plus tard, l'évêque écrit d'Annecy, le 19 septembre, qu'il a eu une longue conférence avec l'inconnu « toujours plus enclin à exécuter tous les ordres de V. A. R. » Il donne de nouveaux renseignements sur M. Gallatin « esprit pénétrant, fort remuant et beaucoup intéressé ». Il ajoute : « Il faut que je garde de grands ménagements pour que Genève ne s'aperçoive pas de cette correspondance, parce que le peuple entre dans des défiances mortelles contre le conseil des 25. Il publie que déjà dix ou douze de ce conseil font dire la messe dans des caves et qu'ils sont pensionnaires de France. »

Le 7 novembre, Jean d'Arenthon d'Alex rend compte au duc de ses négociations avec le résident de France : « il me

(15) Lettre écrite de Thonon, le 23 août 1687. — F. MUGNIER, dans son livre *Les Evêques de Genève-Annecy depuis la Réforme*, a indiqué les relations de Jean d'Arenthon d'Alex avec le sieur Gallatin et l'Inconnu (p. 132).

sera aisé de lui persuader que V. A. R. ne s'est point départie des droits qu'elle a sur la ville de Genève et qu'au contraire vous souhaiteriez que le Roy voulût vous appuyer pour vous en rendre le maître ; mais comme M. le Résident me dit d'abord dans notre dernier entretien que V. A. R. devoit proposer au Roy d'entrer en intelligence avec elle pour rétablir l'église dans tout ce que Genève luy usurpe hors de ses murs, afin que la souveraineté de ces mesmes biens demeure au Roy rière Gex, et à V. A. R. rière Ternier et Gaillard, apparemment il ne voudra pas s'engager d'en faire lui-même les premières ouvertures dans la Cour de France à cause des bornes que luy prescrit un simple emploi de résident et la délicatesse de l'esprit du Roy et des conjonctures présentes... »

Cependant, le 21 novembre, l'évêque annonce au duc que le Résident de France s'offre à écrire à Colbert de Croissy.

« Il semble qu'en substance il pourroit lui escrire que, puisque Genève va éluder mes demandes par la souveraineté qu'elle exerce rière France et rière Savoye sur les terres de la mense de l'évesque, on pourroit bien l'humilier en ménageant auprès du pape et de l'évesque un département de ceste souveraineté au profit de la France pour les terres de l'évesque qui sont rière Gex et au profit de Savoye à l'égard des terres de l'évesché qui sont rière Ternier et Gaillard et qu'il seroit aisé à ces deux puissances d'en réussir, si elles vouloient agir de concert en nous permettant de demander nos biens par les voyes ordinaires de la justice chacun par-devant les magistrats ou par la voye d'une négociation ou par la force des armes. Genève opposeroit d'abord les traités à ce dessein, mais comme les traités réservent toujours expressément ou d'une manière sous-entendue les droits du tiers non ouy, et que ni le pape, ni les évesques de Genève, n'y ont point été appelés, les ducs de Savoye mes souverains sont en droit aussi bien que le Roy de France de faire justice sur les demandes du pape et sur les miennes sans que les traités leur lient les mains pour ce regard... »

On voit reparaître, dans ces dernières lettres, deux idées plusieurs fois exposées du cours de ces négociations secrètes : faire annuler par le Pape le traité de Saint-Julien ; rétablir à Genève l'évêque, qui reconnaîtrait la souveraineté du Roi de France dans le pays de Gex et celle du duc de Savoie dans les bailliages de Ternier et de Gaillard.

Les réponses du duc de Savoie aux lettres de l'évêque n'ont pas été conservées : on peut supposer qu'il accepta de négocier avec Louis XIV par l'intermédiaire du résident de France à Genève, puisque l'évêque n'obtenait pas l'autorisation d'aller à Paris.

Dupré écrivit à Colbert de Croissy :

« Genève, 8 décembre 1687.

« Monseigneur,

« Il y a desjà quelque temps que M. l'Evesque de Genève m'avoit prié de faire par le moien de Vostre Excellence une proposition qui me paroissoit délicate, et comme il croit que la conjoncture est encore présentement plus favorable, il me presse aussy plus que jamais d'exposer à Sa Majesté la voie qu'il a pour l'avantage de l'Esglise et pour le sien en particulier. Je ne puis refuser à ses instances renouvelées de prendre la liberté de dire à Vostre Excellence de quoy il s'agit.

« Cet évesque croit qu'il seroit aisé de luy faire rendre et à son chapitre tous les biens qui sont hors des murs de la ville de Genève et qu'elle a usurpez sur l'Esglise, s'il plaisoit à Sa Majesté d'agir pour cela de concert avec Monsieur le duc de Savoye, et il offre en ce cas de renoncer à la souveraineté qui luy en appartient incontestablement, laquelle il céderoit au Roy pour les biens qui sont scituez dans le pays de Gex et à Monsieur le duc de Savoye pour ceux qui le sont dans ses Estats. Et de la manière dont il me parle de cette affaire, je croirois mesme qu'il auroit desjà pressenti quels pourroient estre les sentimens de son prince, parce qu'il me marque qu'il espéreroit de ne pas trouver dans l'exécution de ce projet de difficulté de ce costé-là.

« Vous croiez bien, Monseigneur, que M. l'Evesque de Genève n'entre pas dans les expédiens qu'il croiroit les plus propres pour réussir dans ce dessein ; si Sa Majesté ne trouve point la proposition qu'il fait desraisonable ny contraire à ses propres intérêts, les voyes ne lui manqueront pas pour remettre ce prélat en possession par exemple de la terre du Mortier, au pays de Gex (ce qui estoit de la mansse épiscopale et dont personne n'a jamais contesté la souveraineté à ses prédécesseurs). Il offre d'en faire une cession authentique à Sa Majesté et de se contenter des revenus qu'il suppose qu'Elle voudra bien avoir la bonté de luy faire restituer. J'ose supplier Vostre Excellence d'avoir, s'il luy plaist, celle de me

faire savoir s'il a lieu de l'espérer, afin que je puisse au moins faire connoître à M. l'Evesque de Genève que je me suis acquitté de la commission qu'il m'en avoit donnée (16). »

Il faut remarquer que, dans cette lettre, le résident parle de faire rendre à l'évêque « tous les biens qui sont hors des murs de la ville de Genève » et non point la ville elle-même. Jean d'Arenthon d'Alex. n'avait-il pas découvert toute sa pensée à Roland Dupré, ou bien celui-ci n'avait-il pas osé la transmettre tout entière à la cour de France ?

Toute réduite qu'elle fût, la proposition ne fut pas accueillie. Plusieurs semaines passèrent sans que Dupré reçût de réponse, il prit alors la liberté de récrire à Croissy le 27 janvier 1688.

... « Je devois prendre le parti de garder le silence sur la proposition que M. l'Evesque de Genève m'avoit prié de faire. Mais, Monseigneur, ce prélat souhaite si passionément que je vous la répète et je luy suis engagé par tant d'endroits, que je ne crois pas pouvoir honnestement luy refuser de dire encore à Vostre Excellence qu'il offre, en cas qu'il plaise à Sa Majesté de luy faire rendre et à son chapitre les biens que les magistrats de Genève ont usurpez sur eux d'en céder, en la meilleure forme qu'on le pouroit souhaiter, à Sa Majesté la souveraineté de ceux qui sont scituez dans le pays de Gex et à Monsieur le duc de Savoye celle de ceux qui le sont dans les Etats de ce prince. Il suppose que si Sa Majesté veut avoir la bonté d'escouter favorablement cette proposition, Elle voudra bien aussy avoir celle de l'entendre et d'agir de concert avec Monsieur le duc de Savoye, et, de la manière dont il s'en explique, j'ay mesme tout lieu de croire qu'il est en quelque façon assuré de ne pas trouver de difficulté de ce costé-là. Je feray savoir à M. l'Evesque de Genève ce qu'il plaira à vostre Excellence de me commander là-dessus, si elle juge que ce qu'il propose ne soit en rien contraire aux intérêts de Sa Majesté (17). »

Comme la première, cette lettre demeure sans réponse. Cependant, les Genevois, qui avaient peut-être, eux aussi, des moyens de surprendre la correspondance échangée entre l'évêque, le résident et la cour de France, étaient fort inquiets. Dupré écrit à Croissy, le 5 février 1688.

« Jamais l'allarme n'a esté si grande qu'elle l'est présente-

16) *Correspondance de Roland Dupré*, p. 308, lettre n° 297.

17) *Correspondance de Roland Dupré*, p. 312, lettre n° 302.

ment à Genève et des lettres que les magistrats reçoivent tous les ordinaires d'Allemagne et de Hollande l'augmentent encore considérablement. On leur en donne avis qu'ils ne sauraient trop se précautionner contre les desseins qu'on veut les assurer que la France a formez contre leur ville, et les cantons protestans... les sollicitent fortement d'y recevoir quatre mille hommes... jusqu'à présent M^{rs} de Genève se sont deffendus d'aquiescer en cela aux volontez de leurs bons alliez... Cependant, on peut tout appréhender de gens qui déferent si fort en toutes choses aux sentimens des Suisses... Ce n'est pas à moy d'examiner s'il est du service du Roy de laisser ces gens cy dans de semblables inquiétudes ; mais je croirois manquer à mon devoir, si je n'informois pas Vostre Excellence qu'elles vont à l'excez et que l'on dit publiquement à Berne et à Genève que l'Evesque sera mon successeur. Cette pensée vient de ce que Sa Majesté n'a encore nommé personne pour venir en ma place. Les spéculatifs assurent mesme qu'il n'y en aura point et qu'un jour je recevrai brusquement ordre de me retirer, lorsque les mesures seront prises pour se rendre maïstre de cette ville (18). »

Le 9 mars 1688, c'est au Roi lui-même que Dupré écrit pour lui signaler ce qui s'est passé à la diète tenue à Aarau par les cantons protestants. « Les deputez qui composoient cette assemblée, ne voulant pas seulement douter que cette ville ne soit à la veille de changer de maïstre et de succomber sous les armes victorieuses de Vostre Majesté, ont conclu entre eux qu'il falloit tascher, pour parer ce coup, de persuader aux magistrats d'y recevoir au moins sept ou huit cens hommes, puisqu'ils ne se sont pas trouvez d'humeur à accepter l'offre qui a esté faite de leur en envoyer quatre mille. Cette délibération a esté si fort goustée par les cantons de Zurich et de Berne qu'il en vient tous les jours des lettres pleines d'instance, pour persuader ces gens-cy que leur ville est perdue, s'ils n'en ouvrent les portes à ce secours... Je me suis ataché à faire comprendre à ceux qui ont la meilleure part au gouvernement de cette république, que c'en seroit la ruine certaine que de donner ainsy entrée dans leur ville aux Suisses, qui ne cherchent qu'une ocasion de s'en emparer dessus leur propre conte et la joindre au canton de Berne... Le Conseil s'assemble tous les jours sans qu'il y soit pris aucune résolu-

(18) *Ibid.*, p. 314, lettre n° 304. Le 17 janvier 1688, Croissy avait annoncé à Dupré qu'il était désigné pour le poste de Florence (*Ibid.*, p. 311, lettre n° 300).

tion sur une affaire aussi délicate. D'un costé les Bernois les pressent à se déterminer s'ils veulent recevoir ces sept ou huit cens hommes, et de l'autre, je leur déclare que s'ils le font, sans savoir si Vostre Majesté l'approuve, ils s'exposent à recevoir des marques de son indignation... (19) »

Le 18 mars, le Roi répondit à Dupré :

... « Il m'importe peu que les magistrats (de Genève)... se mettent en estat de recevoir tout le secours qu'on leur voudra envoyer,... car, comme je n'ay aucun dessein de les attaquer, je ne doute pas qu'ils ne reconnoissent dans la suite du temps le peu de fondement qu'ont les alarmes qu'on leur veut donner ; ... vous pouvez... les assurer de ma part que je n'ay aucun dessein de rien entreprendre contre eux et qu'ils peuvent continuer de vivre en repos et en toute seureté (20). »

Dupré communiqua sans retard la lettre du Roi au premier syndic de Genève. Nul doute qu'il n'en ait aussi donné connaissance à Jean d'Arenthon d'Alex et que le duc de Savoie n'ait été promptement avisé de la décision de Louis XIV. Tous les deux durent comprendre que ces quelques lignes, signées par le Roi de France, étaient la ruine de leurs espérances.

Pour rentrer dans Genève, l'évêque avait, pendant quinze ans, mis en œuvre tous les moyens humains : il avait composé ou inspiré des mémoires, il avait multiplié les lettres et les voyages, même il n'avait pas craint de compromettre sa dignité épiscopale en accordant des entrevues secrètes à des espions. Dans son testament, daté d'Annecy le 1^{er} octobre 1685, il avait écrit : « Je choisis ma sépulture dans l'église où ma cathédrale fera les offices ordinaires au temps de ma mort. Cela s'entend de l'église de saint François de cette ville, ou de l'église de saint Pierre de Genève, si Dieu me faisoit la grâce de mourir dans Genève. » Cette grâce, on le sait, ne fut pas accordée à Jean d'Arenthon d'Alex : il mourut à Abondance, au cours de ses visites pastorales, le 4 juillet 1695, et son corps fut ramené à Annecy, escorté par les lamentations des peuples de la campagne qui accouraient sur son passage.

Janvier 1926.

Claude FAURE.

(19) *Correspondance de Roland Dupré*, p. 324, lettre n° 310.

(20) *Ibid*, p. 326, lettre n° 312.

Promenades géologiques au Roc-de-Chère

Le promeneur qui longe en bateau les falaises du Roc-de-Chère, et dont l'œil intrigué s'accroche aux rochers qui d'un à-pic impressionnant s'enfoncent à plus de quarante mètres dans les eaux bleues du lac d'Annecy, ne se doute généralement pas du grand intérêt scientifique qui rehausse pour l'initié le pittoresque de ce petit massif. Si grand même que l'on a parfois, mais bien vainement d'ailleurs, tenté de fixer sur lui l'attention des pouvoirs publics au moyen de rapports ou de vœux dont les conclusions unanimes étaient que le Roc-de-Chère soit transformé en un parc national, minuscule réplique savoisiennne des gigantesques parcs américains. C'est là le seul moyen de préserver d'un tourisme envahissant ce merveilleux joyau, hélas trop facilement accessible !

Il n'existe pas, en effet, dans toutes nos chaînes de Savoie et, peut-on dire, dans toutes les Alpes, de site scientifiquement plus privilégié, eu égard à sa faible superficie et à son altitude réduite, et sur lequel se sont accumulées avec autant de profusion, les particularités géologiques et botaniques !

Aussi la bibliographie en est-elle déjà copieuse et de nombreux auteurs, dont quelques-uns assez inattendus tel l'anglais Collingwood, élève du célèbre esthéticien Ruskin, s'y sont intéressés.

J'ai donné ailleurs un historique critique des travaux, spéciaux au Roc-de-Chère où dans lesquels il en est fait mention, il n'y a donc pas lieu d'y revenir, d'autant moins que le lecteur curieux en trouvera la liste à la fin du présent article (1).

Sans m'occuper ici du point de vue botanique qui a été magistralement traité dans cette Revue même en 1906 par M. Ph. Guinier, je voudrais simplement montrer dans ces quelques pages, et pour le lecteur non spécialiste, ce que la Géologie doit au Roc-de-Chère.

Je crois qu'il n'y a pas de meilleur moyen pour cela que

(1) Voir Bibliographie, n° 17. Le Musée d'Annecy comporte une vitrine spécialement consacrée à la Géologie du Roc-de-Chère.

d'y transporter le lecteur, pourvu de quelques notions géologiques sommaires et du classique marteau, et de l'y promener par des itinéraires choisis en notant les faits saillants et en interrogeant chaque affleurement rocheux du sentier.

Au demeurant, il sera facile de suivre les descriptions grâce aux cartes et coupes annexées au texte. La carte géologique a été dessinée sur l'excellente base dressée par M. Guinier pour l'intelligence de son ouvrage classique, c'est dire que chemins et sentiers y sont repérés avec une minutie extrême dont tous les promeneurs seront reconnaissants à l'éminent directeur de l'Ecole forestière de Nancy.

* * *

Lorsque l'on examine une carte géologique (fig. 1) ou même une simple carte topographique de la région, on s'aperçoit tout d'abord que le Roc-de-Chère y occupe un point singulier. Posé comme une verrue sur la rive orientale du lac qu'il étrangle en son milieu et dans lequel il pénètre en s'arrondissant, le Roc se présente comme un jalon intermédiaire entre la montagne d'Entrevernes et la montagne de Veyrier.

Dans l'ensemble du faisceau des plis de la région, il occupe en outre un point bas sur une dépression transversale aux plis : la dépression ou vallée de Faverges-Annecy. C'est précisément cette situation particulière, à l'intersection de deux systèmes de plis, qui permet d'expliquer, dans une certaine mesure, l'isolement par une série de failles (fig. 1, F) découpant sa périphérie, du territoire destiné à devenir notre Roc-de-Chère, ainsi que le resserrement, la condensation sur un espace limité, des plis qui s'épanouissent et s'individualisent tant au Nord qu'au Sud, au Veyrier ou à Entrevernes. C'est là la conséquence d'une loi très générale mise en évidence par Lugeon dans les Bauges, et d'après laquelle lorsque un système de plis est affecté de dépressions transversales, les plis se propagent en arc de cercle, s'escaladent dans les intervalles tandis qu'ils se tassent, se faillent, se chevauchent aux points bas.

La superficie du massif elle-même est affectée par deux petites failles très visibles et que nous pouvons appeler la faille occidentale (fig. 1, F') qui accidente au Sud la falaise des bains de Menthon, et la faille orientale (fig. 1, F''), pli-faille

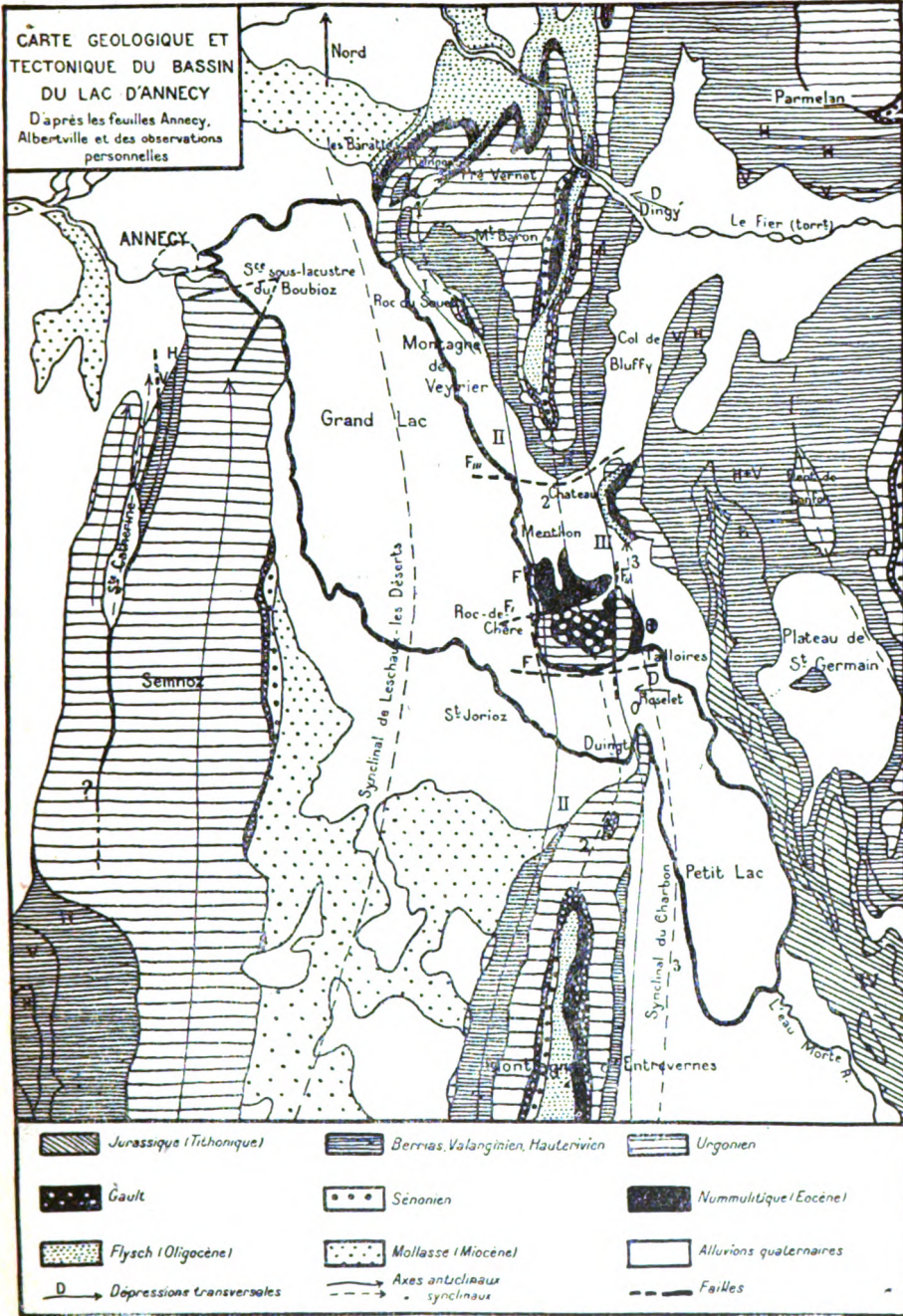


Fig. 1. — Le Roc-de-Chère dans l'ensemble des plis de la région d'Anancy. En chiffres romains les anticlinaux, en chiffres arabes, les synclinaux.

I. Anticlinal du Rampon-Rampignon. — 1. Synclinal du Roc du Souet-Pré Vernet. — II. Anticlinal du Roc des Bœufs-Mont-Baron. — 2. Synclinal d'Entrevernes-Roc-de-Chère-Contrebandiers. — III. Anticlinal de Bornette-Chainon oriental-Beauregard. — 3. Synclinal du Château de Menthon-Charbon.

F failles sinueuses ayant découpé la périphérie du massif; F' faille occidentale; F'' faille orientale; F''' faille de Menthon (ou décrochement ?)

qui détermine au-dessus de l'anse de Talloires le petit chaînon oriental.

Ces accidents concourent à délimiter les régions naturelles du Roc (1) ; c'est ainsi qu'au Nord (fig. 2) s'étale le plateau

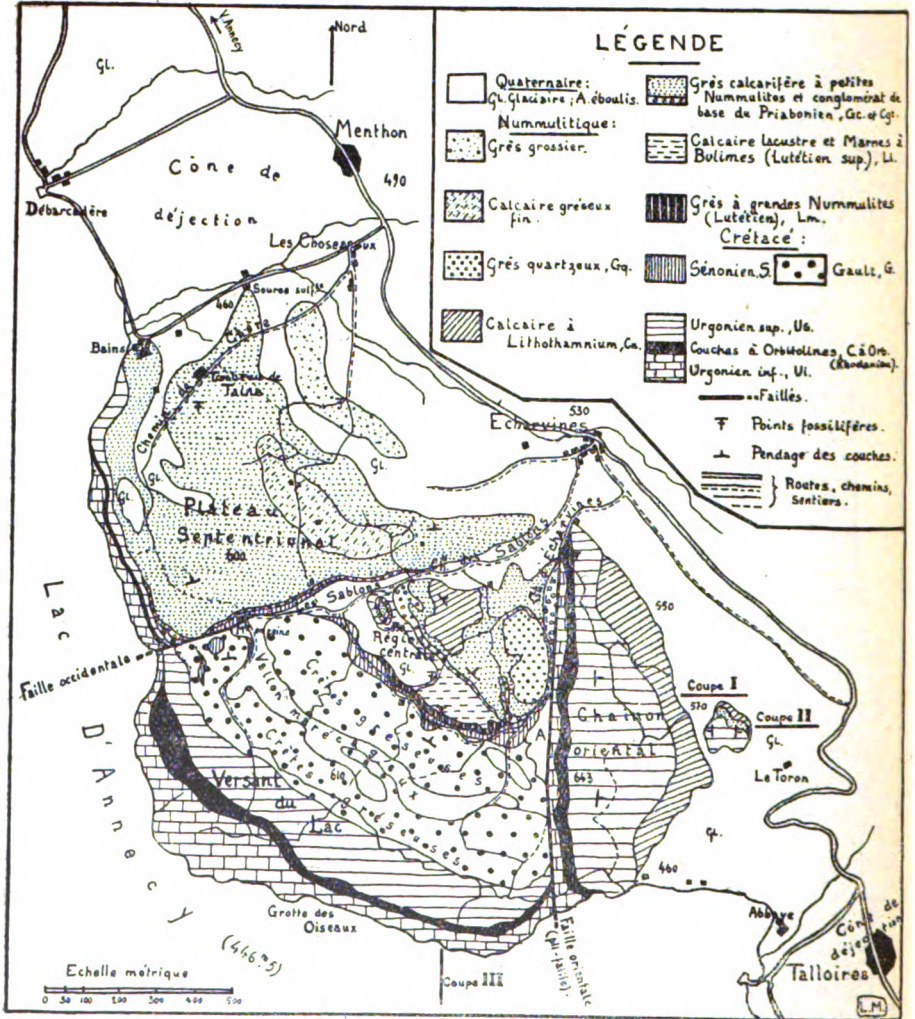


Fig. 2. — Carte géologique détaillée du Roc-de-Chère, montrant la division en régions naturelles.

septentrional surtout gréseux, au Sud le versant du lac avec ses falaises calcaires étagées couronnées de croupes gréseuses (610 m.), à l'Est le chaînon oriental calcaire culminant à

(1) Nous adopterons ici la division en régions naturelles proposée par M. Guinier.

643 m. et enfin au centre la *dépression des Sablons* creusée dans des sédiments marneux et tendres.

Le coup d'œil que nous venons de jeter sur la carte géologique nous montre en outre que les terrains tertiaires (Nummulitique), les plus importants ici, y sont extrêmement développés dans la région centrale et sur la lisière Nord et Est, mais que la bordure qui baigne dans le lac est uniquement formée de terrains secondaires, le Crétacé inférieur (Urgonien) donnant les falaises et le Crétacé supérieur (Gault et Sénonien) garnissant les crêtes. Disons de suite que la région centrale du Roc est située sur le prolongement exact du synclinal d'Entrevernes dans lequel se retrouvent les mêmes terrains et avec un faciès analogue. En ce qui concerne la continuation du Roc vers le Nord, la question n'est pas encore fermement résolue. On peut en effet la voir dans le synclinal des Contrebandiers, actuellement séparé du Roc par une faille transversale (E-W) qui passe au niveau de Menthon (fig. 1, F'''); mais on peut aussi supposer que la dite faille ayant joué d'Est en Ouest (décrochement) aurait donné lieu à une illusion tectonique, le synclinal des Contrebandiers paraissant prolonger celui du Roc alors qu'il prolonge normalement, et en remettant les choses en place, le synclinal du Château de Menthon situé à l'Est du précédent.

* * *

Quoi qu'il en soit, ainsi lestés de ce léger bagage technique, et bien persuadés que la structure tectonique, l'architecture du Roc-de-Chère, est assez compliquée et de ce seul point de vue déjà très remarquable, abordons les premières pentes du plateau septentrional par le sentier qui, des bains sulfureux de Menthon, recoupe, peu avant le tombeau de Taine, le chemin de Chère (v. carte géologique détaillée, fig. 2).

Tout d'abord, au dessus de l'établissement et au voisinage du Palace-Hôtel, une carrière nous permettra de toucher la base de notre plateau gréseux. En effet, en ce point, le grès du plateau septentrional (grès à ciment calcaire) repose directement sur l'Urgonien supérieur de la falaise des bains. Retenons ce fait, car dans la classification géologique, ce grès qui représente l'étage Priabonien (Eocène supérieur, Mésonnummulitique sup.), va, au voisinage de la faille occidentale et dans la région centrale du Roc, être séparé de

l'Urgonien par une suite de terrains (dont l'un entièrement nouveau pour les Alpes) et qui précisément font tout l'intérêt du Roc-de-Chère.

Notons en passant une petite carrière de grès fin calcaire à gauche de la route en montant et non loin du banc du Touring-Club, où se montrent quelques fossiles, empreintes de Peignes et petites Nummulites priaboniennes (*N. striatus*). Puis le chemin s'engage dans un léger placage morainique en longeant le haut de la falaise des bains formée des deux masses de calcaires blancs zoogènes de l'Urgonien classique, séparées

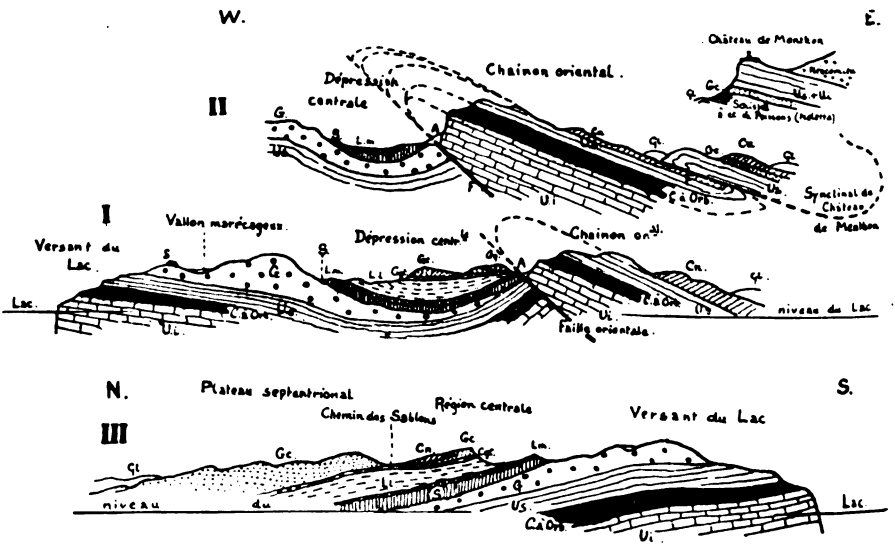


Fig. 3. — Trois coupes destinées à faire comprendre la structure du Roc-de-Chère (pour la situation des coupes et l'interprétation des lettres, voir la fig. 2). Noter les variations d'épaisseur du Gault dues au ravinement par le Sénonien, de même celles du Lutétien raviné par le Priabonien ; ces terrains arrivent même à disparaître complètement notamment dans le chaînon oriental.

par un mince lit de marno-calcaire à Orbitolines donnant lieu à une petite vire gazonnée. Nous retrouverons plus loin ces terrains sur le versant du lac où les masses urgoniennes dures forment deux ressauts bien visibles du large, séparés par le talus des couches à Orbitolines (ou Rhodanien, également bien développé à la Puya au-dessus de l'hôtel Beau-Rivage où il est très fossilifère). Aussi bien, ils entrent dans la constitution de toutes les montagnes des Alpes d'Annecy caractérisées, comme le Roc-de-Chère, par de hautes falaises abruptes ; ils ne nous intéressent donc pas spécialement.

Puis, le chemin s'enfonce vers l'Est, traverse un petit sillon creusé dans le grès qui supporte ici une forêt de châtaigniers, et arrive dans une vaste clairière, près d'une maison en ruine. C'est la dépression centrale : vers le N.-E. s'ouvre la dépression des Sablons qui pousse un diverticule au S.-E. (région centrale proprement dite) et, vers le S.-E., donc parallèlement à la branche précédente, s'insinue l'étroit vallon marécageux bordé de monticules arrondis, formés par les grès verdâtres très quartzeux du Gault, sur les croupes desquels croissent, à une altitude par conséquent médiocre, quelques pieds d'une plante franchement hautalpine, le Rhododendron ferrugineux !

Dirigeons-nous d'abord vers le S.-W. en suivant la lisière du bois : nous constatons que de part et d'autre de notre piste, les terrains ne se correspondent pas exactement. Au Nord, le grès calcarifère qui forme la bordure orientale du plateau que nous venons de traverser repose cette fois, par l'intermédiaire d'un conglomérat de base, sur un nouveau terme de la série stratigraphique : un calcaire à pâte fine sublithographique, dont les bancs sont à nu près de la maison en ruine, c'est le Sénonien.

C'est l'équivalent de la Craie du bassin de Paris ; ici, en bordure des Alpes, ce terrain se présente toujours sous ce faciès de calcaire pélagique bien stratifié, mais dans lequel des coupes minces permettraient de reconnaître les petits Foraminifères caractéristiques de la Craie (Globigérines, Rosalines, Textilaires). Au Sud, ce sont les grès glauconieux du Gault qui affleurent et qui vont former, jusqu'à la faille orientale, les crêtes gréseuses qui dominent le lac.

De place en place, on reconnaîtra sur ce grès des lambeaux de calcaire sénonien, toutefois un peu chargés de grains de glauconie parce que situés à la base de l'étage, au moment où la mer sénonienne mélangeait ses dépôts à ceux du Gault qu'elle abrasait.

Ici, tout est régulier, le Gault s'enfonce sous le Sénonien qui, à son tour, disparaît en bancs toujours inclinés vers le Nord, sous le Priabonien.

Mais si nous avançons encore, les bancs ne se correspondent plus de part et d'autre du sillon qui s'approfondit devant nous jusqu'au lac et qui marque l'emplacement de la faille occidentale, petite cassure que tout promeneur, même inexpérimenté, a pu remarquer du large. La lèvresud est abaissée

par rapport à la lèvre Nord laquelle est extrêmement intéressante à étudier.

Si l'on en fait la coupe en remontant par le petit sentier qui recoupe obliquement les couches vers le Nord, on remarque qu'un lambeau de grès vert du Gault a été conservé sur l'Urgonien supérieur et que le conglomérat de base du Priabonien, ici magnifiquement développé avec des galets urgoniens énormes, repose directement sur ce Gault ; le Sénonien est absent, grès vert et grès calcaire viennent au contact et sont séparés par le conglomérat nummulitique.

Il y a là l'indication d'un fait extrêmement intéressant et qui va s'accroître lorsque nous étudierons les couches de la région centrale du Roc. C'est ce que nous traduirons en disant que le Priabonien, l'Eocène supérieur, est transgressif, c'est-à-dire que la mer qui l'a déposé s'est avancée sur un substratum formé de terrains déjà inclinés et que les dépôts

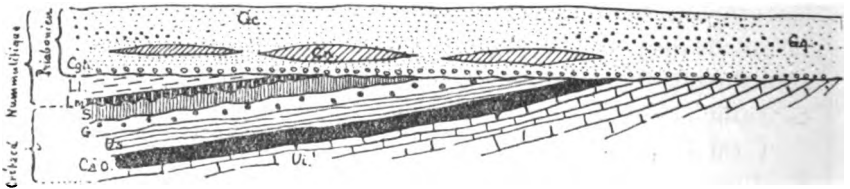


Fig. 4. — Schéma de la transgression priabonienne, avant les derniers mouvements alpins (Miocène sup.). Le Priabonien dont l'épaisseur a été très exagérée entame et coupe en biseau les étages précédents.

priaboniens recoupent donc successivement en biseaux (fig. 4.) Nous verrons plus bas, quel âge peut être attribué au mouvement qui a provoqué l'inclinaison des terrains ainsi transgressés, mouvement dont on peut seulement dire pour le moment qu'ils sont anté-priaboniens.

Revenons maintenant sur nos pas : nous pouvons arriver sur le point culminant du versant du lac en prenant le chemin qui laisse à gauche le vallon marécageux. On traverse les grès verts très épais et par place sableux et contenant des nodules ferrugineux ; ces grès ressemblent beaucoup aux niveaux supérieurs du Gault des Bauges (synclinal d'Entrevernes notamment) ; comme eux ils présentent des stratifications entrecroisées (bien visibles au Roc au point de contact du Gault et de l'Urgonien), comme eux aussi ils semblent dépourvus de fossiles. C'est là un des derniers *desiderata* de la géologie du Roc : découvrir dans le Gault les fossiles qui

ailleurs et particulièrement dans les chaînes calcaires situées au Nord du lac d'Annecy, sont toujours très beaux et des plus abondants.

Le paysage botanique change brusquement en quittant les grès verts, la flore de la silice (Bruyères, Châtaigniers), fait place à la flore du calcaire du versant du lac. Un chemin longe le palier calcaire supérieur (Urgonien sup.), mais de temps en temps des sentiers en patte d'oie poussent, jusqu'au dessus de l'abrupt inférieur qui plonge dans le lac.

En remontant sur la crête gréseuse la plus élevée, un sentier qui la suit d'Est en Ouest nous conduira jusqu'au banc aménagé par les soins du Touring-Club, qui domine le lac, et d'où le paysage sur les Bauges et en particulier sur la pointe de Duingt et la vallée d'Entrevernes est inoubliable !

Le Gault forme ici des masses arrondies dont la surface se désagrège en un sable quartzeux très fin, grisâtre, qui s'accumule dans les anfractuosités. La faille orientale se voit alors admirablement, nous la suivrons dans un instant.

Le lecteur peut se reporter au croquis tectonique (fig. 1) qui indique clairement le nom et la correspondance des plis qui se poursuivent au Nord et au Sud du Roc et dont le panorama se découvre du « point de vue ».

Notre retour va s'effectuer par un sentier, très bien marqué, et qui aboutit dans la région centrale où nous allons maintenant nous arrêter : c'est la partie la plus importante, géologiquement parlant, du Roc-de-Chère. En effet, nous verrons en cours de route le Gault s'incliner peu à peu vers le Nord, puis s'enfoncer, à un moment donné, sous une petite falaise de Sémonien orientée sensiblement NW.-SE., qu'un chemin (qui conduit aux Sablons en longeant le bord méridional de la dépression accessoire dont nous avons parlé au début) suit assez régulièrement. Engageons-nous dans ce chemin, nous arrivons bientôt en un point où un petit sentier qui sépare prairies et bois, pique brusquement vers le N.-E. C'est là qu'il faut relever soigneusement la succession des terrains.

La partie supérieure de la falaise sénonienne, criblée de perforations dues à des Mollusques lithophages (Pholades, Lithodomes) (fig. 5), supporte un grès verdâtre à gros grains de quartz et qui se caractérise immédiatement par une extrême abondance de Nummulites de grande taille et même d'autres gros Foraminifères (Assilines). Nous sommes ici en présence de dépôts abandonnés par la plus ancienne mer nummulite-

tique qui ait atteint la région. Ces dépôts sont des dépôts de rivage, l'abondance des lithophages qui ont attaqué le substratum sénonien battu par la mer, en est la preuve. Ces grès à

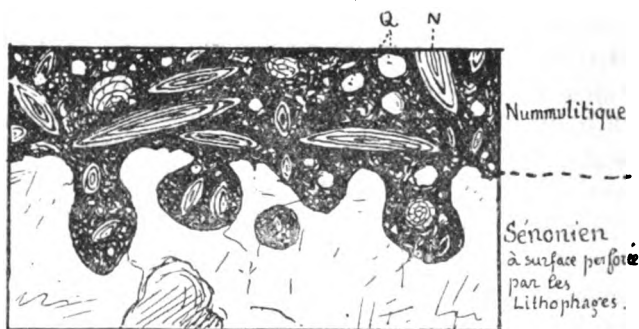


Fig. 5. — Contact du Sénonien et du grès nummulitique lutétien : Q, gros grains de quartz ; N, sections de grandes Nummulites (*N. perforatus*, *N. irregularis* ?), quelques petites Nummulites. La surface du Sénonien est corrodée et attaquée par les Mollusques lithophages dont les perforations sont remplies par le grès (à peu près grandeur naturelle).

grandes Nummulites, déjà connus d'ailleurs à Entrevernes et au Châtelard, représentent le Lutétien (étage qui dans la classification stratigraphique est subordonné au Priabonien) et nous allons voir pourquoi (1).

Au-dessus de ce grès marin vient un complexe lacustre : calcaire blanc à grains de quartz, marnes blanchâtres noduleuses, marnes blanches et vertes épaisses de 10 mètres environ et bourrées par place de grosses coquilles de *Bulimes*. Ce fossile, représenté ici surtout par des moules internes sénestres, a pu être déterminé : c'est le *Bulimus subcylindricus*, il est d'ailleurs accompagné dans ce gisement par une Limnée de forte taille, *Lymnea Michelini* et ces deux fossiles caractérisent nettement, dans les régions provençales, le Lutétien supérieur sous son faciès lacustre.

Enfin, couronnant le talus des marnes (grâce auxquelles a pu se creuser la dépression accessoire des Sablons), nous retrouvons, débutant toujours par un conglomérat, mais ici à ciment marneux parce que formé aux dépens du substratum

(1) Ce sont les couches à grandes Nummulites des anciens auteurs attribuées successivement au Bartonien, au Lutétien et finalement à l'Auversien par Boussac dans sa grande synthèse. Cet Auversien, défini dans le Bassin de Paris d'après des sables situés au-dessus du Lutétien y est très discuté, il ne semble pas avoir non plus une grande individualité dans les Alpes et c'est pourquoi nous l'abandonnons (cf. bibliographie n° 15).

lacustre, notre grès calcarifère priabonien avec ses petites Nummulites. Si nous poursuivions notre coupe, nous trouverions plus au Nord, et intercalée dans le grès, une lentille de calcaire nummulitique franc, calcaire qui au microscope se montre uniquement formé de thalles d'Algues calcaires se rapportant au genre *Lithothamnium*, Algue qui entre encore dans la constitution des trottoirs littoraux actuels.

Cette coupe des Sablons est des plus instructives, elle nous montre en effet :

1° Qu'il existe au Roc-de-Chère des couches lacustres à faciès méditerranéen (Bulimes), séparant les couches à grandes Nummulites des couches à petites Nummulites superposées, fait unique dans toute la chaîne alpine, et de plus, l'alternance de couches marines et lacustres pouvant se dater mutuellement.

2° L'existence d'une lacune importante entre le Crétacé supérieur et le Lutétien (il manque en effet tout l'Eocène inférieur). La transgression de la mer nummulitique dirigée *grosso modo* d'Est en Ouest, a donc commencé dans nos régions au Lutétien et le mouvement a été oscillatoire (transgression lutétienne, régression au Lutétien supérieur avec installation d'un régime lacustre, nouvelle transgression de la mer au Priabonien).

3° Que le Priabonien est ici transgressif sur un terme encore plus élevé de la série, le Lutétien (Urgonien aux bains sulfureux, Gault à la faille occidentale, Sénonien à la maison en ruine, Lutétien enfin aux Sablons) ; en conséquence, comme ce Lutétien est soudé au socle crétacé incliné, il en résulte que l'âge du mouvement peut être situé entre le Lutétien et le Priabonien, donc immédiatement avant l'incursion de la mer priabonienne.

Les dépôts laissés par cette dernière mer sont parfois très puissants et variés : c'est ainsi qu'en prenant le chemin d'Echarvines qui suit la falaise urgonienne du chaînon oriental (faille), nous rencontrons sur notre gauche un petit monticule formé par un grès très quartzueux et sableux qui rappelle le Gault ; plus bas nous retrouvons le grès calcarifère et

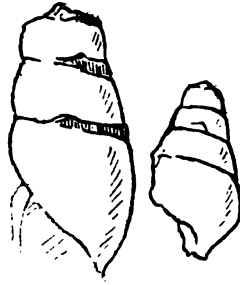


Fig. 6. — *Bulimus subcylindricus* Math. des marnes lutéliennes des Sablons ; moules internes avec morceaux de test conservés par places ; (un peu réduit).

même le conglomérat de base qui contient le long du chemin, des blocs d'un calcaire lacustre rosé, pisolithique, qui n'existe plus aux Sablons où il a été sans doute démantelé par l'arrivée de la mer de l'Eocène supérieur.

Signalons en passant, à l'extrémité Nord du chaînon oriental, près d'une grange, un affleurement de Rhodanien riche en Orbitolines, autre Foraminifère géant qui caractérise le Crétacé. L'Urgonien montre lui aussi des fossiles, mais en sections sur les blocs exposés aux intempéries (Rudistes, *Itieria*...).

Le chaînon oriental que nous abandonnons sur notre droite ne présente pas un intérêt considérable : formé par le complexe urgonien, il est recouvert à l'Est par le Nummulitique, uniquement à l'état de calcaire à *Lithothamnium*, preuve entre cent des grandes variations latérales de faciès qui existent dans le Nummulitique où ne se retrouve plus la constance des horizons crétacés.

Un peu au Sud, au voisinage de la villa Noblemaire, surgit un petit bombement urgonien serti de grès et de calcaire nummulitique, sa signification est indiquée par le profil II de la figure 3.

Le retour peut s'effectuer par le chemin des Chozeaux. Pour cela, il faut enfile la dépression des Sablons dans un sens opposé à celui que nous avons tout d'abord suivi, gravir la petite falaise de grès calcarifère qui la borde au Nord et, près d'une maison, suivre un nouveau sentier qui coupe longitudinalement, de Sud en Nord, le plateau septentrional. De nouveaux faciès du Priabonien et peut-être même du Tongrien (Oligocène), vont nous apparaître. D'abord des calcaires fins gréseux, bleus ou brun chocolat, en petites dalles fossilifères (petites Nummulites, Bryozoaires, *Pecten*...), puis, plus bas, à quelques mètres avant d'arriver aux Chozeaux et exploités dans une carrière, des grès grossiers à galets blanchâtres et bleus, calcaires ou siliceux, les fossiles (gros Peignes, Nummulites) n'y sont pas rares mais ne donnent pas d'indication chronologique sérieuse.

Puis les affleurements se cachent sous un épais manteau de glaciaire et le Roc disparaît peu à peu dans la direction de Menthon où s'étale un important cône de déjection.

Notre rapide tournée est terminée, le Roc-de-Chère nous a livré en partie son secret ; la liste bibliographique jointe à cette notice montre que la lutte a été longue et qu'il a fallu nombre d'années pour élucider l'histoire géologique de ce territoire pourtant minuscule.

Puissent ces quelques lignes faire aimer et protéger ce massif, si attachant. Puissent-elles aussi solliciter les jeunes naturalistes, ils trouveront dans ce bloc faillé, véritable socle d'une statue géante disparue, un champ d'initiation et de recherches incomparable !

Léon MORET.

Bibliographie

1. Alphonse FAVRE. *Recherches géologiques dans les parties de la Savoie, du Piémont et de la Suisse voisines du Mont-Blanc.* (Paris 1867, p. 192 et atlas, pl. XI, fig. 7.)

2. W.-G. COLLINGWOOD. *The limestone Alps of Savoy, with an introduction by John Ruskin,* 1884.

3. G. MAILLARD. *Note sur la géologie des environs d'Annecy, La Roche, Bonneville et les régions comprises entre le Buet et Sallanches (H^{te} Savoie).* (Bull. Serv. Carte géol. France, n° 6, 1889, p. 10.)

4. E. HAUG. *Etudes sur la tectonique des Hautes Chaînes calcaires de Savoie.* (Bull. Serv. Carte géol. Fr., n° 47, 1894-95.)

5. M. LUGEON. *Les dislocations des Bauges.* (Bull. Serv. Carte Géol. Fr., n° 77, 1899-1900, p. 96.)

6. Ph. GUINIER et M. LE ROUX. *Le Roc-de-Chère; Etude phytogéographique.* (*Revue Savoisiennne*, 1906-1907, p. 9.)

7. Jean BOUSSAC. *Etudes stratigraphiques sur le Nummulitique Alpin.* (Mém. Carte géol. Fr., 1912, p. 281.)

8. Léon MORET. *Sur la découverte au Roc-de-Chère (lac d'Annecy), des couches lacustres de l'Eocène.* (Bull. Soc. Géol. Fr., 4^e série, t. XIX, 1919, p. 279, et *Revue Savoisiennne*, 1919, p. 113.)

9. L. MORET. *Sur la tectonique de la rive orientale du lac d'Annecy.* (C. R. Ac. Sc. Paris, 25 mai 1920.)

10. M. LE ROUX. et L. MORET. *La structure de la Montagne de Veyrier et l'origine du lac d'Annecy.* (*Rev. Sav.*, 1920, p. 59.)

11. M. LE ROUX. *La Société géologique de France à Annecy.* (*Rev. Sav.*, 1921, p. 157.)

12. L. MORET. *Sur les dépôts éocènes de Savoie* (*Rev. Sav.*, 1922, p. 14).

13. M. LE ROUX et L. MORET. *Le Roc-de-Chère et le lac d'Annecy*. (in les Régions jurassienne, subalpine et alpine de Savoie, Réunion extr. de la Soc. Géol. de Fr. en Savoie, 1922, p. 44.)

14. L. MORET et G. CARRETTE. *Découverte du Lutétien marin au Roc-de-Chère (lac d'Annecy)*. (C. R. Ac. Sc., 21 Janvier 1924.)

15. L. MORET. *Sur la classification du Nummulitique autochtone des chaînes subalpines de Savoie*. (C. R. Som. Soc. Géol. Fr. 16 février 1925.)

16. L. MORET, Ed. PAREJAS, H. BUTLER, *Nouvelles observations géologiques au Roc-de-Chère (Lac d'Annecy)*. (C. R. Som. Soc. Géol. Fr., 3 mai 1926.)

17. L. MORET. *Monographie géologique du Roc-de-Chère (lac d'Annecy)*. (Bull. Serv. Carte Géol. Fr., n° 159, 1924-1925), (sous presse).

BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE

La Révolution en Savoie, par F. Vermale, Chambéry, Dardel, 1 vol. in-16, 98 p.

Ce petit volume représente la matière de quatre conférences faites par l'auteur à l'École préparatoire à l'enseignement supérieur de Chambéry. Dégagé de toute tendance sectaire, il contredit sur bien des points les idées propagées jusqu'ici par nos historiens plus ou moins officiels, et il jette un jour nouveau sur les événements qu'il décrit. Après l'avoir lu, il est difficile de ne pas reconnaître que « l'enthousiasme révolutionnaire, provoqué artificiellement par des promesses exagérées, fut de courte durée » ; qu'il se changea en hostilité quand les Commissaires de la Convention voulurent appliquer les lois de persécution contre le clergé, et que cette hostilité dura jusqu'à 1799.

L'auteur considère comme une *ténébreuse affaire* la réunion de la Savoie à la France et il met en cause, à ce propos, le Genevois Clavière, ministre des finances dans le premier cabinet girondin, avec Rolland. Il attribue à des menées occultes de ce ministre l'occupation de la Savoie, à laquelle on ne songeait pas, et qui ne fut qu'une première manifestation contre la République indépendante de Genève.

La retraite du général Lazary fait l'objet d'un chapitre accablant pour ce chef incapable et son entourage. L'armée sarde était dans un désarroi sans pareil, et Montesquieu ne sut pas profiter de la situation. Sa conduite, violemment soupçonnée, le fit traduire devant un Conseil de guerre, mais il mourut avant la réunion de ce conseil.

L'ouvrage se termine par des détails précis sur le *Parti français en Savoie*, de 1789 à 1792 : ce parti était constitué par la franc-maçonnerie, qui manœuvrait à la barbe du Gouverneur et des Autorités, sans jamais être inquiétée.

Le Guide du visiteur aux Allinges, par le P. Léon Buffet, une brochure in-16, 32 p. Annecy, Abry, 1926.

Ce petit livre est très pratique : il est destiné aux pèlerins et leur rendra de réels services. Il traite sommairement de la colline des Allinges, de l'histoire des châteaux, de la mission du Chablais, de la Chapelle avant et depuis saint François de Sales, de la Relique, et il est accompagné d'un *Cantique du souvenir*.

Le P. Buffet mérite des félicitations pour avoir fait œuvre utile. F. M.

RÉFLEXIONS

sur

quelques noms de plantes

De tout temps l'homme a éprouvé le besoin de désigner par des noms les êtres vivants et les choses avec lesquels il est en contact journalier. Ce souci qui pendant longtemps, sans doute, fut restreint à un petit nombre d'êtres, se développa avec les progrès de la civilisation ; la richesse des noms acquis, conservée par la tradition orale et par l'écriture, s'accrut à travers les âges malgré les troubles sociaux, les guerres, les cataclysmes.

En botanique, la science contemporaine, avec des moyens d'investigation plus grands et avec une méthode plus sûre, poursuit cette entreprise et s'efforce de pourvoir chaque végétal d'une sorte de casier dont la première pièce est un nom et les autres des renseignements sur son habitat, son mode de vie, son utilité, sa culture, la constitution de ses tissus, la composition de ses *increta* et de ses *excreta*, etc...

Chaque civilisation a possédé des nomenclatures plus ou moins étendues. Quelques noms égyptiens sont parvenus jusqu'à nous, les noms grecs sont plus nombreux et les noms latins le sont bien davantage (1). A la disparition de chaque civilisation un grand nombre de noms de végétaux se sont perdus et d'autres, arrivés jusqu'à nous, sont restés sans utilité parce qu'on ne sait plus à quelles plantes ils se rapportent.

Dans les siècles antérieurs au xvii^e siècle de notre ère, les descriptions manquaient de précision et les plantes étaient groupées d'une manière arbitraire dans de longues nomenclatures. Tournefort, le premier, donne une classification systématique qui n'est pas sans mérite, puis Linné montre l'importance du nombre des étamines et des pistils dans la fleur et celle de leurs positions relatives, enfin il impose la nomenclature binaire : toute plante aura un nom, tiré du grec ou du latin, formé de deux mots dont le premier désignera le

(1) Il existe aussi des noms d'origine celtique : *Blitum* (TOURNEF), vient de *blith* = insipide ; *Beta* (TOURNEF), vient de *bett* = rouge. (GILLET et MAGNE, *Nouv. Flore fr.*, p. 413.)

Genre. Adrien de Jussieu et de Candolle établissent enfin des méthodes naturelles où les végétaux sont classés non plus à la suite de l'examen *d'un seul* caractère, mais d'après *l'ensemble* de leurs caractères. Mais il serait injuste de nier les grands services rendus à la science par *Plin l'Ancien* au 1^{er} siècle dans son *Histoire naturelle* et par les nomenclateurs du moyen-âge.

Cependant on comprend combien il est difficile d'établir de nos jours la synonymie, c'est-à-dire la liste des noms attribués à une espèce donnée, même en bornant ses recherches aux noms dits scientifiques. Si l'on cherche à établir l'identification des noms populaires et des noms vulgaires, on se heurte à des difficultés encore plus grandes.

Nous allons examiner un petit nombre de noms vulgaires et de noms populaires en nous efforçant de montrer leur origine, leurs transformations et leur relation avec l'esprit du milieu où ils sont nés.

NOMS VULGAIRES ET NOMS POPULAIRES

Un nom vulgaire est généralement le nom scientifique traduit en langue vulgaire, c'est-à-dire, pour nous, en français. Ainsi le nom vulgaire du *Cynoglossum officinale* L. est *Langue de chien officinale* ; le nom vulgaire de la *Pulmonaria officinalis* L. est *Pulmonaire des pharmaciens*. Cependant cette règle comporte de nombreuses exceptions. Ainsi le nom vulgaire du *Cynara scolymus* L. est *artichaut* qui vient d'un mot arabe. La *Clematis vitalba* L. a deux noms vulgaires : *Clematite* et *Vigne sauvage* ; le premier vient du nom latin retenu par Linné et le second est la traduction du grec *Ampelos agria* transmis par Dioscoride. Notre mot *chou* est le nom vulgaire du *Brassica oleracea* L. (1) : il descend du *caulos* de la Grèce ancienne, du *cauli* des Grecs modernes et du *cáule* (2) latin.

Les noms populaires peuvent être la simple traduction du nom savant dans la langue populaire, c'est-à-dire en patois.

(1) Le nom latin *brassica*, vient du celtique *bresic* = chou (GILLET, MAGNE, *Nouv. Flore fr.*, p. 31.)

(2) Si l'on prononce le nom latin à la romaine, on entend la voyelle composée *ao* de la syllabe tonique qu'on retrouve intacte dans le languedocien *caou* et dans le bas-limousin *thaou* (th anglais). Cette voyelle s'est transformée en passant dans l'italien où *cáule* est devenu *cávolo*. Le chou fourrager à haute tige et sans pomme se nomme dans le nord de la France *chou caulet* et une variété encore plus haute, répandue un peu partout, est le *chou cavalier* dont le nom rappelle le *cavolo* italien.

Mais le plus souvent il est plus exact de dire que lorsque le nom scientifique n'est pas la reproduction plus ou moins fidèle du nom ancien, grec ou latin de la plante, il est la traduction d'un nom populaire en langue grecque ou latine. Quelques exemples vont le montrer. Les deux noms vulgaires du *Taraxacum officinale* WEB. sont *Pissenlit* et *Dent-de-Lion*. Le premier fait allusion aux propriétés diurétiques de la plante et le second à la forme des dents dont la feuille est ornée, ces noms sont donc, malgré leur apparence, d'origine savante ; ils ont donné naissance aux deux noms scientifiques que le végétal a portés successivement : *Taraxacum dens-leonis* L. et *Taraxacum officinale* WEB. Les noms populaires, dans notre région sont : *dèndlion* à Annecy, *ley-tèchon* à St-Jean de Maurienne, *lad-chon* à Albertville d'après Constantin et *dé-dè-stin* (= dent de chien) à Thénésol (Savoie) d'après Rolland. Le nom vulgaire de l'*Atropa belladonna* L. est *Belladone* tiré d'un mot italien qui désignait un cosmétique à l'usage des femmes dont il embellissait le teint ; il était fabriqué avec la pulpe du fruit. Le nom populaire dans la région de la Dordogne est *Flour-dé-Madamo* qui est antérieur au nom scientifique de Linné. — Le nom vulgaire de toutes les espèces du genre *Rhinanthus* est *Crête-de-Coq*, traduction de l'un des noms latins de ces plantes usités dès le IV^e siècle (Rolland) : *linum tartarale* et *crista-galli*. Leurs noms populaires en Savoie, sont *Tartaria* (Rolland), *Tartèrià* et *Erba à polè* (Constantin). Linné a tiré le nom scientifique du grec *rhis* = museau et *anthos* = fleur. (Gillet et Magne).

Le *Leontopodium alpinum* CASS. a reçu le nom vulgaire de *Pied-de-lion* qui traduit le mot grec, mais son nom populaire, en Savoie, est venu de l'allemand *Edelweiss* (la noble et blanche fleur), introduit sans doute par les touristes et transformé par la prononciation française en *Edelvès*.

Le passage des noms d'une langue dans une autre et la formation des noms scientifiques au moyen de mots appartenant à des expressions populaires ne se sont pas toujours faits d'une manière exacte et rigoureuse. Il est facile de relever en botanique des à-peu-près effarants qui font penser aux noms célèbres des cartographes : St-André-le-Gaz, le Pas-des-Lanciers, etc. !

Ainsi Linné a donné à la tomate le nom grec de *lycopersicon* parce qu'il a cru reconnaître en elle le lycopersicon dont parle Galien ; or les Grecs n'avaient point connu la tomate

puisqu'elle nous est venue d'Amérique au xvi^e siècle. L'*Artemisia absinthium* L. qui est l'*Absinthe*, est nommée au moyen-âge herba fortis (Mowat) d'où sont venus les noms populaires de *Fôr* en Savoie et de *Bènèfortt* à Chatillon, dans la vallée d'Aoste (Edmont). Le français populaire *Herbe-Sainte* a été évidemment tiré d'absinthe par fausse étymologie (Rolland). — *Erythrea centaurium* PERS. est le nom scientifique d'une petite plante amère et tonique bien connue, la *Petite Centaurée* ; c'est la *Célééré* (= centaurée) de Savoie. Eh bien, dans la Franche-Comté, le Berry et le Poitou on en a fait la *Sainte-Honoré* qui dans l'Aveyron devient l'*Erbo de Sent-Honoré* et *Erbo de Sent-Olé* (Rolland). Dans l'ancien français le *Chelidonium majus* L. était nommé *esclaire* et *esclère*, mots qui ont formé le nom vulgaire de *Grande-Eclaire* dans le français moderne. Cependant dans le Var, Vaucluse et le Gard, pour faire disparaître les verrues, on recommande l'*Erbo-de-Santo-Claro* !

L'*Eryngium campestre* L. est l'*Eryngium album* de Pline qui porta au xiv^e siècle le nom gracieux d'*Iringe*. Plus tard on a donné à tort le nom générique de *Chardon* à cette ombellifère et l'erreur s'est répandue partout : c'est le *Sardon étréla* de Chambéry (Colla), c'est le *Tsardon blanc* de Bourg-S-Maurice (Rolland), c'est le *Chardon levrault* de Furetière (1708), le *Chardon vacabon* (= vagabond) en Loir-et-Cher, l'*Echardon courant* de Châteauroux, c'est, en vieux français, le *Chardon rôlant* parce que, en hiver, sa tige, hérissée en boule, se détache du pied et roule au gré du vent (Rolland, *Flore pop.*). Enfin une fausse étymologie change ce dernier nom en celui de *Chardon Roland* ! Le vieux nom vulgaire de *Panicaut*, traduction de Panis caldus, lui doit être préféré. — Une espèce voisine, l'*Eryngium alpinum* L. est une des plus belles fleurs des Alpes. Ne la confondons pas avec *Eryngium Oliverianum* DELAR, qui est souvent offert aux touristes sous un nom qui n'est pas le sien. Ce dernier Panicaut, originaire de l'Orient, est une plante cultivée. Il est plus robuste, plus haut et plus fortement coloré que notre *Panicaut bleu*. Il est beau, certes, mais il ne possède pas cette grâce élégante, cette discrète couleur bleue adoucie par l'air froid des cimes, cette distinction de tenue qui le font saluer par les montagnards de Magland du nom de « Monsieur » (Constantin et Gave).

Le *Solanum dulcamara* L. a pour nom vulgaire *Douce-amère* depuis longtemps usité et que Linné adopta. Pourquoi,

dans les environs de Paris, ce nom si connu fut-il tourné en *amère-douce* et enfin en *merdours* qui s'écrit en trois mots ! (Rolland). A Villette, canton d'Aime (Savoie) on a tiré de Douce-amère le nom populaire *Doça-nèrè* qui observe les convenances mais qui est aussi mauvais au point de vue étymologique. -- Dans de nombreux ouvrages de botanique on parle de *Scrophularia nodosa* L. sous le nom d'*Herbe-du-Siège* parce que, dit-on, les Rochellois s'en sont servis pour guérir leurs plaies durant le siège de leur ville par Richelieu en 1628. Or cette plante est désignée sous ce même nom par Stephanus (Sylva 1538), par Gesnerus en 1542 (Rolland, *Flor. popul.*). En réalité la scrofulaire noueuse servait depuis longtemps à panser les hémorroïdes, ce qui prouve que dans son nom populaire on fait allusion à un autre siège qu'à celui de La Rochelle.

Dans l'écriture des noms scientifiques les fautes d'orthographe ne sont pas rares. Linné écrit *Cynara* pour *Cinàra* = artichaut. Il donne à la *Bette à côte* qui est la *Cutè* ou *Coutè* de Savoie, le nom de *Beta Cycla* bien que Simon Januensis en 1486 l'ait nommée *Bleta sicla* et *Beta sicla* et Duchesne en 1544 *Sicula sicla*. (Roll., *Flor. pop.*, p. 145.)

Enfin plusieurs espèces végétales portent le même nom populaire et il en résulte des confusions. A Bourg-St-Maurice, à La Motte-Servolex on nomme *san-fouin* ce qu'ailleurs on nomme *luzerne* (*medicago sativa* L.) Par une sorte de compensation, à La Motte-Servolex on appelle *louizérna* notre *pélagra* qui est l'*Esparcette* ou *Onobrychis sativa* LAM. En réalité, le véritable *sainfoin* n'est ni un *Medicago* ni un *Onobrychis*, c'est l'*Hedysarum alpinum* LAM = *H. obscurum* L. qui pousse dans les rocailles des montagnes de notre pays et aussi l'*Hedysarum coronarium* L. du Midi. •

Sous le nom populaire de *Genépi* on comprend six espèces différentes appartenant aux deux genres *Achillaea* et *Artemisia*.

Achillaea moschata WULF. est le génèpi des Suisses.

Achillaea nana L. est le génèpi blanc.

Achillaea atrata L. est le génèpi noir.

Artemisia glacialis L. est le génèpi des Savoyards.

Artemisia mutellina VILL. est un génèpi blanc.

Artemisia spicata L. est un génèpi noir.

En résumé, le *Genépi des Suisses* est une *Achillée*, le *Genépi des Savoyards* est une *Armoise* et il y a dans la langue

populaire deux genépis blancs et deux genépis noirs ! Le peuple peut sans grand inconvénient les confondre car ces plantes alpines ont à peu près les mêmes propriétés médicinales : toutes sont toniques, sudorifiques et toutes activent la circulation du sang et des humeurs. Leurs infusions peuvent rendre de bons services dans le traitement des maladies causées par « un coup de froid ». (D'après le Dr Chabert.)

Les noms populaires de Bette et Blette avec leurs variantes locales comme *Blèta* à Annecy, *Blida* et *Blita* dans le Bas-Limousin, servent surtout à désigner la *Poirée* ou *Bette à couper* (*Beta vulgaris* L.) mais ils s'étendent aussi à d'autres plantes telles que les *Blitum* de Tournefort que le latin du moyen-âge paraît avoir réunies sous le nom commun de *blitea herba* (= herbe fade). Le peuple manifeste ainsi son penchant à l'extension du sens des mots, penchant né de l'esprit de généralisation. C'est pour la même cause que dans les restaurants populaires de Turin le plat d'épinard est désigné sur la carte par le nom collectif de *Verdura*. Dans ce plat, j'ai cru distinguer notre Epinard commun associé à une pointe d'Oseille et à quelques feuilles de Bette. Ces noms populaires répondent à un besoin, ils ont donc leur utilité. Mais n'oublions pas que le peuple les a créés pour lui, avec ses méthodes à lui, sans aucun souci scientifique et ne soyons pas étonnés s'ils ne sont pas exclusifs.

QUELLE EST L'ORIGINE DES NOMS POPULAIRES ?

Au moins pour les plantes les plus communes, il est vraisemblable que le premier nom fut créé par le peuple, paysans, jardiniers, fleuristes, artisans, etc... Ce nom rappelait la particularité la plus frappante du végétal comme la beauté et l'éclat de la fleur, l'époque de la floraison, le pays d'origine ou les exigences de sa culture. Les praticiens, herboristes, droguistes, apothicaires et, plus tard, les pharmaciens, s'attachèrent surtout aux plantes auxquelles étaient attribuées, à tort ou à raison, une vertu curative ou simplement alimentaire, et, par une conséquence toute naturelle, aux plantes vénéneuses ou malfaisantes. Le nouveau nom était tiré de la langue familière ; c'était souvent un mot faisant image ou une expression qui portait en elle sa définition, c'était parfois aussi une malédiction ou une invocation pieuse. L'âme du peuple, dans ses créations, obéissait, sans s'en douter, aux préoccupations dominantes de son époque. Elle était païenne dans

l'antiquité et encombraient la nomenclature botanique des noms de la mythologie ; durant la nuit des derniers siècles de Rome et des premiers siècles de notre ère, la sorcellerie et la magie l'obsédaient ; enfin, lorsque la civilisation chrétienne s'établit, son ciel se peupla et de nombreuses plantes furent consacrées à la Divinité ou à la mémoire des martyrs et des saints.

En somme, l'éclosion des noms populaires a eu lieu à toutes les époques et elle se poursuit de nos jours. Il suffit qu'une plante non encore décrite ou peu connue attire l'attention générale pour qu'elle reçoive aussitôt un et parfois même plusieurs noms. Citons en exemple le *Piper elongata* qui fit sensation à l'exposition de Londres en 1851. C'était une espèce de poivrier du Pérou nommé Matico dans son pays d'origine ; il fut aussitôt introduit en France sous le nom d'*Herbe-au-Soldat* parce que ses feuilles astringentes étaient vantées pour la guérison des blessures et des écoulements blancs de toute nature. — Les deux noms populaires de la Betterave, *Disette* et *Abondance*, sont nés au commencement du XIX^e siècle, pendant le Blocus continental, lorsque le sucre de canne vint à manquer. La betterave potagère (*Beta rapacea* K.) était cultivée en France depuis le XVI^e siècle et en 1605 Olivier de Serres avait signalé la présence du sucre dans sa racine. François Achard, élève de Margraff, extrait du sucre de la betterave de Silésie et fonde en 1796 la première usine à Steinau-sur-Oder. Le 29 mars 1811, sur l'ordre de Napoléon, 32.000 hectares sont affectés à la culture de la betterave sucrière et un million de francs sont distribués à titre d'encouragement. (Voir Wurtz, D^{re} de Chimie, tome III, p. 42.) La *disette* du sucre cessa mais la betterave en garda le nom. D'autre part, la fabrication du sucre laissait inutilisées les feuilles qui donnent un fourrage abondant et la pulpe des cossettes avec laquelle on pouvait nourrir le bétail en hiver : ce fut l'*abondance* à la ferme. Vers la même époque la *Verveine citronnée* (*Lippia citriodora* KUNTH), originaire d'Amérique, fut dédiée à l'Impératrice Marie-Louise ; d'où les noms de *Loyzia* dans le Béarn, *Maria-Lluisa* dans la Catalogne, *Erba Luigia* à Plaisance en Italie. (*Annales du Museum* (1802). Voir Rolland, *Flore pop.*, VIII, p. 43.)

Lorsqu'en 1560 l'ambassadeur de Catherine de Médicis en Espagne, Nicot, introduisit en France le tabac, on désigna aussitôt la plante et son produit sous les noms d'*Herbe à la*

Reine, herbe à Nicot, herbe du Grand-Prieur. Plus tard elle reçut de Linné le nom scientifique de *Nicotiana tabacum*.

Mais l'histoire de la plus commune de nos plantes potagères, la *Pomme de terre*, est la plus instructive à cet égard (1).

Parmentier, grâce à l'aide du bon roi Louis XVI, attire l'attention du grand public sur cette précieuse plante qui reçoit aussitôt en Anjou le nom de *Fleur-de-Lys* et çà et là celui de *Parmentière*.

Elle était originaire de l'Amérique centrale d'où elle fut importée en Europe assez tard, vers la fin du xvi^e siècle. Elle pénétra en France par plusieurs points de la frontière. Les Espagnols l'introduisent par voie de terre dans le Midi pyrénéen et un peu partout par les ports de la Méditerranée et ceux de l'Océan, sous le nom de *Patate* qui ne lui appartenait pas. Ce nom, en effet, est tiré du mot indien qui désigne le fruit souterrain du *Convolvulus batatas* L. Cette erreur d'étymologie lui porta bonheur, sans doute, car le nom de patate est encore employé par le peuple sous les formes *Patata* en Italie, *Patata blanca* dans les Pyrénées-Orientales, *Patato* en Provence, Languedoc et Gascogne, *Pètate* en Poitou, *Patake* en Vendée, *Patate* par Coppiier dans « *Voyage* » p. 92 (1645). Dès l'an 1600 Olivier de Serres écrit : « Cest arbuste (sic), dit *cartoufle*, porte fruict de mesme nom, semblable à truffes, et par d'aucuns ainsi appellé. Il est venu de Suisse en Dauphiné depuis peu de temps en ça. » (Rolland, *Flore pop.* VIII, p. 105.) Et la Suisse l'avait reçu sans aucun doute de l'Allemagne où il est encore cultivé sous le nom de *Kartoffel*. Ce nom donne en pénétrant dans les pays de langue française les formes *tartouffe* (Ardennes), *cartofle* (Meuse), *carlofe* (Marne), *cartoufle* et *cartyoufle* (Franche-Comté), *Catijla* (Ain), *tartiflà* à Annecy, avec des variantes : *tartiflè*, *tartufle*, *tufelle* à Annemasse, *tiflè* à St-Gingolph, *catiflà* à St-

(1) Je dois sur ce sujet à M. J. Désormaux, vice-président de l'Académie Florimontane, dont l'obligeance est égale à la profonde érudition, l'indication de plusieurs sources qui m'ont été précieuses :

Sur les noms des plantes dans les divers parlars de France : ROLLAND, *Flore populaire*, 11 vol. in-8, Paris 1914.

Sur l'origine du mot *tartuffe*, avant Molière, ses rapports avec *terrae tuber* et avec truffe, tromperie : JEANRON; Analyse d'un article du *Néophilologus* d'Amsterdam, 1921, p. 145-148, de BUSKEN-HUET. Voir *Bulletin philologique et histor.*, année 1921, p. xxvii.

J'ajoute : LEO SPITZER, *Die Namengebung bei neuen Kulturpflanzen in Franzosischen*, cité in *Bibliographie méthodique des Parlars de Savoie*, J. DÉSORMAUX, Annecy 1923.

Paul, *tifera* à St-Jean de Maurienne, etc... Ajoutons qu'en 1785, en Languedoc, Sauvages relève l'expression ironique : *Te donnarai des tartifles !* c'est-à-dire rien. (Rolland.) D'autre part, la formation souterraine des tubercules porte le peuple à les comparer aux champignons ascomycètes bien connus sous le nom de truffes. On trouve l'expression de *truffe blanche* en français ou en patois dans plusieurs provinces et les mots *truja* en Limousin, *truja* dans la vallée d'Aoste (Rolland), *tuféro* dans la Suisse romande (Rolland). Le nom italien de la truffe, *tartufo*, et son dérivé *tartufollo* (1) ont dû, pour la même raison, donner des termes extrêmement voisins qu'il est bien difficile, en Savoie, de séparer aujourd'hui de ceux qui ont une autre origine. Le nom français de *Pomme de terre* adopté dans tous nos départements est d'origine relativement récente. On le trouve cependant en patois dans tout le Nord-Est de la France sous les formes de *pëmelère*, *pëm'tière*, *pëmotte de tarre* (Vosges)... Dans la *Henriade travestie* parue à Berlin en 1758, p. 12 (citation Rolland) on lit :

« Ne blâmez rien en Angleterre,
Louez jusqu'aux pommes de terre
Que l'on y mange par ragoût. »

Les expressions *poire-de-terre* et *pois-de-terre* concurrençaient en beaucoup d'endroits celle qui a fini par triompher.

En parcourant la liste de tous ces noms populaires, on s'aperçoit avec tristesse que les deux hommes qui ont fait les plus grands efforts pour acclimater, améliorer et faire connaître en France la précieuse solanée ont été à peu près oubliés par l'ingrate postérité. La pomme de terre a sauvé notre patrie de la famine au XIX^e siècle et aujourd'hui même nous ne pouvons songer sans effroi à ce qui surviendrait si le précieux tubercule disparaissait subitement. Cependant le nom de *Parmentière* n'a jamais été en usage qu'à la Cour et dans les classes cultivées de la nation, il n'a jamais été vraiment populaire et l'expression gracieuse de *Fleur-de-Lys* est tombée dans l'oubli.

DU SIGNE DANS LES VÉGÉTAUX

Parmi les végétaux de l'ancienne pharmacopée, il en est qui portaient tout naturellement le nom de leur Signe. Ceci demande explication. Dans l'antiquité on était persuadé

(1) Nom cité par CONSTANTIN et GAVE (*Flore pop. de la Savoie*). Il ne figure pas dans le *Vocabolario italiano del Fanfani*.

qu'un certain nombre de plantes avaient été placées près de l'homme pour la guérison de ses maux : chacune d'elles portait le signe de la maladie dont elle était le remède efficace. La seule difficulté pour l'homme était de distinguer ces signes. Avec de la bonne volonté on arrivait à les découvrir. En voici quelques-uns :

Dans l'*Echium vulgare* L. l'épiderme porte de nombreuses taches brunes qui lui donnent l'aspect d'une peau de vipère : voilà le signe ! Nicander affirme du reste que cette plante a été nommée *Alcibiacum* parce qu'elle a guéri un nommé Alcibius mordu par un serpent. Quoi qu'il en soit, il est certain qu'au ix^e siècle elle porte le nom de *viperina* qui lui est resté. C'est notre *Borastë sóvazdë* (Constantin et Gave) et la *Borastë de vipère* de Fribourg (Suisse) d'après Rolland.

La *Pulmonaria officinalis* L. est déjà nommée *Pulmonia* dans le latin de Dioscoride. C'est que les taches pâles de ses feuilles figurent plus ou moins bien les lobules pulmonaires de l'homme : c'est le signe !

Sur les racines de la *Scrophularia nodosa* L. on remarque des renflements irréguliers analogues aux dilatations anormales qu'on distingue dans les veines des hémorroïdes : c'est le signe, et l'herbe écrasée sert au pansement de cette infirmité. C'est l'*herbe du Siège* dont nous avons parlé plus haut. Mais chez les scrofuleux les glandes peuvent, en certaines régions du corps, balafrer la peau en y creusant des trous, en y formant des saillies plus ou moins semblables aux nodosités de la même plante : c'est encore un signe qui lui vaut les noms de *scrofulaire* et d'*herbe aux écrouelles*.

Sur les racines déliées de la *Ficaria ranonculoïdes* L. on voit des appendices en forme de petites figues (figus), d'où le nom scientifique de *Ficaria* et le nom populaire d'*Herbe aux hémorrhôïdes*, car c'est encore un signe.

Le *Drosera rotundifolia* L., des marais de nos montagnes, porte sur ses feuilles des poils glanduleux, en aiguillons, qui secrètent des *gouttes* d'un suc âcre. C'est un signe et si ce signe n'est qu'un jeu de mots, il a suffi cependant pour valoir à la plante les noms populaires d'*Herbe aux goutteux*, *Herbe aux matagots*. Le nom vulgaire est *Rossolis* ou rosée du soleil, terme tout à fait impropre car les gouttes des feuilles n'ont rien de commun avec les perles que la rosée du matin dépose sur les plantes.

De toutes ces plantes signées, la pulmonaire, riche en

mucilage et en nitrate de potasse (comme la bourrache) peut seule rendre quelques services dans les affections légères par ses vertus émollientes, diaphorétiques et diurétiques.

PLANTES VOUÉES AU MALIN OU AUX DIEUX DU PAGANISME

Les plantes nuisibles aux cultures, les plantes vénéneuses et aussi celles dont le principe actif mal connu faisait croire à un pouvoir mystérieux, étaient rejetées et vouées au Malin.

En Franche-Comté on donne indistinctement les noms de *Chaudière-du-Diable* et de *Feu-d'Enfer* aux *Ranunculus acris* L. et *bulbosus* L. qui sont vénéneuses (Rolland) : c'est le *piapô* d'Annecy (= *pespulli*) (1). La *Vigne du Diable* est le nom qu'on donne en Eure-et-Loir à la *Clématitis vitalba* L., plante envahissante et sans valeur.

Les noms d'*Erbo d'infer* en Provence et d'*Erbo dou Diable* dans le Bas-Dauphiné sont donnés au *Nymphaea alba* L., le Nénuphar blanc de notre lac.

Le *Datura stramonium* L. porte les noms d'*Herbe du Diable* et d'*Herbe des magiciens* ; son fruit est la *Figue de l'Enfer*. Cette plante est toxique et son odeur est désagréable.

Une autre *Herbe au Diable* est le *cynoglossum officinale* L. dont on utilisait autrefois la poudre et l'extrait dans la préparation de pilules contre la toux.

La *Cuscuta minor* D. C. envahit nos prairies artificielles, épuise les luzernières, aussi la nomme-t-on *Cheveux du Diable*. Notre millepertuis est le *Chasse-Diable* parce qu'on l'employait comme vermifuge. La *Scabiosa succisa* L. se nomme *Mors du Diable* (mors = morsure) parce que la racine principale, l'axe, est tronquée. — Le *Cirsium palustre* L. porte le nom de *Bâton du Diable* parce qu'il est épineux et qu'on ne sait par quel bout le prendre. Deux plantes portent le nom de *Navet du Diable*, ce sont la *Bryonica dioica* JQ. de nos haies dont le rhizome charnu est très irritant, agissant comme un purgatif drastique violent, dangereux, et l'*Oenothera crocata* L. qui donne par incision un suc blanchâtre durcissant à l'air :

(1) Cette herbe envahissante fait avec la *Riola* (Liseron) et le *Taconnet* (Pas-d'âne) le désespoir de nos horticulteurs qui trouveront pour cette raison quelque intérêt aux quatre vers suivants rapportés de la Suisse romande par Rolland :

- Einke iò cret (le sol où croit) le taconnet
- Laisse-lo à kouï l'est ;
- Einke iò cret le piapô
- Atzita-lo (achète-le) se té pô. •

ce suc est un poison redoutable. L'*Œuf-du-Diable* est le *Phallus impudicus* L. encore jeune, avant la rupture de la volva : il est vénéneux à l'âge adulte et son odeur est repoussante. Le *Bolet-Satan*, est le *Boletus satanas* LENZ, au pied renflé dans le bas et réticulé de rouge dans le haut ; il est vénéneux. — Notre *Orchis vanille*, *Nigritella angustifolia* RICH., porte deux tubercules palmés, l'un, noir et ridé, qui nourrit la plante au moment de l'arrachage est nommé en Haute-Savoie *Main du Diable* ; l'autre, blanc et lisse, où s'accumule la substance nutritive pour l'année suivante, est la *Main de Dieu*. (Constantin et Gave. *Flor. pop.* p. 79.)

En somme, le peuple donne, selon sa propre expression, à tous les diables, le végétal qu'il redoute et celui qui le gêne sans lui être d'aucune utilité. Une plante très commune dans les sols humides et profonds, le *Salsifis* (1) *des prés* (*Tragopogon pratense* L.), porte à Annecy et à Thônes le nom de *Barbadian*. Quelle est la signification exacte de ce mot ? Le nom scientifique est la reproduction pure et simple du mot composé grec signifiant *barbe-de-bouc*, par allusion, dit-on, à l'aigrette plumeuse qui couronne la graine. Les noms vulgaires de *Erba de bou* (Val d'Aoste), barbabou, barbaboc (Aime), barbabô (Dingy), etc. présentent la singularité de mots savants en patois, tandis que *barbadian* a tous les caractères d'un nom populaire. En patois Jean, Jhan ou Gian (rapprochez le nom piémontais Gianduio) se prononce *dian* comme la dernière syllabe du mot. A Abondance (H^{te}-Savoie), la *Spirea ulmaria* L. se nomme *Erba de Sin-Jhan* (Constantin) parce qu'elle fleurit fin juin. On ne peut voir ce nom dans *Barbadian* puisque cette dernière plante fleurit dès les premiers jours de mai. Pourquoi ne rapprocherait-on pas *dian* du français *diantre* = *diable* ? Ce qui paraît justifier cette vue, c'est que la *barbadian*, dont les feuilles, la tige et la racine sont excellentes, même crues, au point que les enfants, les chèvres, les lapins en sont gourmands, n'a plus aucune valeur à la fauchaison : à ce moment, en effet, la plante n'est qu'une paille sèche dans l'herbage encore vert. Aussi le paysan en fait-il fi et dit-il avec mépris, en parlant d'une chose qui n'a point de valeur réelle : « *C'est de la barbadian !* » Il dirait sur le même ton : c'est la barbe au diable ! Il est vrai qu'au moyen-

(1) Le mot *salsifis* est un terme de cuisine importé d'Italie : *sassefrica*, qu'on trouve aussi sous les formes *salsefrica* et *salsefica*. FANFANI, *Vocabolario*, Firenze, 1902.

âge on figurait souvent le diable sous les traits de l'animal immonde au front cornu et au pied fourchu.

De cette série de noms il faut rapprocher ceux que la mythologie et la sorcellerie ont inspirés.

Casque de Jupiter = *Aconitum napellus* L.

Barbe de Jupiter = *Centhrantus ruber* D. C.

Fleur de Jupiter = *Lychnis flos-Jovis* D. C.

Cheveux de Vénus appartient à *Nigella Damascena* L. et à *Adiantum capillus Veneris* L.

Miroir de Vénus = *Specularia speculum* D. C.

Peigne de Vénus = *Scandix pecten-Veneris* L.

Sabot de Vénus = *Cypripedium calceolus* L.

Nombril de Vénus = *Umbilicum pendulinus* D. C.

Lavoir de Vénus = *Dipsacus sylvestris* MILL. plus connu sous le nom de *Cabaret des Oiseaux*.

Herbe du Centaure Chiron = *Erythrea centaurium* = Pers.

La Ceinture de Neptune est une algue marine du genre *Laminaria*. — L'*Herbe égyptienne* est le *Melilotus cœruleus*. — L'*Herbe aux Fakirs* est notre chanvre commun. Les Arabes et les Indiens en extraient encore aujourd'hui le haschisch avec lequel on confectionne des boules à fumer et des liqueurs à boire dont l'abus conduisait et conduit toujours à la folie. — L'*Alchimille porte rosée* de nos pâturages (*alchimilla vulgaris* L.) fournissait aux alchimistes l'eau pure qu'ils estimaient nécessaire dans leurs recherches. — Le *Crachat de la Lune* ou *Salive de Coucou* désigne une algue, le *Nostoc* commun, masse gélatiniforme, ondulée, verte ou brune qui apparaît parfois, après la pluie, sur la terre ou le sable des allées des bois et des jardins.

Parmi les noms populaires français, il faut signaler ceux de quelques plantes qui ont des appellations très diverses. Ces noms datent sans doute d'époques très différentes ; certains étaient peut-être destinés à remplacer des noms qui avaient cessé de plaire. En voici quelques-uns : L'*Adonis automnalis* L. porte outre le nom de *Goutte de Sang*, les noms de *Œil du Diable*, *Sang de Vénus*, *Sang-de-Jésus*. — La *Pœonia officinalis* L. est connue, d'après Rolland, sous le nom de *Rose du Diable* dans le Loiret et l'Eure-et-Loir. En 1558 Fuchs la nomme *Rose de Notre-Dame*. Dans la Suisse romande elle est la *Flor-de-Malet*, l'*Erba de Malet*. Ici malet est pris pour convulsions, épilepsie. « Sa graine ou sa racine, cueillie au défaut de lune, pendue au col et appliquée sur les poignets,

ou seule ou avec gui de chesne, est préservatif singulier contre le mal de St-Jean (épilepsie). » Texte du xvi^e siècle cité par Rolland (*Flore pop.* I.) — L'*Agrostemma flos Jovis* L. est le *Jovis flos* de Pline. Dans les nomenclatures de Dodonœus (1608), et même de Duchesne en 1544 elle est désignée sous le nom d'*Œil de Dieu*. — Le fruit double du *Geranium Robertianum* L. se nomme *Fourchette du Diable* dans le centre de la France et *Epingles de la Vierge* dans la Haute-Marne et en Normandie (Rolland). — L'*artemisia vulgaris* L. est l'*Armoise* ainsi nommée en l'honneur d'Artémis, déesse de la Lune ; elle porte aussi le nom plus récent de *Couronne de St-Jean* parce qu'elle fleurit à la St-Jean. — Le *sabot de Vénus* porte aussi le nom de *Sabot de la Vierge*. — L'*Hypericum perforatum* L. est nommé en 1496, *Herba fuga demonum* (Bosca), plus tard *Herba Sanctis Johannis* et en 1623 *Herba Sanctæ Mariæ*. — Le *lithospermum arvense* L., désigné dans une ancienne nomenclature par les mots *Gramen solis*, graine du Soleil, devient au xvi^e siècle *Lacrymæ Mariæ* (Lusitanus). — Notre *Myosotis* est d'abord le *Muris auricula* de Dioscoride et il devient au moyen-âge *Oculus Christi*. Jehan Régnier, en 1526, dans *Fortunes et Adversités* lui donne son nom actuel : *Ne m'oubliez mye*. (Rolland. *Fl. pop.*)

PLANTES UTILES OU REMARQUABLES PAR LEUR BEAUTÉ

Les plantes utiles, surtout celles qui étaient utilisées par les herboristes, étaient très souvent placées sous le vocable de la Divinité et des Saints.

- Herbe de Ste-Anne* = *Parietaria officinalis* L.
- *de St-Antoine* = *Epilobium spicatum* LIM.
- *de Ste-Athalie* = *Delphinium consolida* L.
- *de Ste-Barbe* = *Barbarea vulgaris* R. BR.
- *de St-Benoît* = *Geum urbanum* L.
- *de Ste-Catherine* = *Impatiens nolitangere* L.
- *de St-Christophe* = *Actaea spicata* L.
- *de Ste-Cunégonde* = *Eupatorium cannabinum* L.
- *de St-Guillaume* = *Agrimonia eupatoria* L.
- *des Sts Innocents* = *Polygonum hydropiper* L.
- *de St-Jean* = *Hypericum perforatum* L.
- *de St-Joseph* = *Daphne mezereum* L.
- *de St-Julien* = *Barbarea vulgaris* R. BR.
- *de St-Laurent* = *Mentha pulegium* L.
- *de St-Paul* = *Primula officinalis* L.

- Herbe de St-Pierre* = *Primula officinalis* L.
— *de St-Philippe* = *Isatis tinctoria* L.
— *de St-Quirin* = *Tussilago farfara* L.
— *de St-Roch* = *Pulicaria dysenterica* GÆR.
— *de Ste-Rose* = *Pœonia officinalis* L.
— *de St-Simon* = *Circaea Lutetiana* L.

La *Verbena vulgaris* L. est la *hierabotane*, *verbena* et *herbona* des Romains : elle était cueillie à Rome sur le Capitole par les Féciaux. En Gaule elle couronnait le front des druides. Au ve siècle c'est l'*Herbe-Divine* ou *Sacrée*. Aujourd'hui c'est la *varvenna* à Thône, la *darbêno* à Perloz, val d'Aoste (Rolland). -- L'*Herbe-de-la-Dame des forêts* est le *Genepi blanc* des Alpes = *Achillœa nana* L.

Parmi les fleurs de montagne, remarquables par leur beauté, il faut citer le *Rosage* ou *Ranssignolet* (1) (*Rhododendron ferrugineum* L.) ; le *Lis martagon* L. de nos près-bois qui est le *martagone* des Italiens, nommé aussi *Bella montanara* ; le *Sabot de la Vierge* (*Cypripedium calceolus* L.) ; le *lis des Allobroges* (*Phalangium liliastrum* LAM.) dont le vent balance les cloches légères, à partir de mille mètres, sur les maigres gazons et les éboulis pierreux ; la *Croix-de-Savoie* (2) (*Mœhringia muscosa* L.) qui se détache sur son feuillage moussu ainsi qu'un bijou sur le velours vert d'un écrin, glorieuses armoiries d'argent que la nature place tous les ans sous nos yeux comme pour affirmer à la génération qui passe la pérennité du souvenir.

Le beau groupe des *Gentianes* bleues a toujours attiré l'attention des montagnards. La *Gentiana acaulis* L. et une ou deux espèces affines dressent leurs grandes fleurs vers le ciel comme des cloches lancées à toute volée : ce sont les *Campane bleuë de montaniè* (Constantin et Gave), c'est la *campanula celestia* des Vénitiens du xv^e siècle. (Rolland.) La *Gentiana verna* L. forme des touffes courtes d'un bleu magnifique : c'est le *Bouquet de Notre-Dame* d'après Constantin et Gave. Mais ce beau nom ne convient-il pas mieux à la *Gentiana bavarica* L. dont les fleurs plus larges, d'un bleu céleste plus tendre, sont de véritables yeux émouvants ? J'ai vu cette fleur admirable, pour la première fois, il y a une vingtaine

(1) Voir J. DÉSORMAUX : *Notes lexicographiques* in *Revue Savoisienne* 1918, p. 109 à 112.

(2) C'est le nom que donnait à cette plante notre peintre Savoyard Paul Cabaud avec, dans la voix, une pointe d'émotion qu'il ne cherchait pas à cacher.

d'années, sur l'arête inclinée qui conduit du Col du Bonhomme au Col des Fours, à l'altitude moyenne de 2400 à 2500 m. Il était environ onze heures et le soleil d'août était haut dans le ciel, lorsque j'aperçus tout à coup sur le fond grisâtre de ce sol couvert de pierraille et parsemé de maigres touffes de gazon, l'éclat des *Bouquets de Notre-Dame* : leur azur céleste était fascinant. Sous l'influence de la chaleur, les fleurs ouvraient amoureusement leurs corolles dont les lobes s'étaient comme pour s'offrir aux baisers du soleil. L'atmosphère était un peu lourde ; sur les pierres brûlantes on voyait onduler les couches d'air et de blanches fumées montaient des vallées profondes de Montjoie et des Chapieux comme des vapeurs d'encens. On n'entendait aucun cri, aucune rumeur sur ces hauteurs désertes entourées de glaces éternelles ; cependant j'avais l'impression de vivre dans un milieu animé : tout vibrait en moi et autour de moi. Les yeux de la Gentiane, comme en extase, étaient tournés vers les espaces infinis et, au centre des fleurs pâchées, le pistil turgescent et les anthères pleines à éclater accomplissaient l'œuvre mystérieuse et sacrée de l'anthèse : la terre, toujours jeune, chantait son annuel cantique d'amour. Qu'elle est belle notre Savoie toute frissonnante sous l'œil de Dieu ! Je m'éloignai pensif. Les premières neiges recouvriront bientôt ces fleurs de leur manteau glacé et tout ce qui est en elles grâce et beauté périra, mais la promesse de vie qu'elles viennent de recevoir sera protégée par la glace elle-même : la vie est le souffle divin, il s'approche ou s'éloigne et aussitôt l'être naît ou meurt, mais le souffle lui-même ne s'éteint pas, car il vient de l'Éternel.

Ant. FLAMARY.

Annecy, le 28 mars 1926.

BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE

Topo-guides Serand — Massif de la Tournette, Mont-Veyrier, Pointe-Percée ; Annecy, Imprimerie Commerciale, 1926, 3 fascicules avec cartes. (48 + 32 + 30 p.)

Les *topo-guides* de MM. les frères Serand, qui ont déjà rendu tant de services, viennent d'être réédités sous une forme nouvelle, comprenant texte et topos, qui rendra leur emploi plus commode et qui ne laisse absolument rien à désirer.

Les auteurs, dont on ne compte plus les randonnées *par routes et sentiers de Savoie*, ont groupé sous un petit format tout ce qui peut intéresser le touriste et le renseignier exactement. Leurs élégantes plaquettes sont le vade-mecum de l'excursionniste.

LE LAC DU BOURGET

PREMIÈRE PARTIE

Recherches de biologie générale

Faune et Flore

Un humble village dont le château, aujourd'hui ruiné, fut le berceau du Comte Vert de Savoie au xiv^e siècle, possède le privilège de donner son nom au plus important bassin lacustre de la Savoie.

Coordonnées géographiques.

Le lac s'étend par 5°52' de long. moy. Est de Greenwich et 45°44' de lat. moy. Nord.

Son altitude est de 231 m. 50. Il est figuré sur les cartes suivantes : Etat-Major $\frac{1}{80\,000}$ ff. Chambéry N.-E. et S.-E. ; Service vicinal du Ministère de l'Intérieur au $\frac{1}{100\,000}$ ff. XXIII-25-26, XXIV-25-26 (Belley, Annecy, La Tour du Pin, Chambéry).

La carte des profondeurs a été levée en 1890 par Delebecque au $\frac{1}{20\,000}$ par 75 coups de sonde au km. carré. L'équidistance des isobathes est de 5 mètres.

Les murailles géologiques du lac. — Son histoire dans les temps anciens.

Dans une longue vallée, sensiblement orientée N.-S., miroite la nappe du « lac bleu » du Bourget.

De sa muraille occidentale sauvage et abrupte, dont la surface est modelée en ressauts ou terrasses, témoins d'un ancien niveau des eaux, des formes au relief adouci de la côte orientale, surplombée dans sa partie Nord par la cassure formidable des plis calcaires, le lac du Bourget tire son impressionnante beauté, mélancolique ou parfois farouche, au gré des incidences lumineuses, de l'enveloppement ouaté des brumes ou de la rapide chevauchée des nuages.

Ce que nous voyons aujourd'hui de ce lac n'est que le reste d'une ancienne cuvette lacustre, irrégulière, beaucoup plus

étendue, dont les eaux montaient à une altitude assez élevée, marquée dans la topographie actuelle par des gradins ou terrasses de sables ou de graviers (30 m. en moyenne au-dessus du niveau actuel : Drivet, Broisin, Châtillon). Au Sud, elles dessinaient un golfe dans la direction des lointaines chaînes qui dominent Chambéry.

Une vaste plaine alluvionnaire occupe au Nord l'emplacement de l'ancien lac : les marais de Lavours, d'où surgissent les Molards de Vions et le rocher de Châtillon formant des îles à la surface des eaux qui baignaient les flancs du Colombier, atteignaient les environs de Seyssel et pénétraient par la vallée du Séran jusqu'à Artemare. Le lac contournait l'éperon rocheux de Chanaz et venait butter au Sud contre le barrage morainique de Massignieu-Luçay.

Maintenant, le Bourget approche de ce stade de vieillesse du cycle vital des lacs, marqué par l'envahissement lent et progressif du domaine terrestre sur celui des eaux, par suite des phénomènes de comblement résultant de l'apport des matériaux d'alluvion par ses affluents.

Le lac du Bourget est un lac tectonique qui occupe l'emplacement d'un synclinal tertiaire (1).

Sur la côte Est, à partir de la dépression du Sierroz jusqu'à Chindrieux, un ensemble de gradins s'élève mollement d'abord pour se hausser brusquement jusqu'à la cote 960, dans le pli de la Chambotte et de Cessens, dont les falaises urgoniennes tournent vers l'Ouest le regard de leur anticlinal rompu qui laisse affleurer au rivage son noyau jurassique.

La morphologie de la région est caractérisée, près de la baie de Grésine et de Saint-Innocent, par des alluvions de delta lacustre nettement stratifiées et surmontées de moraines glaciaires qui se montrent encore d'une grande fraîcheur dans la topographie.

Le cône de déjection sur lequel le Sierroz a frayé son cours inférieur est formé d'alluvions post-glaciaires, de graviers que le torrent a ensuite entamés et charriés pêle-mêle avec les matériaux modernes pour édifier le vaste delta actuel sous-lacustre, en voie d'accroissement si considérable, qu'il a commencé à séparer le lac en deux bassins.

Depuis le Sierroz jusqu'à l'extrémité Sud du lac, la douce colline de Tresserve laisse entrevoir sous sa parure de fron-

(1) J. REVIL. *Géologie des chaînes jurassiques et subalpines de la Savoie*, Chambéry, 1913.

daisons ces parois vert sombre sculptées dans les molasses burdigaliennes.

Enfin, au hameau des Cochets, une terrasse d'alluvions inter-glaciaires fortement inclinée, édiflée pendant l'oscillation Wurm-Neowurmienne, permet de fixer l'âge relatif du lac qui est par conséquent antérieur à la récurrence néo-wurmienne. Il faut en conclure que le Bourget était déjà individualisé à cette époque et recueillait un système hydrographique qui accumulait ces épais sédiments anciens, alors que son voisin, le lac d'Annecy, n'existait pas encore.

La rive méridionale est basse, marécageuse, elle ourle une plaine largement ouverte et comblée par les alluvions récentes des affluents Terret-nu et Leysse.

Puis, brusquement la muraille s'élève hardie et sauvage sur la côte occidentale, accidentée d'un plateau cuirassé sur son flanc des couches fortement redressées de l'Urgonien, laissant apparaître par érosion les jaunes calcaires de l'Hauterivien, ou plaqués des grès de la molasse aquitanienne, tandis qu'au delà de Hautecombe, la côte qui plonge dans le lac oppose au dur choc des vagues les conglomérats compacts de la molasse marine.

Sur la rive Nord, une plaine marécageuse uniforme où se creuse le canal émissaire du lac, s'étend de Portot à Châtillon où surgit le pittoresque rocher, brachyantoclinal érodé sur son flanc Ouest. Ce pli incline les couches de son noyau valangien vers le Nord et déverse au Sud, contre le lac, celles de sa couverture urgonienne.

L'étude de la constitution géologique du bassin du Bourget acquiert une certaine importance en ce sens qu'elle apporte des renseignements sur les différences de composition du sous-sol lacustre (graviers, sables, limon) formés des éléments détritiques arrachés aux rives. Ces dépôts sont en relation étroite, au point de vue écologique, avec les diverses associations végétales qui peuplent les rives et aussi avec les stations des espèces zoologiques.

Eléments limnologiques (2).

Forme. — Le lac du Bourget affecte la forme d'un bassin très allongé, aux rives à peu près parallèles, dont l'axe est dirigé N.-20° O. Les côtes ne présentent aucune articulation

(2) Les caractéristiques des éléments limnologiques sont tirées de l'ouvrage de DELEBECQUE, *Les lacs français*, Paris, 1898.

remarquable ; elles sont accidentées seulement d'un promontoire rocheux à Châtillon, des cônes de déjection de la Leysse, du Tillet-Sierroz et creusées d'une anse : la baie de Grésine. Des délaissés séparés du lac par les routes ou la voie ferrée, mais en communication avec lui par une ouverture étroite, dessinent sur la côte Est quelques étangs marécageux. Le centre de figure du lac est sensiblement sur le parallèle Grésine-Petit Villard qui la divise en deux moitiés égales.

Dimensions. — La longueur est de 18 km. ; sa plus grande largeur atteint 3 km. au niveau de la baie de Grésine.

Superficie. — La superficie totale est de 44 kq. 62 hectares.

Volume. — Le volume des eaux du Bourget est de 3.620.300.000 m. cubes.

Profondeur. — La profondeur maxima est de 145 m. 40 à 1.500 mètres au S.-E. de l'abbaye d'Hautecombe.

Relief. — Le lac peut être considéré comme formé de deux bassins : celui du Nord, prof. = 145 m. 40 ; celui du Sud, prof. = 109 m. 80, séparés par une barre aplatie à une profondeur de 109 m., ce relèvement correspondant au prolongement sous-lacustre du delta du Sierroz.

Les accidents topographiques du sol du lac sont : le delta du Sierroz ; un éperon en face de Bourdeau, un haut fond à 33 m. 20 de profondeur au Sud de Tresserve et près de ce dernier un autre monticule remontant sur la beine à une profondeur de 4 m. 20. La baie de Grésine forme un bassin secondaire profond de 46 m. 60, séparé du lac par une barre creusée de deux dépressions : 42 m. 90 et 41 m. 20 de part et d'autre d'un monticule s'élevant jusqu'à la courbe bathymétrique de 33 mètres.

Une plate-forme littorale, la *Beine*, délimitée par la courbe de profondeur de 5 mètres, s'étend sur une grande partie du pourtour du lac. Sur la rive Ouest, elle atteint une largeur de 20 mètres aux environs de Hautecombe, où la côte est formée de molasse.

Elle disparaît complètement au Sud de ce point, là où commencent les calcaires durs de l'Urgonien, où un rapide talus d'éboulis prend place. La beine est très développée au Nord, entre la Chatière et Châtillon, de même qu'au Sud entre le port du village du Bourget et le hameau des Cochets.

Le *talus* entre Bourdeau et Hautecombe plonge par en-

droits avec une pente de 63° jusqu'à une profondeur de 100 m. Le talus du rocher de Châtillon descend avec une inclinaison de 55° jusqu'à 60 m. de profondeur. On retrouve ici une analogie frappante avec ce qui se passe au lac d'Annecy pour le promontoire de Duingt et le roc de Chère.

Le fond du lac se raccorde assez brusquement sur la rive Ouest à un talus incliné de 40°.

Sédiments. — Les limons offrent à l'analyse une grande proportion de silice en face du Sierroz dont le bassin est molassique, tandis qu'à l'embouchure de la Leysse, issue de régions calcaires, le carbonate de chaux domine.

Composition chimique. — Les eaux du Bourget titrent 0 gr. 153 à 0 gr. 167 par litre de résidu sec dont 0 gr. 06 à 0 gr. 068 de carbonate de chaux.

Affluents. — Les affluents sont la Leysse, accrue de l'Hière, le ruisseau de Voglans (Terret-nu), le Tillet, le Sierroz accru de la Deisse, la source de la Pierre du Quart, les ruisseaux de Chindrieu et de Conjux, la fontaine de Hautecombe et les petits torrents de Gerle descendant en cascade des pentes au-dessus de Bourdeau.

Émissaire. — Le canal de Savières, long de 2.500 m., est émissaire pendant dix mois de l'année avec un débit de 25 m. cubes par seconde, tandis qu'à la saison des pluies, un mois au printemps et un mois à l'automne, il joue le rôle d'affluent en déversant les eaux du Rhône dans le lac avec un débit moyen de 20 m. cubes par seconde. Ce phénomène a des conséquences intéressantes au point de vue du peuplement zoologique du lac.

Variations de niveau. — Les observations faites au Grand-Port (Port Puer) de 1867 à 1893 indiquent une variation extrême de 3 mètres.

Température. — Le lac du Bourget appartient au type des lacs tempérés de FOREL, à stratification thermique alternante, c'est-à-dire directe en été (décroissante de la surface au fond) et inverse en hiver (croissante de la surface à la profondeur).

La température superficielle est tantôt au-dessus, tantôt au-dessous de 4 degrés. En mars 1891, DELEBECQUE a mesuré 3°9 et en février 1895, 3°7 au-dessus de la plaine centrale. De plus, à 10 m. il trouvait encore 3°7 et de 40 à 100 m. 3°8, ce qui montre que la stratification thermique inverse était

établie depuis longtemps et que le lac était dans les conditions physiques requises pour se congeler. Cependant, de mémoire d'homme, le lac n'a jamais gelé.

La température de la tranche superficielle de 0 à 15 mètres s'élève pendant l'été jusqu'à atteindre 20 à 23 degrés. La chute thermique est profonde vers 10 mètres.

L'étude des températures au Bourget a été l'objet en mai-juin 1922 de nouvelles recherches au moyen d'une sonde thermo-électrique, inventée par le Commandant du Génie GORCEIX, permettant de prendre la température à une profondeur quelconque, du bateau et sans remonter la sonde (3) ; on peut ainsi avoir les températures de mètre en mètre de profondeur en un point déterminé et en déduire le nombre de calories emmagasinées ou perdues entre deux jours d'opérations. Cette étude ne porte que sur une période qui fut très chaude et consécutive à une série de pluies abondantes.

Alors que la température superficielle variait dans cette période de 12°7 à 21° au-dessous de 10 m., elle ne variait que de 8°9 à 9°5 et ne changeait pas au-dessous de 18 à 19 m. où elle était entre 7 et 8°.

La construction des courbes de température en fonction de la profondeur fait ressortir nettement le mode d'échauffement connu des lacs : par temps calme la chaleur ne pénètre que lentement en profondeur, l'échauffement est superficiel, mais dès que le vent produit une agitation sérieuse, la chaleur gagne en profondeur, on voit la température à la surface baisser, celle des premiers mètres augmente jusqu'à une couche dite du *saut* où elle baisse très rapidement, puis, cette zone franchie, elle conserve l'allure des temps calmes jusqu'à la zone de très faible variabilité. La couche du saut s'abaisse au fur et à mesure que la température superficielle augmente et la zone de faible variabilité fait de même plus lentement.

Une observation qui permet d'expliquer la variation des courants de profondeur est celle-ci : à toute différence de température à la surface, entre deux points, correspond entre la couche du saut et celle d'invariabilité une différence en sens inverse, de sorte que des courants en sens inverse de ceux de la surface se produisent dans cette zone (indépendamment des courants de fond et autres, produits par des causes différentes).

(3) Ch. GORCEIX. *Répartition des températures dans le lac du Bourget*, *Rev. de Géogr. alpine*, t. X, 1922, Grenoble.

Une autre conséquence intéressante de cette étude, mais qui mériterait confirmation pour d'autres années, est celle-ci : le bassin Nord emmagasine plus de chaleur que le bassin Sud pendant l'été, et sa température à l'époque étudiée dépassait de un demi-degré celle du second. Pendant l'hiver, ce bassin constitue donc un réservoir de calorique plus considérable que celui du Sud et cela peut expliquer la différence de climat sensible signalée entre les rives de ces deux parties du lac. (Flore méridionale sur les pentes de Brizon ainsi qu'à Saint-Gil où les Chamærops fructifient et se reproduisent en pleine terre.)

M. GORCEIX explique ce fait par l'apport d'eaux du Rhône à 16°5 chargées de limon à la fonte des glaces, qui pénètrent, en raison de leur densité due aux matières étrangères en suspension, dans les couches profondes et plus fraîches du lac et les réchauffent. L'action est prépondérante au Nord où elles arrivent et où elles sont maintenues par le seuil qui sépare les deux bassins.

Pluies. — Aucunes observations suivies n'ont été faites à ce sujet.

Transparence. — Mesurée à l'aide du disque de Secchi, la plus grande limite de visibilité a été de 10 m. 50 en avril 1891 et en février 1895, la plus faible a été de 5 m. 70 en mai 1891. (DELEBECQUE, *Lacs français.*)

Vents. — Le régime des vents avait été soigneusement étu-

MOIS	DIRECTION DES VENTS								Nombre d'Observations
	N	N-E	E	S-E	S	S-O	O	N-O	
Janvier	42	54	1	6	44	11	11	12	2192
Février	44	22	1	2	53	18	19	11	
Mars	56	17	0	2	55	33	36	9	
Avril	60	0	0	0	6	17	60	27	
Mai	37	1	0	2	16	25	72	30	
Juin	52	0	0	0	10	29	60	31	
Juillet	47	0	0	0	10	18	62	49	
Août	59	0	0	0	16	25	51	37	
Septembre	58	0	0	0	18	16	53	26	
Octobre	37	13	0	6	43	19	50	17	
Novembre	46	24	0	7	59	31	8	6	
Décembre	22	20	0	5	80	46	8	6	
	560	151	2	30	410	288	490	261	

dié par le regretté LUYA, ingénieur de la ville d'Aix-les-Bains, qui voulut bien me communiquer les résultats inédits de son travail.

Les observations, au nombre de 2192, ont été poursuivies au Grand-Port depuis le 1^{er} janvier 1907 jusqu'au 31 décembre 1912.

Elles se répartissent de telle manière suivant le tableau ci-contre que si l'on construit le polygone funiculaire afin d'établir la résultante des vents, on voit que les vents dominants au Bourget sont sensiblement de la partie N.-N.-O.

Les courants. — La masse des eaux du Bourget est le siège de courants qu'il est nécessaire d'étudier car ils jouent un certain rôle dans la répartition verticale et horizontale des organismes planctoniques.

Les courants *continus* dus à l'écoulement des eaux vers le canal de Savières sont très faibles dans la masse du lac. Ils ne sont marqués qu'au voisinage de l'émissaire en raison du débit assez considérable, soit vers l'amont soit vers l'aval, suivant le changement saisonnier de direction du courant.

D'autres courants, courants *de poussée*, sont dus à l'*action du vent* qui soulève les vagues en déplaçant devant lui la masse d'eau.

Un phénomène assez curieux a pu être maintes fois constaté par les pêcheurs du Bourget, c'est l'existence de courants de fond dont la marche est en sens contraire de la direction des vagues produites par le vent régnant à ce moment même. Voici l'explication de ce fait. Quand le vent souffle du Nord, par exemple, il pousse devant lui une certaine quantité d'eau qui, par suite de la somme des impulsions élémentaires agissant sur chaque tranche liquide superficielle, se trouve en définitive soulevée en masse à l'extrémité Sud du lac. Cette dénivellation produit par pression un courant de retour en sens inverse. Des filets immergés ont été ainsi entraînés assez loin de l'endroit où ils avaient été placés. J'ai constaté le même phénomène au lac d'Annecy.

Des courants *horizontaux* se produisent par temps calme. Leur cause est due à des différences d'échauffement causées par l'action solaire, ils peuvent se diriger en sens contraire de l'écoulement des eaux du lac. Ainsi une partie du lac recevant l'ombre portée par les nuages ou la montagne, l'autre reçoit directement les rayons du soleil ; alors les couches échauffées

devenant plus légères, glissent sur les couches plus froides et s'étalent à la surface.

D'autres courants, ceux de *convection* thermique, sont dus aux différences de densité de l'eau suivant la température. Si l'eau se refroidit à la surface par suite d'un vent froid, elle descend ; l'eau plus chaude monte de la profondeur. Ce phénomène détermine ainsi des courants *verticaux* qui contribuent à la dissémination des organismes : mélange des espèces de fond avec celles de la surface, par exemple les Diatomées cantonnées dans la profondeur que l'on rencontre à l'état erratique dans le plancton superficiel.

Ces courants n'ont, d'autre part, aucune action sur la répartition du zooplancton dont les migrations sont dues à un véritable tropisme (attraction de la lumière).

D'autres courants profonds se remarquent au moment des crues, lorsque les torrents charrient beaucoup de matériaux en suspension, tels le Sierroz, la Leysse. L'eau plus froide du torrent entraînée par la violence du courant, s'avance dans le domaine du lac sans se mélanger à ses eaux. Elle descend comme en cascade dans la masse liquide en gagnant, par densité, la profondeur. C'est un phénomène analogue à la célèbre Bataillère, embouchure du Rhône dans le Léman, au large du Bouveret ; une puissante cascade sous-lacustre où l'eau limoneuse s'étale en gros nuages qui gagnent lentement la profondeur à travers l'eau pure et bleue du lac. (FOREL. *Le Léman*. Les courants t. II.)

Couleur des eaux. — La couleur des eaux du Bourget correspond à celle des lacs les plus bleus, au n^o IV de l'échelle colorimétrique de FOREL, c'est-à-dire au bleu outremer foncé.

LA RÉGION PROFONDE

Le relief des fonds du lac du Bourget est caractérisé dans l'ensemble par une grande plaine centrale, se raccordant par des talus plus ou moins inclinés avec les bords.

Température. — Dans la région abyssale, la température est invariable. Par le moyen des dragages on peut évaluer la température du limon de fond, soit en été soit en hiver. Un pro-

céde très simple consiste à remonter rapidement à bord du bateau un seau rempli de limon. Un thermomètre est alors plongé dans sa masse. Dans ces conditions, le réchauffement du limon est excessivement lent, car au bout de 5 minutes, la température remonte seulement de 4 dixièmes de degré (FORREL). Les lectures peuvent donc être regardées comme suffisamment près de la réalité. La moyenne des températures observées sur les fonds de 80 à 120 mètres est de 3°7.

La pénétration de la lumière. — Des mesures sur la pénétration de la lumière n'ont pu être effectuées dans les eaux du Bourget ; toutefois, on peut conclure, des résultats que j'ai obtenus au lac d'Annecy, étant donnée la similitude des conditions climatiques des deux lacs, qu'en hiver, la limite de pénétration des rayons lumineux est de 80 mètres, tandis qu'en été elle n'est plus que de 60 mètres.

Ces différences dans la transparence d'un même milieu liquide au cours des saisons sont dues à la plus ou moins grande abondance des germes organiques qui se trouvent en suspension dans l'eau.

Au printemps et en été, le développement de ces organismes (innombrables larves d'Entomostracés, Spores, Périдиниens, colonies de Diatomées flottantes) est en pleine activité.

J'ai pu constater maintes fois que l'eau devient trouble du jour au lendemain par l'apparition d'une quantité prodigieuse de Périдиниens (*Ceratium*, *Dinobryon*), de Rotateurs (*Anuraea*, *Hudsonella*, *Notholca*) et surtout de Diatomées (*Asterionella*, *Fragilaria*).

Il y a donc à certaines époques une poussière organique qui oppose un voile opaque à la pénétration de la lumière. En hiver, la prolifération de ces êtres s'arrête, aussi la limite de l'action lumineuse est-elle augmentée.

Pression. — Dans les profondeurs où la tranquillité des eaux est absolue, la pression est considérable. Une atmosphère faisant équilibre à une colonne d'eau de 10 m. de hauteur, nous trouvons sur la courbe bathymétrique de 140 m. une pression de 14 atmosphères.

Limon de fond. — La plaine centrale est partout recouverte d'un limon d'épaisseur inconnue, qui doit être considérable, résultant en partie de la lixiviation puis de la décantation des matériaux impalpables d'apports littoraux, éléments calcai-

res siliceux et argileux des moraines et terrasses quaternaires.

Cet effet mécanique et détritique est loin d'être le seul en jeu dans la formation du limon lacustre. La majeure partie de ces dépôts est composée d'une poudre très fine de carbonate de calcium assez pur, provenant d'une décalcification des eaux qui se traduit par la précipitation à l'état d'élément insoluble du calcaire qui se trouve en dissolution dans l'eau sous la forme de bicarbonate. Cette décomposition est déterminée par l'activité biologique des plantes aquatiques.

J'ai fait connaître au lac d'Annecy (4) le rôle important et d'une très grande ampleur des *Algues incrustantes* et *cariantes* dans la décalcification des eaux.

J'ai retrouvé au lac du Bourget, les mêmes formations qui se manifestent par des croûtes tufeuses assez épaisses recouvrant les cailloux immergés du littoral (Beine Est entre le Grand-Port et la pointe de Saint-Innocent, grève de Châtillon, côte Ouest entre Bourdeau et Hautecombe).

A un plus faible degré, d'autres plantes agissent dans le même sens. Les feuilles des phanérogames limnophytes tels que *Potamogeton lucens*, *Villarsia*, se recouvrent de couches pulvérulentes témoins de cette décalcification.

Le limon de fond présente dans sa masse des différences de coloration : 1° une couche superficielle brun rougeâtre très mince ; 2° une couche gris bleuâtre ; 3° une couche argileuse noirâtre.

En certains endroits (baie de Mémart, Beine du Nord) le limon est formé d'une poudre blanche presque exclusivement composée de carbonate de calcium très pur.

La couleur de la tranche superficielle est due à une suroxydation des sels de fer contenus dans le limon. Dans celui-ci, le peroxyde de fer se trouve à la surface, tandis que dans la masse interne un certain degré de réduction s'opère par la destruction des matières organiques et le fer y apparaît à l'état de protoxyde.

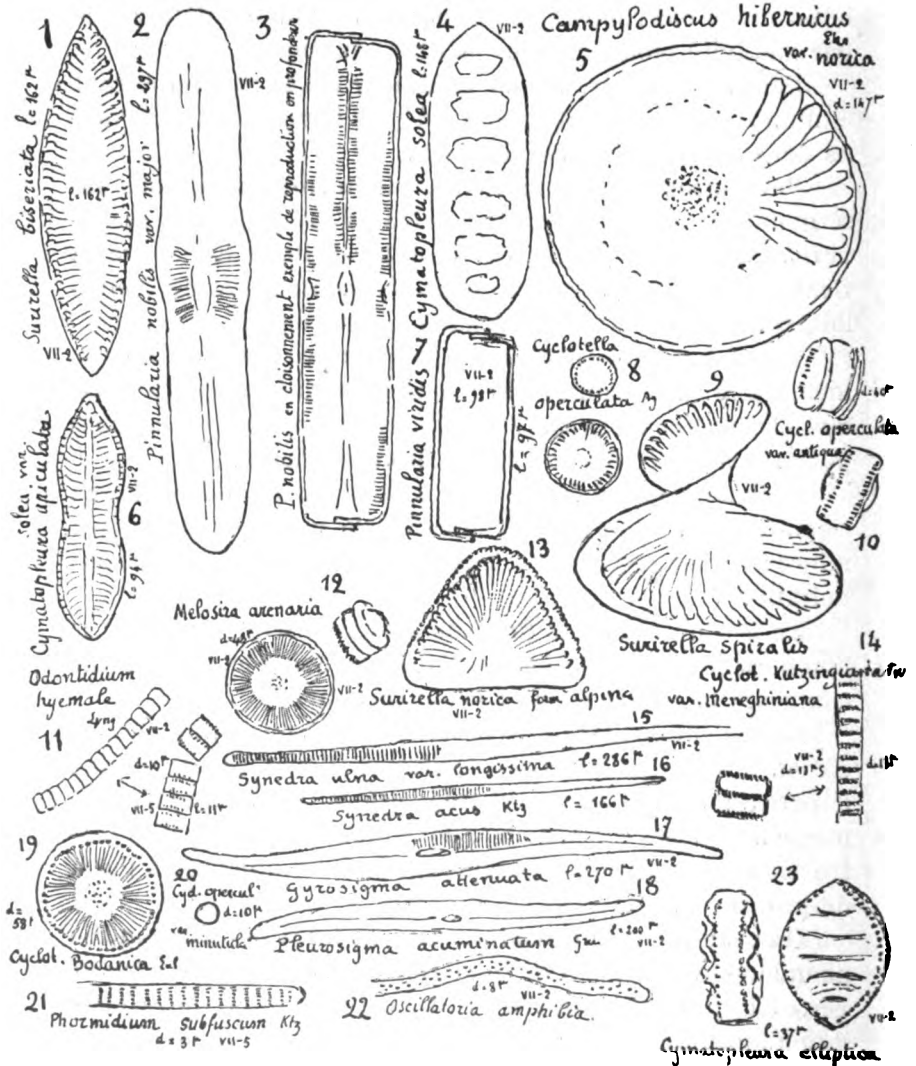
On peut aisément constater cette modification chimique en abandonnant du limon de fond au repos dans une cuvette de verre ; la partie extérieure qui est exposée à une forte insolation se teinte en moins de quinze jours d'une faible couleur de rouille.

(4) M. LE ROUX, *Recherches biologiques sur le lac d'Annecy*, 1907, p. 356.

Physionomie des Sociétés abyssales.

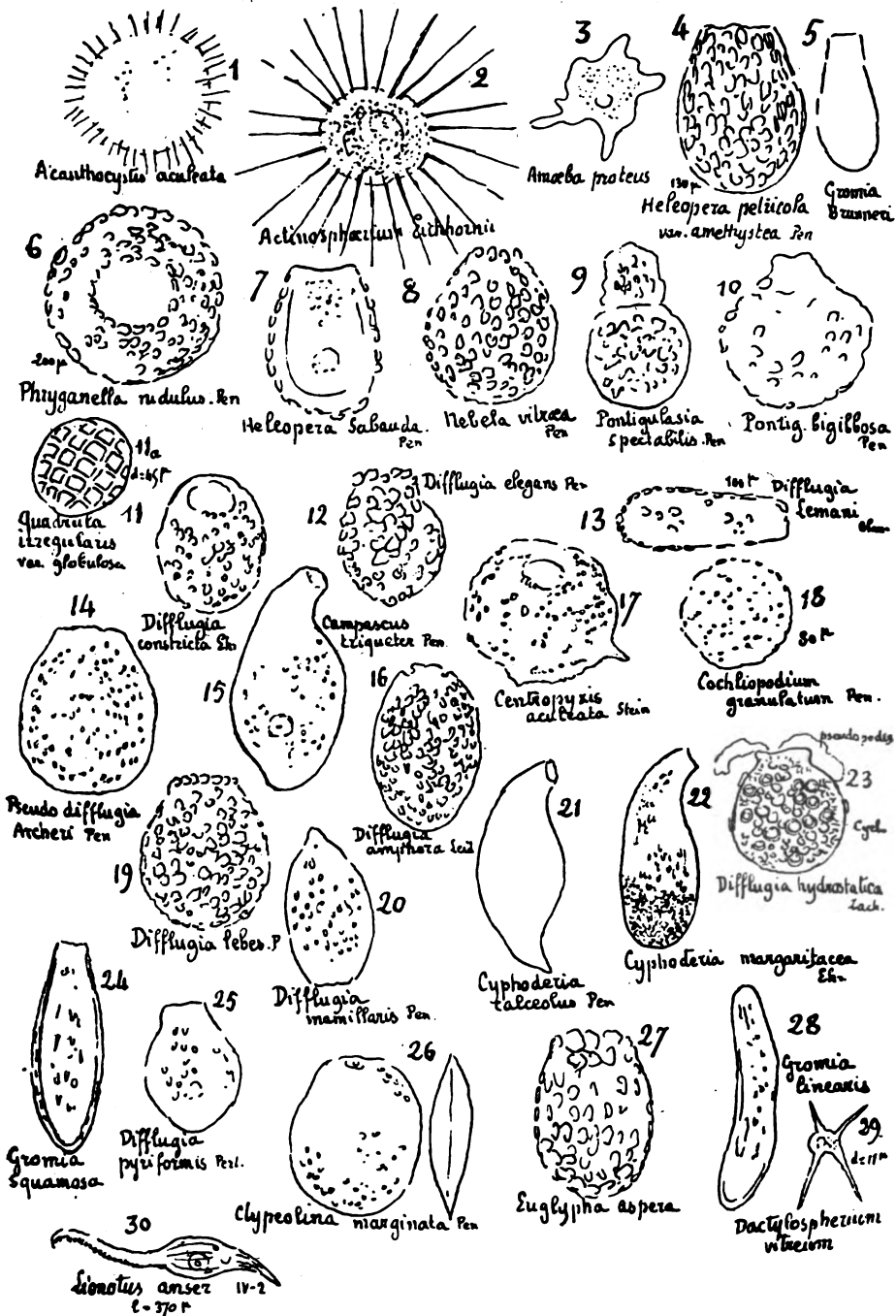
Dans les ténèbres des grandes profondeurs où des êtres seront soumis à d'énormes pressions, sur cette plaine de limon nue et monotone qu'aucun rayon de lumière ne parvient à effleurer, la vie pourtant se manifeste.

Des organismes de taille très réduite, des algues dépourvues de chlorophylle appartenant aux groupes des *Oscillariées*



Pl. I. 1.a flore de la région profonde (Oscillariées et Diatomées)

Sur toutes les planches, les figures dessinées à la chambre claire portent les dimensions en 1/1000 de mm. sous grossissements objectifs IV ou VII, oculaires 2 ou 5 du microscope Leitz.



Pl. II. 1.a faune de la région profonde (Héliozoaires et Rizopodes)

et des *Diatomées* peuplent cette vaste étendue désertique. Végétaux et animaux y forment des sociétés peu variées en tant qu'espèces, mais nombreuses en individus.

Le calme absolu, le milieu immobile de ces zones profondes est troublé très faiblement par la descente continue à l'abîme de tous les débris provenant de la surface, poussières organiques et minérales et surtout les innombrables cadavres des populations planctoniques qui sombrent lentement pour se stratifier dans les grands fonds, phénomène qui a été pittoresquement exprimé par FOREL sous la dénomination de « pluie des morts ».

Par contre un courant thermique de convection inverse, presque imperceptible, ramène à la surface les plus légers des organismes limicoles : Oscillaires, Diatomées, Rhizopodes arachés à la région profonde où ils vivent et se reproduisent.

* * *

Que pourrait donc observer à la surface du limon, dans les profondeurs du lac, un œil suffisamment armé pour la perception nette des êtres constituant ce microcosme ?

Les seuls représentants très appauvris de la Flore, s'y éparpillent en un tapis végétal infiniment mince qui drape uniformément le limon lacustre.

Une multitude de Diatomées, d'espèces et de formes variées, garnissent le sol du velours soyeux de leurs paillettes diaphanes aux contours géométriques et dont les stries d'une extrême ténuité dessinent une merveilleuse ornementation. Ce sont les disques des *Cyclotelles* (I, 8, 10, 19) les chaînes crénelées des *Melosira* (I, 12) et des *Odontidium* (I, 11), les frustules elliptiques des *Cymatopleura* (I, 6, 23), ou tordues en hélice des *Surirella* (I, 9), les disques des *Campylodiscus* (I, 5) et les fines aiguilles des *Synedra* (I, 15, 16).

Toutes ces plantes minuscules offrent un caractère commun et constant, étrange en raison de l'obscurité du milieu où elles vivent ; elles se parent d'un endochrome fortement coloré qui donne à l'ensemble de l'association de ces organismes une teinte jaune brun brillante et très accentuée.

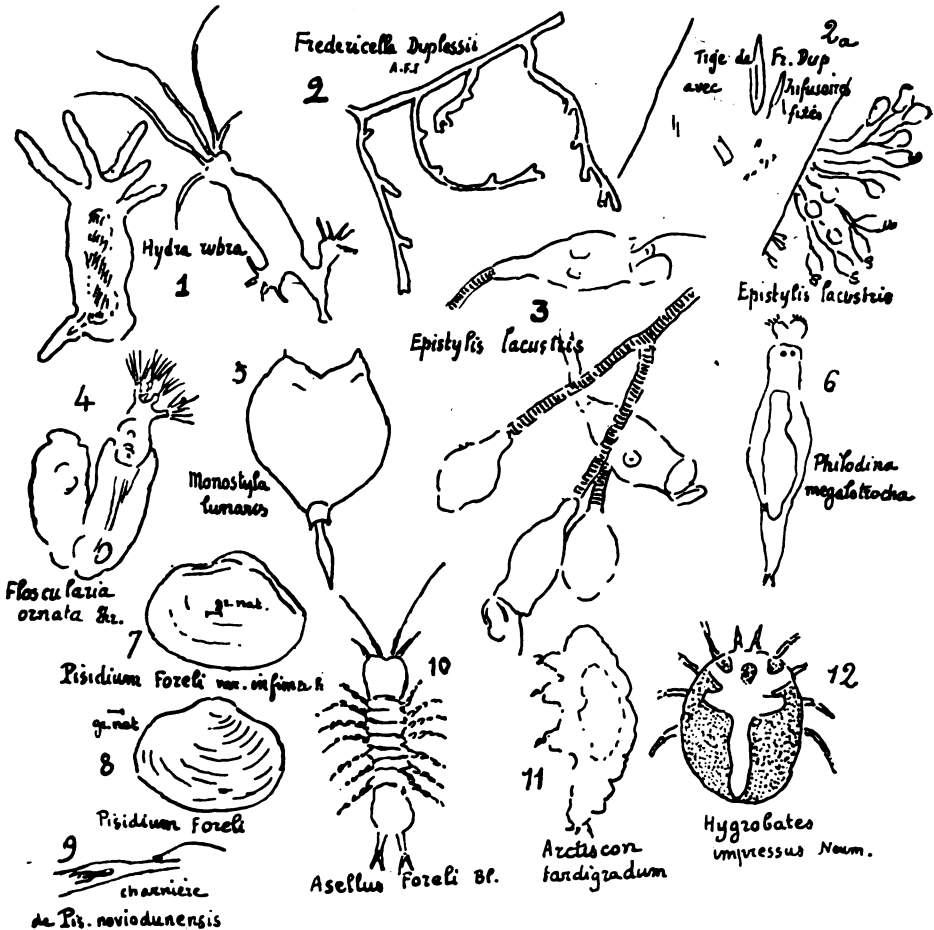
Isolées, de ci, de là, parmi cette nappe de Diatomées, pointent les curieux filaments bleu verdâtre des Oscillariées (I, 21, 22), qui ondulent dans un lent et perpétuel balancement.

* * *

Quelles sont maintenant les petites sociétés animales qui vont chercher leur nourriture au milieu de ces sortes de pâturages abyssaux.

Voici que se dressent les arbuscules fragiles des *Fredericelles* (III, 2, 2^a) bryozoaires libres, non fixés, qui piquent seulement la base de leur colonie ramifiée dans le limon.

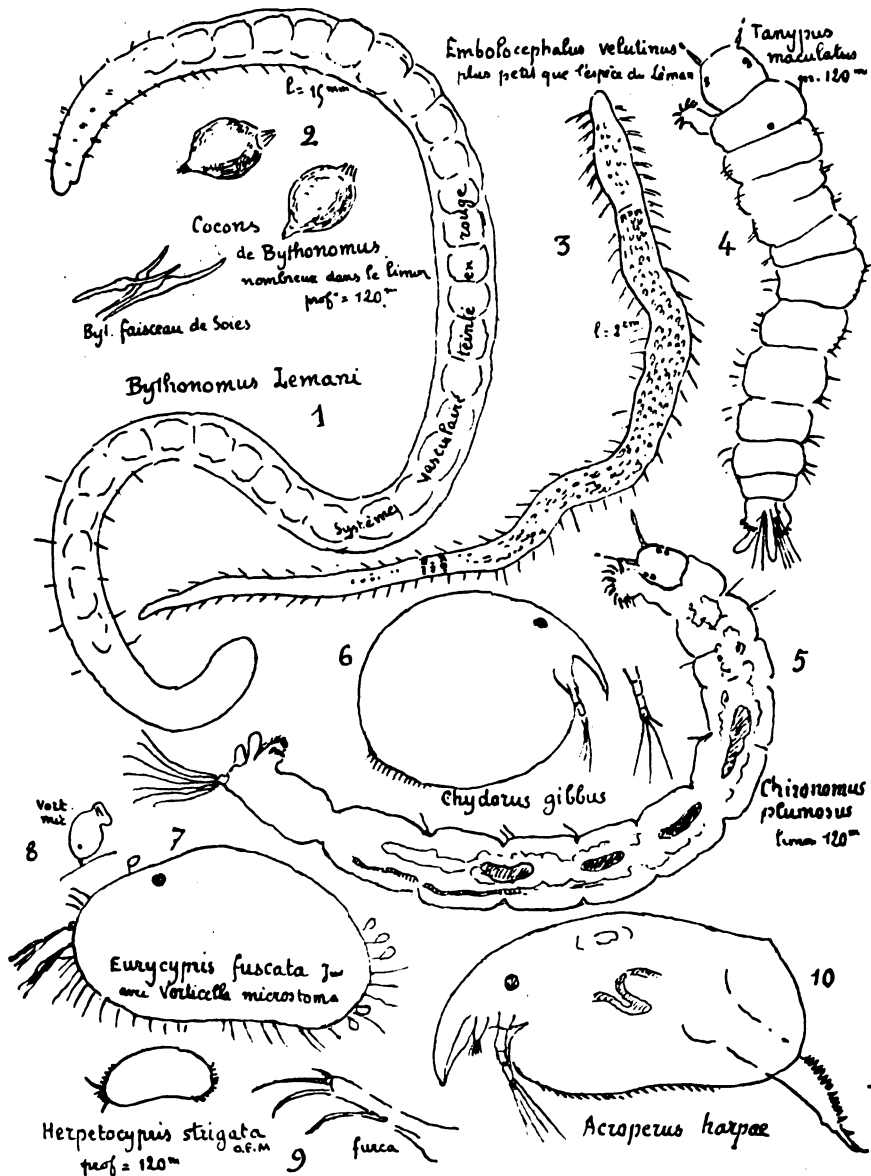
L'immobilité relative de ces êtres permet à des Infusoires pédonculés, les *Epistylis* (III, 3), de s'y accrocher et d'utiliser par commensalisme les particules nutritives qui profitent à leur hôte ; de même que d'autres infusoires : *Vorticella convallaria* (IV, 7, 8) emploient la même association biologique vis-à-vis des Ostracodes dont la carapace leur sert de support.



Pl. III. La faune de la région profonde
(Hydroïdes, Infusoires, Rotateurs, Tardigrades, Isopodes, Hydrachnides, Mollusques)

Non loin, éclate la tache rouge des *Hydres* (III, 1) étalant leurs bras armés de redoutables nématocystes, fils urticants à crochets, qui se détendent brusquement pour frapper la proie de leur piqûre paralysante.

Escaladant ou contournant les ondulations du terrain, les grands Vers Oligochètes : *Bythonomus* (IV, 1), *Embolocephalus*



Pl. IV. 1. La faune de la région profonde (Vers, larves de Diptères, Ostracodes.)

lus (IV, 3), rampent agilement, déposant au passage leurs coques ovigères noirâtres (IV, 2) tandis que les Planaires, dans une lente progression, fouettent le liquide de leurs cils vibratiles.

A la surface du limon se meuvent lourdement les *Amibes* (II, 3) qui déforment en pseudopodes, pourvoyeurs de la nourriture, leur vivante gelée protoplasmique. Les Rhizopodes (II, 4 à 28), constructeurs de coquilles dont ils se revêtent, ajustent patiemment des matériaux choisis avec un étonnant discernement pour édifier une merveilleuse mosaïque.

A côté, dans le même groupe d'êtres inférieurs, brillent les splendides Heliozoaires (II, 1, 2) qui émettent, en étoiles rayonnantes, du centre de leur plasma, de fines aiguilles aux délicates ciselures.

Dans ces profondeurs se cantonnent et nagent rapidement les rares *Asellus* (III, 10), singuliers crustacés aveugles dont l'œil rudimentaire est réduit à une tache pigmentaire, organe atrophié par suite de l'adaptation de l'animal à la nuit perpétuelle des abîmes.

Un réseau irrégulier de sillons en pointillé est tracé de tous côtés sur le sol : c'est la trace de la marche saccadée des Ostracodes qui projettent rythmiquement pour s'avancer antennes et pattes en dehors de leur carapace (IV, 7, 9).

Et voici tout un monde étrange : les Tardigrades (III, 11) se traînant lourdement à l'aide de leurs moignons à crochets ; les Hydrachnides (III, 12) (*Hygrobates*, *Pachygaster*, *Limnesia*) aux pattes démesurées et au corps bariolé de macules fauves ou nacrées ; les singuliers Rotateurs (III, 4, 6), espèces d'ailleurs toutes littorales, mais entraînées dans les fonds et qui, accrochées à quelque menu grain de sable ou débris végétal, déforment leur corps par extensions et rétractions successives en agitant l'éventail de leurs cils céphaliques.

Du limon sortent encore des Mollusques de taille très réduite (*Pisidium* et *Lymnée*) qui, provenant sans doute d'espèces littorales, se sont définitivement adaptées à ce nouveau milieu (III, 7, 8, 9). Enfin s'échappent périodiquement de la vase les enveloppes nymphales de certains Diptères (*Chironomus*, *Tanytus*) (IV, 4, 5) dont la phase larvaire se passe toute entière dans les profondeurs.

Parfois le calme impressionnant des grands fonds est brutalement troublé par l'arrivée des grands poissons carnassiers, Ombles-Chevaliers, Truites, Lottes ou encore Perches et Cyprinides, dans leur migration hivernale, dont les ombres gigantesques, indécises dans la lueur crépusculaire, passent impérieuses au-dessus de cette micro-faune qui, en temps ordinaire, constitue la silencieuse population des régions abyssales.

Les Espèces de la Flore profonde.

	PROFONDEURS		
	45 m.	80 m.	120 m.
Oscillariées. — <i>Oscillatoria amphibia</i>	+		+
<i>Phormidium subfuscum</i>			+
Diatomées. — <i>Navicula affinis</i> v. <i>amphirhynchus</i>		+	
<i>Odontidium hiemale</i>	+	+	
<i>Synedra ulna</i> v. <i>longissima</i>		+	
<i>Amphora ovalis</i>	+	+	
<i>Pinnularia viridis</i>		+	
» <i>nobilis</i> (en reproduction).....		+	
<i>Pleurosigma acuminatum</i>	+		
<i>Pinnularia Brebissoni</i>		+	
<i>Synedra acus</i>		+	
<i>Gyrosigma attenuatum</i>			+
<i>Synedra tenuis</i>	+		
<i>Epithemia argus</i>	+		
<i>Cymatopleura solea</i> v. <i>acuminata</i> ..	+		
» <i>elliptica</i>		+	
<i>Surirella biseriata</i>		+	
» <i>norica</i> (form. alp.)		+	
» <i>spiralis</i>		+	
» <i>ovalis</i>		+	
<i>Campylodiscus hibernicus</i>		+	
<i>Cyclotella Kutzingiana</i>		+	
» <i>Bodanica</i>		+	
» <i>operculata</i> v. <i>antiqua</i> ..			+
» » <i>v. minima</i> ..		+	
<i>Melosira arenaria</i>		+	

Les Espèces de la Faune profonde (5).

Rhizopodes. — <i>Amœba proteus</i>	+		
<i>Acanthocystis aculeata</i>	+	+	
<i>Actinosphaerium Eichorni</i>	+		
<i>Campascus minutus</i> *	+		
» <i>triqueter</i>	+		
<i>Centropyxis aculeata</i>	+		
<i>Clypeolina marginata</i> *	+		
<i>Cochlyopodium granulatum</i>	+		
<i>Cyphoderia margaritacea</i>	+		+
» <i>calceolus</i>	+		
» <i>myosurus</i>		+	
» <i>trochus</i> *	+		
<i>Diffugia amphora</i> *	+		
» <i>constricta</i> *	+		
» <i>elegans</i> *	+		
» <i>elongata</i> *.....	+		
» <i>histrio</i> *	+		
» <i>hydrostatica</i>			

(5) Les espèces marquées * ont été recueillies au Bourget en 1908 par le professeur PENARD, de Genève. Toutes les autres proviennent des pêches de l'auteur.

	PROFONDEURS		
	45 m.	80 m.	120 m.
<i>Diffugia lebes</i>		+	
» <i>Lemani</i>		+	
» <i>mamillaris</i>		+	
» <i>pulex</i> *	+		
» <i>pyriformis</i> v. <i>lacustris</i> ...		+	
<i>Euglypha aspera</i>	+	+	
<i>Gromia Brunneri</i> *	+		
» <i>linearis</i>		+	+
» <i>squamosa</i>	+		
<i>Heleopera petricola</i> v. <i>amethysta</i> .	+		
» <i>sabauda</i> *			+
<i>Nebela vitrœa</i>		+	
<i>Phryganella nidulus</i>	+		
<i>Pontigulasia bigibbosa</i> *	+		
» <i>spectabilis</i> *	+		
<i>Pseudo diffugia Archeri</i> *	+		
Hydroïdes. — <i>Hydra rubra</i>		+	+
Vers. — <i>Bythonomus Lemani</i> (et nombreux cocons)			+
<i>Embolocephalus velutinus</i>			+
<i>Dorylaimus stagnalis</i>	+		
Rotateurs. — <i>Monostyla lunaris</i>	+		
<i>Philodina megalotrocha</i>	+		
<i>Floscularia ornata</i>	+	+	
Bryozoaires. — <i>Fredericella Duplessii</i> , avec son commensal <i>Epistylis lacustris</i>	+		
Tardigrades. — <i>Arctiscon tardigradum</i> ...	+		
Diptères. — <i>Chironomus plumosus</i>			+
<i>Tanypus maculatus</i>			+
<i>Corethra plumicornis</i>	+		
Hydrachnides. — <i>Hygrobates impressus</i> .	+		
<i>Pachygaster tauinsignita</i>	+		
<i>Lebertia</i> (sp.)		+	
Ostracodes. — <i>Candona candida</i>			
<i>Cypris minuta</i>			
<i>Eurycypris fuscata</i> , avec commensal : <i>Vorticella microstoma</i>			
<i>Herpetocypris strigata</i>			
Cladocères. — <i>Alona quadrata</i>			+
<i>Chydorus gibbus</i>	+		
<i>Acroperus harpæ</i>	+		
Isopodes. — <i>Asellus Foreli</i>			+
Mollusques. — <i>Pisidium Foreli</i> v. <i>infirmum</i> et v. <i>noviodunensis</i>		+	+
<i>Pisidium amnicum</i>	+		+
» <i>Henslowianum</i>			+
» <i>nitidum</i>			+

(A suivre.)

M. LE ROUX.

BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE

F. Brunot, *Histoire de la Langue française, des Origines à 1900*. Tome VII. Paris, A. Collin, 1926, gr. in-8° 360 p.

Voici un nouvel ouvrage de l'éminent Doyen de la Sorbonne, M. F. Brunot. C'est le tome VII de l'*Histoire de la Langue française*, admirable monument élevé à la gloire de notre « maternel langage ». Je voudrais être le premier à saluer la « parution » de ce volume, le premier du moins à le signaler à nos lecteurs de Lyon et de Savoie. Quels services incomparables M. Brunot ne rend-il pas, non seulement aux lettrés, aux érudits, mais à tous les Français, à tous les étrangers, qui ont à cœur de mieux connaître notre langue, afin de l'aimer, s'il se peut, davantage ! Il n'est pas un travailleur, écrivions-nous récemment, (*Bibl. méth. des Parlers de Savoie*, n° 298), qui puisse ignorer cet ouvrage fondamental ». Il n'est pas une bibliothèque de quelque tenue qui ne doive le compter au nombre de ses livres de fonds.

Pour le lecteur provincial ce tome VII, plus encore peut-être que les précédents, offre le plus vif attrait. Il traite en effet de la propagation du français en France jusqu'à la fin de l'ancien Régime. M. Brunot se propose (nous le savons — et ce n'est pas trahir ici un secret de l'auteur), de parler plus spécialement de la Savoie dans les volumes qui doivent suivre, et dont l'un est déjà sous presse.

Comment dans une brève analyse résumer un tel nombre de faits, d'idées, de sentiments ? Essayons.

L'auteur étudie tout d'abord « la vie intellectuelle et morale » de la nation. Il montre comment le français devient peu à peu la seule langue, « littéraire », en triomphant définitivement du latin écrit, puis des dialectes. Nous assistons à l'agonie de la poésie latine, de l'éloquence latine. La diffusion des sciences contribue puissamment à cette victoire du français. Les anciens dialectes deviennent des patois. La littérature dialectale perd du terrain, d'abord — et c'est tout naturel — dans les provinces de langue d'oïl, puis en pays franco-provençal et dans le domaine de la langue d'oc.

Nos compatriotes lyonnais ou savoyards s'attarderont avec plaisir à commenter ces pages substantielles, où chaque ligne s'appuie sur des études régionales précises, sur des documents d'archives, sur un immense dépouillement de faits historiques et linguistiques, classés et interprétés avec la science du philologue ou du linguiste le plus compétent.

Après avoir traité des patois à la fois comme objets de recherches et comme langues parlées, M. F. Brunot étudie les causes et, pour ainsi dire, les instruments de l'expansion francienne. Aux discussions linguistiques se lient intimement des réflexions d'ordre sociologique. C'est peut-être la partie la plus neuve de cet ouvrage si original. On examine le rôle de la presse, celui des bibliothèques et des multiples cabinets de lecture. Que lit-on au village ? à la ville ? Comment les troupes de théâtre, sur les scènes de province, ont-elles servi la cause du français ? En quoi les Académies, les Sociétés savantes, ont-elles été les auxiliaires, ou comme les rouages secondaires, de ce mouvement ? Tout est passé en revue ; tout, notamment les faits essentiels de la vie religieuse : sermons, catéchismes, poèmes, prières, cantiques.

Le livre II traite de l'Education. On sait avec quelle ardeur, avec quelle conviction et quel talent, M. F. Brunot a exprimé les idées qui lui sont chères. De son ouvrage : *La pensée et la langue*, on a pu soutenir qu'il mériterait de jouer, en matière de pédagogie, le même rôle que le *Discours de la Méthode* en philosophie. C'est assez dire combien cette partie de l'*Histoire de la Langue française* intéressera les éducateurs. Avec l'auteur nous pénétrons dans les Collèges, où le français fut d'abord reçu comme un pauvre honteux. Nous nous élevons aux « facultés supérieures », où préjugés et coutumes antiques ont si long-

temps prévalu. Du faite, redescendons jusqu'aux « petites écoles ». Chemin faisant, nous jetterons un coup d'œil rapide sur les maîtres ou régents d'autrefois, sur les programmes et les matières enseignées, sur les méthodes de lecture, d'écriture, enfin sur l'orthographe, reine bien déchue de son ancienne splendeur.

Le livre III est consacré à la vie matérielle : vie administrative, monde du travail. C'est un chapitre bien curieux que celui du « tour de France ». Les argots (et nulle part ceux-ci ne s'offrent en plus grand nombre que dans la région franco-provençale et notamment en Savoie) ont leur place même dans une histoire de la langue française. Les argots, par suite : les « compagnons » qui les parlent ou qui les parlaient. Saluons en passant le *farià*, le *terralsu*, le *mourmé*, le *ménédigne*, le *magnin*, etc. N'ai-je pas raison d'écrire que c'est tout un monde qui défile devant nos yeux, monde divers, bigarré, vêtu de la toge, de la soutane ou du bourgeron, allant de la chaire doctrinale à l'établi, de la charrue à la varlope, des académies et des églises à la salle où la « mère » reçoit le compagnon.

Nous voilà donc amenés, tout naturellement, à tracer le réseau des routes de France pour étudier les communications de Paris et de la province, les différents modes de déplacement, l'organisation des transports ; car tout cela explique en partie l'expansion de la langue nationale, qui « circule le long des routes ». On ne sait vraiment qui mérite le plus notre admiration, du linguiste ou de l'historien et du sociologue.

Ces routes (livre IV) nous conduisent aux frontières, dans les provinces dites particularistes, ou de langue hétérogène. Ce sont : le Béarn et le pays Basque, le Roussillon, la Corse, la Bretagne, la Flandre maritime, l'Alsace, la Lorraine dite allemande, et qui ne le sera plus. Et l'ouvrage s'achève avec quelques renseignements sur l'état linguistique à la fin de l'ancien Régime : « le français en pays de langue d'oc et sur les confins, en pays franco-provençal et en pays de langue d'oïl, le bilinguisme, etc.

Voilà une analyse bien sèche de ce travail magistral. Elle suffit, je l'espère, pour inspirer le désir de connaître d'une façon moins superficielle ce véritable traité de « sociologie linguistique ». Le lecteur y trouvera plaisir, intérêt, profit. Ses idées s'accroîtront, s'élargiront, à mesure qu'il méditera tant de questions, dont plusieurs ont tout l'attrait de l'actualité.

J. DÉSORMAUX.

La Croix-Rousse sous la Révolution, par A. Grand, Lyon, 1926, 1 vol. in-8°, 307 pages.

Cet ouvrage, d'un grand mérite et d'un réel intérêt, se présente à nous avec un double attrait. Il a été édité par notre dévoué compatriote, A. Gruffaz, président de la corporation des employés de la Soierie lyonnaise, en souvenir de l'auteur, A. Grand, ancien secrétaire de la dite Corporation. D'autre part, la Croix-Rousse est presque un faubourg de la Savoie. « Elle était, dit justement M. Gruffaz, il y a quelque quarante ans, le centre des artisans tisseurs en soie, peuplée de Savoyards venus surtout de la Haute-Savoie, et il a suffi d'un Carquillat pour illustrer toute une pléiade d'artisans, nos compatriotes, qu'un siècle avant, Philippe de la Salle, le grand artiste dessinateur, avait rendu célèbre. »

Cette histoire, couronnée en 1923 par l'Académie des Sciences, Belles-lettres et Arts de Lyon, est intéressante, agréable à lire et nous fournit bien des renseignements sur divers Savoyards, tels que Jean-François Tissot, natif d'Evires, frère au couvent des Augustins, François Fontanel, officier municipal, lieutenant à la 4^e C^{ie}, Tocanier Jean, notable, sous-lieutenant à la 3^e compagnie du bataillon de Cuire, Pierre Courajod-Rostaing, commis fabricant, 27 ans, guillotiné le 17 février 1793, Jean Courajod-Motteville, ancien marchand-fabricant, 51 ans, exécuté le 24 février, Courajod-Romieux, Courajod-Molin, Courajod Charles « agioteurs et royalistes », Marie-Placide Miège, Sœur de Saint-Charles, affectée à la Maison de l'Enfance.

Nous remercions M. A. Gruffaz d'avoir bien voulu nous adresser ce beau volume, qui a sa place marquée dans notre bibliothèque. F. M.

La vallée d'Aoste sur la scène, par le chanoine L.-C. Gérard, réimpression dans les éditions du journal « la Vallée d'Aoste », Paris, 1926, 287 p. in-8°, avec illustrations.

C'est en 1862 que parut ce poème patriotique, inspiré par un « magnifique ouvrage illustré » la *Vallée d'Aoste*, que venait de publier « M. Aubert, peintre et homme de lettres français. »

A cette époque, le pays d'Aoste partageait avec la Savoie le privilège peu enviable d'être mal connu. Un Valdôtain illustre, le docteur Cerise, avait entrepris de réagir ; il avait confié à M. Aubert, qui était son parent, le soin de mettre en relief les beaux sites de sa contrée.

L'œuvre d'Aubert fit sensation. Celui qui paraît en avoir subi la plus forte impression est un poète, le chanoine Léon-Clément Gérard, alors curé de Saint-Jean, à Aoste (1810-1876).

« J'ai été si vivement impressionné, dit-il, que je n'ai pu résister à l'idée de reproduire en vers les richesses et les beautés de notre vallée, suivant l'ordre qu'a suivi M. le chevalier Aubert, et de mettre au jour la *Vallée d'Aoste sur la scène*. Comme c'est lui qui m'a servi de guide, comme c'est chez lui que j'ai puisé la plupart de mes matériaux, on ne s'étonnera pas de ce que je lui ai dédié mon opuscule : c'est une fille qui revient à sa mère ; c'est un ruisseau qui retourne à sa source.

« Pour rendre mon œuvre plus intéressante et la scène plus animée, j'ai établi une espèce de rivalité et de lutte entre la Haute et la Basse Vallée. Chacune invoque le secours de ses enfants pour mieux plaider sa cause. Toutes les paroisses trouvent ainsi l'occasion de paraître tour à tour sur la scène et de faire valoir leurs titres de gloire, jusqu'à ce que la ville et le bourg, se trouvant seuls aux prises, finissent par s'accorder et par bénir M. Aubert du zèle qu'il a mis à les faire connaître. »

Quand il éditait la *Vallée d'Aoste sur la scène*, le chanoine L.-C. Gérard n'était plus un débutant. Il avait déjà publié cinq volumes de poésies religieuses où l'on trouve les qualités et les défauts de ce genre de production. La *Vallée d'Aoste sur la scène* leur est de beaucoup supérieure. La poésie descriptive est naturellement ingrate. Pour en éviter les écueils, l'auteur a fait intervenir l'histoire, et l'on trouve dans son exposé des épisodes qui accusent « un très réel et très enviable talent. » Le vers est facile, correct, et coule sans effort. Il rappelle ceux de notre abbé Lombard.

Ce livre, accompagné de chants patriotiques, est un véritable monument que le chanoine Gérard a élevé à sa patrie, et nous ne pouvons que féliciter ceux qui ont eu l'heureuse idée de le rééditer. F. M.

L'Italie actuelle et nos annexions de 1860, par le Général P. E. Bordeaux, 1 broch. in-16, 49 p., Chambéry, 1926.

Après la dernière guerre, l'Italie, « n'admettant pas que les cinq cent mille Italiens morts sur le front soient tombés sans profit matériel et moral pour le pays », s'annexa le Trentin, Trieste, la Vénétie Julienne, Fiume et ce fut justice. Mais des exagérations se produisirent dans les revendications, et « des initiatives un peu excessives furent prises dans la presse et dans les réunions publiques. » On réclama la Tunisie, la Corse, la Savoie et Nice. M. le Général Bordeaux remet toutes choses au point et n'a pas de peine à démontrer combien ces prétentions sont mal fondées. Ami sincère de l'Italie, il espère et entrevoit que cette puissance, marchant loyalement avec la France, poursuivra avec celle-ci des destinées parallèles pour exercer une action hautement civilisatrice et bienfaisante.

Le Directeur-Gérant : Marc LE ROUX.

Annecky. — Imprimerie J. ABRV ET CIE

ACADÉMIE FLORIMONTANE — ANNECY

Séance du 5 octobre 1926

PRÉSIDENTENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 17 heures (1).

Après lecture du procès-verbal de la dernière réunion qui est approuvé, le PRÉSIDENT s'exprime en ces termes :

« Pendant les vacances, l'Académie florimontane a eu le vif regret de perdre un de ses membres d'honneur les plus méritants et les plus sympathiques, M. Emmanuel Denarié, président de l'Académie de Savoie, décédé à Chambéry le 15 juillet, à l'âge de 69 ans.

« Poète et romancier, il laisse des œuvres remarquables, notamment *Fra Angelico* (1906), *Ribera* (1907), *Le maître de Bruges* (1909), *Un médecin de campagne*, *Le Curé des Avranches*, *l'Homme au casque*, etc. Il avait été lauréat de l'Académie de Savoie et de l'Académie française. Henri de Reignier et Henri Bidou ont vanté « la pureté classique de ses vers et leur grâce naturelle ».

« Agronome distingué, viticulteur émérite, il était vice-président du *Syndicat des Agriculteurs*.

« L'Académie de Savoie a encore fait une autre perte très sensible, en la personne de son secrétaire adjoint, M. le chanoine Burlet, directeur du grand séminaire de Chambéry, mort le 5 août 1926. Il était licencié ès-lettres, professeur de philosophie, et laisse plusieurs ouvrages d'érudition, notamment *Le culte de Dieu, de la Vierge et des Saints en Savoie*. Il rédigeait avec compétence et bienveillance les compte-rendus des ouvrages nouveaux dans *la Savoie littéraire et scientifique*.

« Au dernier moment, nous apprenons la mort de M. Frédéric Maret, agent général de la Compagnie havraise péninsulaire à Majunga (Madagascar). Il appartenait à notre Académie comme membre correspondant depuis 1921, et s'était fait apprécier très favorablement de tous ceux qui l'ont connu. »

(1) Sont présents : MM. Adé, André, Balleydier, A. Crolard, Croset, Désormaux, Falletti, Flamary, Gaillard, Gavard, Lachat, Le Roux, Marteaux, Miquet, H. Pfister, Mgr Rebord, F.-M. Ritz, Ribatto, J. Serand.

Excusés : MM. Graber, F. Serand.

M. MIQUET rappelle que la *Rhodania*, association des préhistoriens et archéologues du bassin du Rhône, lors de son congrès de Chambéry du 2 au 5 août 1926 a consacré une de ses journées à Annecy.

M. DÉSORMAUX annonce que l'inauguration du triptyque commémoratif du millénaire de saint Bernard aura lieu à Menthon le dimanche 17 octobre, à 15 heures. Les Florimontans sont cordialement invités à y assister.

Le PRÉSIDENT remercie M. A. Crolard de sa gracieuse attention envers ses collègues florimontans qu'il invita à passer une après-midi dans sa propriété de Veyrier où une cordiale réception a eu lieu après examen dans le village de quelques restes intéressants du passé.

Ayant étudié des échantillons rapportés par le Dr Moret de la vallée de Morzine et des Gets, et par M. Pfister, des environs de Manigod, M. LE ROUX montre qu'une maladie cryptogamique a envahi généralement les Epicéas dans diverses régions de la Haute-Savoie. L'attaque est due à une Urédinée répartie dans sa biologie sur deux hôtes végétaux différents : *Peridermium abietinum* — *Chrysomyxa Rhododendri*, champignon qui passe une partie de sa vie sur les Airelles ou les Rhododendrons et poursuit son évolution sur les Epicéas. Les pousses de l'année sont seules flétries, elles prennent un aspect jaunâtre et fragile montrant à la surface les conceptacles qui mettent en liberté les spores orangés. La marche de la maladie s'arrête naturellement par la chute des aiguilles infestées.

M. MARTEAUX fait une communication sur des nouvelles fouilles archéologiques qu'il a pratiquées aux Fins. M. Falletti qui a assisté aux patientes recherches de notre confrère rend hommage au nom de la Société à son labeur infatigable et au désintéressement du savant archéologue qui depuis vingt ans a offert généreusement toutes ses trouvailles au Musée.

Mgr REBORD résume ses communications précédentes sur l'hôpital Notre-Dame : l'une ayant eu pour objet son importance aux yeux de l'autorité, la deuxième sur l'édifice matériel et son pourpris, enfin la dernière sur la cure Notre-Dame, d'abord uniquement locataire puis propriétaire.

M. J. SERAND annonce qu'il a reçu pour le musée Léon Marès, de notre collègue M. A. Allart, ingénieur, un portrait en lithographie, du général Dufour, ancien propriétaire du château de Montrottier. Remerciements.

M. A. CROLARD insiste encore sur l'utilité de la reprise au point de vue pratique des expériences du chimiste Bonjean sur le pain de betterave. Il dit que celui-ci sera fabriqué et mis en vente prochainement à la boulangerie de Veyrier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h. 30.

Le Secrétaire,
Marc LE ROUX.

Séance du 3 novembre 1926

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 17 heures (1).

Après lecture et approbation du procès-verbal de la séance précédente, le PRÉSIDENT prend la parole.

« Messieurs, dit-il, nous avons à déplorer la perte d'un de nos membres d'honneur, M. Ernest Plocq, ingénieur honoraire de l'exploitation des chemins de fer du Nord, qui vient de mourir à Paris.

« Chassé de son pays par l'invasion, il était venu en 1914 se réfugier à Annecy, où nous fûmes heureux de lui faire bon accueil.

« Il avait répondu à nos avances en nous donnant une belle conférence sur le tunnel sous-marin projeté pour unir la France à l'Angleterre.

« C'était un homme très aimable, qui laisse de profonds regrets.

« Deux de nos collègues, MM. le docteur Galliard et M. l'architecte Raillon, ont été frappés dans leurs plus chères affections par la mort de leurs épouses.

« Madame Galliard consacrait ses loisirs aux bonnes œuvres de sa paroisse et Mme Raillon avait fait, pendant la guerre, l'admiration de ceux qui ont vu son dévouement, comme infirmière volontaire, à l'hôpital n° 205.

« Nous adressons à nos collègues si durement éprouvés nos plus sincères condoléances. »

Le PRÉSIDENT a le plaisir d'annoncer que l'ouvrage de M. LE ROUX sur la *Biologie générale du lac du Bourget*, les

(1) Sont présents : MM. A. Crolard, Croset, Désormaux, Falletti, Flamary, Gavard, Gayet, Le Roux, Levitte, Marteaux, Miquet, H. Pfister, L. Pfister, Ribatto, V. Robert, J. Serand.

Excusés : MM. Balleydier, Faure, Lavorel, Rebord, F. Serand, Ritz.

poissons, la localisation des frayères et les époques du frai, a commencé à paraître dans la *Revue Savoisiennne*. Cet important travail, résultat de quatre années d'études, qui fait suite aux *Recherches biologiques sur le Lac d'Annecy* du même auteur, a été entrepris à la demande du ministère de l'Agriculture. Son but a été d'établir une réglementation rationnelle de la pêche dans les grands lac savoyards. Le président remercie vivement la Direction générale des Eaux et Forêts qui prend à sa charge la majeure partie des frais d'impression.

LE BIBLIOTHÉCAIRE annonce les ouvrages reçus.

REBORD. *Divisions administratives du département de la Haute-Savoie et du diocèse d'Annecy*.

VAN GENNEP. *Saint Antoine, ermite en Savoie*.

— *A propos du totémisme préhistorique*.

J. REIGNIER. *La vie économique et les classes sociales*.

E. DEMOLE. *D'où vient l'expression, le revers de la médaille*.

H. BORDEAUX. *Voyageurs d'Orient*, 2 vol. Paris 1926.

M. MARTEAUX fait la communication suivante : « On connaît l'origine étymologique de Saint-Jean d'Aulps, de *Alpi-bus* ; mais ce qu'on semble ne pas avoir encore remarqué, c'est le passage, normal pourtant en Savoie, de *l* à *r* devant la labiale. *Alpis*, *Alpem* peuvent donc aboutir à *ar(s)*, changement qu'on peut observer dans des formes anciennes du sud-est de la France. Ainsi, d'après les dictionnaires topographiques, dans la Drôme, Larps est, en 1780, l'*Alp*, en 1661, *Lars*, en 1456, *de Alpe*. Dans l'Isère, *Lart* ou *Alpe* de Venosc avec le pré de Lard, est, au xv^e s., *pratum de l'Alp*. Il en résulte que l'on peut expliquer par *Alpis* ces noms de lieux de l'arrondissement d'Annecy : Arcalod ou *Alpe* de Calloud, famille connue aux environs de Faverges et d'Annecy ; Arclosan, *Alpis closa*, l'alpe close, enfermée, au cas régime germanique féminin ; Lars, avec ses chalets, au pied de la montagne de la Tournette, et aussi Lard de Chaz, lieu dit de la c. de Thônes, *alpis de calme*, le pâturage élevé du mauvais pré bois.

M. MIQUET donne lecture d'une étude bibliographique sur un nouvel ouvrage de M. R. Mossu : *Enquête critique sur les lettres savoyardes de 1900 à nos jours*. Ce petit répertoire, très bien présenté, mérite tous les éloges.

Il est procédé à la nomination du jury chargé d'examiner les envois au concours de poésie de 1926.

M. DÉSORMAUX dépose sur le bureau et remet aux membres présents un certain nombre de tracts communiqués par

la Société l'*Alliance Française*, ayant pour but l'expansion de notre langue maternelle notamment aux colonies et à l'étranger.

Il offre, pour les archives de la Florimontane, l'allocution qu'il a prononcée à Menthon, lors de l'inauguration du triptyque commémoratif des fêtes du *Millénaire de Saint-Bernard*. (*Voir article séparé.*)

M. A. CROLARD, au sujet de la mine d'Entrevernes dit qu'une galerie commencée jadis a été prolongée et on a rencontré un filon de 2 m. 30 d'épaisseur de lignite. Un échantillon de 1.000 kilos a été envoyé à l'office de chauffe pour essais et analyse.

Le MÊME s'exprime ensuite ainsi :

Le problème du pain est un problème national et mondial — non économique et social.

On imagine facilement quel soulagement pour un gouvernement d'un pays dans ses préoccupations administratives et quelle assurance pour le pays lui-même contre les fluctuations du prix du pain, résulterait de l'existence d'un succédané du blé tiré du pays lui-même en quantité suffisante pour faire l'appoint du blé, suivant le déficit normal pour la culture, entre la production maximum et la consommation courante ou suivant le déficit accidentel résultant des saisons.

Le résultat de l'analyse officielle du pain de betterave faite à ma diligence au Ministère de l'agriculture par le service des fraudes, analyse dont je possède le bulletin, a été le suivant : *Composition normale, saveur normale, pain bien ouvert.*

Au point de vue *physiologique et hygiénique* donc l'analyse ci-dessus est probante.

Pratiquement l'emploi fait en 1858 à Chambéry sur les indications du chimiste Bonjean et d'après les essais de l'Intendance sarde a été entièrement démonstratif.

Il n'est pas, ce semble, enfantin ni téméraire d'espérer trouver dans la betterave fourragère le succédané désiré. C'est là une question d'adaptation de la culture et de la fabrication, l'industrie du sucre tiré de la betterave en est une preuve.

Dans nos campagnes, déjà, pour la production laitière, on cultive des quantités toujours plus grandes de betterave et la culture réglée d'après la consommation de la ferme pourrait certainement être augmentée suivant les besoins de l'homme. La culture dans des terrains bien choisis offre peu d'aléa, elle dispose du reste d'espèces très judicieusement sélectionnées.

Songez au rôle sur le cours du pain d'un produit d'appoint à la quantité nécessaire à notre pays, pour un produit de base alimentaire comme le blé — et c'est l'existence de l'appoint qui est la cause de variation du prix principal du produit.

Il y aurait lieu, je pense, de transcrire au procès-verbal de cette séance comme élément de propagande pour la recherche de la solution du problème du pain, l'essai étant à la portée de toutes nos boulangeries de campagne, la formule du chimiste chambérien BONJEAN appliquée avec grand succès en 1858 à Chambéry et Bonneville, comme l'exposent les *Annales de la Chambre royale d'agriculture et de commerce de Chambéry*.

Formule du pain avec incorporation de betterave fourragère.

— Betterave fourragère à chair blanche émondée, mise en pulpe fine sur une râpe très propre, juste au moment d'emploi ; ajoutée à la farine avec toute son eau, le complément d'eau nécessaire étant fait avec de l'eau tiède. — Pétrissage avec la quantité de levain ordinaire. Durée de la fermentation environ 3 heures (il est facile de constater si elle est suffisante) ; durée de la cuisson environ 3/4 d'heure.

Des notes complémentaires comportant des chiffres, donnent l'économie du procédé qui se traduit par environ 20 centimes par kilogramme de pain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures.

Le Secrétaire,

Marc LE ROUX.

Séance du 1^{er} décembre 1926

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 17 heures (1).

Après lecture du procès-verbal de la dernière réunion qui est adopté le PRÉSIDENT s'exprime ainsi :

« L'Académie Florimontane a fait une perte sérieuse en la personne de M. le chanoine Jean-Marie Lavorel, archidiacre de la cathédrale d'Annecy, président de l'Académie Salésienne, membre du comité de la Florimontane, aumônier de l'orphelinat du Sacré-Cœur, décédé le 20 novembre 1926.

(1) Sont présents : MM. André, Balleydier, Bouchet, Crosset, Désormaux, Falletti, Flamary, Gaillard, Graber, Lachat, Le Roux, Marteaux, Miquet, H. Pfister, L. Pfister, Mgr Rebord, Revil, Robert, J. Serand.

Excusés : MM. A. Crolard, F. Serand, P. Pissard.

« Né le 17 janvier 1846, à Ferrières, ordonné prêtre en 1870, il fut successivement vicaire à Ugine et à Cluses, curé de Chevenoz et de Sciez et chanoine de la cathédrale d'Annecy en 1900.

« Il s'occupa beaucoup d'histoire et laissa des ouvrages qui font autorité. Nous citons : *Cluses et le Faucigny* (2 vol. in-8°) ; *les Martyrs de la Savoie pendant la Révolution* ; *les Cartelles de la Cathédrale et du Chapitre d'Annecy*, etc...

« Ne reculant devant aucune difficulté, il avait accepté la tâche, parfois ingrate, de rédiger et diriger la *Croix de la Haute-Savoie* et il occupait ce poste au moment de sa mort.

« Il avait un style à lui, nerveux et coloré, disant bien ce qu'il fallait dire et n'éluant aucune responsabilité.

« C'est par centaines qu'il faut compter les articles nécrologiques, souvent fort détaillés, qu'il a consacrés à des confrères défunts et ces articles se font remarquer par une bienveillante équité.

« M. le chanoine Lavorel était un excellent confrère, plein de courtoisie et d'aménité. Jusqu'à la fin il a tenu à assister à nos séances, et nous garderons de lui le meilleur souvenir.

« J'adresse aussi les condoléances de l'Académie aux familles Bordeaux et Buttin, qui viennent d'éprouver des pertes cruelles, et j'envoie nos plus cordiales félicitations à notre collègue et ami, le capitaine Carle, qui a été nommé chevalier de la Légion d'honneur. »

M. MIQUET lit des notices bibliographiques sur divers ouvrages offerts par les auteurs à l'Académie.

Le président rend compte que M. le professeur Eugène Ritter, né le 9 novembre 1836, à Genève, vient d'atteindre ses quatre-vingt-dix ans, et qu'à l'occasion de cet anniversaire ses anciens collègues de l'Université et ses anciens élèves lui ont remis une adresse de sympathie destinée à commémorer cet événement. L'Académie Florimontane, dont M. Ritter est membre d'honneur depuis 1885, est heureuse de se joindre aux admirateurs de l'éminent professeur et le prie d'agréer ses meilleurs souhaits.

M. MARTEAUX, parlant des trouvailles des Fins, montre un fragment de jatte portant de chaque côté du bec les marques G. ATISIVS et SABINVS. Ces deux estampilles se trouvant sur un seul échantillon permettent de restituer à la même officine des pièces qui avaient été attribuées à deux potiers distincts. Cet intéressant objet a été gracieusement offert au Musée par M. Montmayeur.

Mgr REBORD termine la série de ses recherches sur l'Hôpital-Notre-Dame d'Annecy, en faisant l'histoire des collectivités de personnes qui furent appelées à le diriger. Il étudie les fondations destinées à venir en aide aux pauvres, aux malades, et après leur mort aux bienfaiteurs eux-mêmes. Il entre ensuite dans des détails sur l'organisation des bourses établies pour l'instruction des jeunes gens, et sur le régime de la pension, de la nourriture et des études.

M. L. PFISTER dépose pour les archives une série d'articles que M. Hans Beerli, de Genève, docteur en droit, fait paraître dans la « *Neue Zürcher Zeitung* » (Nouveau Journal de Zurich). L'auteur se propose de faire connaître davantage, en Suisse allemande, la région annécienne et les souvenirs historiques et littéraires qui s'y rattachent. Il traite de saint François de Sales, de saint Bernard de Menthon, du séjour au bord de notre lac de J.-J. Rousseau, Eugène Suë, H. Taine, etc. Un article spécial est consacré à l'Académie Florimontane, à sa fondation, à ses travaux et au château de Montrottier où M. Berli a admiré les bronzes de Vischer dont il se plaît à signaler la beauté à ses compatriotes. La Florimontane remercie le sympathique auteur.

Le BIBLIOTHÉCAIRE fait part du don fait à la bibliothèque par Mme Vve Merle d'un exemplaire richement relié d'*Annecy, son lac*, année 1926.

M. J. SERAND fait part des dons reçus pour faire partie des collections de Montrottier, en adressant les remerciements de l'Académie Florimontane aux généreux donateurs.

De notre collègue M. Charles Marteaux : une belle reproduction, gravée par Lucas Vorsterman, du célèbre tableau de Rubens : *La chaste Suzanne*.

De Mme D'Orlyé, née Saillet, les ouvrages suivants : *Jugement porté par Jean Calvin sur les reliques des Saints* (édition de 1551) (1) ; un atlas, deux anciennes cartes des royaumes de Bourgogne et de France ainsi qu'un bel album, comprenant 15 reproductions de paysages savoyards, dessinés au fusain par G. Miriel, artiste peintre de Brest.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h. 30.

Le Secrétaire, Marc LE ROUX.

(1) *Judicium Johannis Calvini de Sanctorum reliquiis, collatum cum orthodoxorum sanctae Ecclesiae Catholicae Patrum sententia.....* par D. Alexandrum CANDIDUM, carmelitam. — Sous la même reliure figure un opuscule de Paul JOYE : *De bello Germanico dialogus....* (1547).

NOTE

sur les opérations cadastrales

du département de la Haute-Savoie

Le cadastre a été entrepris dans le département de la Haute-Savoie à la suite de la délibération du Conseil général en date du 29 août 1861, votant une imposition de deux centimes et demi en principal de la contribution foncière pour l'année 1862 et cinq centimes pour l'année 1863 jusqu'à l'achèvement des opérations.

Dès 1863, l'assemblée départementale émettait le vœu que le cadastre fût attributif de propriété. En 1868, elle exprime le regret que le cadastre français ne présente qu'un caractère fiscal ; « il est à craindre, » dit le rapporteur de la première commission, « qu'en relevant sur les plans les limites du terrain d'après la possession, sans tenir compte des titres de propriétés, on ne consacre en quelque sorte les usurpations qui ont pu avoir lieu... » ; s'associant à un désir exprimé par le conseil d'arrondissement de Bonneville, l'assemblée propose de mentionner dans une colonne spéciale de la matrice cadastrale et en regard de chaque parcelle le titre en vertu duquel la dernière mutation a eu lieu.

En 1869, le Conseil général insiste pour obtenir que le cadastre soit attributif de propriété et subsidiairement, que les matrices présentent l'indication des actes de propriété.

La tendance des délibérations qui viennent d'être rappelées s'explique par ce fait que le cadastre sarde sous le régime duquel se trouvait la Haute-Savoie depuis 1738 était considéré comme le régulateur de la propriété, ses indications en cas de contestation, faisant foi en justice, jusqu'à preuve contraire.

Toutefois l'administration ne pouvait, dans l'état de la législation française, donner satisfaction aux propositions de l'Assemblée départementale.

Au cours de la session de 1871, plusieurs membres du Conseil général insistent sur les vœux déjà formulés ; ils font remarquer que les travaux ont excité des plaintes nombreuses, que le cadastre français, œuvre purement fiscale, est sans

utilité au point de vue civil ; que les géomètres ne s'attachent pas, en effectuant les levers de plans à donner à la propriété les garanties nécessaires. Ils ajoutent que les plans seraient d'ailleurs entachés d'inexactitudes au point de vue purement topographique.

Après une discussion approfondie, le Conseil décide que les travaux en cours d'exécution, autres que ceux de l'arpentage, seront suspendus et que l'étude de la question sera renvoyée à la commission départementale.

A la session suivante, août 1872, le rapporteur de la commission départementale après avoir rappelé les garanties assurées aux propriétaires par le cadastre sarde, contesté au cadastre français toute utilité, même en ce qui concerne la répartition de l'impôt français. S'inspirant de l'ouvrage publié par M. Moiset en 1861 et du discours prononcé par M. le président Bonjean au Sénat en 1866, il fait ressortir les difficultés qu'on éprouve en France à définir exactement les propriétés, objet des transactions, l'incertitude de la possession, les difficultés auxquelles se heurte un propriétaire qui veut s'opposer aux empiètements de ses voisins, les longueurs et les frais excessifs des actions possessoires et pétitoires, l'insuffisance des désignations cadastrales pour fixer les hésitations des intéressés et des juges, les inconvénients de notre système hypothécaire. « Le Cadastre, conclut le rapporteur, doit être réformé pour devenir le grand livre de la propriété foncière. »

Il faut l'appuyer sur un abornement général, reviser périodiquement les évaluations et « tenir, au moyen de la conservation cadastrale les plans et les matrices en harmonie avec l'état de la propriété. En attendant, il conviendra de suspendre les opérations. »

Le Conseil général adopta ces conclusions.

A la suite de cette décision, la direction générale des contributions directes, dans une note au Ministre des finances, en date du 19 janvier 1872, fit observer que le cadastre français comportait évidemment des améliorations mais qu'il ne pouvait être considéré comme entièrement dépourvu d'utilité au point de vue des droits des propriétaires, qu'en tous cas, il permettait d'assurer, dans les communes nouvellement cadastrées une assiette régulière de l'impôt foncier. Elle proposa finalement de confier à l'inspection des finances le soin de renseigner l'Assemblée départementale et de soumettre une enquête sur le mode d'exécution des travaux.

L'enquête proposée eut lieu quelques mois plus tard. M. Matharel, Inspecteur général des finances chargé d'y procéder, informe le Ministre le 19 juin 1872 que la commission veut arrêter le vote de toute nouvelle subvention jusqu'au moment où l'on aura obtenu que le nouveau cadastre devienne comme l'était le cadastre sarde, un titre de propriété faisant foi en justice jusqu'à preuve contraire.

La commission, ajoute-t-il, a refusé de discuter les objections qui lui ont été présentées. « A quoi bon, en effet », ont dit ses membres, « rechercher si les opérations sont bien ou mal faites, si même le système peut être amélioré dans ses détails, alors qu'on est décidé de repousser le système lui-même. »

L'Administration, malgré la netteté de cette déclaration, crut devoir soumettre au Ministre des Finances en le priant de les communiquer au Conseil général par l'intermédiaire de M. le Préfet, quelques considérations sur les sérieux avantages offerts par le cadastre français et sur les conséquences de la résolution prise par la Commission départementale.

Aux termes de la loi du 3 frimaire an VII, la contribution foncière doit, en principe, être répartie par voie d'égalité proportionnelle sur tous les immeubles qui en sont passibles. Pour que cet objet soit rempli, il est indispensable que la contenance et le revenu imposable soient exactement constatés. Tel est le but du cadastre avec son organisation à cette époque, or, si les opérations cadastrales étaient interrompues, il y aurait dans le département de la Haute-Savoie deux catégories de contribuables, les uns appartenant aux communes déjà cadastrées, pour lesquelles la répartition se ferait équitablement, les autres dont les cotisations continueraient à être établies d'après des documents remontant à l'année 1738. Ces derniers contribuables ont cependant supporté les centimes additionnels dont le montant a servi à subvenir en partie aux opérations cadastrales déjà effectuées, et il serait injuste de les priver du concours sur lequel ils étaient en droit de compter.

Cette dernière tentative ne put aboutir. A la session suivante le Conseil général prit la décision de suspendre les opérations.

A partir de cette décision, on se borna à faire terminer l'arpentage dans les communes où ce travail était entrepris, les géomètres privés de leur emploi se dispersèrent et M. Pes-

tel, géomètre en chef fut nommé aux levés généraux de l'Algérie (1873).

Au cours de l'année 1876, à l'occasion de la communication aux conseils généraux d'un projet de loi sur le cadastre, déposé le 23 mars 1876 par M. Léon Say, ministre des finances, l'Administration renouvela ses instances et, pour satisfaire autant que possible, aux vœux formulés par l'Assemblée départementale, elle offrit d'entreprendre dans la Haute-Savoie un essai du système des plans cotés. La proposition fut cette fois favorablement accueillie par le Conseil général.

Il fallut réunir dans une instruction spéciale les prescriptions propres à assurer l'exécution des nouvelles méthodes adoptées, recruter des géomètres. Ces travaux préliminaires durèrent deux ans. En 1879, le ministre des finances nomma un géomètre en chef (M. Bonnevie), chargé de recruter et d'organiser son service, mais ne fut pas plus heureux que son prédécesseur dans sa mission.

Dans sa lettre du 14 février 1887, M. le Préfet a exposé au Ministre les difficultés que l'Administration éprouvait pour le recrutement de son personnel et lui proposait diverses réformes qui ont motivé l'arrêté ministériel du 9 août 1887, réglementant les traitements et les indemnités de tous les agents du cadastre.

En 1888, l'assemblée départementale a examiné un projet d'essai de conservation cadastrale que le gouvernement lui fit communiquer. Sollicitée de voter une somme de 28.000 fr. pour permettre d'entreprendre cette opération, l'Assemblée tout en reconnaissant l'utilité d'un semblable essai, refusa d'imputer la dépense non seulement sur les fonds provenant des centimes départementaux, mais même sur le reliquat des subventions accordées par l'Etat au département.

Pendant la session d'avril 1889, le rapporteur de la 1^{re} commission du Conseil général, M. le Docteur Francoz, contesta l'opportunité de l'essai de conservation que l'Administration serait décidée de tenter à l'aide de ressources prélevées sur les fonds généraux du cadastre et saisit cette occasion pour porter devant le conseil les réclamations des géomètres. Sur sa proposition une commission de 3 membres fut chargée de rechercher les motifs qui avaient empêché jusque là le recrutement du personnel du cadastre de la Haute-Savoie.

A la session d'août 1889, le rapport de la commission d'enquête fut soumis au conseil; il résulte de ce rapport :

1° Que les géomètres démissionnaires auraient quitté le service parce qu'ils ne pouvaient « vivre en travaillant ».

2° Que les frais de contrôle du cadastre absorbent « les 66 % de la dépense totale. »

3° Que suivant la déclaration de l'Administration 6407 hectares seulement auraient été cadastrés en 3 ans, ce qui donne pour l'achèvement des opérations environ 120 années.

4° Que ces travaux si lentement conduits ne seraient pas exempts d'erreurs matérielles.

Après avoir donné lecture du rapport des membres de la commission d'enquête et fait la critique du système dit des plans cotés, ainsi que des exigences du géomètre en chef qui, en réalité n'a pu organiser son service ni recruter son personnel, ainsi que de la lenteur des opérations cadastrales, le rapporteur émet le vœu que l'administration supérieure remette ce service en d'autres mains et qu'elle étudie les réformes qui s'imposent pour mettre fin au regrettable état de choses actuel.

Dans sa séance du 16 avril 1890, le Conseil général a adopté les conclusions du rapport de la commission d'enquête. A la fin de cette même année, M. Bonnevie a quitté le service du cadastre et a été nommé Receveur particulier des finances.

De 1891 à 1893 les 4 géomètres en fonctions ont continué leurs opérations sous la direction de l'Inspecteur des Contributions directes, puis le 22 février 1894, M. By, géomètre du service topographique de l'Algérie, a été nommé géomètre en chef à Annecy et a entrepris la réorganisation du service. Sur sa proposition le Conseil général a décidé le 20 avril 1898 la suppression du cotage des plans.

Dans sa séance du 24 août 1898, le Conseil général a réclamé de nouveau l'inscription sur les matrices cadastrales de diverses indications relatives aux mutations des propriétés et l'inscription d'un crédit de 600 francs au budget départemental pour indemniser les contrôleurs des contributions directes chargés de ce travail.

Par décision ministérielle du 15 novembre 1900, M. Richard, géomètre vérificateur, a été nommé géomètre en chef en remplacement de M. By, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Le 21 août 1901, M. le Préfet a communiqué au Conseil général une note de la Direction générale faisant connaître les conditions dans lesquelles les dispositions de la loi du 17 mars 1898 pourraient être appliquées à notre département.

Le Conseil a décidé en principe et provisoirement l'ajournement de l'exécution de toute mesure modificative découlant de la loi précitée, il a aussi décidé le bornage des principaux points de la triangulation et l'inscription dans un tableau spécial à placer en marge de chaque feuille de plan, des coordonnées rectangulaires de tous les points calculés trigonométriquement.

Dans l'élaboration des nouveaux tarifs de rétribution pour les travaux d'arpentage, le géomètre en chef a surtout proposé une majoration appréciable pour l'indemnité afférente aux reconnaissances des propriétés. Par des instructions données à ses collaborateurs, qui ont été suivies ponctuellement, on a obtenu sans trop de difficultés, le bornage à peu près complet des divisionnelles entre propriétaires.

L'on a tenu compte des expériences faites en ce qui touche les dernières méthodes d'exécution des travaux et l'on s'est efforcé d'introduire des améliorations dans tous les cas où cela paraissait utile ou désirable pour atteindre le but poursuivi.

Afin de permettre l'achèvement des opérations cadastrales dans un laps de temps moindre que précédemment, l'administration prenant en considération les vœux exprimés par le Conseil général a augmenté le cadre réglementaire des géomètres arpenteurs qui a été porté de 12 à 17, ce qui a aussi permis de réduire dans une forte proportion les frais généraux et de direction du service.

La liquidation des pensions de retraites des géomètres a été faite en conformité de l'arrêté préfectoral du 16 mai 1883 et de la décision de M. le Ministre de l'intérieur en date du 25 février 1925.

Au terme de sa tâche, le chef de la partie d'art rend un hommage respectueux aux Directeurs des contributions directes qui se sont succédés à Annecy pendant sa gestion et à la mémoire de Monsieur Fauvel, vérificateur en chef du cadastre à Paris pour l'aide précieuse qu'ils lui ont apportée en acceptant ses propositions et en l'aidant de leurs conseils éclairés. M. Perréard, géomètre de 1^{re} classe, employé de confiance, a droit à la reconnaissance de l'Administration pour sa collaboration et son dévouement à ses délicates fonctions.

Les géomètres délimitateurs, triangulateurs et arpenteurs, ainsi que les employés des bureaux ont fait preuve de bon

vouloir, d'intelligence et de ténacité pour mener à bien les différentes opérations qui leur ont été confiées.

CONCLUSIONS. — Pour permettre aux Percepteurs d'obtenir tous les renseignements utiles pour établir régulièrement les feuilles de mutations foncières et surtout pour conserver

Nombres d'ordre	NOMS DES		DATE DU CADASTRE	NOMBRE	
	CANTONS	GÉOMÈTRES EN CHEF		d'hectares	de parcelles
1	Rumilly	Ricada	1863	17.103	55.483
2	Annecy Sud	Pestel	1864	16.248	46.064
3	Annecy Nord	d°	1865-1866	21.879	65.985
4	Evian	d°	1867	11.629	52.429
5	Le Biot	d°	1868	17.631	81.202
6	Bonneville	d°	1869	20.314	69.614
7	La Roche	d°	1870	9.386	24.056
8	Cruseilles	d°	1871	10.720	30.448
9	St-Julien	d°	1872	15.148	44.161
10	Thonon	d°	1873-1874 (1)	23.122	88.922
11	Douvaine	Bonnevie	1880-1885	12.836	50.350
12	Alby	Bonnevie	1886-1890	9.949	31.409
13	Reignier	Bonnevie, By	1889-1895	1.502	38.761
14	St-Gervais	By	1896-1900	0.073	51.955
15	Annemasse	By, Richard	1900-1901	25.406	37.746
16	Taninges	Richard	1901-1902	138.731	51.498
17	Thorens	d°	1903-1904	14.679	30.954
18	Faverges	d°	1905-1906	16.531	59.512
19	Frangy	d°	1907-1908	10.722	41.134
20	Seyssel	d°	1908-1909	10.315	49.708
21	Cluses	d°	1910-1911	7.658	47.786
22	Sallanches	d°	1911-1912	8.852	42.248
23	Boège	d°	1913	17.803	32.868
24	St-Jeoire	d°	1914-1919 (2)	18.617	31.173
25	Abondance	d°	1919-1920	20.051	33.616
26	Samoëns	d°	1921-1922	24.675	50.555
27	Chamonix	d°	1923-1924	21.767	38.742
28	Thônes	d°	1924-1925	29.853	46.763
TOTAUX. . . .				445.200	1.325.142

1. Interruption de service de 1874 à 1879.

2. Pendant la guerre, il n'est resté en fonction que deux géomètres âgés qui n'ont pas été mobilisés.

une œuvre d'une durée effective de plus de cinquante années de travail ardu ayant nécessité à l'Etat et au département une dépense globale d'environ six millions de francs, il conviendrait de faire compléter les lois existantes sur la transmission de la propriété foncière, lorsqu'il y a modification ou fractionnement des parcelles inscrites au cadastre, par un texte législatif portant obligation pour les parties contractantes de produire pour être déposé au bureau de l'enregistrement en même temps que les actes dont il s'agit (ventes, partages, échanges, etc.)

1° Un extrait de la matrice cadastrale indiquant pour chaque parcelle modifiée, la nouvelle superficie et le nouveau revenu foncier.

2° Un extrait du plan cadastral, figurant exactement les nouvelles divisions de chacune des parcelles ayant subi des changements.

Enfin si ce texte législatif était réalisé, on pourrait envisager la conservation cadastrale par assimilation à la loi du 9 mars 1898, sans trop de complications, car le géomètre conservateur trouverait au bureau de l'enregistrement tous les éléments nécessaires à sa fonction.

Les renseignements concernant la date du cadastre, les contenances et les parcelles de chaque canton sont indiqués dans le tableau ci-devant.

Annecy, le 15 mars 1926.

J. RICHARD.

BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE

Rimes et fianciournes en patois savoyard, par Georges Kerbœuf, 1 vol. in-16, 102 p., Aix-les-Bains, J. Ducret, 1924.

Ce petit volume, élégamment présenté, n'est pas sans mérite. L'auteur a de la verve et tourne agréablement le vers.

Nous lui reprocherons de nombreuses réminiscences d'Amélie Gex et l'emploi de mots qui n'ont jamais été adoptés par les paysans : *l'Annechon*, *la catastropha*, *la mutualita*, *los moyens de transport*, *l'émancipachon*, *rêflecchons*, etc. Visiblement, l'auteur pense en français et habille sa pensée de mots qui ne sont pas toujours patois. Quand le paysan veut exprimer de belles idées, il recourt aux périphrases et ne dira jamais :

Arma du principe de la Fraternità

Pe luttà contre la calamità.

On ne trouve dans ce recueil aucune des locutions du terroir qui donnent tant de saveur aux vers d'Amélie Gex.

On voit trop que M. Kerbœuf, qui comprend très bien le patois, ne le parle pas habituellement.

F. M.

LA SAVOIE MILITAIRE

Officiers retraités de 1860 à 1914

Cette liste ne comprend pas les officiers qui ont déjà figuré à d'autres titres sur les listes précédentes.

OFFICIERS GÉNÉRAUX

DUMONT Joseph-Eugène, né le 5 février 1823 à Saint-Jean-de la Porte, général de division, retraité le 11 février 1888, à Paris ; 46 ans, 9 mois, 24 jours de services ; 22 campagnes, 10.500 francs.

Voir *Revue Savoisienn*e 1923, p. 126 à 147.

GAGNON Joseph-Oronce, né le 24 novembre 1796, aux Echelles (Savoie) ; général de division, 66 ans de services, 15 campagnes, 10.500 fr. ; retraité le 25 novembre 1861 ; décédé à Grenoble le 24 avril 1883.

Voir *Revue Savoisienn*e 1905, p. 97.

GOYBET Charles-Louis, né le 3 décembre 1825 à Yenne ; général de division, retraité le 3 décembre 1890 ; 46 ans de services, 4 campagnes ; mort en février 1910.

Voir *Revue Savoisienn*e 1892, p. 223.

SERRE (comte de la) Marie-Jean-Baptiste-Charles-Emmanuel, né le 22 mars 1805 à Chambéry ; général de brigade ; retraité le 25 juillet 1878 à Paris ; 56 ans de services, 21 campagnes ; 8.000 francs.

VARLOUD Jacques-Joseph-Vincent, né le 25 décembre 1837, au Pont de Beauvoisin (Savoie), général de brigade, retraité le 25 décembre 1899, 44 ans de services, 39 campagnes, 8.000 francs.

COLONELS

RAYMOND Jacques-Marie-Jules, né le 12 janvier 1843, à Chambéry ; colonel d'artillerie à Lyon, retraité le 12 janvier 1903 ; 41 ans de services, 1 campagne ; 5.438 fr.

Voir *Revue Savoisienn*e 1897, p. 262.

REGNAULD DE LANNOY DE BISSY Victor-Amédée-Richard, né le 4 janvier 1844 à Valence, colonel du 5^e régiment de Génie à Versailles, retraité le 4 janvier 1904 à Nancy ; 5.738 fr. ; décédé le 1^{er} juillet 1906.

Voir *Revue Savoisienn*e 1897, p. 263 et 1905 p. 47.

LIEUTENANTS-COLONELS

BADUEL Louis-Henry, né le 7 février 1809 à Evian ; lieutenant-colonel d'artillerie à Lyon ; retraité le 21 février 1869, à Lyon ; 39 ans de services, 6 campagnes ; 2.954 fr.

REGARD DE VILLENEUVE (DE) Jean-François, né le 25 septembre 1848 à Lovagny, lieutenant-colonel au 61^e de ligne ; retraité le 25 septembre 1905 à Lyon ; 38 ans 11 mois de services, 5 campagnes ; 4.010 fr. ; décédé à Lyon le 1^{er} avril 1924.

CHEFS DE BATAILLON OU D'ESCADRON

AMOUDRUZ Marie-Célestin, né le 6 novembre 1843, à Verchaix, chef de bataillon au 3^e rég. du Génie, retraité le 21 septembre 1894, à Bonneville, 30 ans de services ; 2.675 fr.

BONNE Claude-Albert, né le 27 octobre 1855 aux Echelles (Savoie), chef d'escadron, au 2^e rég. d'artillerie, retraité le 10 juin 1907 à Voreppe ; 32 ans de services ; 3.150 fr.

BOSON César-Auguste, né le 8 juillet 1842 à Sciez ; chef de bataillon du 36^e de ligne ; retraité le 8 juillet 1888, à Thonon ; 35 ans 10 mois de services ; 1 campagne ; 3.300 fr.

BOURGET (du) Clément-Charles-Marie-Joseph, né le 9 mai 1853, à Genève ; chef d'escadron au 25^e dragons ; retraité le 5 juillet 1904 à Chambéry ; 31 ans de services ; 3.075 fr. Mort président de l'Académie de Savoie, à Chambéry, le 12 novembre 1914. Auteur d'une excellente *Histoire de la Brigade de Savoie*.

Voir *La Savoie littéraire et scientifique* de 1917, p. 151 à 172.

CAMER Joseph-Louis, né le 16 août 1845 à Sciez ; chef de bataillon au 68^e de ligne ; retraité le 30 juin 1900, à Besançon ; 33 ans de services, 1 campagne ; 3.225 fr.

CHAMOT Louis-Ernest, né le 14 septembre 1843 à Sallanches ; major au 4^e régiment de dragons, retraité le 10 mars 1899 à Thonon ; 38 ans de services ; 14 campagnes ; 4.000 fr. Décédé le 7 août 1900.

CHAMPIOT Jean-François, né le 4 octobre 1842 à Arvillard ; chef d'escadron au 36^e rég. d'artillerie ; retraité le 4 octobre 1898 ; 34 ans de services, 2 campagnes ; 3.325 fr.

CHASTEL Edgard-Alphonse-Joanny, né le 6 août 1855 à Bonne, chef de bataillon au 23^e de ligne ; retraité le 20 juin

1906 à Veigy-Foncenex ; 30 ans de services ; 4 campagnes ; 3.250 fr.

DUPAS Pierre-Augustin-Louis-Antoine, né le 8 février 1812, à Thonon, chef d'escadron au 5^e cuirassiers ; retraité le 10 février 1862, à Thonon ; 30 ans de services ; 1966 fr.

DURAND Marie-Adrien-Victor-Raoul, né le 22 août 1861, à Annecy, chef de bataillon au 157^e de ligne, retraité le 30 septembre 1909, à Cannes, 26 ans de services ; 3.000 fr.

LAFOREST-DIVONNE (de) Marie-Pierre-Adolphe-Damien, né le 2 mars 1854 à Frosdorff (Autriche), chef de bataillon au 97^e de ligne, retraité le 15 janvier 1904 à Chambéry ; 30 ans de services ; 3.025 fr.

LEVET François-Joseph-Aimé-Eugène, né le 5 juin 1850, à Annecy, chef de bataillon du Génie à Nice, retraité le 15 décembre 1904 ; 38 ans de services ; 6 campagnes ; 3.725 fr.
Décédé à Bergerac le 27 octobre 1913.

MASSOT Robert, né le 10 janvier 1812 à Chambéry ; chef de bataillon au 53^e de ligne ; retraité le 1^{er} novembre 1861, à Voiron ; 31 ans de services ; 13 campagnes ; 2.414 fr.

MOLLARD Joseph-Marie, né le 19 mars 1848 à Saint-Pierre-d'Albigny ; chef de bataillon au 30^e de ligne ; retraité le 19 mars 1904 ; 34 ans, 11 mois de services ; 5 campagnes, 3.500 fr.

MUGNIER Marcel, né le 16 janvier 1845 à Domancy ; chef de bataillon d'infanterie au bureau de recrutement de Montauban, retraité le 16 janvier 1902 à Montauban, 31 ans, 9 mois de services, 8 campagnes, 3.500 fr.

PANTHIN Paul-François, né le 29 juillet 1851 à Etrembières ; chef d'escadron au 19^e rég. d'artillerie, retraité le 1^{er} juin 1905 à Nîmes, 33 ans de services ; 3.200 fr.

PETROD Joseph, né le 20 novembre 1845 à Seyssel, chef de bataillon au 1^{er} rég. d'infanterie ; retraité le 31 mars 1900, à Lyon, 33 ans de services ; 3.225 fr.

RICHARD Hippolyte, né le 26 août 1844 à Evian ; major du 158^e de ligne, retraité le 10 mars 1897 à Lyon ; 31 ans de services ; 3 campagnes ; 3.250 fr.

TRIPPE Anthelme-Marie, né le 7 octobre 1850 à Chambéry ; chef de bataillon au 127^e de ligne ; retraité le 15 janvier 1905 à Belley ; 34 ans de services ; 1 campagne ; 3.275 fr.

VIDALON Amédée-César, né le 24 juin 1860 à La Roche-sur-Foron, chef de bataillon au 60^e de ligne ; retraité le 30 janvier 1907, à Lyon ; 26 ans de services, 4 campagnes ; 3.000 fr.

CAPITAINES

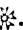
ADAM Pierre, né le 27 juin 1850, à Choisy ; capitaine au 2^e rég. d'artillerie ; retraité le 27 juin 1903, à Eybens (Isère), 32 ans, 8 mois de services ; 1 campagne ; 2.500 fr.

AUDAN Jean-Sylvain, né le 19 décembre 1850, à Modane ; capitaine au 1^{er} régiment étranger ; retraité le 1^{er} décembre 1903, à Sidi-bel-Abbès ; 33 ans de services, 23 campagnes ; 3.300 fr.

BALMONET Joseph, né le 16 juin 1855 à Saint-Pierre-de-Curtille ; capitaine au 140^e de ligne ; retraité le 19 avril 1891, à Yenne ; (perte de l'usage d'un membre) ; 15 ans de services, 18 campagnes ; 3.300 fr.

BERTHONNEAU Isaac-Léopold, né le 29 mars 1810 à Servoz, capitaine au 48^e de ligne ; retraité le 10 août 1861 à Bergerac ; 30 ans, 6 mois de services ; 11 campagnes, 2.275 fr.

BLANDIN Jean, né le 31 mars 1861 à Carouge ; capitaine au 158^e de ligne ; retraité le 31 mars 1907 à Epinal ; 25 ans de services, 3 campagnes, 2.300 fr.

BLOUME Eugène-Pierre-François, né le 25 juillet 1826 à Annecy ; capitaine de gendarmerie ; retraité le 4 mars 1874 à Frangy (amputation d'un membre) ; 28 ans de services, 1 campagne ; 2.544 fr. O .

BROCHET Eustache-Marie, né le 9 octobre 1852 à Saint-Jean-d'Arvey ; capitaine de gendarmerie ; retraité le 28 octobre 1903, à Pontoise ; 31 ans de services ; 2.350 fr.

CHAMOUSSET Antoine, né le 26 juillet 1847, à Albens ; capitaine au 28^e rég. d'artillerie ; retraité le 1^{er} février 1899 à Chambéry ; 30 ans de services, 1 campagne ; 2.375 fr.

CHAPPAZ François, né le 16 septembre 1835 à Chavanod ; capitaine au 107^e de ligne ; retraité le 23 janvier 1887 à Rumilly ; 30 ans de services ; 2 campagnes ; 2.425 fr.

COUCY (de) Joseph-Édouard, né le 24 juin 1832 à Seyssel (Ain) ; capitaine au 5^e de ligne ; retraité le 21 janvier 1882

à Seyssel (Hte-Savoie) ; 30 ans de services, 5 campagnes ; 2.575 fr.

COUTURIER Jean-François, né le 27 janvier 1814 à Metz (Hte-Savoie) ; capitaine à la 5^e C¹^e de remonte ; retraité le 23 avril 1871, à Gex ; 30 ans, 6 mois de services ; 3 campagnes ; 1.700 fr.

CUDET François, né le 17 août 1850, à Savigny ; capitaine de gendarmerie ; retraité le 15 septembre 1899 à Saint-Jean de Maurienne ; 28 ans, 11 mois de services ; 2.300 fr.

DURET Jean-Marie, né le 8 mars 1850 à Chambéry ; capitaine au 37^e de ligne ; retraité le 8 mars 1903, à Nancy ; 32 ans, 4 mois de services ; 1 campagne ; 2.475 fr.

GALLIARD Claude-Marie, né le 16 août 1850, à Albertville ; capitaine au 40^e de ligne ; retraité le 31 janvier 1901, à Privas ; 30 ans de services, 3 campagnes ; 2.475 fr.

GATÉ-DUPLAT-DUVERNAY François, né le 25 novembre 1833 à La Chapelle-Blanche ; capitaine de cavalerie ; retraité le 17 avril 1885 à Marcigny ; 30 ans de services, 13 campagnes ; 2.975 fr.

GAVARD Jean-Baptiste-Camille-Marie, né le 1^{er} septembre 1846 à Montmélian ; capitaine au 150^e de ligne ; retraité le 20 décembre 1897 à Lyon ; 30 ans de services, une campagne ; 2.375. 2 blessures de guerre, ✱.

GENOUD André, né le 24 mars 1841, à Douvaine, capitaine au 31^e rég. d'artillerie, officier d'habillement ; retraité le 1^{er} juin 1892, à Douvaine ; 30 ans de services, une campagne ; 2.375 fr.

GIRARDY Auguste-Jacques, né le 26 juillet 1851, à Serrières ; capitaine au 2^e rég. de tirailleurs algériens, retraité le 30 mars 1903 à Chambéry ; 30 ans de services, 13 campagnes ; 2.975 fr.

GRENAT Joseph, né le 23 décembre 1839, à Evian ; capitaine au 53^e de ligne ; retraité le 5 avril 1891, à Blanzac (Haute-Vienne) ; 30 ans de services, 9 campagnes, 2.775 fr. Décédé le 30 mai 1904.

GUICHON Louis, né le 1^{er} novembre 1845 à Chambéry ; capitaine au 4^e de ligne ; retraité le 1^{er} août 1892, à Cosne ; 25 ans 11 mois de services ; 2.300 fr.

MAJONENC Jean-Baptiste-Justin, né le 17 octobre 1858 à

Annemasse ; capitaine de cavalerie ; retraité le 25 septembre 1907 à Annemasse ; 30 ans de services, 6 campagnes ; 2.625 fr.

MICHARD Joseph, né le 1^{er} octobre 1835, à Bassy ; capitaine au 11^e régiment de chasseurs ; retraité le 1^{er} septembre 1888, à Pantin ; 31 ans, 10 mois de services, 11 campagnes ; 2.950 fr.

MICHAUD Pierre-Antoine, né le 30 janvier 1849, à Novalaise ; capitaine adjudant-major au 70^e de ligne ; retraité le 22 décembre 1895 à Vitré ; (perte de l'usage d'un membre) ; 25 ans de services, 3 campagnes ; 3.300 fr.

PANTALON Jacques-Jean, né le 3 mars 1849 à Chambéry, capitaine d'infanterie au bureau de recrutement d'Orléans ; retraité le 3 mars 1902, à Orléans ; 31 ans, 6 mois de services, 1 campagne ; 2.450 fr.

PEDERSIN Joseph-Auguste, né le 16 août 1858 à Argentine ; capitaine d'artillerie à Valence ; retraité le 10 décembre 1899 à Epierre (perte de l'usage d'un membre) ; 21 ans de services, 11 campagnes, 3.300 fr.

PERRIER Pierre-Joseph, né le 2 février 1840 à Queige ; capitaine d'infanterie ; retraité le 23 février 1886, aux Sables-d'Olonne ; 25 ans de services ; 2.300 fr..

PICARD Eugène, né le 2 mars 1821, à Chambéry ; capitaine au 82^e de ligne ; retraité le 27 mars 1874, à Paris ; 33 ans de services ; 24 campagnes ; 2.120 fr.

PINGET Félix, né le 14 septembre 1844 à Viuz-en-Sallaz ; capitaine au 73^e de ligne ; retraité le 20 mars 1896, à Annemasse ; 30 ans, 6 mois de services, 1 campagne ; 2.400 fr.

ROUSSY DE SALES (DE) Jules-François-Georges, né le 29 mai 1859, à Tours (Indre-et-Loire), capitaine de cavalerie en non activité ; retraité le 29 juillet 1903, à Paris ; 23 ans, 9 mois de services ; 1.840 fr.

SIMOND Vital, né le 8 mai 1840 à Macot ; capitaine au 78^e de ligne, retraité le 1^{er} octobre 1887 à Limoges ; 26 ans de services ; 4 campagnes ; 2.500 fr.

TOCHON Claude, né le 30 avril 1849 à Bissy ; capitaine à l'école d'application de cavalerie, retraité le 1^{er} novembre 1900, à Bar-en-Basset (Haute-Loire) ; 30 ans de services, une campagne, 2.375 fr.

LIEUTENANTS

BOIGNE (DE) Charles-Alexandre-Benoît-Marie-Ernest, né le 19 décembre 1866 à Paris, lieutenant de cavalerie ; retraité pour infirmités le 1^{er} décembre 1903, à Cleppé (Loire) ; 17 ans de services, 1.700 fr.

CLAVEL Alexandre-Joseph, né le 25 mai 1866 à Montmin, lieutenant à la compagnie de gendarmerie de Madagascar, retraité le 19 mars 1905 à Annecy (perte de l'usage d'un membre) ; 19 ans de services ; 7 campagnes ; 2.500 fr.

GOTTELAND Crespin, né le 5 mars 1840, à Bassens ; lieutenant au 45^e de ligne ; retraité le 10 septembre 1872 à Chambéry (blessures et infirmités) ; 11 ans de services ; 1.120 fr.

HUGARD Laurent-Paul-Marie ; lieutenant à la Garde Nationale mobile de la Savoie, né le 7 août 1846 à Chambéry ; retraité le 14 août 1871 (amputation d'un membre) ; 11 mois et 17 jours de services, une campagne ; 1.680 fr.

MARTIN Jean-Marie ; né le 22 janvier 1865 à Aix-les-Bains ; lieutenant au 2^e rég. d'artillerie coloniale, retraité le 3 juillet 1909, à Chambéry (perte de l'usage d'un membre) ; 22 ans de services, 7 campagnes ; 2.500 fr.

SOUS-LIEUTENANT

GARDET Jean-Baptiste, né le 19 mars 1843 à La Trinité ; sous-lieutenant au 11^e de ligne ; retraité à La Rochette le 25 octobre 1871 (amputation d'un membre) ; 6 ans, 7 mois de services, 7 campagnes, 1.400 fr.

MEDECINS

BASTIAN Jean-Joseph-Léon, né le 3 juin 1850 à Carouge ; médecin principal de 2^e classe des troupes coloniales ; retraité le 1^{er} mars 1902, au Fayet ; 32 ans de services ; 4.935 fr.

BASIN François, né le 2 février 1856 à Saint-Alban ; médecin-major de 2^e classe au 115^e de ligne ; retraité le 22 novembre 1896, à Saint-Alban (perte de l'usage d'un membre) ; 19 ans de services, 7 campagnes, ✱ 30 janvier 1897 ; 3.300 fr.

DEROBERT André, né le 10 novembre 1858, à Rumilly ; médecin-major de 1^{re} classe au 5^e rég. d'infanterie coloniale ; retraité le 1^{er} février 1907 à Rumilly ; 25 ans de services, 11 campagnes ; 3.600 fr.

PORTE Jean-Charles, né le 9 décembre 1833 à Moûtiers ; médecin-major de 1^{re} classe au 2^e régiment d'artillerie, retraité le 24 juillet 1875, à Moûtiers ; (blessures et infirmités) ; 20 ans, 6 mois de services ; 11 campagnes ; 1.616 fr.

PERROLAZ Claude-Célestin, né le 25 juillet 1850 à Sallanches, médecin de colonisation à Berrouaghia, retraité le 1^{er} avril 1900 à Chambéry (accident grave) ; 32 ans de services ; 2.500 fr.

TOURNIER Antoine-Benoît, né le 2 avril 1849, à Chambéry ; médecin-major de 2^e classe à Fontainebleau ; retraité le 21 juin 1896 à Cannes (perte de l'usage d'un membre) ; 25 ans de services, 9 campagnes, 3.300 fr. ; ✱ 5 octobre 1895.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION

CARTIER Emile, né le 15 mai 1840 à Doussard ; O. A. de 1^{re} classe, des hôpitaux militaires de Lyon, retraité le 8 septembre 1893 à Lyon, 32 ans de services, 11 campagnes ; 3.175 fr.

DAGAND Pierre-Georges, né le 9 septembre 1858 à Bourg (Ain), O. A. de 1^{re} classe, de l'artillerie coloniale, à Cherbourg ; retraité le 1^{er} janvier 1907 aux Fourneaux (Savoie) ; 27 ans de services ; 23 campagnes ; 3.300 fr.

DEROUX Jean-Clément, né le 28 juillet 1859 à Sallanches, O. A. de 1^{re} classe, au service de l'artillerie coloniale, retraité le 20 avril 1905, à Quimper ; 28 ans, 8 mois de services ; 24 campagnes ; 3.300 fr.

EXCOFFIER Pierre-Louis, né le 5 août 1802, à Moûtiers ; adjudant d'administration au 1^{er} de l'intendance militaire, retraité le 28 octobre 1863 à Moûtiers ; 27 ans, 6 mois de services ; 1.200 fr.

LAROCHE Jérôme-Marie, né le 2 mai 1852 à Chindrieux ; officier d'administration principal de l'Intendance militaire à Orléans ; retraité le 15 juin 1906, à Lyon ; 33 ans de services ; 3.175 fr.

MONET Albert, né le 30 septembre 1852 à La Rochette ; O. A. de 1^{re} classe de l'Intendance militaire à Grenoble ; retraité le 2 décembre 1903 à La Rochette ; 30 ans de services ; 5 campagnes ; 2.600 fr.

ROLLIER Marie-Louis, né le 24 février 1845 à Thonon ; O. A. principal du service de l'Intendance militaire, retraité

le 30 janvier 1902, à Rennes ; 35 ans de services, 10 campagnes ; 3.775 fr.

VIBERT Claude-François, né le 9 février 1843 à Moûtiers ; adjudant d'administration de 1^{re} classe des hôpitaux militaires de Vincennes ; retraité à Marseille le 23 novembre 1880 (perte de l'usage de deux membres) ; 16 ans de services, une campagne ; 2.550 fr.

ADJOINTS DU GENIE

DALIX Paul, né le 8 juillet 1835 à Sollières-Sardières ; adjoint principal du Génie de 2^e classe, à Briançon ; retraité le 10 août 1890 à Bourgoin ; 33 ans de services ; 7 campagnes ; 3.050 fr. ; décédé le 13 février 1926.

PERRIER Victorin-François, né le 25 décembre 1848 à La Ravoire, adjoint du Génie de 1^{re} classe à Chambéry ; retraité le 10 juillet 1899 à Chambéry ; 30 ans de services ; 11 campagnes ; 2.875 fr.

GARDES D'ARTILLERIE

FOREL Marcellin, né le 11 mai 1839 à Chens ; garde d'artillerie principal de 2^e classe à Bourges ; retraité le 8 avril 1894 à Lyon ; 33 ans de services, une campagne ; 2.725 fr.

ROULIER Joseph, né le 26 décembre 1856 à Saint-Jeand'Arvey ; garde d'artillerie de 3^e classe à Toulon ; retraité le 16 mai 1897 à La Motte-Servolex (perte de l'usage de deux membres) ; 19 ans de services, 2.280 fr.

Officiers généraux provenant d'émigrants savoyards

D'APVRIL Emile-Léon, général de brigade (artillerie), né le 10 décembre 1845 à Grenoble ; petit-fils de François-Philibert-Hyacinthe, officier, né le 22 mai 1769 à Saint-Genix.

BARRACHIN Charles-Anatole, général de brigade, né à Paris le 5 avril 1826 ; petit-fils de Claude-Etienne, né à Marlens en 1751.

BOUVARD Jean-Louis-Eloy, maréchal de camp, né à Corancez le 1^{er} décembre 1768 ; petit-fils de Bouvard Denis, né à Savigny en 1722.

CHABORD Gaspard, général de brigade (artillerie), né le

26 ventôse an VI à Vienne ; fils de Joseph-François-Paul, Ingénieur des Ponts, né le 23 juin 1767 à Chambéry.

CHABORD Rémy-Alphonse, général de brigade, né le 2 janvier 1867 à Limoges ; arrière-petit-fils de Joseph-François-Paul, ingénieur en chef, né à Chambéry le 23 juin 1767.

CHARLET Etienne, général de division, né le 8 avril 1756 à Dijon, petit-fils d'Etienne, manouvrier, né aux Allues le 26 janvier 1699.

CHATELAIN Marie-Joseph, général de division, né le 19 juin 1851 à Villersexel ; fils de Maurice, né le 2 avril 1815 au Bouchet de Serraval.

COTTIN Jean-Antoine, général de brigade, né le 4 juillet 1826 à Lancrans ; fils de Louis Cottin, capitaine, né à Frangy le 18 novembre 1790.

GAY Jacques, général de brigade, né à Lyon le 23 août 1772 ; fils de Jacques Gay, marinier, né le 22 août 1747 à Saint-Genix-sur-Guiers.

GOYBET Mariano-Francisco-Julio, général de division, né le 17 août 1861 à Saragosse ; petit-fils de Alexis-Sébastien, négociant, né le 17 septembre 1786 à Yenne.

GOYBET Victor-Louis, général de brigade, né le 1^{er} juin 1865 à Lyon, frère du précédent.

JORDY Nicolas-Louis, né le 14 septembre 1758 à Abreschviller, général de division, petit-fils de Maurice Jourdy, marchand-forain, né le 26 janvier 1701 à Viuz-en-Sallaz.

MADÉLIN Jean-Marie-René, général de brigade, né le 10 octobre 1868 à Lunéville ; descendant de Balthazar Magdelin marchand, né à Manigod le 5 juillet 1730.

MAISON Nicolas-Joseph, marquis, maréchal de France, né à Epinay-sur-Seine le 19 décembre 1771 ; fils de Joseph, épicier, né à Jarsy-en-Bauges le 20 avril 1731.

MODELON Louis-Pierre-Marie-Antoine, général de brigade, né le 2 juin 1863 à Sorèze ; fils de François, né le 9 janvier 1823 à Grésy-sur-Isère.

MARULAZ Jacob-François, général de division, né le 6 novembre 1769 à Zeiskam ; petit-fils de Claude-François, marchand, né à Morzine le 20 février 1696.

- MARULAZ** Louis-Yves, général de division, né à Vesoul le 15 août 1802 ; fils du précédent.
- MARULAZ** Louis-François-Auguste, Intendant militaire, né à Vesoul le 12 mars 1801, frère du précédent.
- MOLLARD** Henri-François-Amédée, général de division, né le 15 mars 1850 à Saint-Martin-des-Vignes, fils de Jules-François-Charles, né aux Contamines en 1817.
- MONTFORT** Emile-Alexandre, général de brigade, né le 30 septembre 1813, à Lectoure (Gers), fils du général Jacques Montfort, né à Sallanches le 22 juillet 1770.
- PEYSSARD** Anne-Joseph-Théodore, général de division, né le 29 février 1804 à Besançon ; fils de Philibert-Alexis, vérificateur des Douanes, né le 28 juillet 1773 à Chambéry.
- SAVIOT** Jean-Baptiste, maréchal de camp, né le 22 décembre 1770 à Charleville ; petit-fils de Claude Savioz, marchand colporteur, né le 28 décembre 1714 à Marlens.
- SUSCILLON** Hippolyte-Gilbert, né le 19 novembre 1853 à Besançon, général de division ; petit-fils de Maurice Suscillon, né le 2 mai 1789 à Montmin.
- TAPPONIER** Alexandre-Camille, général de division, né le 2 février 1749 à Valence ; arrière-petit-fils de Gabriel Tapponier, serrurier, né à Andilly en 1634.
- VILLIEN** Louis-François, général de division, né le 12 mars 1843 à Rabastens (Tarn) ; descendant de Louis Villien, né à Bourg-Saint-Maurice en 1717.

Colonels provenant d'émigrants savoyards

- CHABORD** Auguste, colonel, commandant du palais militaire de Saint-Cloud, né le 28 juin 1794 à Grignan ; fils de Pierre-Augustin, capitaine, né le 16 septembre 1766 à Chambéry.
- COGNE** Jérôme-Etienne, lieutenant-colonel d'infanterie, né le 30 septembre 1774 à Lens-Lestang (Drôme), fils de Claude Cogne, né à Vers le 19 janvier 1732.
- DANTIN** Louis-Joseph, colonel d'état-major, né le 7 juillet 1828 à Auxerre ; fils de Joseph Dantin, serrurier, né le 23 avril 1801 à Yenne.

DOUCET Charles-François, colonel du 157^e de ligne, né le 13 février 1749 à Bains (Vosges) ; petit-fils de Jean-François Doucet, maître d'hôtel, né à Faverges le 22 février 1693.

DUCIS Paul-Auguste, lieutenant-colonel du 8^e chasseurs à cheval, né le 6 mai 1789 à Torbeck (Haïti) ; petit-fils de Pierre Ducis, né le 8 octobre 1699 à Hauteluze.

EMONET Edmond-François, colonel du 50^e de ligne ; né à Belfort le 29 juillet 1834 ; fils de Michel Emonet, entrepreneur, né le 23 octobre 1799 à Samoëns.

GALLICE Barthélemy, colonel du Génie, maréchal de camp dans l'armée égyptienne ; né le 25 février 1790 au Monétier (Hautes-Alpes), petit-fils de Barthélemy Gallice, né le 13 juillet 1722 à Valloires.

MIQUET Nicolas-Ambroise-Gaspard, chef de brigade, né le 6 décembre 1765 à Vouziers, mort à Saint-Domingue ; fils de Jean-Antoine Miquet-Sage, né le 20 février 1735 à Seraval.

PEYSSARD Charles-Grégoire Léonard colonel du 40^e de ligne, né le 13 août 1816 à Forbach ; fils de Philibert-Alexis, vérificateur des douanes, né le 28 juillet 1773 à Chambéry.

SERRAZ Pierre-Henri, colonel d'artillerie, né le 17 août 1827 à Auxerre ; fils de Joseph, manouvrier, né à Montpascal le 29 octobre 1796.

TAPPONIER Henri, colonel, commandant de place à Rochefort, né le 26 pluviôse an 3, à Valence ; descendant de Gabriel Taponier, serrurier, né en 1634 à Andilly.

VILLIEN Augustin-Joseph, colonel au 46^e de ligne ; né le 23 août 1796 à Laval ; petit-fils de Benoît Villien, né le 23 octobre 1712 à Bourg-Saint-Maurice.

VOUTIER Pierre-Joseph, colonel, commandant d'armes à Maubeuge, né le 24 janvier 1745 à Tournon ; arrière-petit-fils de Nicolas, marchand, né le 17 février 1641 à Conflans.

* * *

L'esprit militaire des Savoyards n'est pas mort. Actuellement, notre province peut encore s'enorgueillir d'avoir donné le jour à six officiers généraux, dont 3 en activité et 3 au cadre de réserve.

ACTIVITÉ

BÉTRIX Jean-Joseph-Colin-Lucien-Alfred, né le 16 juin 1867, à Annecy, général de brigade, commandant le point d'appui de Dakar.

DUCHÊNE Joseph-Claudius, né le 17 mars 1871 à Annecy, général de brigade d'artillerie.

FERRIÉ Gustave-Auguste, né le 19 novembre 1868 à Saint-Michel, général de division, inspecteur général de la télégraphie militaire.

CADRE DE RÉSERVE

BORDEAUX Joseph-Paul-Emile, né le 3 avril 1866 à Thonon, général de brigade (21 septembre 1917).

FAVIER DU NOYER DE LESCHERAINES Louis-Marie-Joseph-Robert, né le 24 mai 1864 à Chambéry, général de brigade (18 décembre 1924).

VIRY (de) Jean-Elysée-Marie, né le 25 juillet 1865 à Rubécourt (Ardennes), général ayant commandé la 9^e brigade de dragons du 21 mars 1922 au 25 juillet 1925.

F. MIQUET.

Le Médecin-Inspecteur Collomb

1854-1920

Dans l'après-midi du 24 juin 1920, une cérémonie solennelle avait lieu à la chapelle du Val de Grâce, à Paris ; c'étaient les obsèques d'un Officier Général de l'armée coloniale, le médecin-inspecteur Collomb, décédé le 20 juin à l'hôpital du Val de Grâce « des suites de maladies contractées et aggravées pendant la guerre ».

A l'issue de la cérémonie religieuse, un homme s'avança et prit la parole. C'était celui en qui s'incarne aujourd'hui, parmi les vivants, le passé glorieux de notre armée coloniale, celui dont le nom, connu depuis près de quarante ans, demeure attaché à l'histoire de notre empire colonial africain, c'était le Général Archinard. Il adressa à la mémoire du médecin-inspecteur Collomb, avec émotion et dans le langage le plus élevé, un hommage solennel, en un de ces discours qui présentent

en une synthèse rapide toute la vie, la valeur et le mérite, d'un grand serviteur du pays.

Le docteur Collomb était un Savoyard ; cependant sa mort fut à peine signalée dans notre pays. C'était un de ces hommes modestes, dont le devoir et le souci de se rendre utile avaient été jusqu'à sa dernière heure la loi constante et quotidienne. Il y a maintenant plus de six ans qu'il a disparu ; sa carrière militaire et coloniale, si longue et si exceptionnellement remplie, doit être rappelée et conservée, pour être citée en exemple, et pour l'honneur qu'elle a fait au pays d'origine de celui qui l'a parcourue.

* * *

Jean-Marie Collomb était né à Chambéry le 27 novembre 1854 ; il était fils de Pierre Collomb, qui était commerçant, et de Joséphine Démarie (1) qui eurent quatre enfants, trois fils et une fille. Il avait onze ans lorsque son père mourut, laissant à sa mère seule le soin de l'éducation des quatre enfants encore jeunes. Jean-Marie fit ses études au lycée de Chambéry et entreprit sa première année de médecine à Grenoble ; mais ses goûts et ses dispositions naturelles le portaient du côté des voyages, de la vie active, du côté de la marine et des colonies, et en 1874 il entra à l'école de médecine navale à Toulon.

A cette époque, les écoles de médecine navale (Toulon, Brest et Rochefort) étaient des écoles préparatoires, destinées à fournir au service de santé de la marine la plus grande partie de son personnel médical et pharmaceutique. Après deux années d'études et après un concours, les élèves étaient nommés aides-médecins auxiliaires de la marine avec le grade d'officier (sous-lieutenant). Ils étaient alors appelés à servir en sous-ordre soit à bord des navires de la flotte, soit dans les établissements de la marine, soit dans les hôpitaux et les postes détachés aux colonies. Les aides-médecins devenaient ensuite médecins auxiliaires de 2^e classe. Pour être nommé médecin auxiliaire de 1^{re} classe, il fallait avoir obtenu le diplôme de docteur en médecine devant une Faculté de l'Etat.

Jean-Marie Collomb passa donc deux ans à l'école de Toulon, 1874-1876, et, dès sa sortie de l'école, commença

(1) Pierre-Louis Collomb, né à Chambéry en 1818, mort à Chambéry en 1865. Joséphine Démarie, née à Aix-les-Bains en 1828, morte à Flumet en 1906. Son père avait servi comme capitaine dans les armées de Napoléon.

pour lui une carrière maritime et coloniale ininterrompue, si occupée et si brillante qu'il y en eut certainement bien peu de pareilles et dont on pourra se faire une idée par l'examen du tableau des campagnes qui est joint à cette notice. En 1890 la scission fut faite entre le « Corps de Santé de la Marine » et le « Corps de Santé des Colonies » ; Collomb opta pour le second. Enfin en 1901 fut créé le « Corps de santé des Troupes Coloniales » dont il fit tout naturellement partie.

Si l'on veut bien examiner le tableau des campagnes accomplies par Collomb, on constate que pendant trente-trois années consécutives, de 1876 à 1909, ce fut une vie coloniale sous les climats les plus durs, durant laquelle les séjours en France furent toujours réduits au minimum, où jamais un tour de service colonial ne fut manqué ou même différé, ce qui, après un certain nombre d'années, se produit presque inévitablement pour raisons de santé. Pour la première fois en 1909 on aperçoit un séjour d'environ quatre ans en France, où le docteur Collomb est directeur du service de santé du Corps d'Armée colonial ; puis, dans son grade élevé, il retourne encore aux colonies avant de prendre part à la grande guerre. Le tableau de cette admirable existence devient véritablement émouvant, si l'on songe que cette époque fut celle de la conquête de notre empire colonial, l'époque des luttes, des efforts, des épreuves de toutes sortes, des improvisations, des organisations rapides, au total d'une existence particulièrement dure, marquée chaque jour par des pertes sérieuses pour le personnel français qui s'y trouvait associé.

* * *

A sa sortie de l'école de Toulon, Collomb s'embarqua pour la Cochinchine et y fit un séjour de plus de six ans, interrompu seulement par des périodes de service, sous le climat de l'océan indien, à bord des navires de guerre et de transport, notamment au Tonkin où s'ouvre en 1880 la longue période des opérations qui devaient assurer la conquête de notre empire asiatique. Dès ce premier et long séjour, Collomb donna la marque de l'intérêt qu'il portera toute sa vie aux pays où il vivra et à leurs habitants. C'est dans ce sens qu'il poursuit, loin de France, ses études médicales. Rentré en France au mois de février 1883, il obtint le 24 juillet suivant le diplôme de docteur devant la Faculté de médecine de Lyon ;

sa thèse principale avait pour sujet les maladies et la médecine en Cochinchine.

Après ce long séjour en Extrême-Orient, le docteur Collomb ne passa que six mois en France, dans un repos bien relatif puisque ce fut l'époque de ses examens pour le doctorat, et le 17 septembre 1883, il s'embarqua pour le Sénégal. C'est là, dans ce domaine sans cesse accru vers l'intérieur, c'est dans ce Soudan alors mystérieux et où il retournera toujours avec plaisir malgré les rigueurs du climat, que s'écoulera une bonne partie de sa vie coloniale. Six fois il s'embarquera pour l'Afrique Occidentale Française, le Sénégal, le Soudan, le Dahomey, pour des séjours de longue durée, presque toujours à l'époque d'opérations actives.

Il prend part d'abord aux campagnes de 1883-1885, sous les ordres du colonel Boilève, qui a succédé au général Borgnis-Desbordes dans l'œuvre de la conquête et de l'organisation du Soudan. C'est alors qu'il fit la connaissance du commandant Archinard, dont il devait être bien souvent par la suite le compagnon d'armes actif et zélé, le chef du service de santé plein d'expérience et de dévouement, et qui lui donna toutes les marques d'une estime et d'une amitié, créées et développées dans les travaux et les épreuves. Après ces deux campagnes le docteur Collomb reçoit de ses chefs les appréciations les plus favorables, dont le caractère particulier se retrouvera dans toute sa carrière. On lui trouvait dévouement, zèle, intelligence, travail. « Il n'a jamais marchandé sa peine » dit le chef du service médical au Soudan, qui ajoute : « Il s'est « livré, en dehors de ses services de médecin, à des travaux scientifiques très sérieux. »

Après un séjour de quelques mois en France le docteur Collomb, devenu médecin de 2^e classe de la marine, s'embarque le 13 janvier 1886 sur la « Pique », à destination de Madagascar, où l'amiral Pierre, puis l'amiral Galiber, viennent de commander la première expédition française et de s'emparer de Tamatave et où il servira pendant plus de deux ans, soit à bord des transports et des stationnaires de la marine de guerre, soit dans les ports comme Diego-Suarez où tout est à créer et à organiser. A son départ il est signalé par le Commandant du stationnaire la « Dordogne » comme ayant rendu de très grands services à Diego-Suarez, comme ayant « donné « des soins gratuits à la population civile, qui l'a beaucoup « regretté ».

* * *

Un séjour en France de quelques mois vient ensuite, repos bien modeste après de tels services ; puis le docteur Collomb reprend le chemin du Soudan le 5 octobre 1888. Pendant six ans (octobre 1888-novembre 1894), sauf deux congés en France de deux et quatre mois, il est associé à toutes les opérations de la conquête qui se poursuit et s'étend sans cesse, véritable épopée où reviennent les noms des colonels Galliéni, Humbert, Combes, Bonnier, où celui du colonel Archinard brille au premier rang. Sur les états de service du docteur Collomb figurent tous les noms qui retentirent alors dans les bulletins de victoire, dont la plupart sont aujourd'hui les noms de cités régulières et florissantes ou de postes militaires commandant et dominant des régions immenses : Koudian, Dangoura, Kourouso, Ségou-Sikoro en 1889, Ouossébougou et Koniakary en 1890, Nioro-Youri, Diéna, Kankan en 1891, Djenné et Bandiagara en 1893. Le docteur Collomb reçoit tous les éloges pour son ardeur et son zèle, et en même temps pour son talent d'organisateur. En le proposant à la fois pour la croix de la Légion d'Honneur et pour le grade de médecin de 1^{re} classe, en 1889, après la prise de la citadelle de Koudian et la marche sur Bafoulabé, le gouverneur du Sénégal Clément Thomas signalait spécialement sa belle conduite : « sur un parcours « de cent kilomètres, dit-il, il organise des ambulances, fait « construire des civières, surveille ses porteurs et, grâce à « cette bonne organisation, les blessés sont en bonne voie de « guérison. »

Quatre ans plus tard, en 1893, le colonel Archinard, devenu commandant supérieur civil du Soudan français réorganisé, écrivait à propos du docteur Collomb : « Jamais la « mortalité au Soudan n'a été moins élevée, à une époque de « l'année où d'ordinaire les décès sont nombreux. Jamais les « mesures prises n'ont donné de résultats aussi satisfaisants ; « mais jamais aussi un médecin ne s'est montré plus dévoué « à son service et à ses malades. »

En 1891, par décret du 12 juillet, Collomb avait été fait chevalier de la Légion d'honneur pour faits de guerre ; quelques mois auparavant ses études et ses travaux l'avaient fait nommer Officier d'Académie. Il était médecin de 1^{re} classe des colonies depuis le 1^{er} août 1890.

* * *

Après cette longue série de campagnes soudanaises, le docteur Collomb passe un an en France ; il en profite pour poursuivre ses études et compléter sa formation professionnelle, en travaillant dans les hôpitaux et établissements de la marine à Paris, à Bordeaux, au Havre. Le 1^{er} août 1895 il est nommé médecin principal des colonies. Au début de 1896, il remplit une mission de quelques mois sur mer, à bord du « Cachemire », qui transporte des troupes en Indo-Chine, en qualité de médecin et de commissaire du gouvernement. Puis il s'embarque à nouveau, le 16 août 1896, pour la Cochinchine cette fois, où il passe quatre années sans interruption (août 1896-octobre 1900), ayant demandé et obtenu de doubler la période de séjour réglementaire qui était de deux ans. Il y remplit d'importantes fonctions, dans son grade déjà élevé, se fait apprécier comme « Officier consciencieux, expérimenté, montrant de la décision, ayant une aptitude marquée pour les questions administratives. »

A la suite de ce double temps de service en Extrême-Orient, le docteur Collomb passe un an en France, et, le 10 décembre 1901, ayant pris à la réorganisation le titre de médecin-major de 1^{re} classe des troupes coloniales, il s'embarque pour le Dahomey où il devient, en juin 1902, médecin principal de 2^e classe et où il remplit pendant plusieurs mois les fonctions de chef du service de santé de la colonie. Il mérite en quittant le Dahomey cette appréciation du gouverneur général Liotard : « M. le docteur Collomb, seul pour assurer la direction du service de santé, les soins à donner aux fonctionnaires et aux particuliers, le service de l'hôpital et même souvent, par suite du défaut de personnel, la visite des indigènes, des prisonniers etc... a ruiné sa santé à ce labeur considérable. Il vient d'être obligé de rentrer en France, à bout de forces. Il serait juste de lui tenir compte de son dévouement en l'inscrivant au tableau pour le grade d'officier de la Légion d'honneur. » Collomb devait attendre près de sept ans cette récompense.

Après un séjour en France de moins d'une année, le docteur Collomb s'embarque à nouveau, le 29 novembre 1903, cette fois pour la Nouvelle-Calédonie, où il passe deux ans et demi en qualité de directeur du service de santé. C'est la première fois depuis le début de sa carrière, qu'il a été désigné pour une colonie de climat tempéré. En 1904 et en 1905, il reçoit les éloges du gouverneur général Charles Rognon

qui, à l'occasion d'une proposition pour le grade de médecin principal de 1^{re} classe, ajoute : « Il s'est occupé spécialement « des questions se rattachant à la lèpre et prépare à ce sujet « un important travail. » De son côté le colonel commandant supérieur des troupes, écrit : « Le directeur du service de santé « apporte tous ses soins à l'hygiène militaire et au traitement « des malades militaires. Il entretient les meilleurs relations « avec les corps et services de la garnison. » Selon son habitude, le docteur Collomb porte un intérêt particulier à la prophylaxie des maladies spéciales au pays où il réside et s'efforce d'apporter son tribut à la recherche des améliorations et des moyens de guérison.

Le 27 septembre 1906, Collomb était nommé médecin-principal de 1^{re} classe (colonel).

* * *

Cette fois le séjour du docteur Collomb en France fut de neuf mois à peine. Nous le voyons en effet s'embarquer le 3 février 1907 pour le Tonkin, où il va prendre les fonctions de sous-directeur du service de santé de l'Indo-Chine. Dans cette grande colonie, en pleine période d'organisation, d'activité, et de travail, il passe deux années très occupées, soit à Hanoï, soit en longues et fréquentes tournées à travers le Tonkin, l'Annam et le Cambodge. Son chef, le médecin-inspecteur Clavel se loue beaucoup de son concours et de ses services. « Outre sa valeur professionnelle, dit-il en 1907, il « possède des connaissances administratives très étendues « qu'il aura l'occasion d'utiliser dans ses délicates fonctions... « Depuis son arrivée, il a déployé la plus grande activité, le « plus grand zèle, ne voulant rien ignorer des choses de « l'Annam-Tonkin où il sert pour la première fois. » Et l'année suivante, en présentant de nouveau l'éloge du docteur Collomb, le médecin-inspecteur Clavel s'exprime ainsi : « Ses nombreuses tournées dans les postes ont amené d'excellents « résultats, toutes propositions et décisions de sa part « étant basées sur des études faites sur place. L'énergie de son « caractère, la sûreté de son jugement et la dignité de sa « conduite, jointes à ses brillantes qualités d'ordre administratif et à sa valeur technique, en font un serviteur d'élite. »

En 1908, c'est un autre directeur, le médecin-inspecteur Prinet, qui en rappelant (Hanoï avril 1908), les notes données par son prédécesseur au docteur Collomb, ajoute : « Je connais

« trop son esprit de dévouement poussé jusqu'au sacrifice, « son activité inlassable, son énergie, son entrain, son ardeur « au service, pour ne pas louer à mon tour, et comme il « convient, les mérites d'un pareil collaborateur. » Six mois plus tard, le même chef de service disait encore : « Le Médecin « principal de 1^{re} classe Collomb apporte toujours dans le « service le même entrain et le même dévouement profession- « nel que je lui ai connus au Soudan. Malgré les fatigues, il « n'hésite pas, quel que soit le moment, à payer de sa person- « ne pour inspecter les postes les plus éloignés... C'est un ser- « viteur de tout premier ordre. » C'est pendant ce séjour en Indo-Chine que le docteur Collomb reçoit une lettre de félicitations du Ministre de la Guerre et la médaille de bronze du service des épidémies.

Rentré en France le 8 avril 1909, Collomb était nommé officier de la Légion d'Honneur au mois de juillet suivant. Après un congé de quelques mois, il était désigné pour les hautes fonctions de directeur du service de santé du corps d'armée des troupes coloniales, à Paris. Pendant deux ans 1910-1912, il exerça cet emploi important, sous les ordres du général Archinard, puis du général Vautier, qui se succédèrent à la tête du corps d'armée colonial, signalé tour à tour comme « excellent médecin, tout dévoué à ses malades et « à son devoir », comme « habile opérateur et remarquable « administrateur. » A la suite de grandes manœuvres préparatoires à la guerre et où il a dirigé le service de santé d'un corps d'armée dans des conditions nouvelles pour lui, il est signalé comme ayant « déployé un très grand zèle et une méthode « sûre dans la direction du service médical du corps provi- « soire chargé d'appliquer le nouveau règlement du service « de santé. Connaissances professionnelles étendues, grande « expérience, fermeté de caractère alliée à une grande bien- « veillance. » (Général Vautier.) Et le général Galliéni, inspecteur général, appuie dans les meilleurs termes une proposition pour le grade de médecin-inspecteur.

Il ne semble pas douteux que le docteur Collomb aurait pu, s'il l'avait désiré, prolonger la durée de son séjour à Paris, dans un emploi où il avait si bien réussi ; mais il n'était pas dans sa nature de se soustraire aux difficultés, aux épreuves des climats sévères, et le 11 janvier 1913 il s'embarquait encore une fois pour Dakar, comme directeur du service de santé de l'Afrique occidentale française. C'est dans ce poste,

où il passa deux ans et trois mois, qu'il reçut le 29 avril 1913, le grade de médecin inspecteur (général de brigade). Il avait alors cinquante-huit ans ; les étoiles venaient récompenser justement une carrière si bien remplie et qui était encore loin de son terme.

Successivement, le général Pineau et le général Lasserre, commandants supérieurs des troupes de l'Afrique Occidentale, rendent hommage au docteur Collomb. On ne saurait se dispenser de rappeler brièvement leurs appréciations. « Malgré l'insuffisance numérique du personnel médical mis à sa disposition, il (le médecin-inspecteur Collomb) assure, grâce à son activité, à son zèle et à sa grande expérience, le fonctionnement du service dans les meilleures conditions. De grandes améliorations ont été apportées à l'hygiène des casernements du bas Sénégal, et des mesures ont été prises en vue de prévenir la réapparition de la fièvre jaune. » (Général Pineau, septembre 1913.) L'année suivante, au mois d'août 1914, la guerre éclatait et la mobilisation générale s'accomplissait en Afrique Occidentale. Les circonstances étaient particulièrement défavorables, car la peste sévissait cruellement depuis le mois de mai sur la population indigène. Aussi est-ce dans les termes d'une véritable gratitude que le général Lasserre, commandant supérieur, exprime tout ce qui a été dû au médecin-inspecteur Collomb, aux mesures sanitaires qu'il a prises, aux résultats qu'il a obtenus, à la fermeté de sa direction en matière disciplinaire.

Mais de telles fatigues chez un homme qui ne s'était jamais ménagé et ne pensait jamais à lui, avaient gravement altéré la santé du docteur Collomb. Il dut rentrer en France au mois d'avril 1915 pour raisons de santé. Le général Pineau, qui avait repris le commandement à Dakar, disait de lui à cette occasion : « Jusqu'au dernier moment, il a assuré son service d'une façon tout à fait remarquable, et je suis très heureux d'avoir eu comme collaborateur un Officier-Général de cette distinction. »

* * *

C'était le 29 avril 1915 que le docteur Collomb, fatigué, surmené, très anémié, débarquait à Bordeaux. Un long congé, un repos complet pendant plusieurs mois, lui eussent été nécessaires. Mais on était alors en pleine guerre, et il ne pouvait lui convenir de rester inoccupé, inutilisé dans de telles cir-

constances, au milieu de l'animation générale. Dès son retour il demanda un emploi, et le 2 juin, il était nommé inspecteur permanent des services sanitaires de la 10^e région, dont le siège est à Rennes. Il recevait ensuite du Ministre de la Guerre diverses missions plus actives : inspection des troupes coloniales en Algérie et en Tunisie (décembre 1915), contrôle inopiné des formations sanitaires coloniales (février 1916).

Le 12 juillet 1916, le docteur Collomb était nommé Commandeur de la Légion d'Honneur. Le 27 novembre suivant, il était atteint par la limite d'âge de son grade (62 ans), mais maintenu dans ses fonctions jusqu'au 27 février suivant. A cette date il était placé dans la section de réserve. Mais la guerre se poursuivait, et le docteur Collomb pensait qu'il pouvait être encore utile. Il demanda encore à servir, et le 20 août 1917, il était mis à la disposition du Sous-Secrétaire d'Etat du Service de Santé. On mit de nouveau à profit son expérience en lui confiant diverses fonctions et missions relatives aux travailleurs indigènes, provenant de nos colonies d'Asie et d'Afrique, qui étaient utilisés sur le territoire ou dans la zone des Armées (1). Enfin après l'armistice, à l'époque où l'on s'occupait de l'organisation des contingents nouveaux des pays libérés de leurs anciens maîtres, le docteur Collomb fut mis à la disposition de la mission franco-polonaise comme directeur du service de santé.

Ce ne fut que le 15 juillet 1919 qu'il fut définitivement replacé dans la réserve. Le Ministre tint alors à lui exprimer officiellement « qu'il appréciait hautement les services qu'il « a rendus au cours de sa longue carrière et lui adresse ses « remerciements pour le dévouement et la conscience avec « lesquels il a rempli sa tâche ». Mais une existence si prodigieusement remplie et occupée, où le repos avait toujours fait défaut, aussi bien le repos de l'esprit que celui du corps, car le docteur Collomb portait partout avec lui la préoccupation, le souci de ses fonctions et de ses charges, avait forcément ébranlé son organisme. Le docteur Collomb avait contracté aux colonies le germe de maladies graves dont il s'était trop désintéressé ; ses organes étaient affaiblis ; en 1918, la grippe espagnole l'avait gravement éprouvé. Le 15 juin 1920 il dut

(1) C'est en 1917 que je rencontrai pour la première et dernière fois le médecin-Inspecteur Collomb, à Paris, à l'occasion d'une permission. Je ne pus le voir que quelques instants ; il avait hâte de rejoindre le poste auquel il était appelé.

entrer à l'hôpital du Val de Grâce à Paris ; il y mourut le 19 juin suivant, dans les sentiments de religion, de soumission à la volonté de Dieu, qui avaient été ceux de toute sa vie. Aux termes du certificat médical relatif aux circonstances du décès, le médecin-inspecteur Collomb est décédé des suites de maladies contractées et aggravées pendant la guerre. C'est pourquoi son nom figure parmi ceux des Officiers Généraux morts pour la France à l'occasion de la grande guerre, dont la liste sera gravée sur le monument qui doit être élevé dans l'église des Invalides.

* * *

Cette existence accomplie pour la plus grande partie hors de France, presque toujours loin de la terre natale, n'avait pas détourné le docteur Collomb de son pays d'origine, au contraire. Il était demeuré très attaché à la Savoie, où il retrouvait sa mère, du moins pendant les premières années de sa carrière, puis les siens, presque tous disparus avant lui. Il aimait à rencontrer au loin des compatriotes savoyards ; c'est ainsi qu'il avait rencontré au Soudan le commandant Richard, de l'artillerie coloniale, originaire de Montmélian (1), et le capitaine Baud, de l'infanterie coloniale, originaire d'Annecy (2), qui tous deux accomplirent en Afrique Occidentale les principales étapes de leur carrière. Dans sa parenté même, il avait trouvé une amitié solide et de l'ordre le plus élevé. Le docteur Collomb était en effet, par son père, le cousin germain de Monseigneur Jalabert — son cadet de cinq ans seulement — le prêtre admirable, le grand évêque de Sénégal, qui lutta et travailla de toutes ses forces, à la Guyane et en Afrique, pendant quarante ans pour Dieu et pour la France, et qui disparut trop tôt, enseveli dans la catastrophe d'un navire en route pour Dakar le 12 janvier 1920 (3).

(1) Joachim Richard, né à Montmélian en 1855, Elève de l'Ecole Polytechnique, Colonel d'Artillerie Coloniale, Officier de la Légion d'honneur, mort sur le front, à l'hôpital de Dunkerque, le 18 décembre 1914.

(2) Joseph Baud, né à Annecy en 1864, élève de Saint-Cyr, capitaine d'Infanterie Coloniale ; fut le plus jeune officier de la Légion d'honneur de son temps ; mort en 1904. Explorateur de l'hinterland du Dahomey et de la boucle du Niger, Le Capitaine Baud occupe un rang très honorable parmi les premiers conquérants et explorateurs de notre domaine africain. Sa famille et ses concitoyens, ses amis et ses compagnons d'armes, attendent encore que sa ville natale donne à sa mémoire le souvenir auquel elle a droit.

(3) Voir le livre « Mgr Hyacinthe Jalabert » par Marthe Ponet-Bordeaux, Beauchesne, éditeur, Paris, 1924.

Le missionnaire et le soldat se rencontrèrent souvent en Afrique.

C'est en Savoie que le docteur Collomb avait trouvé la compagne de sa vie, celle qui devait le suivre hors de France, sans souci de la rigueur du climat, du manque de confort et des risques d'une maternité suivie d'éducation d'enfants dans des conditions particulièrement ingrates. Il avait épousé, à Bonneville, le 12 mai 1896, mademoiselle Hélène Fontaine, fille de M. Fontaine, ingénieur des Ponts et Chaussées, d'une famille originaire de Magland. A cette solennité avaient assisté le colonel Archinard, dans tout l'éclat de la renommée acquise au cours de ses campagnes au Soudan, le capitaine Marchand qui devait s'embarquer quelques semaines plus tard comme chef de la mission Congo-Nil qui allait illustrer son nom, le capitaine Baud, en instance lui aussi de départ pour le Dahomey et le Gourma. Le docteur Collomb avait alors 41 ans ; il était médecin principal des colonies. De cette union naquirent deux enfants, un fils et une fille, qui vinrent au monde l'un à Saïgon et l'autre à Nouméa.

Le docteur Collomb et sa famille passaient tous leurs congés en Savoie, partageant leur temps entre Chambéry, Flumet et Bonneville. Dans sa ville natale, le docteur était toujours accueilli avec empressement et avec joie par ses cousins de la famille Longue-Jarre. Il eut aussi des amitiés de carrière solides et précieuses, au premier rang desquelles il faut citer celles qui l'unissaient au sous-intendant militaire Guyho et au docteur Lorion. Une véritable intimité familiale unissait Monseigneur Jalabert, le sous-intendant Guyho et le docteur Collomb, tous trois vétérans de l'Afrique Occidentale.

Très instruit, affable, bienveillant, causant volontiers dans l'intimité et faisant profiter les autres de son expérience exceptionnelle, le docteur Collomb faisait illusion aux siens sur sa vigueur physique et sur son état de santé. Dans le courant de l'année 1918, comme on l'a vu, il fut très éprouvé par la grippe, et l'on peut dire qu'il ne se remit pas de cette épreuve. Au mois de janvier 1920 la mort de Monseigneur Jalabert l'impressionna et l'attrista profondément. Cinq mois plus tard, il suivait le grand évêque dans la tombe. Il mourut le 19 juin. Il avait accompli quarante-quatre ans et demi de service effectif, dont trente-deux ans et demi de campagne sur lesquelles quatorze campagnes de guerre ; il comptait, suivant le

décompte réglementaire, quatre-vingt douze annuités de service ; il était titulaire de la Médaille Coloniale avec agrafe « Sénégal et Soudan », des médailles commémoratives du Tonkin et de Madagascar, et de plusieurs Ordres Coloniaux. Il avait reçu en 1917 la Médaille d'Or des épidémies pour ses services pendant les premières années de la guerre.

Les obsèques du Médecin-Inspecteur Collomb furent célébrées le 24 juin (1) ; elles furent solennelles. Le général Mazilier, commandant le corps d'armée colonial, représentait le Ministre de la guerre. De nombreux officiers généraux, les médecins inspecteurs généraux et médecins-inspecteurs Kermorgant, Grall, Gouzien, Chevalier, Prinnet, Calmette, etc., des intendants, des médecins civils, un nombreux clergé en tête duquel le R. P. Brothier, l'ami de Mgr Jalabert et le continuateur de son œuvre, y assistaient. La Société philanthropique savoisienne de Paris était représentée par une délégation, conduite par son président.

Le médecin-inspecteur Camail, des troupes coloniales, prit le premier la parole et salua, dans le docteur Collomb, celui qui, dans les situations les plus difficiles, « a toujours été l'homme de devoir, le chef énergique, mais aussi l'ami bienveillant et sûr aux sages conseils duquel nous nous plaisions à « faire appel ».

Le général Archinard prit ensuite la parole pour adresser au docteur Collomb, au milieu d'une émotion profonde, un dernier adieu. Je regardais, dit-il, comme « de mon devoir « de rendre un spécial hommage à mon vieil ami et collaborateur, en pensant à tous ceux auxquels je l'ai vu prodiguer ses « soins, à tous ces blessés de nos guerres coloniales, à tous ces « braves qui luttèrent contre les terribles maladies des premières années de notre occupation en Cochinchine et au « Soudan, avec la même énergie qu'ils mettaient à combattre « autour du drapeau. Auprès d'eux le docteur Collomb oubliait sa propre fatigue, oubliait même la maladie qui parfois l'étreignait aussi. »

Le général rappela ensuite la longue carrière de Collomb et signala qu'une haute récompense, la Croix de Grand Officier de la Légion d'honneur, pour laquelle il était proposé, devait couronner cette existence consacrée au service du pays. Si-

(1) Pour permettre au jeune fils du docteur Collomb de poursuivre les épreuves écrites de l'admission à l'École navale, l'Administration du Val de Grâce conserva le corps pendant cinq jours en chapelle ardente.

gnalant à la fois la valeur professionnelle et le dévouement du docteur, il s'exprima ainsi :

« Au Soudan notamment il a empêché autrefois nos faibles
« effectifs de se fondre sous l'action du typhus, des accès per-
« nicieux et de la fièvre hématurique, alors que le traitement
« de cette dernière était tout à créer.

« En Indochine il était légendaire comme chirurgien, et,
« à l'hôpital de Saïgon, c'était toujours lui qui opérait les
« abcès du foie. Partout il a eu la réputation d'avoir pour les
« malades quels qu'ils fussent le même dévouement et la
« même inlassable sollicitude.

« Les noirs qui le voyaient, les jours de combat, leur prodi-
« guer des soins, le regardaient comme un demi-dieu, et les
« blancs l'estimaient, malgré sa modestie, comme un praticien
« des plus habiles, un grand savant et un bon médecin entre
« les mains de qui ils s'abandonnaient avec confiance.

« Tout dernièrement c'est lui qu'on envoyait en Algérie
« et dans les camps du midi faire des enquêtes et chercher des
« remèdes lors des grandes mortalités contre les indigènes,
« malgaches, somalis, anamites et sénégalais. »

Et le général Archinard, dominant avec peine son émotion, terminait par cet adieu suprême :

« Mon cher docteur, merci pour tout le bien que vous avez
« fait. Gloire à vous ! Car vous avez bien servi votre pays
« jusqu'au bout de vos forces et de toute votre âme ; et vous
« avez été l'un des artisans passionnés de la victoire. La sym-
« pathie, l'affection, l'estime de tous ceux qui vous ont vu à
« l'œuvre feront l'orgueil de vos enfants. Puissent-ils, ainsi
« que votre noble et courageuse compagne, y trouver quelque
« réconfort au fond de leur immense douleur.

« Mon cher Collomb, adieu ! »

Le corps du docteur Collomb fut ensuite transporté à Bonneville, où il repose dans le caveau de la famille.

* * *

Pour faire connaître, comme il conviendrait, le docteur Collomb, il faudrait rapporter, à côté des appréciations officielles, le témoignage de quelques-uns de ceux qui l'ont vu et connu de plus près. Pour ne pas trop allonger ce récit, nous nous bornerons à citer ici quelques extraits d'une note du Sous-Intendant Militaire Cruchet, de l'Armée coloniale ; ils se rapportent aux campagnes du Soudan.

« Les médecins des troupes coloniales ont, au plus haut
« degré, le sentiment de la conscience professionnelle et nul,
« plus que le docteur Collomb, ne montra jusqu'où peut pousser le dévouement.

« Au Soudan, pendant les campagnes 1890-91-92, il fut
« toujours sur la brèche, soit en colonne, soit en garnison.

« A Kayes, pendant la colonne Humbert, il avait à assurer
« seul un service qui aurait eu raison d'une âme moins trempée que la sienne. A 7 heures, il passait la visite à l'ambulance de la garnison, montait ensuite à cheval pour se rendre à l'hôpital distant de 2 kilomètres. Cette visite terminée, il remontait à cheval et faisait 12 kilomètres pour aller à Médine, où il examinait les malades de la garnison. Ce devoir accompli, il reprenait son cheval et se rendait au camp de Lontou, près des chutes du Felou. Après cette dernière visite il déjeunait, et vers trois heures, faisait le même trajet en sens inverse, avec arrêt pour la contre-visite à Médine et à l'hôpital. Tout cela, par une température de 40 degrés.

« La nuit son palefrenier et son cheval couchaient à sa porte, de façon à pouvoir répondre sans retard à un appel téléphonique qui lui aurait signalé un malade grave à l'hôpital.

« Seul, l'officier qui habitait la chambre voisine de celle du docteur Collomb, aurait pu dire combien de fois, la nuit, celui-ci se levait, soit pour se rendre compte de l'état d'un malade, soit pour frapper lui-même à l'unique machine Carré dont il disposait, une carafe d'eau, dont il portait un verre, un seul petit verre, à un dysentérique qui lui réclamait avec insistance une quantité plus grande de ce breuvage apaisant. C'est assez, disait le docteur ; dans deux heures, si vous êtes sage, je vous en apporterai un autre. Ni la fatigue, ni le sommeil provoqué par ce surmenage, n'empêchaient le docteur de se lever encore pour apporter au malade le verre d'eau attendu avec une impatience fébrile. Et jamais, dans la journée, on n'entendait le docteur Collomb faire la moindre allusion aux dérangements survenus pendant la nuit.

« Il considérait ses blessés et ses malades, comme une chose sacrée, dont il avait la responsabilité, et tout le monde, y compris ses chefs, devait s'incliner quand il réclamait une chose pouvant leur être nécessaire. »

En 1890, après une rencontre avec l'ennemi qui avait été

vive et chaude, le convoi de blessés suivait la colonne et arriva au village où le campement avait été fixé, après l'installation des troupes. Sur cet emplacement, il n'y avait qu'un seul bouquet d'arbres, et l'officier chargé du campement y avait fait placer, selon la coutume, la tente du Colonel chef de la colonne, et celle de l'Etat-Major.

« A qui sont ces tentes, dit le docteur Collomb, qui était « bien fixé à ce sujet ? Au colonel et au chef d'Etat-Major. — « Enlevez-les. Personne naturellement n'exécuta cet ordre « antihierarchique. Ce que voyant, le docteur demande où est « le colonel, va le trouver et lui dit : « Mon Colonel, votre chef « d'Etat-Major a fait mettre sa tente et la vôtre au seul « endroit où il y ait un peu d'ombre. Cet emplacement revient « à mes blessés et je ne les soignerai pas tant qu'ils n'y seront « pas installés. » Le Colonel, qui avait pour son médecin-major autant d'estime que d'amitié, se borna à sourire en « répondant : « Ne vous fâchez pas, Collomb, nous allons démé- « nager »; et il donna des ordres pour que sa tente et celle du « chef d'Etat-Major fussent déplacées. Les blessés purent « être installés à l'endroit ombragé que réclamait pour eux « leur médecin, lequel, quoiqu'il ait dit, les aurait bien soi- « gnés tout de même. »

* * *

Il semble maintenant possible, à la lumière des faits, des témoignages recueillis, des notes obtenues au cours de sa vie militaire, de porter un jugement d'ensemble sur le docteur Collomb et sur la carrière qu'il a remplie. L'impression qui se dégage de cet examen et qui domine toutes les autres appréciations, c'est que Collomb fut, dans sa partie, un homme complet, qu'il sut être, autant par son travail et sa volonté que par ses dons naturels, l'homme qu'il fallait être dans toutes les circonstances qu'il traversa. Soldat, médecin, colonial, organisateur et administrateur, il fut tout cela à la fois, à un degré qui étonne et qui se mesure aux éloges qui lui furent partout décernés.

Soldat dans l'âme, il le fut toute sa vie, modèle de discipline et de devoir. Mais ce fut surtout au cours de ses campagnes soudanaises qu'il se révéla tout entier. Dans les grades et les emplois subalternes qu'il occupait alors, vivant de la vie des capitaines et des lieutenants, prenant sa part des fatigues, toujours présent au combat, ne connaissant ni trêve ni repos

tant qu'il pouvait être utile, il fut un exemple et un réconfort pour ceux qui l'entouraient.

Médecin, il eut la passion de l'être dans toutes les branches de cette profession complexe. Après des débuts difficiles, nous voyons le docteur Collomb s'élever et se former progressivement, s'affirmer comme praticien, comme hygiéniste, comme chirurgien opérateur, méritant et obtenant partout une entière confiance.

Colonial, certes, il voulut l'être, à la fois par goût et par devoir ; il servit en Afrique et en Asie avec un égal succès, s'intéressant aux populations du pays, à leurs mœurs et coutumes, se passionnant pour l'étude des maladies spéciales à chaque pays et pour la recherche des moyens de guérison, toujours prêt à rejoindre un nouveau poste, ne différant jamais un départ, prolongeant plusieurs fois son séjour au-delà de la règle, dans les colonies au plus dur climat.

Organisateur et administrateur, il se révéla aussi dans ce domaine ; partout son initiative, son jugement clair et sûr, son autorité, son ingéniosité, furent mis en évidence et appréciés.

Au-dessus de tout cela, dominant et inspirant toutes ces aptitudes et toutes ces valeurs réunies, apparaissent les qualités de l'homme : le sentiment du devoir et le dévouement. Ce sont les bases de son tempérament et de son caractère ; il a pratiqué ces vertus sans limite. Le docteur Collomb fut une belle conscience et un grand cœur ; tous ceux qui l'ont connu, tous ceux qui l'ont vu à l'œuvre, sont d'accord pour lui rendre un respectueux et solennel hommage. Il a fait honneur aux siens, à l'armée, à la Savoie son pays d'origine.

Notre vieille et chère province a donné, à toutes les époques, des hommes d'intelligence, des gens de cœur, des hommes de devoir ; elle a fourni au pays bien des dévouements ; elle a mis au jour des caractères. Parmi tous ses fils dont elle garde le souvenir, il en est peu qui l'aient honorée à un degré pareil à celui-là.

Général P.-E. BORDEAUX.

Campagnes du Médecin-Inspecteur J.-M. COLLOMB

« Provençale »	du 12 décemb. 1867 au 19 janvier 1877.	« Provençale »	du 26 juillet 1879 au 19 septemb. 1879
Cochinchine	du 20 janvier 1877 au 25 avril 1879.	Cochinchine	du 20 sept. 1879 au 7 janvier 1880.

« Du Couëdic »	du 8 janvier 1880.	Soudan français	du 27 juin 1891
Tonkin (guerre)	au 23 mars 1880.	Soudan français	au 18 juillet 1891.
Cochinchine	du 24 mars 1880	Soudan français	du 20 sept. 1891
	au 9 février 1883.		au 20 nov. 1891.
Sénégal	du 17 sept. 1883	Soudan français	du 21 novemb. 1891
	au 17 nov. 1883.	(guerre)	au 22 mai 1892.
Haut-Sénégal et	du 18 nov. 1883	Soudan français	du 23 mai 1892
Niger (guerre)	au 15 juin 1884.		au 10 nov. 1892.
Haut-Sénégal et	du 16 juin 1884	Soudan français	du 11 nov. 1892
Niger	au 20 octobre 1884.	(guerre)	au 11 juillet 1893.
Haut-Sénégal et	du 21 octobre 1884	Soudan français	du 12 juillet 1893
et Niger (guerre)	au 10 avril 1885.		au 17 juillet 1893
« Pique » Mada-	du 13 janvier 1886	Soudan français	du 5 décemb. 1893
agascar (guerre)	au 13 mars 1886	(guerre)	au 1 ^{er} juin 1894.
« Pique » Mada-	du 14 mars 1886	Soudan français	du 2 juin 1894.
agascar.	au 17 juin 1886.		au 17 novemb. 1894
« Romanche »	du 18 juin 1886	Service à la mer	du 18 janvier 1896
Madagascar	au 29 octobre 1886.	(guerre)	au 17 avril 1896.
« Dordogne »	du 30 octobre 1886	Cochinchine	du 16 août 1896
Madagascar	au 25 avril 1888.		au 20 octob. 1900
Soudan français	du 5 octobre 1888	Dahomey	du 10 décemb. 1901
	au 9 février 1889.	(guerre)	au 17 décemb. 1902.
Soudan français	du 10 février 1889	Nouvelle-Calé-	du 29 nov. 1903
(guerre)	au 12 juin 1889.	donie	au 4 mai 1906.
Soudan français	du 13 juin 1889	Tonkin (guerre)	du 3 février 1907
	au 14 février 1890.		au 8 avril 1909.
Soudan français	du 15 février 1890	Afrique Occid.	du 11 janvier 1913
(guerre)	au 2 juillet 1890.		au 29 avril 1915.
Soudan français	du 3 juillet 1890	Contre l'Allema-	du 30 avril 1915
	au 9 décembre 1890	gne	au 1 ^{er} mars 1917.
Soudan français	du 10 décemb. 1890	Contre l'Allema-	du 20 août 1917
(guerre)	au 26 juin 1891	gne	au 14 juillet 1919

NOTES LINGUISTIQUES

Sur la charte de fondation de l'Abbaye de Hautecombe

En dépouillant les vieilles chartes savoisiennes pour en étudier le vocabulaire, je me suis arrêté sur l'une d'elles, qu'on attribue au XII^e siècle. Non seulement les fêtes projetées à Aix-les-Bains pour le mois d'août lui donnaient dans mon esprit comme un nouvel attrait dû à l'actualité, mais encore la rédaction de la phrase initiale n'a pas laissé de retenir mon attention. Il s'agit de la charte de fondation de l'Abbaye de Hautecombe.

L'original a disparu. Nous possédons seulement une copie

très postérieure, que Delbene a insérée dans l'ouvrage intitulé : *Alphonsi Delbenei... abbatibus Altæcombæ, de familie cisterciæ Altæcombæ origine...* (Chambéry, Claude Pomar, M. D. XCIII) (1).

Cet important document est analysé dans le *Regeste genevois*, n° 275. (2).

Les auteurs renvoient à GUICHENON, *Savoie*, Pr. p. 31.

Le texte intégral est reproduit dans l'*Histoire de l'Abbaye d'Hautecombe*, par Claudius Blanchard (3).

Cette charte de donation n'est pas datée. On croit pouvoir la faire remonter jusqu'à l'une des années comprises entre 1125 et 1144.

Le début, ai-je dit, est fait pour éveiller l'attention : « Ego Amedeus Comes de Savoja... »

Cette forme *Savoja*, intercalée dans ce texte latin du XIII^e siècle, ne semble-t-elle pas étrange ? Est-elle unique ? De quelle manière l'expliquer ?

Au premier abord, la locution *de Savoja* paraît insolite. Tel érudit, mis en présence de ce texte isolé, le regarderait volontiers comme suspect.

Mais, pour peu qu'on examine les textes contemporains, on s'aperçoit que la forme donnée par cette charte de fondation n'est pas exceptionnelle. (Toutefois, comme il est naturel, la forme latine prévaut dans une foule de documents postérieurs (4). On ne saurait donc inférer de cet emploi que la charte signalée n'est pas authentique. Sinon cet argument pourrait être invoqué contre plusieurs autres. Pareille suspicion serait-elle légitime ?

A priori si *de Savoja* était un exemple unique, on hésiterait fort à l'attribuer, pour cette simple raison, à un faussaire. Comment celui-ci n'aurait-il pas évité de donner, dès le début, à son invention une allure suspecte ? Il n'eût point dérogé à un usage constant, qu'il devait connaître. Je ne crois pas non

(1) Petit in-4° de 19 feuillets non chiffrés. Un exemplaire est conservé à la Bibliothèque de Grenoble.

(2) *Regeste genevois*, p. 79. On sait que Delbene, ami de Ronsard, fut abbé de Hautecombe avant d'être élevé au siège épiscopal d'Albi.

(3) Voir le document n° 3. A défaut du tirage à part, se reporter aux *Mémoires de l'Académie de Savoie*, 3^e série, tome I^{er}, p. 542 ; Chambéry, 1875.

(4) Un exemple, entre cent, pourra suffire. En 1236, l'építaphe de Béatrix de Genève, femme de Thomas, comte de Savoie, ensevelie dans l'église même de Hautecombe, porte : *Sabaudie comitissa*. (Cf. *Regeste genevois*, n° 693, p. 183). — Le *Regeste* renvoie à la *Chronique de Hautecombe*, dans *Historia patriæ Monumenta, Script.*, I, 673, ainsi qu'à diverses autres sources.

plus à quelque fantaisie du copiste postérieur. Elle serait peu digne d'un érudit tel que Delbene.

Reste à expliquer la présence de cette locution *de Savoja* dans la charte originale, du XII^e siècle.

Cette forme romane est-elle une transcription approximative de la prononciation vulgaire en Savoie, à cette époque ? Est-ce un italianisme ? En tout cas, pourquoi le scribe n'a-t-il pas eu recours au terme latin usuel ?

Je me contente de poser la question. Je la sou mets aux spécialistes, par exemple au très érudit archiviste M. Gabriel Pérouse, qui prépare, me dit-on, un travail approfondi sur l'abbaye de Hautecombe.

Il ne sera pas inutile, en attendant, de jeter un coup d'œil rapide sur les continuateurs de *Sapaudia* > *Sabaudia* (et leurs dérivés) qu'on a relevés dans les chartes savoisiennes du XI^e et du XII^e siècle.

1022. — In agro *Savogensi* (5).

1036. — In pago *Savogense* (6).

1111. — Apud *Savogiam* (7).

1125. — Comes *de Savoja* (8).

1167. — *Savoiæ* comes (9).

1170. — Comes *de Savoia* (10).

(5) Cf. entre autres références, J. DESSAIX, *La Savoie historique....*, I, 265. Je renvoie à cet ouvrage de vulgarisation parce qu'il est plus facile de le consulter en Savoie que les *Historiae patriae Monumenta*.

(6) D'après Guichenon. Cf. L. MENABREA, ainsi commenté par J. DESSAIX I, 266 : « A cette époque, la Savoie se réduit approximativement à ce qui fut l'ancien décanat de ce nom, soumis à l'autorité temporelle et ecclésiastique des évêques de Grenoble. Descendue à un des derniers degrés des fractions territoriales, nous allons bientôt la voir s'étendre de nouveau et imposer encore son nom aux provinces qui s'étaient, pour ainsi dire, soustraites à sa domination. »

Si la fin de cette phrase ne rend pas très exactement compte des faits, il n'en est pas moins vrai que, pour un linguiste, les vicissitudes de la Savoie pourraient tenir comme en raccourci dans le cadre d'une étude toponymique partant de la *Sapaudia* primitive, reconstituée par M. Camille Jullian à la suite de Léon Ménabréa, pour expliquer, comme J. Dessaix a tenté de le faire, les transformations et l'histoire de ce nom à travers les âges et les régions.

J'ajoute que, suivant J. Dessaix, *ibid.* p. 103, c'est au temps de Charlemagne que « la *Sabaudia* modifie son nom en celui de *Saboia*. » Notons que, dans les *Serments de Strasbourg* (842), le *p* intervocalique est déjà tombé au *v* : *sapere* > *savir*. Mais la graphie des clercs a dû rester longtemps en retard sur la prononciation usuelle. Cette fidélité à l'archaïsme a pu être plus prononcée en Savoie qu'ailleurs.

(7) J. DESSAIX, *ibid.*, I, 265.

(8) GUICHENON, *Savoie, Preuves*, p. 31.— Or je constate que, plus loin, dans le même ouvrage, p. 36, le comte Amédée est dit : comes *Sabaudia*.

(9) et (10). *Ibid.*, p. 42.

Il serait fastidieux de pousser plus loin cette énumération. Je compte approfondir ailleurs les diverses questions de phonétique et de graphie que suggèrent les documents savoisiens du XI^e au XIV^e siècle.

J. Dessaix, dont l'ouvrage, diffus et hâtif, vaut cependant un peu mieux que la réputation dont il jouit auprès des critiques, constate, d'après l'examen des chartes de cette époque, « qu'il s'était établi une étrange confusion dans les désignations des circonscriptions territoriales » (11).

« C'était là, continue-t-il, une conséquence de l'anarchie féodale, où les seigneurs, affranchis de l'autorité royale, brisaient et bouleversaient l'ordre des choses établi, et acceptaient ainsi les expressions reçues *dans le langage vulgaire*, en en modifiant le sens. »

Cette anarchie, nous la retrouvons également, en Savoie comme ailleurs, dans la rédaction des chartes (12).

J. DÉSORMAUX.

(11) J. DESSAIX, *op. cit.*, I, 180.

(12) Une dernière remarque, pour ne pas abuser. — Dans les chartes savoyennes des XII^e-XIII^e siècles, le rapport de détermination que nous rendons actuellement par *de* (comte *de Savoie*) est exprimé de quatre façons distinctes :

- a) comes *Sabaudia* (soit : le génitif du nom latin désignant la région) ;
- b) comes *maurianensis* (soit : l'adjectif correspondant) ;
- c) comes *de Savoia* (soit : le nom de pays précédé, comme actuellement, de la préposition *de*) ;
- d) marchio *in Ytalia* (soit le nom de pays précédé de la préposition *in*). A l'origine, le sens de ces deux locutions : marchio *de* ou *in Italia* a dû être quelque peu différent. Toutefois on relève indistinctement : marchio *in Italia*, marchio *de Italia*, et aussi marchio *Italiæ*.

Botanique et Dialectologie Savoisienne

Les anciens répertoires où l'on peut trouver des remarques intéressantes sur la lexicologie savoisienne sont peu nombreux. Je n'en suis que plus reconnaissant à M. Antoine THOMAS de m'avoir fait connaître une source de renseignements curieux. Sans l'obligeance de l'éminent membre de l'Institut, j'aurais toujours ignoré sans doute l'ouvrage qu'il a bien voulu signaler à mon attention. Je m'empresse de l'ajouter au chapitre de ma *Bibliographie des Parlers de Savoie* intitulé : « Etudes et Sources d'études lexicographiques. »

Il s'agit d'un *Catalogus plantarum*, publié à Zurich, en

1542, par Conrad Gessner. Certes le nom de ce grand humaniste est encore honoré par les érudits qui se passionnent pour les travaux de la Renaissance : ils ne sauraient oublier que Conrad Gessner a donné le premier grand recueil de bibliographie : *Bibliothèque Universelle* (Zurich, 1545-1548), vaste répertoire « renfermant tous les titres des livres alors connus, grecs, hébreux, latins, avec des jugements, des sommaires, des spécimens, etc. »

C'est dans un autre ouvrage du même savant qu'on aurait pu, semble-t-il, découvrir des observations concernant le dialecte savoyard. Je veux parler de son *Mithridates, de differentiis linguarum*, « contenant des notices sur 130 langues anciennes ou modernes ». Il y aurait lieu de dépouiller cette œuvre immense, ainsi que l'*Histoire des animaux*, qui valut à Conrad Gessner le surnom glorieux de Pline de l'Allemagne. En attendant, voici les remarques tirées du *Catalogus plantarum* et communiquées par M. Antoine Thomas, à titre de « sabaudismes ».

Page 12-13 : BLITUM... *du blit, breyon* apud Sabaudos. Cf.

Ibid : BOTRYS, Pijmen, Sabaudis *la migraine*.

Page 14-15 : BUNIAS, rapus, *Rave ronde de Savoye*, ou de Limosin.

Page 28-29 : DIAPYRON, Pate du Lyon. Apud Allobroges *marsieure et delorbe*.

Page 36-37 : GENTIANA : Hujus genus maximum Sabaudi vocant *verlache*, minimum autem *du peret*.

Page 96-97 : PULMONARIA : *Marsieure* apud Antuates (sic) et Allobroges, *Pate de lyon, massijlle* (sic).

A ces extraits, M. A. THOMAS veut bien ajouter les observations suivantes :

L. à Quercu (L. Duchesne), dans son opuscule publié à Paris en 1544 et intitulé : *In Ruellium de Stirpibus Epitome* etc., a utilisé Gessner, mais en supprimant les indications géographiques. Par exemple, p. 17 : « BOTRYS, du pyemen, ou pigmen, quibusdam *la migraine* » ; p. 16 : « BLITUM, blette rouge, ou espinard, TOURGO, du *blit, breyon* » ; p. 36 : « GENTIANA, gentienne, *verlache* ou *peret* ».

M. A. THOMAS termine sur cette appréciation : « Il ne faut pas exagérer l'importance du *Catalogus* de Conrad Gessner, mais il est bon qu'on sache qu'il existe. »

On le saura donc en Savoie, grâce à l'un des maîtres de la linguistique et de la philologie. Nous le prions d'agréer de nouveau nos respectueux remerciements.

J. DÉSORMAUX.

Glanes archéologiques à *Boutae*

A. En juin-juillet 1926, le lotissement de la grande parcelle 401 vendue par son propriétaire, M. A. Crolard, avait nécessité des travaux de canalisation pour un égout courant sous une nouvelle et large avenue que borderont des maisons dans un avenir prochain. Son tracé traversait obliquement la parcelle de l'ouest à l'est, depuis l'avenue des Romains jusqu'au chemin rural 9, soit sur une longueur de près de 200 m. Obligé par un ouvrier, employé de la ville, je me rendis sur les lieux, alors que les travaux de creusement étaient déjà à moitié achevés. J'ai pu constater cependant que la profonde tranchée avait coupé, sous l'invariable couche de tuiles romaines, c'est-à-dire de 0 m. 40 à 1 m. 50 de profondeur, des murs, des chambres à pavement, deux hypocaustes, plusieurs cailloutis de rues allant du nord-ouest au sud-est, dont une, large de trois mètres, devait d'une part aboutir à la voie centrale, de l'autre, rejoignait la portion découverte sous le chemin Reignier, entre les cotes 8 et 9 (v. R. S. 1914, 163, plan G), un puits en pierres sèches avec, à proximité, le fragment d'une pierre d'évier semi-circulaire en calcaire blanc et des meules de moulin en lave ; puis, des espaces nus de jardins ou de cours.

Les ouvriers ont exhumé et gardé des monnaies, des fragments de vases rouges à reliefs et divers autres objets perdus pour l'étude, entre autres une boucle d'oreille en or, petite plaque circulaire du métal estampé en forme de fleur à pétales avec rubis au centre, etc.

Sont entrés en ma possession, par voie d'achat ou de donation (1) : 1° Un fragment de bronze long de 0 m. 13, trouvé à 0 m. 65 de profondeur à l'extrémité est de la tranchée et

(1) Je me fais un plaisir d'offrir toutes mes trouvailles au musée d'Annecy. Le dessin des figures est encore dû ici à la gracieuse collaboration de M. Le Roux.

représentant l'auriculaire légèrement courbé d'une main droite appartenant à une statue de grandeur plus que nature, celle d'un empereur ou d'un haut fonctionnaire, avec une partie de la paume et de la naissance de l'annulaire ; la join-

Pl. I.



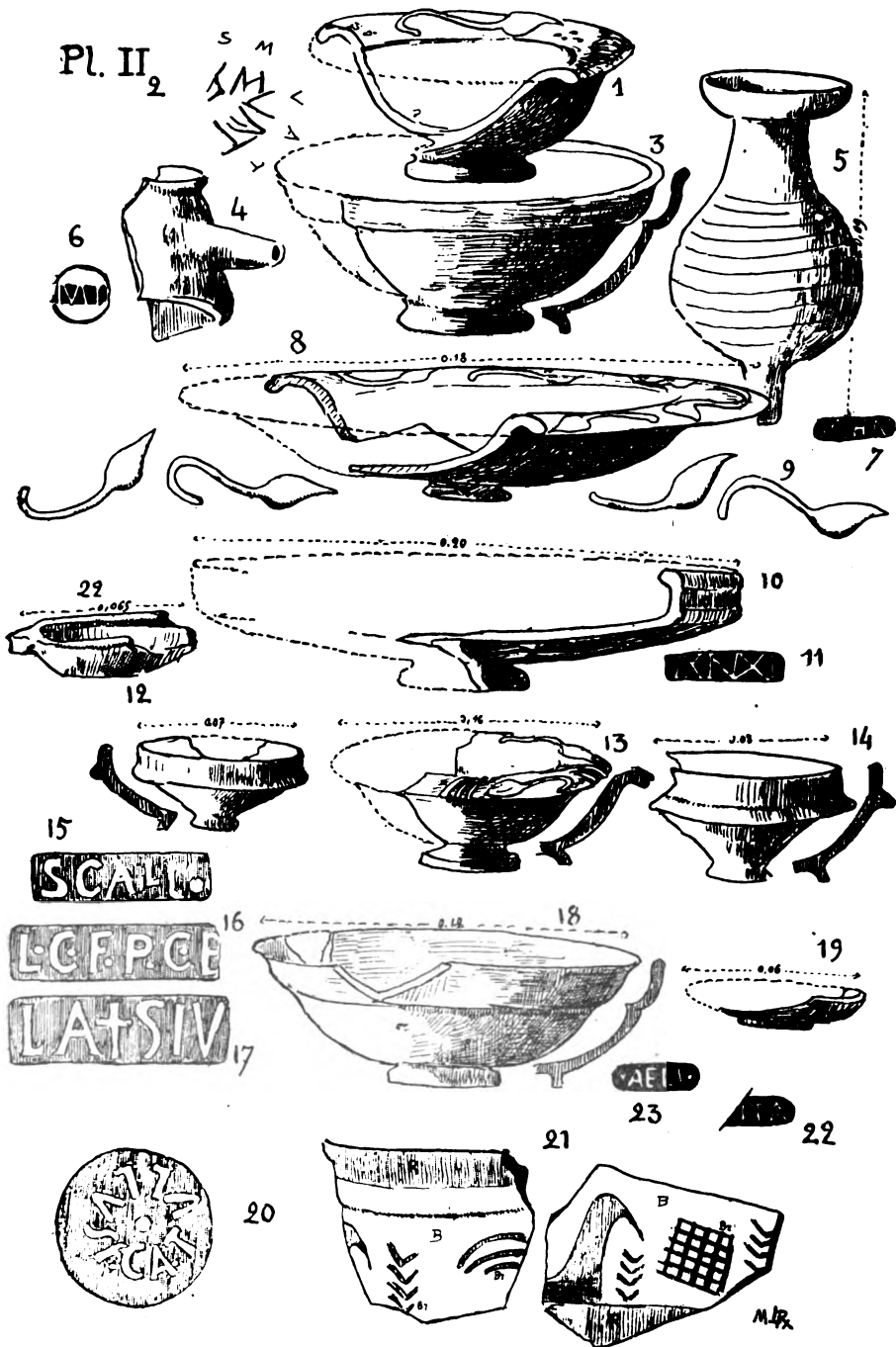
ture des phalanges y est indiquée par trois traits parallèles gravés au burin. La paume et les autres doigts semblent avoir été violemment brisés lors de la destruction de cette statue arrivée probablement sous Gallien, si l'on fait état d'une monnaie de ce prince trouvée à côté et au même niveau, le revers représentant un soldat tenant une enseigne militaire avec LIBERAL (*itas*) AVG (*usti*) ; dans le champ, S (2) ; (Pl. I, *fig.* 1). 2°, la moitié d'une tasse rouge à feuilles de lierre ; le potier, tenant le fond du vase entre le pouce et le *medius* y a imprimé, fait assez fréquent, ses empreintes digitales ; puis, le propriétaire, sous le pied, a gravé, à l'aide d'une pointe, l'abrégé de ses trois noms SMVAT (Pl. II, *fig.* 1, 2) ; 3° figurine en terre rouge ordinaire représentant un animal malheureusement mutilé ; il manque la tête et les deux pattes de devant ; long. 0 m. 095, sans compter un reste de queue ; haut. 0 m. 07 en comptant les deux pattes restantes qui sont massives et presque cylindriques. Trois petits traits parallèles près de la tête font penser à la stylisation d'une crinière analogue à celle des mufles de lion dans les vases à déversoir. Le dos, à la naissance de la tête et de la queue est perforé de part en part ; deux autres trous simples au milieu du dos (Pl. I, *fig.* 9).

Un ouvrier fontainier, employé de la ville, M. Belleville, m'a remis enfin, l'ayant exhumé dans le travail d'une bouche d'eau opéré dans l'avenue des Romains en face de cette parcelle 401, un fond de vase noir au nom connu de CATVLLVS.F. la base de cette dernière lettre suivie d'un troisième point. (Pl. II, *fig.* 20.)

B. Dans les années 1915, RS. p. 59 ; 1916, p. 24 ; 1917, p. 101, j'avais fouillé avec mes propres et maigres moyens le fossé ou égout à ciel ouvert en bordure de la voie centrale qui longe encore presque parallèlement la limite des parcelles 401-401 bis. En juillet-août 1926, des travaux furent effectués dans l'angle O que fait cette limite avec l'avenue des Romains pour la construction d'une maison avec caves à fromages. A 9 m. de l'avenue et à 2 m. 15 de la limite fut creusée une aire de 23 m. de long sur 11 m. de large. La coupe de la voie a révélé que ses gros cailloux superficiels, restés longtemps apparents, ont été déchaussés et enlevés peu à peu par la culture d'où 0 m. 20 de terre végétale. Le cailloutis sous

(2) Sur les trouvailles d'autres débris de statues, v. *Boutae*, 44-50, 88, 189, 273.

jaçant qui les soutenait était agglutiné avec du mortier et formait une masse compacte et résistante d'un mètre d'épais-



seur. Le fossé, large toujours de 0 m. 80, avec sa direction légèrement oblique comme la voie par rapport à la limite, avait un fond de cailloutis d'alluvion aplani par la main de l'homme et recouvert du sable descendu de la voie.

Voici la liste des objets que j'ai recueillis entiers ou réduits à des fragments isolés dont j'ai pu reconstituer certaines parties, soit en examinant le sol moi-même soit en en triant les déblais. Ils gisaient à la profondeur d'un mètre à 1 m. 25 et ils paraissent la plupart appartenir à la fin du premier siècle et à la première moitié du second.

VASES A GLAÇURE ROUGE. Tasses et patères à feuilles de lierre anépigraphes, peut-être parce qu'elles servaient au culte (P. II, *fig.* 8, 9, 13). Fragment d'un bol rutène n° 30 de Déchelette ; haut. 0 m. 10 ; prof. 1 m. 10 (Pl. I, *fig.* 3) ; autre fragm. avec scène de chasse (*fig.* 4). Tasse à bord renflé marquée AELI. dans un cercle en lettres haut. de 0 m. 002 ; peinture rouge jaunâtre ; ne peut être que le rutène Aelius de la fin du premier siècle (Pl. II, 18, 23).

Fragment de fond de petite tasse marquée MI ou F. (Pl. II, *fig.* 6). Fond de petite tasse ; dans un cercle M. HN (Pl. II, 7).

Moitié de tasse au nom de VITA (lis), potier rutène déjà trouvé deux fois à Boutae, p. 133, 150 et dans les terrains contigus à ces fouilles. Fragment de très petite tasse rouge, diam. 0 m. 045 ; haut. 0 m. 03. (Pl. II, *fig.* 3, 22).

Fragm. de plat à bord incurvé pouvant bien avoir près de 0 m. 17 de diam. ; la glaçure a une teinte rougeâtre brune due à un défaut de cuisson ; cachet rectangulaire au centre d'un grand cercle de guillochis, IXNXI ; haut. des lettres 0 m. 004 ; cp. RS., 1916, 29-30 ; pourrait appartenir au premier tiers du troisième siècle (Pl. II, *fig.* 10, 11).

VASES DIVERS. Vases peints à décor d'oiseaux et d'arbres stylisés ; v. B. p. 417 ; RS., 1914, 153 ; 1916, 31 ; 1917, 105. (Pl. II, *fig.* 21). Moitié de grand bol à bandes blanches et rouges sans dessins ; prof. 1 m. 10.

Vases noirs ; v. RS, 1916, 33 ; 1917, 105. Fragm. de la partie supérieure d'un vase gobelet droit à côtes, pouvant avoir un diamètre d'orifice de 0 m. 065 ; sa surface était divisée en compartiments longitudinaux offrant comme décor des demi-cercles concentriques (Pl. I, *fig.* 5). Moitié de petite tasse, h. 0 m. 045 (Pl. II, *fig.* 14).

Moitié de panse d'un petit vase genre *guttus* en argile rou-

geâtre recouverte d'une peinture rouge, peut être un bibe-ron (*fig. 4*).

Moitié de tasse en argile rosée, à peinture rouge effacée, de même forme et de même hauteur que la tasse de la *fig. 14* (Pl. II, 12).

Petit vase en argile brunâtre, sorte d'amphore en miniature avec col évasé, ébréché peut-être à la place du bec, et pied cylindrique vertical destiné à s'emboîter debout dans un support de bois ou d'argile, à panse décorée de côtes parallèles semblant usées par la préhension de la pleine main ; haut. 0 m. 10, diam. de l'orifice, 0 m. 05 ; ép. visible 0 m. 005 ; devait probablement faire partie d'un humble service de table, peut être un vinaigrier (*fig. 5*). Comme il était rempli de cendres, il doit dater de la première moitié du III^e s. ; v. RS., 1916, 25 (*coupe*).

Moitié de panse d'un petit vase analogue, ép. de 0 m. 01 ; la panse, dans sa partie supérieure, est décorée de bandes en relief parallèles.

Fond de petite lampe nu de travail grossier ; petit diam. 0 m. 042 (*fig. 22*).

Fragm. d'anse plate de lagène marquée du graffiti XXVI.. (Pl. I, *fig. 15*) et d'une petite soucoupe en terre blancheâtre, diam. 0 m. 065 ; haut. 0 m. 01. (Pl. II, 19).

Amphore complète à anses rectangulaires, haut. 0 m. 83 ; trouvée couchée par les ouvriers à 1 m. 30 ; ne renfermait qu'un peu de sable ; elle a le galbe élégant du premier siècle avec un tour de panse de 0 m. 98.

Anse d'amphore ronde ; dans un cachet rectangulaire l. de 0 m. 045, h. 0 m. 01, SCA.... (Pl. II, *fig. 15*) ; cp. Allmer et Dissard, *Insc. de Lyon*, IV, p. 292-3.

Rebord de jatte marqué LA(TI)SIVS en belles lettres du II^e s., h. 0 m. 015 (v. plus bas) (Pl. II, 17).

POIDS en argile rouge, type A, soit tronc de pyramide droit à base carrée, h. 0 m. 105 ; sur la petite base, poinçon circulaire renfermant un X cantonné d'un rayon oblique (Pl. I, 10) ; sur un côté, graffiti inexpliqué ; pds avec quelques cassures supplées, 425 gr. soit une livre moyenne de 320 gr. et un triens ; cp. B. p. 452, nos 3 et 4. Un deuxième poids identique exhumé à cinq mètres du précédent, prof. 1 m. 20. Entre les deux, un autre, ébréché, au type du tronc de cône droit.

Débris de vases en verre fin ornés de rameaux et de cercles

concentriques ou de godrons, d'anses, etc. (Pl. I, *fig.* 6, 7, 8, 11, 12) ; fragm. de plaque de verre et de verre de vitre.

MÉTAL. Fibule, type à ressort et à arc avec un ingénieux système de renforcement ; l. 0 m. 055, haut. moyenne 0 m. 02. (Pl. I, *fig.* 2) ; clou d'ornement, l. 0 m. 045 ; clou de fer moyen à tête de br. en forme de losange ; anneau ; petite applique d'usage indéterminé, l. 0 m. 037 (Pl. I, 15, 17, 18). Un fort clou de fer de 0 m. 23, à section carrée pour charpente de toit. Petite charnière en fer.

En continuant les travaux, les ouvriers dégagèrent deux murs en direction nord-est-sud-ouest, parallèles à l'égout, mais toujours un peu obliques par rapport à la limite et d'autres perpendiculaires, l'espace étant trop restreint pour qu'un plan utile en soit donné.

Le premier, de 0 m. 65, était recouvert par une grande dalle brute longue de 1 m. 10. De chaque côté furent déterrés des squelettes enfouis à 1 m. 40. Au-delà, près de la tranchée sud-est, j'ai trouvé en place à 1 m. 20 un foyer de cuisine en pierres de molasse et, à côté, la lame d'un couteau en fer qui s'est émiettée et un ciseau, l. restante 0 m. 17, le tout au milieu d'un amas compact de cendres. Par-dessus, on avait jeté une couche d'argile d'où j'ai extrait les fragments du couvercle, orné d'un dauphin en relief, d'une lampe en argile rougeâtre à bec avec oreillettes (Pl. I, 16) ; une petite tige de bronze, brisée, pouvait avoir été l'aiguille qu'on fixait dans un des trois trous pour arrêter la mèche. Sur la couche d'argile précitée reposait un lit de mortier et de cailloux roulés, base du pavement de la dernière période, soit à 0 m. 40 du sol, sur lequel étaient tombées les tuiles éclatées par le feu, brisant un gros cuveau en argile grise et une grand vase en terre grossière, grise également et ornée, sur la panse, de lignes horizontales de petits rectangles en creux, donnant une suite de bâtonnets parallèles en relief faits à la roulette. A un mètre du foyer, trois monnaies de Nîmes au crocodile. Dans ce coin, deux squelettes ont encore été retirés du sol.

Le deuxième mur, plus éloigné du fossé que le précédent qui lui, le longeait, en était séparé par un sol d'hypocauste aux lits d'argile rougeâtre et de charbon ou de terre cendreuse, sans parler de deux ou trois tranchées à déblais de date moderne. Là furent recueillis une anse ronde d'amphore marquée L. C. F. P. C. E (Pl. II, 16). et un pied cylindrique d'amphore

ayant en graffito la lettre N, peut-être l'initiale de Narbo ou de Nemausus, du 1^{er} siècle, (Pl. I, 14).

C. La parcelle 415 a son angle nord-ouest limité par l'avenue des Romains qui a ici son point terminus et par le chemin rural 10 qui la borne : c'est là que doit s'élever la maison Poncet, occupant une surface de 13 m. 25 × 10 m. 80. Au cours du travail de creusement, M. Montmayeur, parent du propriétaire, a bien voulu sur place me fournir quelques indications.

Il fut démoli un mur coupant obliquement l'avenue et aboutissant à une aire pavée, à 0 m. 50, de gros cailloux ronds et paraissant avoir été exhumée en partie. Près du mur gisait un moellon de molasse, diam. 0 m. 30, rendu grossièrement hémisphérique et offrant sur sa face aplanie le dessin d'un fronton semi-circulaire entaillé au ciseau, peut être le dessus d'une stèle barbare. Trois squelettes furent découverts à 0 m. 65, la tête inclinée sur l'épaule vers différents points de l'orient suivant les saisons avec les fragments d'une grande tuile à rebord protégeant la tête et les pieds ; un autre squelette gisait à un mètre. Je n'ai pu me rendre compte de la position des bras, mais ces sépultures doivent certainement être rattachées à celles de la maison Lettraz, de la parcelle 385 séparée par l'avenue. Quelques clous seuls ont été remarqués, mais j'ai recueilli une petite perle en verre qui indique une origine barbare.

A une certaine place, quelques débris de poteries romaines furent mis au jour, entre autres les fragments d'une grande assiette grise et deux becs de jattes dont l'un, complet, offrait de chaque côté, les noms du fabricant G. ATISIVS-SABINVS qui prouvent que le surnom, trouvé jusqu'ici isolé à Boutae, doit être restitué à ce gentilice, ce personnage étant sans doute apparenté à L. Atisius Secundus, autre fabricant de terrines.

Ch. MARTEAUX.

Le Millénaire de Saint Bernard de Menthon

INAUGURATION DU MONUMENT COMMÉMORATIF

Cette cérémonie, émouvante dans sa simplicité, eut lieu à Menthon, le dimanche 17 octobre 1926, par une de ces rayonnantes après-midi d'automne qui ont tant de charme sur les bords du lac d'Annecy.

Le Président et les membres du Comité sont reçus au débarcadère par une délégation du Conseil municipal, à laquelle s'est joint M. le comte Henri de Menthon. M. le Maire, entouré de son Conseil, fait au Comité l'accueil le plus chaleureux.

La mairie, comme l'église, est toute pavoisée de drapeaux et d'oriflammes. La place du « Souvenir » offre l'aspect qui sied à cette « fête intime » : décoration sobre, d'un goût exquis.

Les discours, dont nous donnons le texte, ont été prononcés dans l'ordre suivant :

Discours de M. J. Désormaux, président du Comité du Millénaire.

Monsieur le Maire,
Messieurs les Membres du Comité,
Mesdames, Messieurs,

Au nom du Comité du Millénaire, j'ai le grand plaisir de remettre à la commune de Menthon, en le confiant à la sollicitude éclairée de M. le Maire, le *monument* destiné à glorifier un Savoyard illustre et à perpétuer le souvenir des fêtes grandioses célébrées, pendant les mois d'août et de septembre 1924, en l'honneur de saint Bernard de Menthon.

Qui de nous pourrait oublier la magnificence de cette évocation du Passé, le concours immense de spectateurs venus de toutes les vallées de la Savoie et des régions voisines, les applaudissements répétés des foules ravies, l'approbation, les félicitations unanimes des critiques et des lettrés ? Spectacle merveilleux, où tout contribuait à élever l'âme, en charmant l'oreille et les yeux : l'œuvre émouvante d'un « poète », inspi-

rée par l'un des plus attrayants *Mystères* du Moyen Age ; une phalange d'artistes au talent primesautier ; des chœurs, une musique de scène, d'une suavité toute mystique ; un décor enfin associant dans un rythme incomparable la grâce à la majesté ! Heures trop brèves de concorde et d'allégresse, d'enthousiasme et de recueillement !

Cette fête de l'Art était en même temps la fête du *Souvenir* ; celle aussi, pour beaucoup, de la vénération et de la reconnaissance. Il y avait mille ans, suivant une tradition discutée, mais admise par d'érudits historiens, il y avait mille ans qu'était né, aux flancs de ces verdoyants coteaux de Menthon, celui qui devait immortaliser ce nom, en devenant l'une des gloires les plus pures, les plus universellement admirées de la Savoie. Aussi bien, nulle dissonance : tous les spectateurs, quelles que fussent leur condition sociale, leur origine ou leurs croyances, oubliant leurs divergences politiques et religieuses, charmés d'une trêve si rare, furent heureux de s'unir pour exalter un insigne bienfaiteur de l'humanité.

Comment s'en étonner ? Au début de la seconde journée, dans le vieux *Mystère* du Moyen Age, le Meneur du Jeu proclamait déjà les services rendus par ce

« noble hospital
De Mont Jou : Au monde n'a tal
Plus nécessaire, ne mieulx faisant
A riche ne a pouvre passant. »

(Le *Mystère* de Saint Bernard de Menthon, vers 1893.)

Aujourd'hui, comme au milieu du XV^e siècle, comme il y a neuf cents ans, la mémoire de saint Bernard de Menthon doit être chère à quiconque, « riche ou pouvre », se dit « concitoyen, » sinon « de tout homme qui pense », du moins de tout homme qui souffre et qui va mourir. Voilà pourquoi le « héros des Alpes » n'a jamais rencontré de détracteurs, pourquoi d'éminents représentants de la Société des Nations ont uni leurs applaudissements à ceux des montagnards valdôtains, faucignerands ou tarins. Hommage solennel, bien dû au fondateur des Hospices du Mont Jou, de Colonne Jou, par qui tant de *romiers* ou de voyageurs devaient être arrachés au linceul mouvant qui déjà les recouvrait !...

Mais pourquoi rappeler ici de tels souvenirs ? Cette « résurrection » des âges révolus n'a pas besoin d'apologiste. Si, parmi ceux qui m'écoutent, la plupart ignorent les longs, les

tenaces efforts du Comité du Millénaire — et Messieurs les Membres de ce Comité permettront volontiers à leur Président de ne pas insister —, ils savent du moins combien notre œuvre fut sereine. Elle s'éleva, bien au-dessus des controverses politiques et des mesquineries quotidiennes, jusqu'à ces régions lumineuses où l'âme se purifie en contemplant le Beau et le Bien.



Dessin à la plume offert par M. Tissot, auteur du triptyque commémoratif

C'est pour convier à de tels sentiments le promeneur solitaire ou les théories de touristes qui se laissent en si grand nombre séduire à l'enchantement de nos paysages, que nous érigeons aujourd'hui ce bas-relief, à quelques pas de cet autre symbole auguste qu'est le monument consacré aux héros morts pour la Patrie. Croyant, cet inconnu qui passe voudra

lire ou relire la « geste » de saint Bernard. Elle est toute fleurie de naïves légendes : il en goûtera le parfum mystique, si doux, si pénétrant, qu'il ravirait l'âme d'un Fra Angelico ou d'un saint François d'Assise. Sceptique, ce promeneur qui sourit en évoquant la vie de saint Alexis ou de saint Fiacre, qui se demande aussi par quelle vertu ou par quelle dureté surhumaine ils ont pu, comme saint Bernard, comme saint Julien Justiniani, et tant d'autres pieux imitateurs, abandonner sans remords

*« Damoiselle bien gracieuse
Et, qui myeux vault, moult virtuouse »*

(Mystère... vers 281).

ce sceptique, si blasé fût-il, réfléchira. Il se dira sans doute, en s'arrêtant de préférence devant un volet de ce beau triptyque : Qui le sait ? Il y a peut-être, comme on le prétend, quelque chose au monde qui vaut mieux que la fortune, mieux que les honneurs ou les plaisirs, mieux que la santé même, et le grand historien à qui est empruntée cette réflexion lui pardonnerait d'ajouter, en modifiant sa pensée : Oui, il y a quelque chose qui vaut mieux peut-être que la science elle-même : c'est l'abnégation, c'est le « dévouement » absolu, c'est l'amour de l'humanité poussé jusqu'au sacrifice ! »

Ces diverses méditations, l'œuvre d'un grand imagier annécien les traduit avec une élégance, une perfection, qui lui vaudront, après les suffrages du Comité, les éloges de nos concitoyens. Qu'il me permette d'être leur interprète, en lui renouvelant nos chaleureuses félicitations.

* * *

Voilà donc achevée la double tâche assumée par le Comité du Millénaire. Achevée ? Qui peut le dire ? Quelques-uns d'entre nous ont en effet souhaité (peut-être le désirent-ils encore) que l'œuvre commune fût non seulement perpétuée grâce au ciseau d'un habile sculpteur, mais qu'elle fût aussi continuée ou prolongée par des manifestations périodiques d'art régionaliste. Forts du succès qui a récompensé leur initiative, ils ont rêvé que de telles journées méritaient d'avoir un lendemain.

Pourquoi n'en serait-il pas ainsi ? Qui oserait affirmer maintenant encore qu'un théâtre populaire, en plein air, sur

les rives de notre lac aimé, soit une pure chimère ? Théâtre où seraient représentées par des artistes bénévoles, comme jadis le furent *Miracles* et *Mystères*, comme vient de l'être cette « Merveilleuse histoire du jeune Bernard de Menthon », dans une perspective idéale, des pièces inspirées par les hauts faits des aïeux ou par de captivantes légendes de Savoie. Si, comme il est permis de le souhaiter, la région annécienne doit rivaliser un jour avec ce que fut Oberammergau, c'est aux fêtes radieuses du *Millénaire* qu'on devra l'origine, ou si l'on veut, la reprise, d'une tradition à la fois glorieuse et utile à ce pays.

Excusez-nous, Monsieur le Maire, si de tels rêves bercent encore en ce moment notre imagination. Veuillez accueillir plutôt, ainsi que Messieurs les Membres du Conseil municipal, les remerciements du Comité pour votre bienveillant concours. Nous sommes heureux d'unir dans ce même témoignage de gratitude, avec M. le comte de Menthon et les généreux souscripteurs (parmi eux, spécialement, ceux dont le geste a rendu possible la présente commémoration), l'Académie Florimontane, l'Académie Salésienne et les autres Sociétés Savoisiennes qui nous ont honorés de leur patronage ou de leurs vœux ; enfin tous ceux qui, à des titres divers, nous ont aidés, avec tant de dévouement, tant de désintéressement, à réaliser notre pensée. Que tous ces bons ouvriers me permettent de leur répéter une dernière fois, au nom du Comité du Millénaire, en face de ce monument du Souvenir : « Vous avez bien mérité de l'Art, bien mérité de la Savoie ! »

**Discours de M. Philibert d'Orlyé,
maire de Menthon.**

Monsieur le Président,
Messieurs les Membres du Comité.

Un écrivain, aimant notre pays de Savoie, disait à l'occasion de l'inauguration de la statue de saint François de Sales à Annecy, « que nos provinces semblent se soucier plus qu'autrefois de leur renom et savent se parer de la gloire de ceux de leurs enfants qui accomplirent de grandes choses dans le monde ».

Le Comité du Millénaire de Saint-Bernard de Menthon n'a pas manqué à ce souci. Après avoir célébré la gloire de saint

Bernard dans des fêtes grandioses, il a voulu en perpétuer le souvenir par l'érection d'un monument confié aujourd'hui à la sollicitude de la commune de Menthon. Qu'il en soit remercié, et félicité. Merci aussi à vous, Monsieur le Président, qui nous avez fait ce don précieux en termes si éloquents et si cordiaux.

Placé sur une des façades de la Maison de Dieu, dominant le vieux cimetière, à proximité du mausolée élevé aux morts de la grande guerre, c'est tout un passé qu'évoquera ce bas-relief. C'est la place de la reconnaissance et du souvenir. C'était celle qui convenait à la glorification d'un enfant de Menthon, dont l'histoire merveilleuse, traduite par le sculpteur avec tant d'art et de perfection, sera un enseignement éternel pour les générations présentes et futures.

Monsieur le Président, permettez au Maire de cette commune de ne pas oublier son rôle d'administrateur soucieux de l'avenir. Il faut à cette fête, pour la rendre durable, des preuves écrites. Puissiez-vous, en même temps que ce triptyque, nous remettre votre beau discours, afin qu'il compte désormais parmi nos archives ¹ !

Discours de M. le Curé de Menthon.

Monsieur le Maire,
Mesdames,
Messieurs,

Je me serais effacé volontiers devant Monseigneur notre Evêque ou son délégué pour bénir le monument à saint Bernard et vous adresser la parole. Mais, je puis bien vous avouer que c'est avec fierté et plaisir que j'ai reçu et accepté la mission d'accomplir le geste religieux qui a consacré ce glorieux souvenir de notre Patron. Et je félicite le Comité d'avoir bien voulu donner à cette fête, selon son heureuse expression, un caractère familial.

Scellés dans le mur de notre église, ces trois feuillets de granit sur lesquels a éloquentement écrit le maître sculpteur Tissot, rappelleront pour des siècles, et Bernard de Menthon et son Millénaire.

Je vous félicite, Messieurs, d'avoir eu cette inspiration de rendre durable le souvenir de ces fêtes du millénaire : sans ce triptyque, il aurait peut-être disparu demain.

1. Il va sans dire que ce vœu si courtois fut le lendemain satisfait.

Fêtes très belles... il vous en souvient. Elles furent plus qu'une manifestation, qu'un chant mélodieux qui s'éteint. Elles furent l'expression d'une pensée, d'une idée qui doit rester et restera.

Le chant mélodieux... il fut modelé — vous savez avec quel art — par Henri Ghéon. Il fut dit par d'admirables acteurs, avec une conviction, une vérité d'expression qui firent l'admiration de tous. Oui, ce fut une fête, pendant une saison entière, de l'âme, de l'esprit, du cœur. Fête si belle que ses inspirateurs : Académie Florimontane, famille de Menthon, Membres du Comité, virent leurs désirs et leurs espérances dépassés. Large, abondante fut la récompense de leur dévouement.

Aller chercher dans le passé — un lointain passé — l'une de nos gloires, Bernard, faire revivre cette gloire dans toute sa vérité, était œuvre utile, patriotique et religieuse.

C'est fini de cette erreur que tout doit partir de cent vingt-six ans, que plus loin, il n'y a qu'ignorance et laideur. Plus loin, il y a nos ancêtres, plus loin, il y a la patrie..., plus loin, il y a la religion..., plus loin il y a beauté, vérité, sainteté !

Vous l'avez vue, dans l'œuvre de Ghéon, cette figure de Bernard, illuminée des clartés du dévouement, de la charité, de la pureté ! Elle est vieille cependant, vieille de mille ans. Oh ! c'est qu'il y avait à la base de ces vertus : l'amour de Dieu et des âmes, la sainteté qui, seule, donne à un homme la perfection de la vie.

Il y a dans la sainteté cette puissance d'attraction qui n'existe nulle part ailleurs. D'autres que Bernard, et en même temps que lui, se dévouaient à leurs semblables. Leurs noms sont oubliés, leurs œuvres sont tombées. Le sien est vivant, son monastère est toujours debout. Pourquoi ? il était un Saint. Pourquoi encore ? C'est Pie XI qui va répondre, écrit Carrère, du *Temps* :

« Avez-vous remarqué, dit le Pape, l'ineffable charme qu'exercent sur toutes les âmes les actes et les paroles des saints ? Et, nous ne vous parlerons pas ici en pontife s'adressant à un chrétien, mais en lettré parlant à un autre lettré, en dehors de toute préoccupation purement religieuse. Voyez votre histoire, et la nôtre et celle de tous les peuples. Quels sont les êtres les plus infailliblement populaires, plus même que les héros et les génies : ceux dont la figure et le souvenir s'imposent le plus à la foule et aux élites, les Saints.

« Il y a dans la sainteté, aux yeux des foules, quelque chose qui dépasse toutes les autres beautés d'ici-bas et qui s'impose à l'affection universelle. »

Qu'elles sont vraies ces profondes réflexions du Pape !

Messieurs, en mettant en plus claire lumière la beauté morale de saint Bernard, en rendant plus vivant son souvenir, vous avez fait œuvre de régionalisme. Vous avez fait mieux : vous avez servi les âmes et l'Eglise.

De tout cœur, je vous dis : Merci.

**Discours de M. le Comte Henri de Menthon, député
de la Haute-Saône.**

Monsieur le Président,
Mesdames,
Messieurs,

Après les éloquentes paroles que vous venez d'entendre et d'applaudir, j'aurais mauvaise grâce à faire un discours hors-programme. Mais vous comprenez que je dois m'acquitter du plus élémentaire devoir de gratitude. Aussi bien, les amis de saint Bernard, qui ont contribué à l'éclat des inoubliables fêtes de son millénaire, sont devenus bien vite et restés pour toujours pour moi et les miens des amis et je n'ai guère qu'à laisser parler mon cœur pour les remercier.

Sous l'impulsion de son président M. Miquet, l'Académie Florimontane d'Annecy accueillait avec intérêt la généreuse initiative de M. Désormaux, de faire revivre, à propos du millénaire de la naissance de saint Bernard, le vieux Mystère du quinzième siècle. Dans les derniers mois de 1922, j'avais la bonne chance d'en confier le précieux manuscrit à Henri Ghéon, l'auteur de tant de belles adaptations de nos vieilles légendes, et d'intéresser son talent aux désirs plusieurs fois manifestés par M. Désormaux.

En décembre 1922, si j'ai bonne mémoire, M. Désormaux, Henri Ghéon et moi-même, nous nous réunissions chez M. le Chanoine Lavorel, président de l'Académie Salésienne. L'œuvre y était décidée. Peu après, le Comité des fêtes du Millénaire était créé, ayant à sa tête M. Désormaux, président, M. Revel, secrétaire général, M. L. Pfister, trésorier, chacun assumant avec courage la tâche de faire représenter en plein air, sous les vieux murs qu'il avait franchis dans sa fuite tar-

dive, la veille de ses noces, la « *Merveilleuse histoire du jeune Bernard de Menthon* ».

Comment l'œuvre fut traitée, avec quel souci de fidélité au vieux langage, avec quel souffle religieux, la belle histoire fut composée, avec quelle ardeur et quel dévouement des acteurs savoyards sous l'intelligente direction de M. Savry surent l'interpréter, quels concours dévoués assurèrent le succès, vous tous qui l'avez vu jouer, vous le savez. Le succès parle plus éloquemment que tous les commentaires.

Quelles furent les difficultés du début, les obstacles à vaincre, la dose de volonté, de ténacité, de bonne humeur et, pour tout dire, de dévouement, des membres du Comité et des ouvriers de la première heure, vous le savez moins, et ces Messieurs me permettront de le dire ici (à « cette dernière journée » qu'annoncerait si bien notre brillant fou, que je vois ici, si notre désir à tous n'était celui qu'exprimait tout à l'heure M. Désormaux : « qu'elle soit suivie de plusieurs autres »).

Grâce à tous ces collaborateurs, et je n'en oublie ici aucun, désirant rappeler le concours assidu de ceux qui organisèrent si heureusement les transports par bateaux et par cars, pendant deux mois, malgré vents et intempéries, qui nous épargnaient toujours à l'heure dite, une foule attentive, étonnée d'abord et vite enthousiaste, revécut les grandes scènes de la vie du héros savoyard, de l'ardent apôtre des Alpes, du Saint qui sut, comme tant d'autres, trouver dans son cœur et réaliser à l'heure qu'il fallait l'œuvre de charité et apporter au mal du moment le remède nécessaire !

Dix siècles ont passé depuis, et, dans les neiges cruelles des deux cols illustrés par son œuvre, des religieux continuent au même lieu la tâche que saint Bernard leur a léguée, de prière et de charité. Oubliés, certes, ils ne l'étaient pas ces vieux hospices, monuments impérissables qui sont la gloire de nos Alpes ; car les neiges mouvantes, créant les mêmes dangers, perpétuent les mêmes dévouements, et nombreux sont les voyageurs dont les troupes comme dans le Mystère seraient décimées sans les gardiens vigilants du Mont-Joux, nombreux sont « les pauvres pèlerins des Alpes Pennines » qui, après la dure étreinte des neiges, trouvent là-haut l'accueil affectueux et salulaire de l'hospice.

La « *Merveilleuse histoire du jeune Bernard* », le Comité du Millénaire, les efforts couronnés de succès de tous les colla-

borateurs de ces journées, ont fait connaître au monde entier la vieille histoire vécut de 923 à 1008, l'œuvre de salut menée à bien par l'archidiacre d'Aoste, que le poème d'Henri Ghéon raconte aujourd'hui par delà les mers aux spectateurs de Londres, en même temps qu'en Ecosse se développe le film tiré de la pièce.

Et voici qu'aujourd'hui, vient d'être inauguré, dans une fête qu'on a voulue toute intime, ce beau triptyque où l'artiste M. Tissot a su résumer avec tant de puissance et de vérité l'œuvre de saint Bernard. Le Comité en a pris l'initiative ; beaucoup parmi les bienfaiteurs des fêtes du Millénaire ont généreusement abandonné leurs souscriptions pour que soit perpétuée dans cette pierre la mémoire des grandes journées du « Mystère ». Au chevet de cette antique chapelle des Trois-Rois, en face de cette route sillonnée par la plus moderne des locomotions ; tous ceux qui, par milliers, visitent les rives de notre beau lac, trouveront ici, au pied des murs qui ont abrité la dernière nuit dans son castel du jeune Bernard, l'affirmation que les œuvres des saints ne meurent pas et la preuve que les cœurs savoyards restent fidèles à leurs bienfaiteurs et fiers de leur histoire.

Laissant et rendant à chacun ce qui lui est dû, c'est donc avec une profonde gratitude que je remercie le Comité du Millénaire et son distingué président, l'auteur et les acteurs de « *la Merveilleuse Histoire* », et l'artiste de talent qui en perpétue si bien le souvenir sur ce mur, et tous ceux dont les efforts ont réalisé le succès du « Millénaire ».

A tous et de tout cœur, je dis très simplement un affectueux et chaleureux merci !

* * *

Ces diverses allocutions furent accueillies par les applaudissements d'un public d'élite. Il en fut de même au moment où le voile qui recouvrait la façade de l'église fut enlevé, quand le chef-d'œuvre de M. Tissot apparut dans la pure lumière de cette soirée ensoleillée. M. le Curé de Menthon avait tenu à diriger lui-même l'exécution d'une très belle cantate en l'honneur de saint Bernard. La chorale mixte de Menthon, accompagnée à l'harmonium par M. L. Pfister, recueillit d'unanimes félicitations.

La bénédiction du triptyque, encastré dans la paroi exté-

rieure de l'église, fut donnée, suivant les rites usuels, par M. l'abbé Grange, curé de Menthon.

Après la cérémonie, un lunch fut offert par le Comité du Millénaire aux artistes et aux dévoués collaborateurs, dans la salle des fêtes de l'hôtel Nicollin. M^{lle} Monnet nous pardonnera de rappeler qu'elle s'était plu à la parer de fleurs, sans oublier une ornementation plus substantielle en sa délicatesse.

Au champagne, des toasts furent prononcés par M. Désormaux, en l'honneur de la commune de Menthon, du Comité, des artistes ou collaborateurs, et des souscripteurs. M. Ph. d'Orlyé remercia, au nom de la Municipalité ; M. le comte H. de Menthon, député, au nom de la famille.

Et telle fut la fin de ces fêtes inoubliables ¹.

J. DÉSORMAUX.

1. Lire, entre autres comptes-rendus, une relation spirituelle et sympathique, sous ce titre : *Propos familiers*, de Tony FLEURETTE (*Industriel Savoisien*, 4 décembre 1926). Voir aussi divers *Croquis*, de PALAFITTE.

Cf. J. DÉSORMAUX, *Le Millénaire de Saint Bernard de Menthon*, Annecy, Abry, 1924 ; J. DÉSORMAUX et L. PFISTER, *Id. II, Livre d'Or*, Annecy, Abry, 1926.

BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE

La presse savoisienne. Après l'Annexion, par Louis Dépollier, Annecy, 1925, 1 vol. in-16, 294 p.

M. Dépollier, qui avait publié en 1910 un fort volume intitulé *L'Annexion et la Presse savoisienne*, où il avait recueilli tous les extraits de journaux édités avant l'Annexion, vient de compléter son travail par un nouveau recueil relatif à la *période transitoire* (Juin-décembre 1860).

C'est une histoire très documentée de l'Annexion où l'on trouve, au jour le jour, les faits qui se sont déroulés dans cette période, comme si l'on feuilletait les journaux du temps, mais avec, en moins, la peine de les rassembler, et d'en extraire ce qui est intéressant. Le choix des articles est judicieux, impartial, et l'auteur connaît à merveille son sujet.

M. Dépollier a eu le bon esprit d'éclairer le texte par des notes biographiques d'une grande exactitude, où l'on retrouve avec plaisir le souvenir d'une cinquantaine de personnages un peu oubliés aujourd'hui mais qui ont joué leur rôle à cette époque.

Le livre de M. Dépollier sera consulté avec fruit par tous ceux qu'intéresse la période dont il s'est occupé.

Le Général Mollard, aide de camp de l'Empereur, par le Général Bordeaux, Chambéry, 1926, in-16, 39 p.

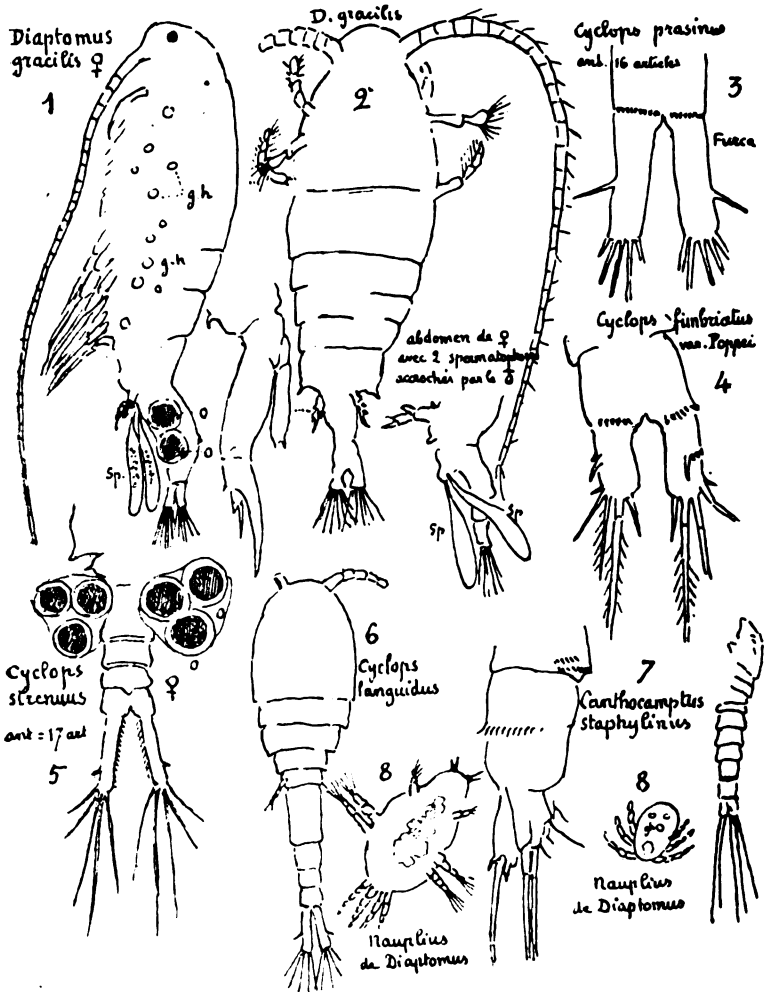
La biographie d'un homme de guerre, écrite par un Général qui a lui-même les plus beaux états de services, est un véritable régal pour le lecteur et une bonne fortune pour le biographié. Les frères Mollard, légendaires héros des guerres de l'Indépendance italienne, ne pouvaient pas rencontrer un appréciateur plus qualifié de leurs mérites : ils apparaissent grands et sympathiques et occupent une belle place parmi les Gloires de notre pays. Le Général Bordeaux, qui tient la plume aussi bien que l'épée, est passé maître dans ces récits militaires dont ont déjà bénéficié les généraux Borson, Dumont et Pelloux ; l'hommage rendu aux deux Mollard a tout le prix qui s'attache à l'opinion d'un connaisseur.

LE LAC DU BOURGET

(Suite)

LES SOCIÉTÉS PÉLAGIQUES

La limpidité des eaux du « lac bleu » du Bourget, dont la somptueuse couleur n'est égalée que par celle des lacs Léman et d'Annecy, semble devoir exclure de ce milieu, à l'exception

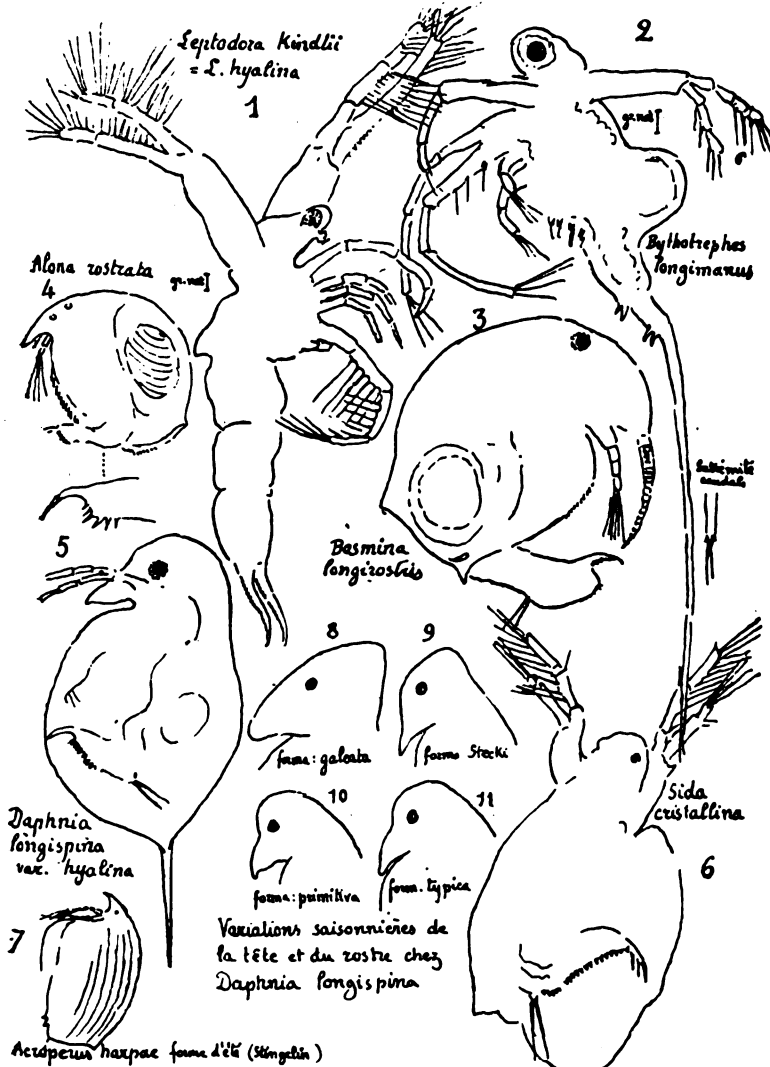


Pl. V. — Les Sociétés pélagiques (Les Copépodes)

des poissons, tous les êtres minuscules dont la prolifération troublerait son extrême pureté.

Si le regard pénètre fort profondément dans l'épaisseur de

ces eaux d'une idéale transparence, sans s'y heurter au moindre obstacle, en réalité la vie s'y multiplie d'une manière intense, partout, à toutes les profondeurs, et ses manifestations sont admirablement adaptées à ce milieu cristallin.



PL. VI. — Les Sociétés pélagiques (Les Cladocères)

Des animalcules, des plantes extrêmement petites, ou dont l'ordre de grandeur maximum se tient sur la limite où ils sont encore perceptibles à l'œil nu, nagent ou flottent par myriades dans les eaux.

Si on pousse l'investigation jusque dans le domaine mi-

croscopique, c'est alors que l'étude des organismes, soit entraînés au gré des courants et des vagues, soit se déplaçant par leurs propres mouvements (flotteurs passifs ou nageurs du *plancton*), décèle tout un monde des infiniment petits dont l'organisation et la biologie sont fécondes en surprises.

Le Zooplancton. — Voici d'abord de petits crustacés très agiles, progressant par mouvements vifs et saccadés (*Cyclops* et *Diaptomus*) (V, 1, 2-7), bien qu'alourdis parfois par les sacs ovigères et les tubes spermatophores (sp.) qu'ils traînent accrochés à leur abdomen. A certaines époques, les tissus de ces Copépodes sont farcis de gouttelettes d'une huile réfringente rouge orangé ou bleu qui transparaisent sous leur carapace comme des gemmes brillantes (V, 1, gh).

Les Cladocères, animaux bizarres et polymorphes : *Bosmina*, *Daphnia* (VI, 5, 3), ces derniers déformant suivant les saisons leur tête et leur bec en profils inattendus (VI, 8-11). Ils enclorent leurs œufs d'hiver dans une cavité incubatrice ou les expulsent munis d'une enveloppe très dure (Ephippium) pour résister aux intempéries, tandis qu'à d'autres moments des jeunes déjà développés s'échappent de l'abri maternel pour nager en essaims d'escorte près de leurs parents.

Au milieu d'eux, précédées de leurs longues antennes à fouets, passent les géantes de ce groupe, les merveilleuses *Leptodora* et *Bythotrephes* (VI, 1, 2) aux formes invraisemblables dont le corps bossué par la protubérance de l'œuf énorme s'allonge en crochets ou en un style démesuré.

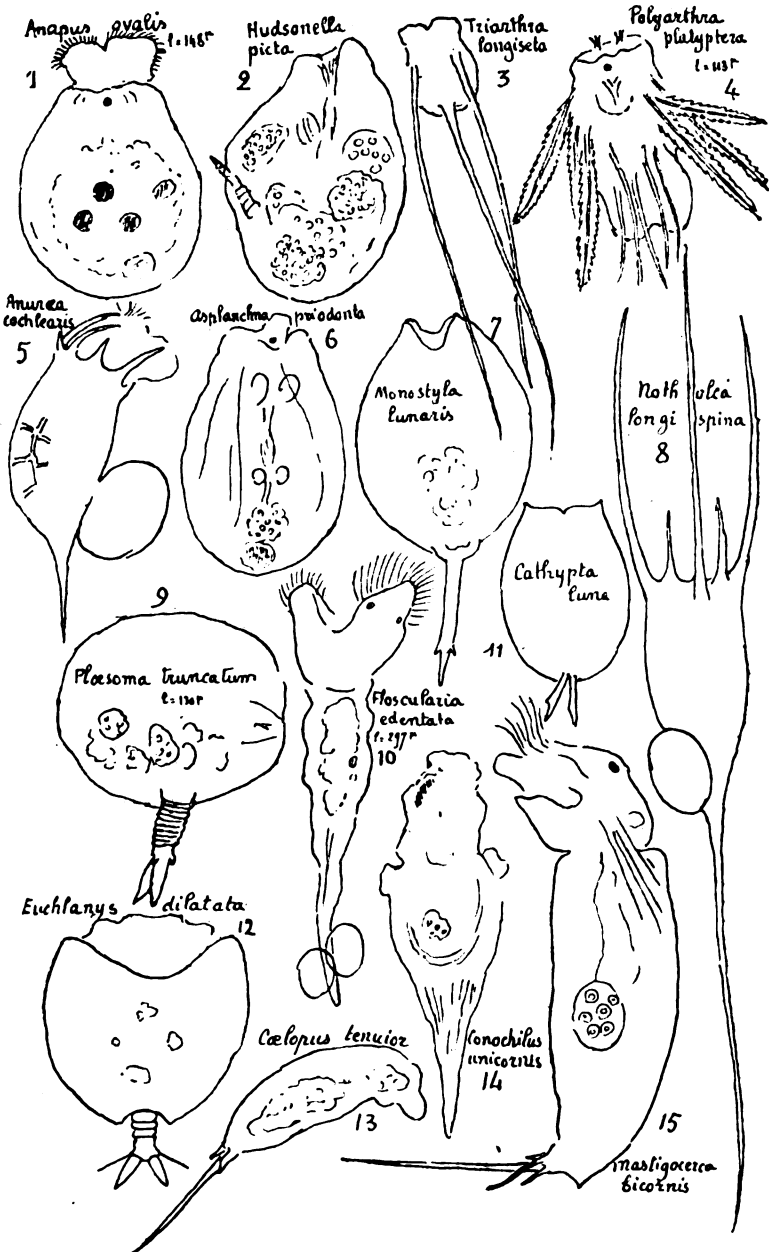
Comme élément le plus constant du zooplancton apparaissent les Rotateurs explorant l'eau de leurs disques céphaliques dont les franges ciliaires se couchent et se relèvent en ondulations rythmiques. D'abord la série des nageurs cuirassés, favorisés d'une remarquable transparence : *Triarthra* (VII, 3), *Notholca* (VII, 8) prolongés en avant ou en arrière par de longues épines rigides ; *Anuræa* (VII, 5) revêtus d'une carapace de plaques hexagonales et terminées par une pointe aiguë. Toutes ces espèces charrient avec elles leur œuf parthenogène. Les *Polyarthra* (VII, 4), sacs ovoïdes portant rangées au long du corps des faisceaux d'épines leur servant au saut.

Les ravissantes *Hudsonella* (VII, 2), les *Anapus* (VII, 1) tout lavés de tendres couleurs rosées ou lilacines.

Enfin les *Asplanchna* (VII, 6), sacs dont l'enveloppe hyaline laisse percevoir le lent mouvement des organes intérieurs.

Mêlés aux précédents, viennent se joindre, à titre errati-

que, les Rotateurs à pied articulé muni de doigts *Monostyla* (VII, 7), *Euchlanys* (VII, 12), *Mastigocerca* (VII, 15) *Cœlopus*



Pl. VII. — Les Sociétés pélagiques (Les Rotateurs)

(VII, 13), *Cathyptra* (VII, 11); la plupart d'entre eux, enlevés par les vagues aux stations littorales, où ils vivent dans la

zone des microphytes, c'est-à-dire des coussinets des algues qui revêtent les cailloux, l'enduit muqueux des tiges des Roseaux et des Joncs.

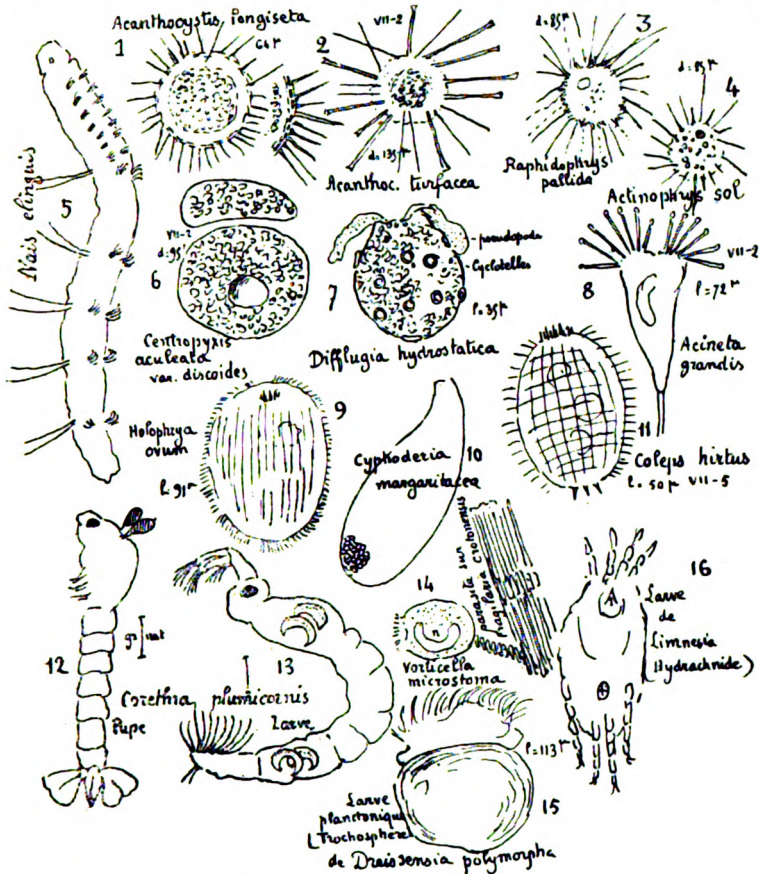
Des êtres situés au bas de l'échelle animale, les Protozoaires, errent souvent dans le plancton. Ce sont les élégantes masses protoplasmiques des Héliozaïres: *Acanthocystis* (VIII, 1, 2). *Actinophrys* (VIII, 4) auréolées de la couronne de leurs délicates aiguilles rayonnantes ; les Infusoires : Acinètes (VIII, 8) aux tentacules rigides dressées, véhiculées par les Copépodes sur lesquels ils se fixent ; les *Coleps* (VIII, 11), les *Holophrya* (VIII, 9) profitant par commensalisme de l'activité des échanges respiratoires d'algues vertes monocellulaires ; enfin les *Vorticella* (VII, 14) en mouvement rythmique perpétuel sur leurs pédoncules contractiles en ressort, s'accrochant aux rubans des Fragilaires (IX, 1), aux chapelets entortillés des *Anabæna* (X, 4).

Certains Rhizopodes qui vivent normalement en grand nombre dans les ténèbres de la région profonde, s'en échappent souvent pour venir se joindre aux sociétés planctoniques. Masses amorphes, allongeant des prolongements protoplasmiques (pseudopodes) destinés à saisir les petites proies et à les digérer, ces êtres rudimentaires manifestent une singulière faculté organisatrice. Architectes incomparables, ils édifient patiemment une coquille : mosaïque minutieusement ajustée de particules minérales choisies avec un discernement judicieux et fixent de place en place à la surface des frustules vides de Diatomées (*Cyclotelles*) (VIII, 7) qui vont faire l'office de minuscules bouées dans le but de procurer à l'animal un appareil hydrostatique parfait qui assurera sa flotabilité.

Enfin arrivent à la surface, parmi toute cette poussière vitale, les pupes et larves de Diptères : les *Corethra* (VIII, 12, 13) dont le corps d'une transparence absolue réalise un engin de flottaison par le moyen de quatre vessies aériennes sous-cutanées ; les enveloppes nymphales d'Ephémérides, les larves trochosphères de Mollusques (VIII, 15) et celles des Hydrachnides (VIII, 16).

Et tous ces organismes errants peuvent être considérés comme ayant une finalité déterminée, car ils constituent l'élément nécessaire à l'alimentation des jeunes poissons et des Corégones qui chassent sans répit au travers de la masse des eaux à toutes les profondeurs et qui consomment d'énormes quantités de plancton.

Le Phytoplancton. — Parmi cette population innombrable du zooplancton s'organisent également des sociétés végétales errantes (Diatomées, Peridiniens, Algues vertes) qui



Pl. VIII. — Les Sociétés pélagiques (Rhizopodes, Hélozoaires, Infusoires, Larves)

vont servir de nourriture à ce petit monde animal qui circule dans ces pâturages flottants.

Le phytoplancton joue en outre un rôle des plus importants dans le cycle biologique des lacs en contribuant par sa fonction respiratoire et les échanges gazeux à maintenir l'eau à un titrage constant en oxygène dissous.

Trois groupes dominent dans le plancton végétal dont la plupart des espèces sont hautement organisées en vue de la flottabilité. Ce sont les Diatomées, les Peridiniens et les Chlorophycées. — Les premiers prolifèrent parfois en quantité si prodigieuse que l'eau qui les contient, observée dans un flacon, paraît trouble et jaunâtre.

Dans ce règne des Diatomées se manifestent les organisations géométriques, les formes symétriques par rapport à l'axe de figure de l'agencement morphologique, suivant le principe du *moindre effort* dans l'adaptation au milieu où ces êtres doivent vivre.

Qu'est-ce en effet que ce milieu, sinon un fluide soumis aux variations climatiques de température et de pression et par conséquent de densité variable, par suite de son réchauffement en été et de son refroidissement en hiver ?

Or, ces organismes doivent venir à la surface pour y chercher l'énergie lumineuse nécessaire à leur activité biologique. Le procédé qu'emploient les Diatomées pélagiques est simple : elles élargissent ou réduisent leur surface de sustentation.

Les élégantes *Asterionelles* (IX, 18-22), les bijoux de ce petit monde, font rayonner leurs frustules en étoile à huit branches autour d'un centre commun en les fixant par leur base au moyen d'une goutte de gelée. Ces Diatomées montrent des variations saisonnières assez sensibles de longueur et d'agencement. Suivant la densité de l'eau, elles augmentent le nombre et la longueur de leurs éléments en été. Elles les raccourcissent ou en diminuent le nombre en hiver parfois jusqu'à quatre seulement disposés crucialement (IX, 21). Si la densité de l'eau diminue, les *Asterionelles* réalisent la surface optima de flottaison en groupant leurs baguettes en formation serrée et souvent suivant une surface gauche hélicoïdale (IX, 22).

D'autres Diatomées, les *Fragilaires*, accolent leurs baguettes en forme de peigne et déroulent des rubans plus ou moins longs suivant les saisons, où l'on peut compter jusqu'à 300 individus : *Fragilaria crotonensis*, *Fr capucina*, *Fr. mutabilis* (IX, 2, 3, 5).

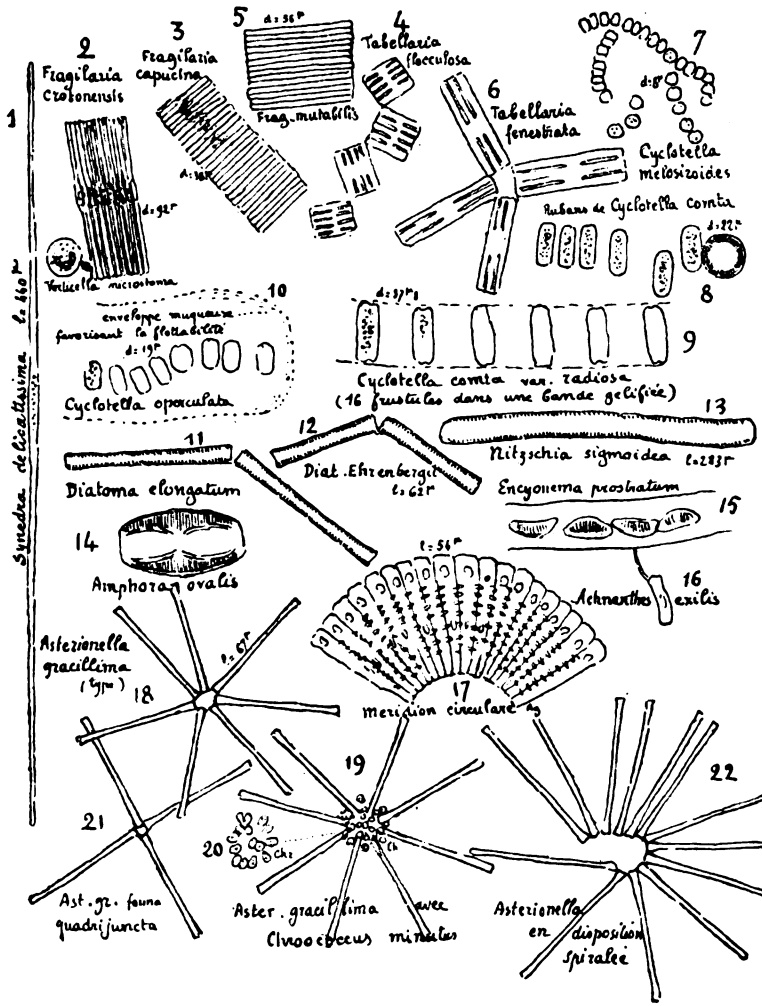
Les *Tabellaria* (IX, 4, 6), les *Diatoma* (IX, 11, 12) secrètent un petit coussinet mucilagineux qui relie chaque frustule par un angle. Elles disposent leurs éléments en zig-zag ou en étoile incomplète.

Les *Cyclotelles* (IX, 7, 8, 9), disques étincelants, tachés de fauve en leur centre, voguent isolées ou bien soudées en longues chaînes incluses dans un tube gelifié : *Cyclotella comta* (IX, 8), ou pelotonnées en écheveau lâche : *C. melosiroides* (IX, 7).

Les longues aiguilles libres des *Synedra* sont flottantes (IX, 1) partout dans les eaux tandis que les espèces parasites de cette famille hérissent de faisceaux aigus, adhérents par un coussinet muqueux, les algues vertes filamenteuses flottantes.

Enfin le *Meridion* (IX, 17), forme littorale qui s'accommode souvent de la vie pélagique, laisse bercer au gré des vagues le magnifique éventail perlé de ses frustules agglomérées.

Voici maintenant des êtres qui offrent un aspect des plus étranges. Ce sont les Peridiniens, organismes armés d'un fouet



Pl. IX. — (Les Sociétés pélagiques Les Diatomées)

mobile et cuirassés d'une carapace prolongée en cornes ténues : *Ceratium hirundinella* (X, 15) ou massives : *C. cornutum* (X, 16). Ils se déplacent avec agilité en exécutant une série de culbutes.

Chez ces êtres, on constate un polymorphisme saisonnier assez marqué. Les cornes s'allongent et s'écartent plus ou moins de l'axe ; les postérieures varient de longueur, de nom-

bre et surtout d'angle de divergence (X, 15 a-f et 16 a-e). Ces êtres peuvent s'adapter aux conditions de milieu les plus extrêmes en se mettant en état de vie ralentie par la formation de kystes recouverts d'une dure carapace d'où sortira plus tard l'individu (X, 15 b).

D'autres êtres de ce groupe des Flagellés s'étalent en arbuscules délicats d'une extrême transparence qui ne se décèlent que par la masse brune du plasma interne *Dinobryons* (X, 12, 13, 14), parmi lesquels *Peridinium* et *Glenodinium* (X, 9, 10 11) roulent leurs sphères cuirassées et glissent les *Mallomonas* hérissés de cils rigides (X, 7).

Les Chlorophycées (algues vertes) sont bien représentées dans le phytoplancton. C'est chez elles que l'on rencontre les plus remarquables adaptations à la vie flottante.

Des cellules chlorophylliennes sont incluses dans des sphères gélatineuses emboîtées elles-mêmes dans une enveloppe commune pour former les belles colonies de *Sphaerocystis* (XI, 3), des *Oocystis* (XI, 1), des *Glæocystis* (XI, 19). Cette gelée, sécrétée par la plante, augmente le volume de l'algue et constitue pour elle un appareil hydrostatique des plus efficaces.

Les *Bothryococcus* (XI, 2) amas de cellules vertes en grappes, secrètent dans certaines circonstances à la suite, par exemple d'une longue période de temps très ensoleillée, une huile rouge qui imprègne tout le réseau de la colonie et qui sert en tant qu'écran coloré à protéger le végétal contre l'action très violente de l'insolation (6).

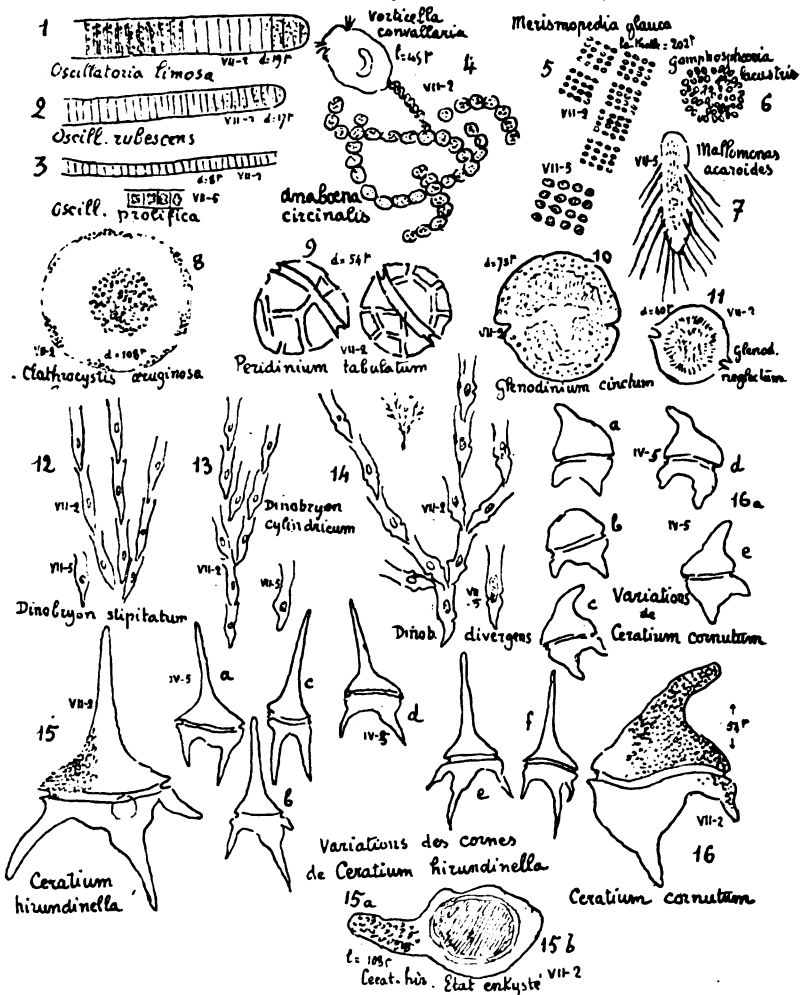
Merveilleuse faculté chez une algue inférieure qui semble avoir trouvé, dans la lutte pour l'existence, le procédé du photographe préservant, par l'intervention d'un écran rouge, sa plaque sensible contre l'action chimique des rayons lumineux : ou plutôt manifestation admirable du prévoyant pouvoir organisateur et conservateur de la vie.

Les flocons des Conjuguées filamenteuses vertes acquièrent une sensible facilité de flottaison par le dégagement des bulles gazeuses résultant des échanges respiratoires de ces algues (XI, 6-12, 21).

Ce phénomène de production de nombreuses bulles d'oxygène se constate facilement dans les plaques brunes des Oscillarées. Ces humbles plantes, *Oscillatoria limosa*, *O. rubescens*, *O. prolifica* (X, 1, 2, 3), qui parfois pullulent jusqu'à donner

(6) R. CHODAT. *Etudes de biologie lacustre*, Genève, 1898.

aux eaux une coloration marquée, sont arrachées aux fonds littoraux et, dissociées, montent à la surface où vont flotter leurs filaments doués d'une mystérieuse mobilité.



Pl. X. — Les Sociétés pélagiques (Les Schizophycées, les Pérédiniens)

Enfin, d'autres algues bleues, les *Anabæna* (X, 4) associent en chapelet leurs cellules criblées de vacuoles où se développe un certain gaz (une amine, d'après CHODAT), elles viennent flotter dans les eaux superficielles en entraînant leur habituel infusoire commensal : *Vorticella convallaria* (X, 4). Dans le même groupe, les *Merismopedia* (X, 5) s'organisent en colonies de cellules associées en grand nombre pour former des rectangles d'une parfaite régularité noyés dans un coussinet muqueux.

Migrations journalières. Périodicité.

Un certain nombre d'animaux et de plantes se rencontrent presque en tout temps dans le plancton. D'autres apparaissent ou disparaissent à certains moments de l'année. Il existe à cet égard une périodicité bien marquée. Les uns sont très *abondants* en été; les autres passent par *deux maxima* de valeur inégale soit au printemps, soit en automne.

A côté des éléments *eu-pélagiques*, c'est-à-dire n'existant que dans le plancton, on en rencontre un certain nombre, habituellement cantonnés dans les profondeurs (Diatomées et Rhizopodes) qui sont lentement amenés à la surface par les courants de convection et, en mélange avec celles-ci, quelques espèces du littoral entraînées au large.

Certains animaux pélagiques, les Entomostracés (Copépodes et Cladocères), exécutent dans la masse des eaux des *migrations verticales journalières* : mouvements ascensionnels et de descente alternatifs qui se produisent rythmiquement.

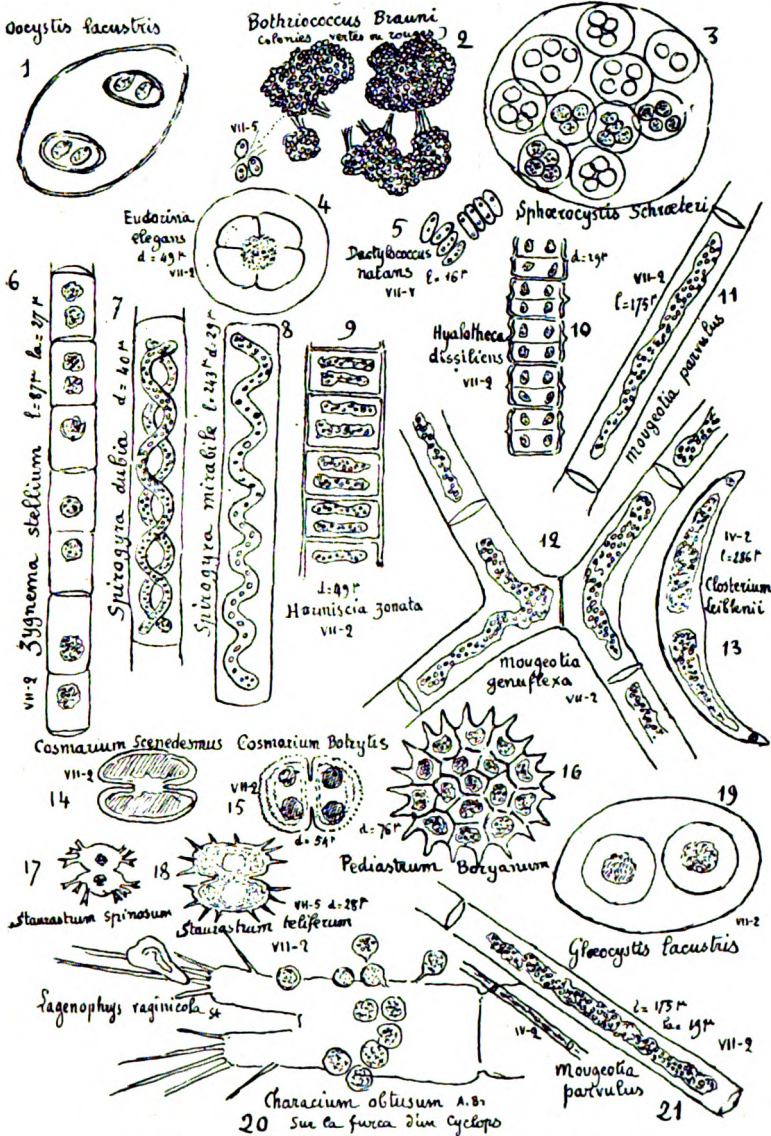
Ainsi, le matin, *Copépodes* et *Calanides* montent à la surface mêlés aux algues planctoniques : *Botryococcus* et *Anabaena*. D'autre part, les pêches de nuit indiquent l'absence presque absolue des Copépodes; en revanche, les *Cladocères* qui commencent au crépuscule leur mouvement ascensionnel dominent seules à la surface pendant la nuit et parmi eux les admirables *Leptodora* et *Bythotrephes* qui sont rares pendant le jour.

Les formes larvaires, *Nauplius* et *Metanauplius*, sont également très abondantes pendant la nuit. Il semble d'ailleurs que l'émission des jeunes chez les Cladocères se produit surtout à la faveur de l'obscurité.

La plupart des êtres pélagiques sont étroitement adaptés aux conditions du milieu très transparent des eaux du lac. Leur corps laisse presque complètement passer la lumière. A peine si la tache noire pigmentaire de leurs yeux, les gouttelettes vivement colorées de leurs tissus, l'imperceptible traînée de leur tube digestif, permettent de les déceler au repos, tandis que favorisant leur fuite rapide, la réfringence parfaite de leur corps procure à ces animaux une protection efficace contre les attaques de leurs ennemis.

La périodicité du Plancton.

Des pêches ont été effectuées chaque mois de jour et de nuit au lac du Bourget, et chacune dans des conditions iden-



Pl. XI. — Les Sociétés pélagiques (Les Chlorophycées)

tiques, afin que les résultats en soient le plus possible comparables en vue de l'évaluation qualitative et quantitative du plancton.

Le journal mensuel des pêches établi en 1913, 1914, 1917 et 1918 a permis de dresser les tableaux suivants relatifs à la périodicité du plancton (7).

Phytoplancton - Périodicité

DIATOMÉES	I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	IX	X	XI	XII
<i>Cyclotella comta</i>	—	—		—	—		—	—	—		—	
— <i>bodanica</i>					—			—				
— <i>melosiroides</i> ..	—				—		—		—	—	—	
<i>Fragilaria crotonensis</i> ..	—	—	—	—				—	—	—	—	—
— <i>capucina</i>	—	—	—									—
— <i>mutabilis</i>	—		—									
<i>Tabellaria flocculosa</i>									—		—	
— <i>fenestrata</i>					—						—	
<i>Synedra delicatissima</i> ..	—	—		—	—	—					
— <i>acus</i>		—			—							
<i>Asterionella gracillima</i> ..	—	—		—	—	—	—	—		—	—
<i>Cymatopleura elliptica</i> ...	—	—		—	—						
— <i>solea</i>								—				
— <i>apiculata</i> ..												—
<i>Surirella biseriata</i>								—				—
— <i>spiralis</i>												—
<i>Diatoma elongatum</i>		—		—	—						—
— <i>Ehrenbergii</i> ..		—		—								—
<i>Meridion circulare</i>			—									
<i>Pleurosigma attenuatum</i>									
<i>Encyonema prostratum</i>									
<i>Pinnularia viridis</i>						—		—				
<i>Synedra ulna amphirhynchus</i>						—					—	
<i>Amphora ovalis</i>					—				
<i>Nitzschia sigmoidea</i>									

SCHIZOPHYCEES	I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	IX	X	XI	XII
<i>Oscillatoria rubescens</i> ...	—											
— <i>prolifera</i>				
— <i>limosa</i>	—	—		
<i>Chroococcus minutus</i>				—	—			
<i>Merismopedia glauca</i>	—	—		—		
<i>Gomphosphœria lacustris</i> .		—	—	—					—	—	—
<i>Anabœna circinalis</i>	—								—
<i>Chlath ocystis œruginosa</i> .				—								

(7) Les mois sont indiqués par des chiffres romains dans les colonnes. —
Fréquence des espèces : Dominants — ; Nombreux — ; Disséminés — ; Rares....

FLAGELLATES (Péridiniens)	I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	IX	X	XI	XII
<i>Ceratium hirundinella</i> . . .		==	==	—	==	—	—	—	—	—	—	—
— <i>cornutum</i>							—	
<i>Peridinium tabulatum</i>			—	==		—	—	—	==
<i>Glenodinium cinctum</i>				==	==	
— <i>neglectum</i> . . .										==	==	
<i>Dinobryon divergens</i>				—				==	==	—	==
— <i>stipitatum</i> . . .		—	—						==	—		==
— <i>cylindricum</i> . . .					==	—						==
<i>Mallomonas acaroides</i>				—							

CHLOROPHYCEES		II	III	V	V	VI	VII	VIII	IX	X	XI	XII
<i>Scenedesmus quadricauda</i>	==											
<i>Pediastrum Boryanum</i> . . .		—				—			—			==
<i>Bothryococcus Brauni</i>	==					—	—				==	
<i>Sphærocystis Schroeteri</i> . . .	—	—	—	==	—	==	==			—	==	
<i>Oocystis lacustris</i>					—	—	==					
<i>Closterium Leibenii</i>					—				—			
<i>Cosmarium botrytis</i>									—			
— <i>scenedesmus</i>											—	
<i>Spirogyra dubia</i>				
— <i>mirabilis</i>										
— <i>fluviatilis</i>				—		—				
<i>Zygnema stellium</i>					—			—				
<i>Dactylococcus natans</i>					—	==	—					
<i>Mougeotia genuflexa</i>				
<i>Mougeotia parvula</i>	—	—		
<i>Hormiscia zonata</i>							—					
<i>Hyalotheca dissiliens</i>	—										
<i>Eudorina elegans</i>					

Zooplancton - Périodicité

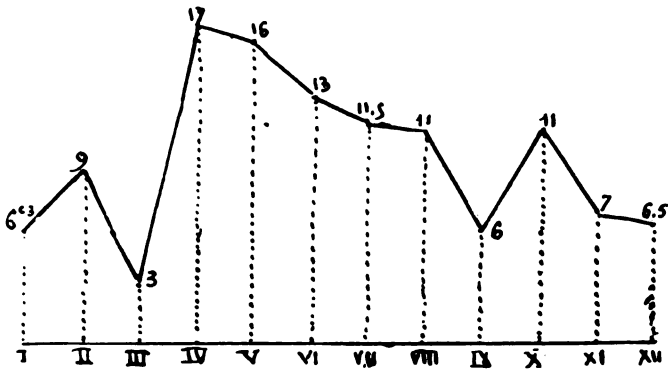
ROTATEURS	I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	IX	X	XI	XII
Anurœa cochlearis.....		==	—	—							
— aculeata				
Notholca longispina.....				==	—		==					==
Asplanchna priodonta....	==	==		==	==		==		—
Polyarthra platyptera....						==	—	—	
Hudsonella picta.....							==	==		—
Notholca striata						
Triarthra longiseta	—	—				==					
Monostyla lunaris.....											—
Anapus ovalis.....				—	==	==						
— testudo.....												
Conochilus unicornis											—	
Euchlanys dilatata									==			
Plæsoma truncatum									==			
Metopidia solidus									==			
Floscularia edentata					
Mastigocerca bicornis ...						—	==	==				
Cathypna luna.....							==					
Cœlopus tenuior							—	==				

COPEPODES ET CLADOCERES	I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	IX	X	XI	XII
Cyclops fimbriatus.....				==							—
— prasinus					==				==		
— strenuus	—				—					
— C. Leuckarti.....												
— diaphanus.....					
— languidus				==					==		—	
Canthocamptus staphylius				
Diaptomus gracilis.....	—	—	—	—	==			—			—
— laciniatus					==						—
Nauplius de Copépodes ..		—	—		==		—	==		—	==	
Daphnia longispina.....		—					—	—	—	—		
Diaphanosoma brachyurum									—			
Sida cristallina.....	==								—			
Bosmina longirostris.....	—	—				—	—	—	—	—	—
Simocephalus vetulus....								—				
Acroperus harpae		==	==			
Alona rostrata				
Leptodora Kindtii.....								—	—			
Bythotrephes longimanus.		==						—	—		==	

RHIZOPODES, INFUSOIRES	I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	IX	X	XI	XII
Acanthocystis spinifera		
— longiseta											
— aculeata . . .												
Diffugia hydrostatica....											
Cyphoderia margaritacea.											
Centropyxis aculeata....											
Vorticella convallaria . . .	==	==	==	==						==		==
Coleps hirtus										
Holophrya ovum.....											
Acineta grandis						
OLIGOCHETES												
Nais elinguis.....											
LARVES												
L. d'hydrachnides	—										==
L. trochosphères.....							==	==			—	
L. et pupes de Diptères . . .									==			
L. d'ephémérides.....												

Quantités relatives de Plancton.

Il résulte de dosages effectués, pendant environ quatre années, que la quantité de plancton varie au lac du Bourget dans d'assez fortes limites au cours des saisons. — Les quantités mesurées sont notablement inférieures par exemple à celles du Léman ; elles concordent à peu près avec celles du lac d'Annecy. Il semble que le Plancton, au Bourget, passe par deux maxima : en avril avec 17 c. cubes et en octobre avec 11 c. cu-



Courbe des quantités mensuelles de plancton

bes pour marquer un fléchissement sur deux minima relatifs qui se situent en mars avec 3 c. cubes et en septembre avec 6 c. cubes.

Cette notion des maxima et minima correspond dans l'ensemble avec celle fournie par les recherches effectuées dans les autres lacs.

Les Espèces Planctoniques.

Parmi les espèces qui composent le plancton, les unes sont exclusivement adaptées à la vie flottante (*esp. pélagiques*) ; elles se retrouvent en tout temps, passant, suivant les saisons, par des maxima et des minima, ceux-ci tendant à la disparition presque complète. D'autres y arrivent accidentellement (*esp. erratiques*), étant des formes littorales entraînées dans la grande circulation du lac, par le mouvement des eaux (ex. : *Meridion circulare*, qui en mars 1918 était absolument dominant). Enfin, d'autres organismes (*esp. de fond*) montent à la surface, en hiver surtout, sous l'influence des imperceptibles courants de convection, que nous avons notés.

I. — PHYTO-PLANCTON.

Diatomées. — *Espèces pélagiques* : *Cyclotella comta*, *C. Bodanica*, *C. melosiroides*, *Fragilaria crotonensis*, *F. capucina*, *F. mutabilis*, *Tabellaria fenestrata*, *Asterionella gracillima*, *Synedra delicatissima*, *Diatoma elongatum*, *D. Ehrenbergii*.

Espèces erratiques : *Tabellaria flocculosa*, *Synedra ulna*, *S. acus*, *Surirella biseriata*, *Meridion circulare*, *Pleurosigma attenuatum*, *Encyonema prostratum*, *Pinnularia viridis*, *Amphora ovalis*, *Nitzschia sigmoidea*.

Espèces de profondeur : *Surirella spiralis*, *Cymatopleura elliptica*, *C. solea*, *C. apiculata*.

Schizophycées. — *E. pélagiques* : *Gomphosphœria lacustris*, *Anabœna circinalis*, *Clathrocystis œruginosa*, *Chroococcus minutus*, *Oscillatoria rubescens*.

E. Erratiques : *Oscillatoria prolifica*, *O. limosa*.

E. de profondeur : *Merismopedia glauca*.

Péridiniens. Flagellates. — *E. pélagiques* : *Ceratium hirundinella*, *C. cornutum*, *Peridinium tabulatum*, *Glenodinium cinctum*, *G. neglectum*, *Dinobryon divergens*, *D. sipitatum*, *D. cylindricum*, *Mallomonas acaroides*.

Chlorophycées. — *E. pélagiques* : *Sphœrocystis Schrœ-*

teri, Oocystis lacustris, Dactylococcus natans, Mougeotia parvulus, Botryococcus Brauni, Scenedesmus quadricauda.

E. erratiques : Pediasstrum Boryanum, Closterium Leiblenii, Cosmarium botrytis, C. scenedesmus, Spirogyra dubia, S. mirabilis, S. fluviatilis, Zygnema stellium, Mougeotia genuflexa, Hormiscia zonata, Hyalotheca dissiliens, Eudorina elegans.

II. — ZOO-PLANCTON.

Rhizopodes. Infusoires. — *Espèces pélagiques* : Acanthocystis spinifera, A. longiseta, A. aculeata, Diffugia hydrostatica, Vorticella convallaria.

E. erratiques : Coleps hirtus, Holophrya ovum, Acineta grandis.

E. de profondeur : Cyphoderia margaritacea, Centropyxis aculeata.

Rotateurs. — *Esp. pélagiques* : Anurcea cochlearis, A. aculeata, Notholca longispina, Asplanchna priodonta, Polyarthra platyptera, Hudsonella picta, Notholca striata, Triarthra longiseta, Mastigocercæ bicornis, Anapus ovalis, A. testudo.

Esp. erratiques : Monostyla lunaris, Conochilus unicornis, Euchlanys dilatata, Plœsoma truncatum, Metopidia solidus, Floscularia edentula, Cathypna luna, Cœlopus tenuior.

Entomostracés. — *E. pélagiques* : Cyclops fimbriatus, C. prasinus, C. strenuus, C. diaphanus, C. Leuckharti, Diaptomus gracilis, D. laciniatus, Daphnia longispina, Diaphanosoma brachyurum, Sida cristallina, Bosmina cornuta, Acroperus harpae, Leptodora Kindtii, Bythotrephes longimanus.

E. erratiques : Cyclops languidus, Canthocamptus Staphylinus, Alona rostrata.

Larves d'Entomostracés. — Nauplius.

Larves de Diptères. — *Esp. pélagiques* : Corethra plumicornis.

E. erratiques : Chironomus plumosus.

Larves d'Hydrachnides. — Atax crassipes, Nœsea, Hygrobatas.

Larves de Mollusques. — Trochosphères de Dreissensia (Lamellibranche très abondant, en bancs, au Bourget).

Parmi les éléments accessoires du Plancton : le Pseudo-

plancton ou Pleuston (SCHRÖTER), il faut signaler au printemps et en été, de nombreux poils épidermiques doublement étoilés, qui forment le tomentum des jeunes feuilles des Platanes ; les grains de pollen des Conifères qui sont parfois en telle abondance qu'ils donnent à l'eau une teinte soufrée ; les Zygosporés d'algues. Quelques champignons inférieurs font aussi exceptionnellement partie du pseudo-plancton : les *Leptothrix* dont les poils hyalins hérissent les algues filamenteuses flottantes ; et les houppes blanches d'*Achlia ferax* qui constituent la maladie épidermique, dite la Mousse, de quelques Cyprinides.

La Périodicité des Espèces Planctoniques.

En dépouillant les notes relatives aux pêches mensuelles, on constate que la valeur *qualitative* du Plancton varie, au cours de l'année, dans de notables proportions. A côté d'espèces *permanentes* qui figurent, à peu près en tout temps, dans le plancton, certaines formes sont *temporaires*, c'est-à-dire qu'elles deviennent progressivement et souvent brusquement dominantes, pour diminuer ensuite et disparaître ou ne laisser subsister que de rares individus.

Il y a donc là une certaine périodicité dont l'allure est différente suivant que l'on considère séparément les groupes du Phyto ou du Zooplancton.

I. — PHYTO-PLANCTON.

Diatomées. — Les *Cyclotelles* acquièrent leur plus grand développement depuis octobre jusqu'à avril. On constate un autre maximum plus faible en juillet et en août. Il en est de même des *Fragilaires* qui pullulent à la même époque. Les *Synedra* ont leur maximum de janvier à mai.

Les *Asterionelles* sont toujours présentes dans le phyto-plancton. Il y a toutefois un maximum en mai, juin, juillet et un deuxième en janvier et février.

Diatoma elongatum, *D. Ehrenbergii* ont leur maximum en décembre, février, mars, avril, *Surirella* : max. en décembre. *Meridion circulare*, *Nitzchia sigmoidea* : max. mars. *Cymatopleura elliptica*, *C. solea*, *C. apiculata* : max. février, mars, avril. *Surirella biseriata*, *S. spiralis* : max. décembre.

Schizophycées. — Les *Oscillatoria rubescens*, amenés à la surface par les courants de convection, ont leur maximum en

hiver. *Anaboena circinalis* : max. de janvier à mai. *Clathrocystis* : max. avril.

Peridiniens. Flagellates. — *Ceratium hirundinella* a son max. de juin à décembre, tandis que *C. cornutum* présente son max. en juillet. *Dinobryon divergens* a deux maxima, l'un en avril, l'autre de septembre à janvier. Il en est de même des deux autres espèces *D. stipitalum*, *D. cylindricum*. *Mallomonas acaroides* se rencontre en décembre et avril.

Chlorophycées. — *Sphaerocystis Schræteri* et *Oocystis laeustris* ont leur max. en mai, juin, juillet. *Pediastrum Boryanum* : max. décembre ; *Botryococcus Brauni* : max. juin, juillet. *Dactylococcus natans* : max. mai, juin. Les autres Chlorophycées filamenteuses semblent être en plus grand nombre dans le plancton depuis avril jusqu'à octobre.

II. — ZOO-PLANCTON.

Rhizopodes. Infusoires. — *Acanthocystis* : max. juin, juillet. *Diffugia margaritacea* : max. juin, juillet. *Vorticella convallaria* : en commensalisme avec *Fragilaria crotonensis* en février, mars, avril et aussi en octobre.

Rotateurs. — *Anurœa* : max. de septembre à décembre. *Notholca* : 1^{er} max. avril, mai, juin ; 2^e max. décembre, janvier. *Asplanchna* : max. décembre, janvier. *Polyarthra* : 1^{er} max. juin ; 2^e max. octobre. *Triarthra* : max. septembre, octobre, novembre. *Hudsonella* : max. septembre à fin décembre. *Mastigocerca* : max. juillet, août, septembre.

Entomostracés. — *Cyclops fimbriatus* : max. décembre. *C. strenuus* : 1^{er} max. juin ; 2^e max. décembre, *C. languidus* : max. novembre. *Diaptomus gracilis* : 1^{er} max. décembre, janvier, février ; 2^e max. mars, avril. *Daphnia hyalina* : max. juillet, août, septembre. *Bosmina cornuta* : 1^{er} max. juillet, août ; 2^e max. décembre à février. *Leptodora* : max. août, septembre. *Bythotrephes* : max. février.

Larves d'Entomostracés. — 1^{er} max. février, mars ; 2^e max. juillet, août.

Larves d'Hydrachnides, de Diptères, de Mollusques. — Max. août, septembre.

Associations végétales et Sociétés pélagiques saisonnières.

I. — PHYTO-PLANCTON.

Hiver. — Caractérisé par l'abondance des Diatomées : Cyclotella, Fragilaria, Synedra, Asterionella, Diatoma, Surirella, puis Oscillatoria, Pediastrum, Mallomonas.

Printemps. — Meridion circulare, Cymatopleura, Dinobryon, Anabœna, Clathrocystis, Dactylococcus.

Été. — Les deux Ceratium, Sphœrocystis, Oocystis, Botryococcus, Chlorophycées filamenteuses.

Automne. — Ceratium hirundinella, Dinobryon (les 3 espèces), Chlorophycées filamenteuses.

II. — ZOO-PLANCTON.

Hiver. — Notholca, Asplanchna, Triarthra, Cyclops fimbriatus, C. strenuus, C. languidus, C. Leuckharti, Diaptomus gracilis, Bosmina, Bythotrephes.

Printemps. — Notholca, Cyclops strenuus, Diaptomus gracilis.

Été. — Acanthocystis, Difflugia hydrostatica, Polyarthra, Mastigocerca, Daphnia, Bosmina, Diaphanosoma, Leptodora, Larves d'Hydrachnides, de Diptères, de Mollusques.

Automne. — Anurœa, Polyarthra, Anapus, Hudsonella.

*
* *

En comparant la composition *qualitative* du plancton du lac du Bourget à celui de son voisin le lac d'Annecy (9), on constate des différences assez sensibles pour les mêmes espèces, dans la position des maxima et des minima. Des espèces saisonnières apparaissent ou disparaissent sous l'influence de causes encore indéterminées.

Les organismes sont en effet soumis à des facteurs de natures très diverses, biologiques ou physiques, dont les actions se combinent et se pénètrent à l'infini et qui, en somme, sont fonction d'éléments et d'énergies qui échappent à nos investigations.

D'autre part, la distribution *quantitative* de plancton présente de tels écarts, qu'il est difficile de déduire les lois qui la régissent. Quelle est la raison, par exemple, de ces amas d'or-

(9) MARC LE ROUX. *Recherches biologiques sur le Lac d'Annecy.*

ganismes des « chemins de plancton » que le filet traverse ? Pourquoi ces apparitions brusques, cette étonnante prolifération qui arrive à donner aux eaux une senteur particulière : l'odeur du lac ?

On voit des espèces saisonnières constituer des associations de formes qui se groupent pour donner, en quelque sorte, un *facies temporaire* et éminemment fugace à la végétation flottante. Il en est de même en ce qui concerne la physionomie des Sociétés animales planctoniques.

Il est impossible, dans l'état actuel de nos connaissances, d'interpréter d'une manière satisfaisante des faits parfois tout à fait déconcertants. Peut-être, un jour, de la coordination de nombreuses observations rigoureusement sérieuses, sortira une explication acceptable des phénomènes généraux de la biologie du plancton.

LES ASSOCIATIONS VÉGÉTALES

A. — LES PLANTES MACROPHYTES LITTORALES

Observée d'une altitude suffisamment élevée, la nappe du lac du Bourget se montre partagée en deux zones nettement tranchées. L'une, la plus rapprochée de la rive, est constituée par une sorte de plateforme littorale, la *Beine* ou *Blanc Fond*, très discernable par sa couleur verte d'opale très douce, tandis qu'à l'intérieur de ce contour, une teinte d'un bleu intense marque la zone profonde que les cartes indiquent au large de la courbe bathymétrique de 5 à 10 mètres. Le passage entre ces deux zones est formé par un *talus* rapide dont la ligne de raccordement avec la beine est désignée sous le nom de *Mont* ou *Molard*. La Beine et le Mont sont des régions biologiques intéressantes au point de vue des flore et faune littorales.

* * *

Si l'on circule en bateau sur la beine, on remarque un beau développement des associations végétales qui accommodent leurs exigences physiologiques : pénétration des rhizomes, foliaison et floraison (10), à la composition minéralogique et chimique du sol : limon des estuaires, sables et graviers des

(10) Chapitre biologique in LE ROUX. *Recherches biologiques sur le lac d'Annecy*, 1907.

deltas torrentiels, éboulis, et à des conditions physiques : température, faible épaisseur d'eau très pénétrée par les rayons lumineux.

A partir du rivage bordé de *Peupliers*, *Saules*, *Aulnes*, sur la grève émergée ou périodiquement inondée, s'installent les touffes de *Graminées*, les *Molinies* et les mottes compactes des *Carex*. Sur le sol graveleux ou formé d'un limon blanchâtre de la beine, s'étale une puissante végétation en fourrés, parfois très denses, de *Roseaux* et de *Joncs*.

Au milieu ou à côté de ces derniers, émergent les plantes enracinées aux longues tiges ondulantes qui étalent à la surface leurs feuilles et leurs fleurs : les *Nénuphars*, les *Villarstia*, les *Polygonum* et les *Potamots*.

Dès que la profondeur augmente, on voit le sol s'assombrir des gazons verts des *Naiades*, mêlés aux rameaux découpés des *Myriophylles*. Enfin les tapis de *Charas* descendent jusqu'à 10 mètres de profondeur sur le talus du lac. Au-delà de cette limite la végétation des macrophytes disparaît.

Tous ces groupements végétaux jouent un rôle important dans la biologie des espèces animales lacustres. De telles associations réservent à tout un groupe de poissons : les Cyprinides, d'excellents pâturages, des frayères bien abritées et une sorte de cantonnement naturel d'élevage pour les jeunes qui y trouvent la tiède température nécessaire à leur développement et une nourriture abondante aux dépens des organismes qui fourmillent au milieu de ces plantes (11).

D'autre part, la végétation forestière et arbustive qui garnit les rives abruptes de la côte Ouest, est à considérer aussi dans le cycle biologique du lac. Ces arbres donnent en effet asile à de nombreux insectes que les vents enlèvent, que les eaux charrient, apportant ainsi sous forme d'élément adventif, un appoint appréciable à l'alimentation des poissons.

* * *

De cet aperçu sommaire, il résulte qu'on doit distinguer dans ce complexe de végétation, des *unités topographiques*, c'est-à-dire la région où la plante croît de préférence.

La végétation des eaux, celle des marais, constitue un

(11) En raison des rapports étroits qui existent entre les mœurs des poissons et les formations végétales du littoral, la description de ces dernières prendra place dans le chapitre consacré à la localisation des frayères.

type de végétation, sorte de *facies du paysage*, en relation étroite avec le milieu et dépendant des conditions physiques de la *station*. Ce type de végétation est caractérisé par une *Association* ou *Groupes d'associations* (FLAHAUT) ou *Formation* (GRISEBACH et SCHIMPER). C'est l'*unité biologique*.

Des individus d'une seule espèce, des Roseaux vont se grouper sur la beine pour constituer une Formation : la PHRAGMITAIE ; les Joncs détermineront une SCIRPAIE ; que des Joncs viennent à se mélanger aux Roseaux, on aura un nouveau groupement de deux Sociétés : la PHRAGMITO-SCIRPAIE.

Ainsi seront déterminés d'autres groupes d'associations : la CHARAIE, caractérisée par les Chara ; la POTAMAIE, par les Potamots, la MYRIOPHYLLAIE, par les Myriophylles ; la CARICAIE, par les Carex, etc.

Il est important de noter que ces groupes d'associations peuvent être remplacés dans leur zone par des *Associations représentatives* (espèce prenant la place de l'espèce type dans la formation) ; par exemple : la TYPHAIE, remplacera la PHRAGMITAIE, la MOLINAIE pouvant se substituer à la CARICAIE, qui elle-même disparaîtra pour faire place à l'AULNAIE ou à la SAULAIE.

* * *

La flore des rives du lac du Bourget est assez bien connue. Les résultats des explorations d'un certain nombre de botanistes sont consignés dans les « Flores » régionales. Mais les plantes aquatiques (*macrophytes* : Phanérogames et quelques Cryptogames) considérées au point de vue de la géographie botanique ont fait l'objet des recherches du professeur MAGNIN (12).

Au cours de fréquentes excursions au Bourget, j'ai eu l'occasion de vérifier l'exactitude de la répartition topographique des limnophytes telle qu'elle a été établie par ce savant.

Ayant été surtout préoccupé par l'étude des *microphytes* sur lesquelles aucun travail n'a encore été publié, je me suis contenté de combler quelques lacunes, notamment en ce qui concerne les *délaissés* de la côte Est et certaines parties de la côte Ouest.

(12) MAGNIN. *La végétation des lacs du Jura*.

Il n'y aura donc lieu de revenir sur la description des limnophytes que pour envisager leurs formations comme des stations zoologiques en étudiant plus spécialement les endroits envahis par les végétations aquatiques qui sont recherchées par les poissons pour l'établissement de leur frayère.

B. — LES PLANTES MICROPHYTES LITTORALES
(Les algues)

Si les associations de phanérogames ne s'organisent pas au Bourget, en zones emboîtées et concentriques suivant le type constaté par MAGNIN dans les lacs jurassiens et par moi-même au lac d'Annecy, il en est autrement chez les microphytes (Algues).

On peut en effet constater chez ces dernières une tendance à se disposer, dans le voisinage des rives, en localisations assez distinctes. Ces plantes se groupent, dans les régions littorales où l'eau peu profonde, permettant une facile pénétration de la lumière, recouvre des cailloux et graviers ; elles garnissent les enrochements, les murs des quais, les pilotis, enfin les tiges de Roseaux et des Joncs (enduit muqueux) dans la partie immergée de ces organes.

Les microphytes trouvent les conditions les plus favorables à leur existence dans ces stations spéciales, soumises à l'action de certains agents physiques : éclairage intense, température variant dans de notables écarts, alternatives de sécheresse et d'humidité en raison de la hauteur des eaux.

On peut donc distinguer les zones d'associations suivantes, s'étageant sur des points déterminés et à des niveaux peu différents de profondeur. En se dirigeant de la côte vers le large, on rencontre successivement ou se pénétrant parfois l'une l'autre cette série de formation.

1° La TOLYPOTRICAIE. Station des Algues brunes (*Cyanophycées*) sur la bande littorale des pierres submergées.

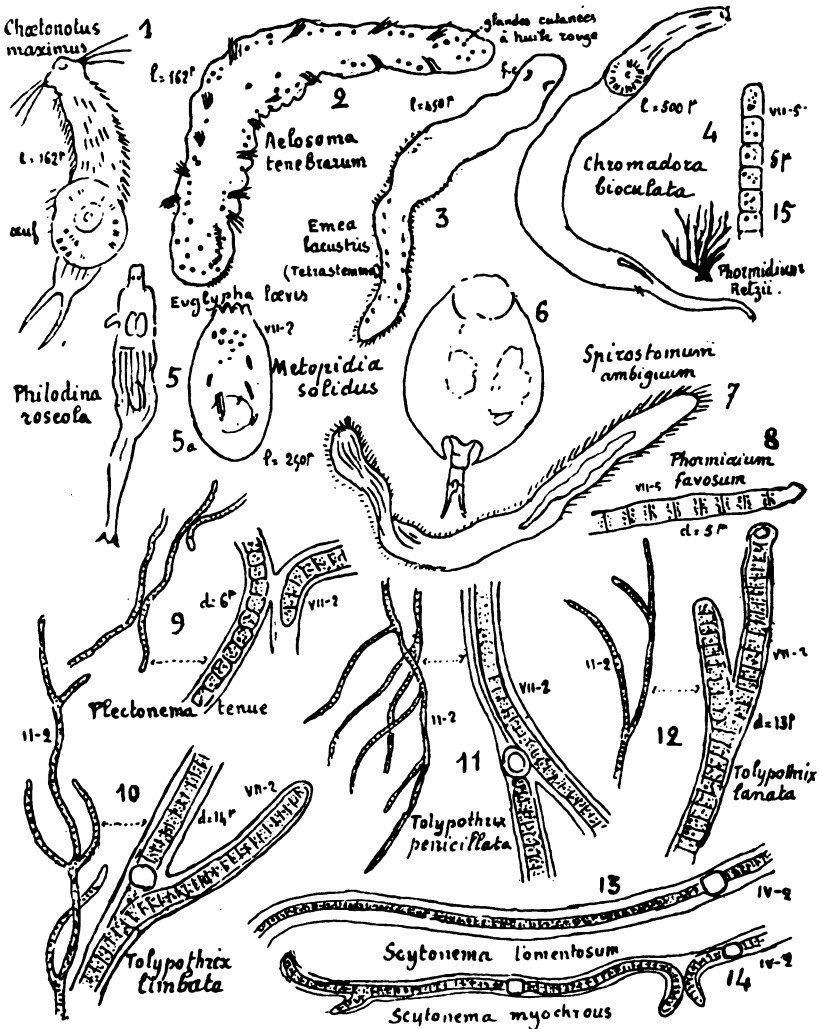
2° La CHLOROPHYCAIE et la DESMIDIAIE (mixtæ) : station des Algues vertes (*chlorophycées* et *Desmidiées*) sur les cailloux et dans les Roselières.

3° La DIATOMAIE : station des *Diatomées*, enduit jaunâtre des cailloux et feutrage muqueux des tiges des Roseaux et des Joncs.

4° La SCHLZOTRICAIE. Station des *Algues incrustantes et cariantes*. Zone des tufs lacustres et des galets sculptés.

I. La Tolypotricaie.

L'attention d'un observateur se promenant le long du littoral, sera de suite attirée par la présence d'une singulière bande continue de couleur brune foncée, qui recouvre tous les corps immergés : cailloux, enrochements, pilotis, sur une



Pl. XII. La Tolypotricaie (Flore et Faune)

largeur de quelques centimètres, *exactement au niveau de l'eau*. Cette bande se définit comme une frange de filaments dont les houppes s'élèvent ou s'abaissent en suivant le mouvement des vagues. D'autre part, lorsque les eaux sont basses, ces végétations se dessèchent et apparaissent comme un

enduit noir caractéristique qui subsiste comme témoin du niveau antérieurement atteint par le lac.

Nous sommes ici dans la zone la plus littorale, formée à la limite du balancement des eaux, par une association d'algues brunes : la *TOLYPOTRICAIE* dans laquelle dominent deux espèces constantes : *Tolypothrix penicillata* (XII, 11) et *T. lanata* (XII, 12), mêlées à une autre moins commune : *T. limbata*.

Plusieurs Nostocacées accompagnent les *Tolypothrix* dans cette station : *Plectonema tenue* (XII, 9) *Scytonema tomentosum* (XII, 13), *S. myochrous* (XII, 14).

La *Tolypotricae* semble subir en hiver un arrêt de développement et c'est seulement au commencement du mois de mars que les algues reprennent leur activité végétative.

Une faunule spéciale de Rotateurs, Vers, Infusoires, vit sous le couvert de ces minuscules végétations.

Chaetonotus maximus (XII, 1) portant souvent son œuf énorme, glisse parmi les fils de *Tolypothrix*, en compagnie de *Nais elinguis* (VIII-5) et du bel Oligochète : *Aelosoma tenebrarum* (VIII, 2) dont les glandes colorées transparaissent comme des rubis sous le tégument.

A côté rampent un rare Nemertien : *Emea lacustris* (XII, 3), des Tardigrades : *Macrobotus macronyx* et *Arciscon tardigradum* (III, 11) espèce qui hante également la région profonde ; des Nématodes : *Chromadora bioculata* (XII, 4), *Dorylaimus stagnalis* ; quelques Rotateurs : *Philodina roseola* (XII, 5), *Cathypna luna* (VII, 11), *Metopidia solidus* (XII, 6), enfin des Infusoires : *Spirostomum ambiguum* (XII, 7), l'un des géants de ce groupe ; des Rhizopodes : *Acanthocystis aculeata*, *Euglypha laevis* (XII, 5 a) *Cyphoderia margaritacea* (VIII, 10).

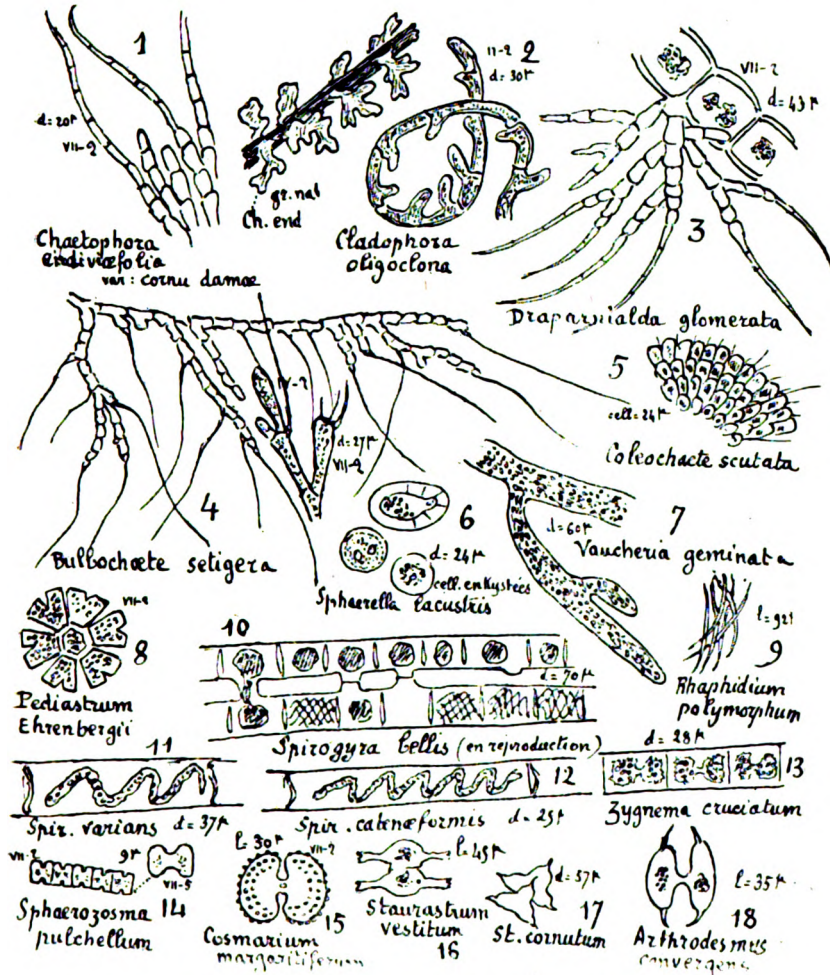
Un autre groupe de Cyanophycées végète également dans cette formation littorale ; il est représenté par des Oscillariées qui tapissent les cailloux et les fonds des anses tranquilles où se déposent les débris végétaux en décomposition : *Oscillatoria Fraëlichii*.

O. limosa (X, 1) *Phormidium favosum* (XII, 8) et *Ph. Retzii* (XII, 15) form. *fasciculata*, dont les houppes ou les plaques lichenoïdes brunes à reflets verdâtres se développent, en godronnant leurs contours et les soulevant légèrement, sur une largeur parfois de plusieurs décimètres.

II. La Chlorophytae et la Desmidiace.

Une série d'autres petites plantes se fait remarquer par de vives couleurs variant du vert olive au vert émeraude brillant.

Dès le réveil de la végétation, au printemps, on voit les pierres de la beine, tout près des bords, se revêtir d'une toison



Pl. XIII. — La Chlorophytae et la Desmidiace

de délicats filaments verts, soyeux ou rugueux ; ailleurs de vaporeux flocons d'un vert tendre s'accrochent aux plantes aquatiques où reposent sur les gazons de Characées. Ces petites masses prennent peu à peu une couleur plus foncée et s'agglom-

mèrent en masses qui finissent par couvrir le sol sur une certaine étendue.

Ce sont des algues filamenteuses vertes du groupe des Chlorophycées. Bientôt l'activité respiratoire de ces végétaux détermine l'apparition de nombreuses bulles gazeuses qui, jouant le rôle d'appareil de flottaison, détachent du sol les flocons et les amènent à la surface où ils sont entraînés par les courants : phénomène caractéristique du printemps et du commencement de l'été.

D'autres algues vertes, aux formes capricieuses, armées de pointes ou s'organisant en contours géométriques, les *Desmidiées* vivent en association parmi ces masses flottantes qui constituent, à cause de la fonction chlorophyllienne très active, un milieu avec des conditions biologiques excellentes pour les petits animaux qui habitent ces prairies flottantes ou les gazon des pierres.

Les chlorophycées les plus communes dans ces stations sont : (pl. XIII).

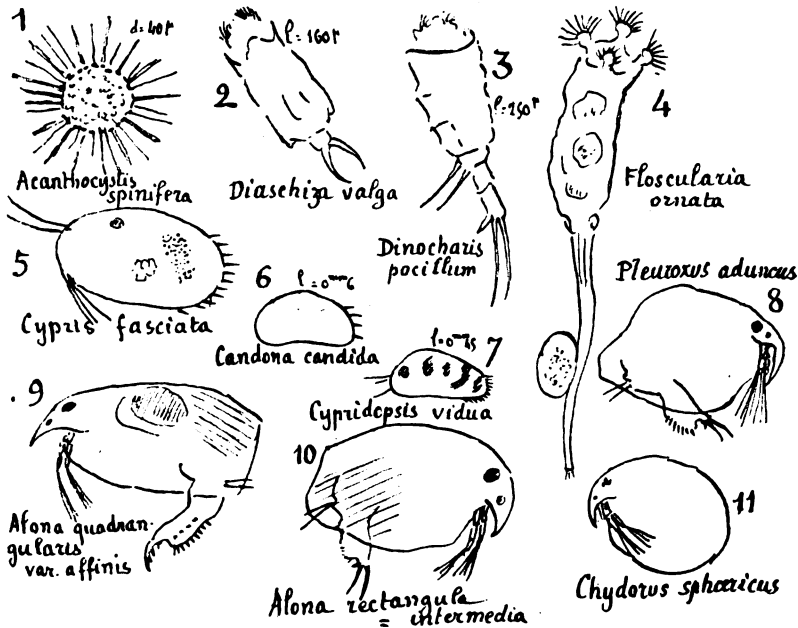
Confervoidées : *Hormiscia zonata* (XI, 9), *Coleochaete scutata* (5), *Draparnaldia glomerata* (3), *Chaetophora endiviaefolia* (1), *Bulbochaete setigera* (4) *Cladophora glomerata*, *Cl. oligoclona* (2). — Siphonées : *Vaucheria geminata* (7). — Protococcoidées : *Pediastrum Boryanum* (XI, 16) *P. angulosum*, *P. Ehrenbergii* (8), *Raphidium polymorphum* (9). — Conguguées : *Mougeotia genuflexa* (XI, 12), *Zygnema stellium* (XI, 6), *Z. cruciatum* (13), *Spirogyra bellis* (10), *Sp. varians* (11), *Sp. caenaeiformis* (12). — Desmidiées : *Hyalotheca dissiliens* (XI, 10), *Sphaerosma pulchellum* (14), *Closterium Leibleinii* (XI, 13), *Cosmarium margaritifera* (15), *C. Botrytis* (XI, 15), *Staurastrum spinosum* (XI, 17), *St. teliferum* (XI, 18), *St. vestitum* (16), *S. cornutum* (17), *Arthrodesmus convergens* (18).

Dans les cavités du rocher lavées par l'embrun des vagues, et restées au sec pendant une période de basses eaux, apparaissent des plaques d'une belle couleur rouge. Ce sont d'autres algues vertes cellulaires : *Sphaerella lacustris* (XIII, 6) qui se trouvent soumises à une lente dessiccation. Dans cet état transitoire de vie ralentie, la plante réagit en sécrétant une huile protectrice rouge (hematochrome).

Il est à remarquer que les Desmidiées sont en somme peu abondantes au Bourget dont les eaux sont remarquablement pures. Ces plantes étant des organismes habituels de marécages, n'existent que dans les régions de la Beine où s'instal-

lent les roseaux et les joncs, dans le voisinage de Port-Choudy, du Sierroz et de l'égout de la ville d'Aix. Les fragments de plantes phanérogames, les détritius de toutes sortes, tombent au fond de l'eau où la macération de leurs tissus fournit un milieu favorable au développement des Desmidiées.

Parmi ces gazons qui revêtent les pierres ou dans les masses errantes au gré des eaux de ces algues vertes habite toute une faunule de petits êtres nageurs qui s'accommodent admirablement des excellentes conditions biologiques de la vie flottante, ou qui profitent de la forte aération causée par les échanges gazeux de ces chlorophycées. Ils rencontrent en plus dans ces stations une nourriture abondante aux dépens des protophytes et algues de petite taille.



Pl. XIV. — Faunule littorale

Rhizopodes : *Acanthocystis spinifera* (pl. XIV, 1)

Rotateurs : *Monostyla lunaris* (VII, 7).

Cathypna luna (VII, 11) *Floscularia ornata* (4), *Diaschiza valga* (2), *Dinocharis pocillum* (3) ;

Ostracodes : *Candona candida* (6) *Cypris fasciata* (5) *Cypridopsis vidua* (7).

Cladocères : *Alona rectangula* (10) ; *Alona quadrangularis* (9) ; *Chydorus sphaericus* (11).

Copépodes : *Cyclops languidus* (V, 16) *Canthocamptus staphylinus* (V, 7).

III. La Diatomaie.

Pendant l'hiver, la végétation des algues vertes subit un ralentissement très marqué ; elle est remplacée dans les mêmes stations du littoral par un enduit glaireux recouvrant les cailloux immergés d'une uniforme teinte jaune brun, qui est presque uniquement formé d'une multitude de *Diatomées*.

L'association des diverses espèces de ces algues constitue la DIATOMAIE qui, en toute saison, se localise surtout et est toujours présente sur la partie submergée des tiges des roseaux et des joncs et en général sur tous les bois ou débris végétaux qui sont continuellement sous l'eau.

Les tiges se revêtent en effet d'une couche organique assez épaisse, se séparant parfois en houppes ou lanières, dont la consistance mucilagineuse est due aux gaines ou enveloppes que secrètent les colonies de certaines Diatomées.

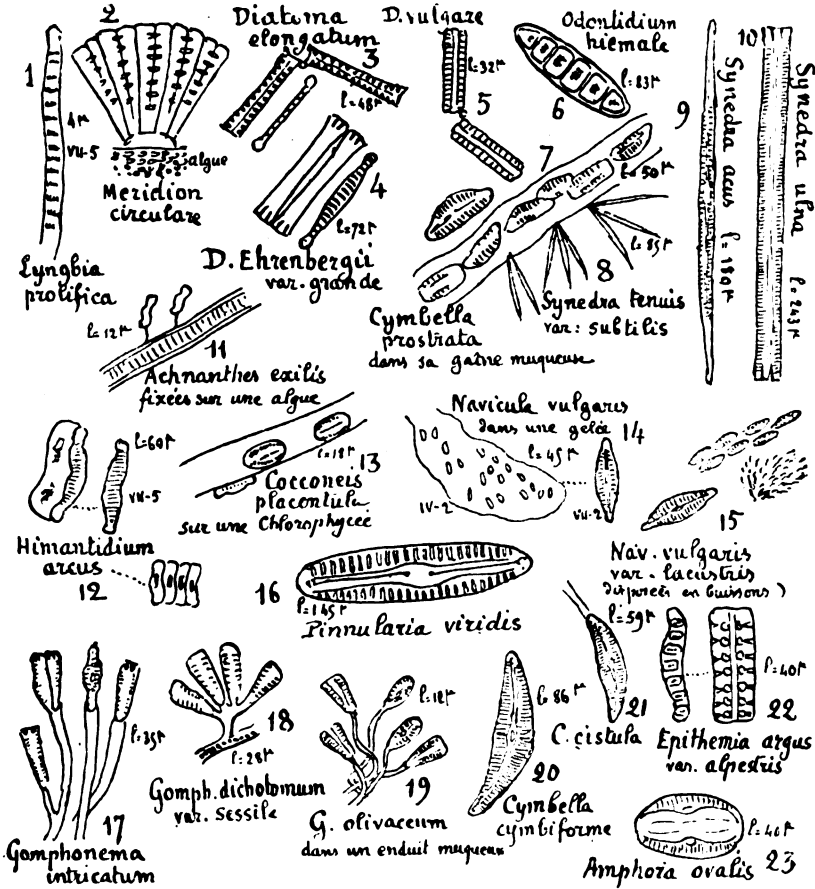
C'est toute une végétation qui doit sa physionomie spéciale aux touffes de *Gomphonema* dressant leurs frustules au sommet de pédicelles enchevêtrés ; aux chaînes sinueuses articulées des *Diatoma*, à la multiplication énorme des *Navicula* incluses dans une gelée muqueuse (pl. XV).

Au milieu de ces Diatomées végètent quelques Chlorophycées ou Cyanophycées dont les filaments servent de support aux élégantes *Meridion* (2) aux délicates *Achnanthes* (11) *Cocconeis* (13), *Synedra* (8). On y rencontre en outre des Oscillariées disséminées : *Lyngbia prolifera* (1) et *Phormidium favosum* (XII, 8). Les Diatomées dominantes dans cette formation sont (pl. XV) :

Meridion circulare (2) aux frustules disposées en éventail. Elles sont souvent entraînées de la région littorale pour apparaître comme élément parfois très abondant dans le phytoplancton de surface. *Diatoma elongatum* (3) ; *D. vulgare* (5), *D. Ehrenbergii*. *Odontidium hiemale* (6), *Synedra ulna* (10), *S. acus* (9), *S. tenuis var subtilis* (8) dont les frustules se hérissent, divergeant d'un coussinet muqueux qui les fixe sur *Cymbella prostrata* (7) ou d'autres algues filamenteuses ; *Himantidium arcus* (12), *Achnanthes exilis* (11), *Cocconeis placentula* (13), ces deux dernières fixées sur d'autres algues ; *Navicula vulgaris* (14, 15), nombreux individus groupés dans

une gelée translucide ou disposés en buissons à éléments en série, se fixant sur les poteaux immergés.

Pinnularia viridis (16) qu'on observe souvent en division par déboîtement des frustules.



Pl. XV. — La Diatomaie

Gomphonema intricatum (17) aux pédicelles épais, dichotomes noyés dans un mucilage ; *G. Olivaceum* (19) à pédicelles grêles au sein d'une gelée jaunâtre ; *G. dichotomum* (18) fixé sur des algues filamenteuses ; *Cymbella prostrata* (7) incluses dans un tube muqueux ; *C. cymbiforme* (20) ; *C. cistula* (21), *Amphora ovalis* (23) ; *Epithemia argus* (22).

IV. La Schizotriciaie.

Une formation végétale toute particulière, extrêmement curieuse, s'organise en certains points le long des grèves.

Les cailloux qui reposent sur des fonds de un à deux mètres, se montrent souvent revêtus de masses mamelonnées, grisâtres et spongieuses. Ce sont les TUFs LACUSTRES que j'avais découverts et étudiés au lac d'Annecy en 1907 et que j'ai retrouvés au Bourget, sur les beines de la rive Est et Nord (Châtillon) aussi bien que sur les roches abruptes immergées de la côte Ouest, de Bourdeau à Conjux (pl. XVI, fig. 7).

A l'état frais ces masses se présentent sous l'aspect d'encroûtements pierreux d'une assez grande légèreté et très fragiles ; desséchées, elles acquièrent une consistance crayeuse et deviennent moins friables.

Elles se développent à la surface et sur les côtés des cailloux tandis que la face inférieure de ceux-ci qui repose sur le sol, est complètement dépourvue de concrétions.

Une coupe pratiquée au travers de ces tufs dont la masse est formée de calcaire pulvérulent, les montre comme lardés dans toute leur épaisseur de myriades de filaments, morts ou vivants, d'algues enchevêtrés les uns dans les autres. Ces algues sont des Nostocacées homocystées ; des *Oscillariées*.

Si on enlève la partie superficielle de ces tufs qui se désagrègent très aisément, on atteint la pierre, support commun de ces végétaux, et dans la plupart des cas cette pierre a perdu sa compacité, sa consistance est devenue molle et comme caseuse.

On est donc en présence de deux actions :

1° La production d'un dépôt calcaire par les *algues incrustantes*.

2° L'attaque et la transformation des couches superficielles des pierres par des *algues cariantes* qui sculptent les galets.

Dans une publication antérieure (13) j'ai cherché à expliquer la formation des tufs lacustres, leur origine, le rôle des algues qui décomposent le calcaire contenu en dissolution dans l'eau à l'état de bicarbonate de calcium. Elles s'emparent de l'acide carbonique en laissant précipiter le carbonate de chaux insoluble qui édifie au milieu des filaments d'algues un coussinet pierreux. Il est inutile de revenir sur ces phénomènes.

Mais le dépôt calcaire formé par les algues n'est pas la seule manifestation de leur activité biologique. Ces algues attaquent aussi la pierre qui se montre, une fois débarrassée de

(13) M. LE ROUX. *Recherches biologiques sur le lac d'Annecy. Les tufs et les galets sculptés*, p. 347 à 365.

son revêtement tufeux, creusée de sillons méandriformes. Ce sont les *galets sculptés* (pl. XVI, 7).

Les principaux agents du dépôt des tufs lacustres et de la carie des pierres sont des algues Cyanophycées du genre *Schizothrix*. Leur association constitue une formation spéciale la SCHIZOTRICAIE.

Les algues cariantes sont principalement (pl. XVI) : *Schizothrix lateritia* (2), *S. fasciculata* (1), *Rivularia hematites* (3). Au sein de ces concrétions tufeuses, on rencontre toujours mélangées avec les premières, les filaments bruns de *Dichothrix Orsiniana* (6), *Calothrix gypsophila* (4), *Scytonema lomentosum* (XII, 13), *Scyt, myochrous* (XII, 14), *Sirosiphon pulvinatus* (5).

Il y a là évidemment une action chimique qui désagrège les pierres et une action mécanique qui déblaye les parties minérales devenues friables et laisse à nu les sillons. Toutefois, malgré les recherches des auteurs qui ont étudié ce phénomène dans les lacs suisses : FOREL (14), KIRCHNER (15), R. CHODAT, entre autres (16), le problème est loin d'être résolu. On peut toutefois essayer d'expliquer le mécanisme de cette attaque des galets, consécutive au développement des algues incrustantes et de montrer pourquoi les intervalles ou crêtes séparant les dépressions sont recouverts par une couche d'*algues jeunes*, tandis que les creux marquent l'emplacement des coussinets des algues plus *anciennes* qui ont disparu.

Considérons un tuf en formation (pl. XVI, fig. I à VI) représenté par un caillou où sont accrochés quelques coussinets isolés des algues *Schizothrix lateritia*, *S. fasciculata* (XVI, 7, 8). Deux jeunes thalles élémentaires formés de nombreux trichomes enchevêtrés, se fixent à peu de distance l'un de l'autre (I. A. B.).

Par suite de l'accroissement végétatif, les deux coussinets se rapprochent et finissent par confluer (II) pour arriver au bout d'un certain temps à n'en former qu'un (III). C'est à ce stade II que la carie de la pierre commence en A et B. Par la réunion de nombreux coussinets, on arrive au stade *mamelonné* des concrétions tufeuses.

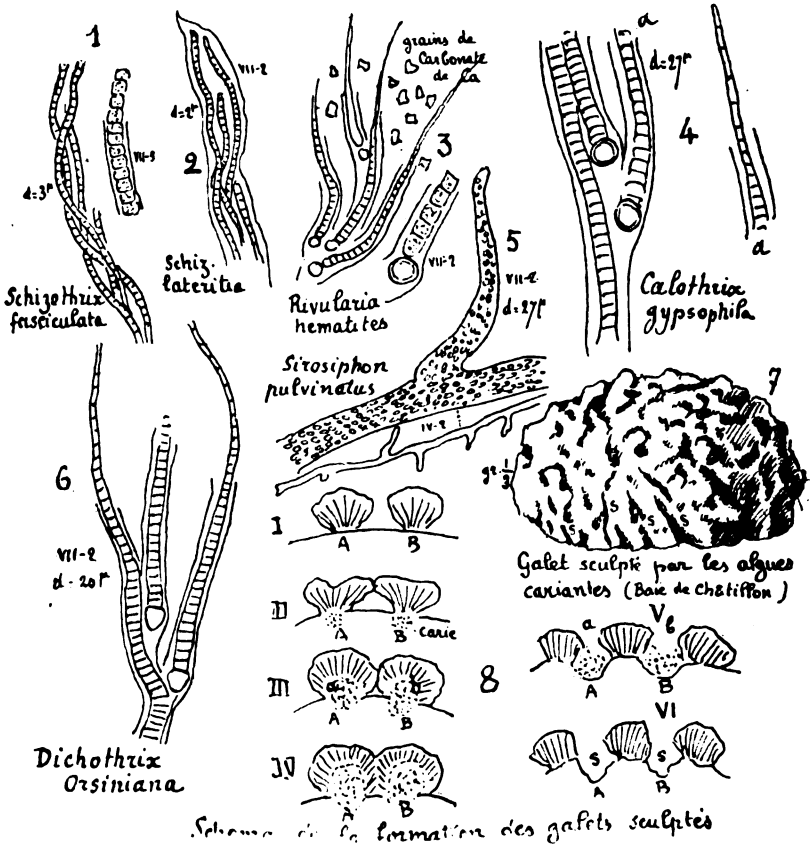
Les parties *vivantes* des algues sont tout à fait à la péri-

(14) FOREL. *Note sur les galets sculptés des lacs*. Soc. Vaud. du Sc. nat. 1877.

(15) KIRCHNER. *Végétation des Bodensees*, 1877.

(16) R. CHODAT. *Etudes de biologie lacustre*. Lab. de bot. de l'univ. de Genève, 4^e série, VII^e fasc.

phérie, tandis qu'à mesure que celles-ci vieillissent, les filaments les plus anciens et les plus internes meurent et se réduisent à des gaines vides (V, VI, a, b). Mais il faut considérer en même temps, que pendant toute la vie de la plante, la carie superficielle de la pierre s'est effectuée et qu'elle est d'autant

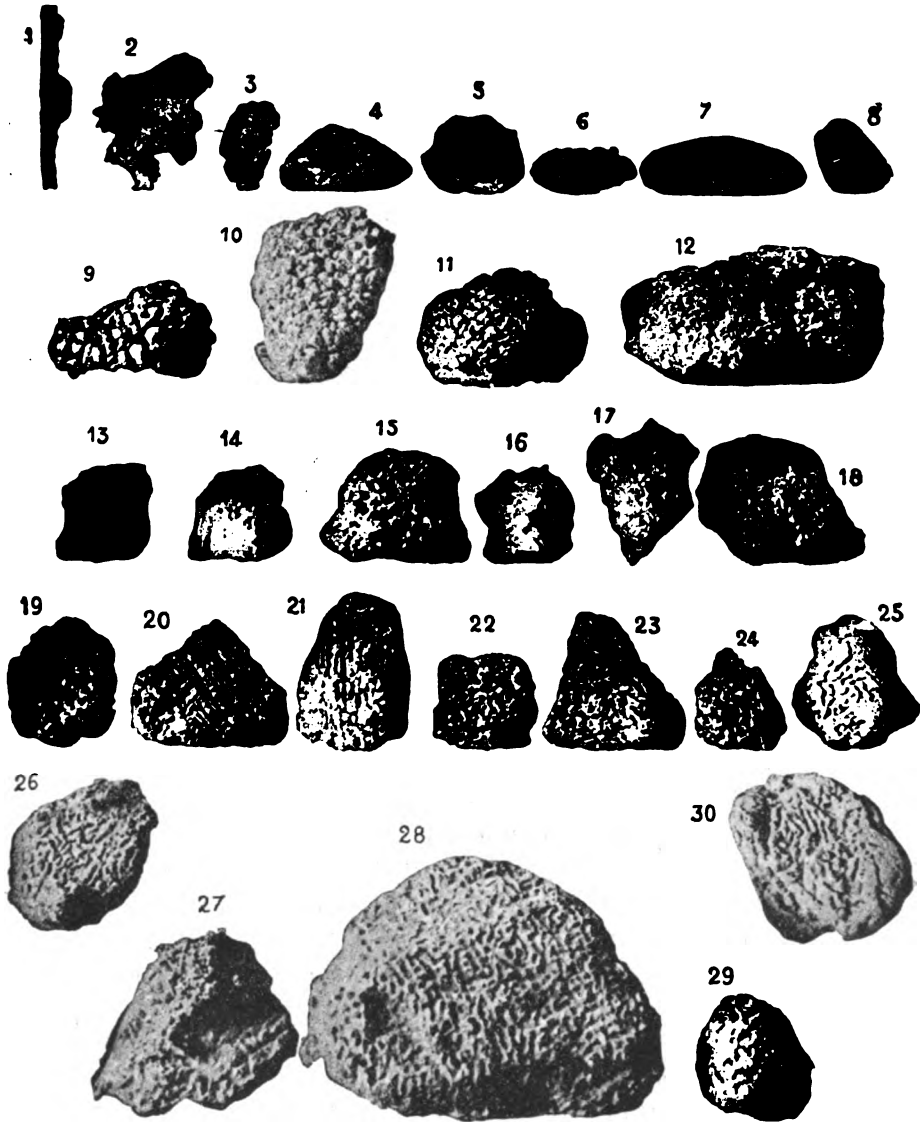


Pl. XVI. — La Schizotricale et les Algues incrustantes et cariées

plus profonde aux points où les filaments sont depuis longtemps fixés. On a donc en A et B, des points de moindre résistance déterminés par une carie plus intense et tout préparés à une action efficace d'érosion de quelque nature soit-elle.

Il y a donc dans ce premier stade un processus tout à fait comparable à celui qui caractérise la biologie bien connue des *Sphagnum* : leur développement, la mort des touffes les plus anciennes et la formation consécutive de la tourbe.

Il est à remarquer que dans les coussinets d'algues les couches intérieures de la masse sont seules vivantes, tandis que dans la profondeur on ne rencontre que des gaines.



TUFS LACUSTRES ET GALETS SCULPTÉS

1. Tige de Roseau recouverte d'incrustation tufuse.
- 2, 3. Type spécial d'incrustation, sorte de feutrage de *Schizothrix* étalé en membrane sur le sol de la heine exondée.
- 4, 5, 6, 7, 8. Cailloux montrant en section l'épaisseur du tuf.
- 9, 10. Cailloux à incrustations mamelonnées. (Types les plus fréquents au lac du Bourget).
- 11, 12. Les mêmes montrant des coussinets isolés ou confluent de Schizophycées : *Scytonema turjaceum* et *Rivularia haematites*.
- 13, 14, 26, 27. Pierres à demi débarrassées de leur revêtement d'algues montrant la partie cariée sillonnée de galeries méandriformes.
15. Caillou sculpté de petites cupules coniques profondes, au milieu de galeries sinueuses.
- 16, 17, 18. Fragments de tufs à cupules formées par la confluence d'érosions profondes.
- 19, 20, 21, 22, 24, 25. Cailloux débarrassés en partie de leur couverture d'algues, cariés suivant des lignes irrégulièrement divergentes (19) ou sinueuses (23, 24), ou suivant des lignes marquant les points de moindre résistance, par conséquent plus solubles, veines alignées parallèlement, situation favorable à la décalcification.
28. Très bel exemplaire d'un galet sculpté méandriforme.
- 29, 30. Types de cailloux à incrustations cérébriformes.

Un curieux rapprochement s'impose d'autre part. S'il était possible de comparer des formations naturelles d'une importance aussi inégale, on pourrait dire que ces concrétions pierreuses d'origine végétale ressemblent à celles qu'édifient les Coralliaires dans les récifs madréporiques.

Dans un « galet sculpté » encore recouvert de ses coussinets végétaux, on remarque que les sillons sont à peu près déblayés d'algues, tandis que les crêtes en sont pourvues. L'examen (de la fig. 8, IV, V, VI) montre nettement comment les coussinets arrivent à se réunir, en laissant en A et B, par suite de la mort des algues, place à la désagrégation par l'action mécanique des eaux, et aussi au nettoyage résultant de la circulation des animaux : *Gammarus*, petits Coléoptères et leurs larves, cheminant en tout sens parmi la substance devenue comme caséuse de ces tufs.

Les parties externe et médiane sont recouvertes par les coussinets jeunes, tandis que les régions *a* et *b* formées d'algues anciennes et mortes sont dissociées et emportées. On arrive ainsi, en définitive, à concevoir la disposition des algues sur les crêtes de la pierre tandis que les sillons *a* et *b* en sont dépourvus.

L'action chimique, encore inexplicquée, est d'ailleurs indéniable. Il suffit de considérer les cailloux sculptés dont les reproductions photographiques garnissent la planche ci-contre. On voit les pierres en partie débarrassées de leur revêtement d'algues, où la décalcification a progressé en suivant des lignes directrices déterminées par de petites strates de substance plus tendre ; ou en des points plus délitables sur lesquels l'attaque s'est produite avec plus d'efficacité.

La planche des tufs lacustres et galets sculptés ci-contre est relative à ces formations du lac d'Annecy où elles ont fait l'objet d'une étude complète. (M. LE ROUX, *Le Lac d'Annecy*, recherches de biologie lacustre, 1907).

(A suivre.)

M. LE ROUX.

Etienne MACHARD

1824-1887

l'un des fondateurs de l'Association florimontane en 1851

L'Académie Florimontane conserve la tradition d'apporter l'hommage de sa reconnaissance à la mémoire des fondateurs en 1851, de l'Association florimontane, destinée à faire revivre la célèbre Académie fondée en 1606 par saint François de Sales et le Président Favre.

Lors de la commémoration des centenaires du D^r Bouvier et d'Eloi Serand, on rappela le nom d'un de ces hommes d'initiative. Etienne Machard fut l'un de ceux à qui doit aller la gratitude de cette société savante d'Annecy qui entre aujourd'hui dans sa soixante-seizième année.



Machard, né en 1824, après avoir été directeur de l'usine à gaz d'Annecy se lança dans l'industrie, et fonda sur les bords du Thiou une usine où il fabriquait des cuillers en fer battu. Il donna des cours de chimie appliquée aux arts en 1852, sous les auspices de la Société qu'il avait contribué à fonder.

Il s'était occupé de recherches sur la fabrication du papier de bois pour laquelle il avait, en collaboration avec François Bachet, découvert un procédé spécial.

Machard dont la grande intelligence était vivement appréciée, s'intéressait également, quoique spécialisé dans la science, à tous les travaux littéraires, historiques et archéologiques que la jeune Société commençait à publier. En 1887, il mourut en Italie où il avait fixé sa résidence.

GLANES

Tous les Savoyards qui s'occupent de l'histoire de leur pays connaissent l'ouvrage de Jean CORDEY, *Les Comtes de Savoie et les rois de France pendant la guerre de Cent ans* (1), si nourri de faits, si riche d'extraits de nos vieux documents (Archives de Turin, Archives nationales, Archives départementales, notamment Côte-d'Or, Ain, etc.). L'un de ces textes me semble présenter une erreur. Elle est due peut-être à une transcription inexacte ou à une faute de lecture, qui aboutit, je le crois du moins, à une curieuse interprétation.

Lorsque Amédée Monseigneur se rendit à Reims pour assister au couronnement de Charles VI, un de ses trésoriers, Pierre Andrinet, l'accompagnait, notant scrupuleusement, avec les moindres détails du voyage, toutes les dépenses, même les plus menues. C'est ainsi qu'il aurait consigné certain *potagium piscorum alborum* (Archives de Turin, *Comptes de l'hôtel*, n° 20, Voyages).

M. J. Cordey donne le commentaire suivant (*op. cit.*, p. 222, note 2) :

« Nous apprenons que chaque jour, ou à peu près, le potage aux herbes alternait avec le potage aux poissons blancs (*potagium piscorum alborum*) ; qu'Amédée était friand de champignons en salade, et même qu'il ne redoutait pas l'ail. »

Un « potage aux poissons blancs » ? Voilà un article de menu quelque peu insolite, même plus rare que ne doit l'être ce barbarisme *piscorum*, pour *piscium*. Mais est-ce bien *piscorum* qu'avait écrit le trésorier ? Ne faut-il pas lire *pisorum* ? On aurait ainsi un potage aux pois blancs (par opposition, je pense, aux pois verts). Je ne puis vérifier sur le texte cette hypothèse. Un chercheur curieux le fera peut-être.

J. D.

(1) Paris, H. Champion, 1911, in-8° ; 189° fascicule de la *Bibliothèque de l'École des Hautes-Études*.

NÉCROLOGIE

Jules GILLIÉRON. — Camille LATREILLE

Nous saluons la mémoire de ces deux maîtres, qui viennent d'être enlevés, l'un à la linguistique, l'autre à l'histoire et à l'histoire littéraire.

La thèse de J. Gilliéron sur le patois de Vionnaz fut accueillie avec honneur en Savoie. Elle fit beaucoup pour inciter divers travailleurs « locaux » aux recherches patoises. Parmi les multiples publications qui suivirent, on doit se borner à mentionner ici cette œuvre capitale : *L'Atlas linguistique de la France*, qui a rénové les études dialectologiques. Nous dirons simplement, avec M. Léon Clédât (*Revue de Philologie française*, xxxviii [1926], p. 87) : C'est la perte la plus sensible qu'ait faite la philologie romane depuis la disparition de Gaston Paris et de Paul Meyer.

Quant à C. Latreille, un « Allobroge de Vienne », professeur à la Faculté des Lettres de Lyon, il appartient par ses travaux beaucoup plus que Gilliéron à la Savoie. Dans un article émouvant du *Salut Public*, M. Joseph Bûche évoque cette vie toute de labeur et de dévouement. Il fait une belle place dans la série des œuvres littéraires de C. Latreille au volume consacré à Joseph de Maistre. Au grand lettré, au patient érudit, au professeur éminent, qu'on me permette d'ajouter : à l'ancien condisciple, nous adressons un suprême hommage.

J. D.

BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE

La Haute-Savoie, Alpinisme, Tourisme, Hôtellerie, par M. Ferrero, 1 vol. in-8°, 195 p. avec illustrations, édité par la Chambre de Commerce d'Annecy, Annecy, Abry, 1926.

Ce livre est un inventaire, aussi complet que possible, des richesses touristiques de notre département. Il a pour but, non seulement de renseigner sur ce qui existe, mais de signaler les lacunes et les imperfections et d'appeler l'attention sur ce qui devrait exister.

Avec sa grande compétence, le président de notre Chambre de Commerce démontre que « l'avenir est à l'hôtellerie moyenne » plutôt qu'aux *Palaces*, et par *hôtellerie moyenne* il entend *l'auberge moderne*, avec l'hygiène et le confort réclamés par le progrès, mais avec les traditions anciennes et « la bonne grâce de l'hôtelier ».

Des photogravures, dont bon nombre sont remarquables par leur finesse, agrémentent ce beau volume, qui est presque un album, tant il a d'attrait pour les yeux.

La Chambre de Commerce a été bien inspirée en éditant cette publication, qui contribuera certainement à mieux faire apprécier notre région et, comme conséquence, à développer le tourisme. F. M.

Combourgeois, Genève-Fribourg-Berne, 1526, récit historique par Edouard Favre, avec introduction par Charles Borgeaud, Genève, Atar, 1926, 1 vol. in-8°, 146 p.

La Société d'histoire et d'archéologie de Genève a estimé que, pour l'anniversaire du quatrième centenaire de la Combourgeoisie avec Fribourg et Berne, il devait être présenté au peuple genevois un récit des événements grâce auxquels Genève « est sortie du moyen-âge pour entrer dans les temps modernes appuyée sur les Confédérés, assurant ainsi son indépendance et sa destinée ».

Sous les auspices du Conseil d'Etat, ce récit a été confié à M. Edouard Favre, historien qualifié pour satisfaire les plus exigeants.

Une introduction de M. Charles Borgeaud sur *la Destinée de Genève*, donne à ce travail « une ampleur singulière ».

La Genève du XVI^e siècle revit dans ce récit, non seulement par l'accumulation des faits, mais par les gravures du temps, au nombre de 29, qui illustrent la publication.

C'est une édition de luxe, bien digne du sujet, et qui fait honneur à tous ceux qui l'ont préparée, depuis les écrivains jusqu'à l'imprimeur.

F. M.

TABLE DES MATIERES POUR 1926

N. B. — *Les communications insérées dans les procès verbaux des séances sont indiquées en petits caractères*

ACADÉMIE FLORIMONTANE

Liste des membres de l'Académie Florimontane.....	v
Liste des Sociétés savantes qui échangent leurs publications avec la <i>Revue Savoisienn</i> e	XI
Séances mensuelles : janvier, 1 ; février, 4 ; mars, 6 ; avril, 9 ; mai, 14 ; juin, 17 ; juillet, 19 ; octobre, 117 ; novembre, 119 ; décembre, 122.	
Notices nécrologiques : C. SERVETTAZ, 11 ; H. FERRAND, 14 ; ROSSET, 19 ; H. DOMENJOURD, M ^{me} RUPHY, 19, 20 ; E. DENARIÉ, F. MARET, 117 ; E. PLOCCQ, 119 ; Ch ^{me} LAVOREL, 122.	
Distinctions et félicitations : Ph. GUINIER, P. PISSARD, M. BRUCHET, J. DÉSORMAUX, 1 ; d'ORLYÉ, GRABER, HÉRISSON, ANTHONIOZ, 4 ; FONTAINE, 12 ; MIQUET, 16 ; CARLE, 123 ; E. RITTER, 123.	
Concours de poésie et d'histoire pour 1925. Lauréats ..	1
Compte-rendu financier de l'exercice 1925	2
Projet de budget pour 1926.....	2
Domaine de Montrottier. Rapport de gestion et projet de budget	3
Election des membres du Comité	3
Election du bureau pour 1926.....	4
Nouveaux membres : <i>effectifs</i> : MM. LEVITTE, ANDRÉ, LACOMBE ; <i>associés</i> : ANGELLOZ, D ^r MORET, Col. ROULLET, Ed. FALLETTI, Jules SERRAND, D ^r CATTIN, MORET, notaire, SOUCHIER, prof. ; <i>correspondants</i> : DESPINE, MOSSU, TERRIER, de LORTSCH, A. CROLARD, BERGER.....	3
<i>Membre d'honneur</i> : M. DINA.....	3
Souscription au monument Kilian.....	3
Centenaire d'Eloi Serand.....	10
Dons à la bibliothèque florimontane, 12, 16, 23, 120	124
Dons au Musée de Montrottier, 7, 118,.....	124

ARCHÉOLOGIE

M. LE ROUX. Tombe hallstadlienne à Gruffy	12
Ch. BUTTIN. Un tableau primitif espagnol du xv ^e siècle	13
J. DÉSORMAUX. Trouvailles archéologiques aux Fins	21
Ch. MARTEAUX. Marques ATISIVS SABINVS	123
Ch. MARTEAUX. Glances archéologiques à Boutae	167

BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE

CHOLLEY. *Les préalpes de Savoie* (M. L.), 13. F. MIQUET, 14. L. MORET. *Spongiaires siliceux du Crétacé supérieur français* (M. L.), 21. Gén. BORDEAUX. *Les Savoyards dans l'armée française après 1815* (F. M.), 26. F. VERMALE. *La révolution en Savoie*, 78. L. BUFFET. *Guide du visiteur aux Allinges*, 78 (F. M.), 78. F. et J. SERAND. *Topo-guides, Tournette, Veyrier, Pointe Percée* (F. M.), 94. F. BRUNOT. *Histoire de la langue française* (J. D.), 114. A. GRAND. *La Croix-Rousse sous la Révolution* (F. M.), 115. GÉRARD. *La vallée d'Aoste sur la scène* (F. M.), 116, Gén. BORDEAUX. *L'Italie actuelle et nos annexions de 1860* (F. M.), 116. G. KERBŒUF. *Rimes et fiançournes* (F. M.), L. DÉPOLLIER. *La presse savoisienne. Après l'annexion*, 185. M. FERRERO. *La Haute-Savoie, Alpinisme, Tourisme, Hôtellerie*, 223. Ed. FAVRE. *Combourgeois, Genève-Fribourg-Berne*, 225. Sur le recueil des *Festchriften* Louis GAUCHAT (J. D.), 8. Sur une publication de G. LETONNELIER concernant le Faucigny (J. D.), 16. Sur les *Noms de lieux*, d'Albert DAUZAT (J. D.), 21. Sur des articles de *Neue Zürcher Zeitung* (L. P.), 124.

BIOGRAPHIES

F. MIQUET. Sur la famille Perret.....	5
F. MIQUET. La Savoie militaire.....	133
Général BORDEAUX. Le Médecin-Inspecteur Collomb .	145
N. D. L. R. Etienne Machard	223

HISTOIRE

Ch. REBORD. Sur l'histoire des hôpitaux d'Annecy 5, 7, 17, 22, 118..	124
P. TAPPONIER. Une controverse entre le Mont-Blanc et le Léman au sujet de la représentation nationale (1798)	6
MIQUET. Emigrants savoyards fixés en Belgique au xviii ^e siècle.....	20
X. Un contrat d'apprentissage au xiv ^e siècle.....	23
A. GAVARD. La duchesse Anne d'Este et le prieuré de Peillonnex	27
Cl. FAURE. La diplomatie secrète de l'évêque Jean d'Arenthon d'Alex et du duc de Savoie, Victor-Amédée II.....	36
J. RICHARD. Sur les opérations cadastrales du département de la Haute-Savoie.....	125
J. DÉSORMAUX. Le millénaire de Saint Bernard de Menthon, 7, 21, 118, 121,.....	175

[Discours de MM. DÉSORMAUX, 175 ; Ph. d'ORLYÉ, 179 ; abbé GRANGE, 180 ; comte H. de MENTHON, 182.]

HISTOIRE NATURELLE

A. CROLARD. Sur des succédanés panifiables et le pain de betterave 22, 119.....	121
» <i>Alchimille</i> , goutte de rosée	22
» Sur la mine d'Entrevernes	121
L. MORET. Promenades géologiques au Roc de Chère..	65
A. FLAMARY. Réflexions sur quelques noms de plantes	79
Marc LE ROUX. Le lac du Bourget. Recherches de bio- logie, 95	186
Marc LE ROUX. Une maladie cryptogamique des Epicéas.....	118

PHILOLOGIE

J. DÉSORMAUX. Sur des coutumes et superstitions dans les Alpes	8
» Sur un contrat d'apprentissage du xrv ^e siècle	15
» Sur un Noël savoyard	12
» Note philologique : <i>Gebennensis</i> , <i>Saint-Jean d'Aulph</i> , d'après une nouvelle communication de M. Antoine THOMAS	18
» Sur la locution : « comes de <i>Savoja</i> ».....	21
J. DÉSORMAUX. Un toponyme du Semnoz	24
» Notes linguistiques sur la charte de fondation de l'abbaye de Haute- combe, 21	162
» Botanique et dialectologie savoisienne	165
» Glanes. Potage aux <i>pois</i> ou aux <i>pois- sons</i> ?	224
» Nécrologie : J. Gilliéron. — Camille La- treille	224

POÉSIES

F. MIQUET. <i>Vouvray</i> , 6 ; <i>Boutiquière</i>	9
--	---

ERRATA

Page ix. D^r MORET, lire ☩ (croix de guerre) et ☪ A.
Page 124. Note (1), 2^e ligne, lire *per* D. Alexandrum et non par.

Le Directeur-Gérant : Marc LE ROUX.

Annecy. — Imprimerie J. ABRY ET C^{ie}

UNIVERSITY OF MICHIGAN



3 9015 07324 6236

